TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 570 — SAMEDI 10 AVRIL 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 25 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Vive tension entre la Syrie et l'Irak

LIRE PAGE 4

BULLETIN DU JOUR

L'arme nucléaire et son « premier emploi »

M. McNamara et trois autres éminents vétérans de l'équipe dirigeante américaine des années 50 et 60 ont causé quelque surprise en prenant position, dans le dernier numéro de « Foreign Affairs », contre le développement des arsenaux nucléaires des Super-Grands et en demandant une réorientation de la doctrine de Washington dans le sens du « non-emploi en premier » de cette arme. C'est en effet au ministre de la défense de John Kennedy et à un autre signataire, M. McGeorge Bundy, conseiller du président assassiné, que l'on doit aujourd'hui encore de compter les vecteurs stratégiques par milliers et non par centaines.

Or que disent les mêmes aujourd'hui, soutenus par MM. Kennan, père de la doctrine de l'« endiguement » de l'U.R.S.S., et Smith, le négociateur des premiers accords SALT ? Que le refus — traditionnel jusqu'ici — des puissances occidentales de s'engager à ne pas recourir les premières à l'arme atomique implique « des risques inacceptables pour la vie nationale » et qu'un changement d'attitude sur ce point est aujourd'hui « le meilleur moyen de maintenir l'unité et l'efficacité de l'alliance atlantique ».

Pourtant, le raisonnement sur lequel se fondait la doctrine de la dite alliance garde encore sa valeur aujourd'hui : l'arme nucléaire est le seul moyen qu'ont les Occidentaux de compenser la supériorité que donnent au pacte de Varsovie sa proximité du théâtre européen et l'abondance de ses armements classiques. Elle doit dissuader l'U.R.S.S. de déclencher non seulement une guerre atomique, mais une guerre tout court, écarter la tentation que pourrait éprouver le Kremlin d'utiliser cette supériorité pour une agression « classique ». Aussi bien, la seule justification que l'on peut apporter à la doctrine — par ailleurs douteuse — de « réponse flexible » adoptée par l'alliance est précisément que cette « flexibilité » doit jouer dans les deux sens, et également vers une escalade qui augmentera le coût d'une agression.

C'est bien pourquoi la France a toujours refusé cet engagement de « non-emploi en premier », malgré les invitations de Moscou en ce sens. Pour une puissance moyenne, en effet, la dissuasion repose encore plus sur la notion d'escalade, sur le recours toujours possible à ce que le général Gallois a appelé le « pouvoir égalisateur de l'atome ». Mais M. McNamara et ses amis se contentent de voir dans les forces nucléaires alliées un élément d'« autonomie nationale résiduelle » : ce dernier mot en dit long sur l'attitude paternaliste à laquelle s'opposait déjà de Gaulle et qui, elle du moins, n'a pas changé en vingt ans.

M. Haig a eu beau jeu en tout cas de dénoncer une attitude qui « laisserait à Moscou le choix du niveau de conflit qui l'arrange le mieux » et exigerait « le triplement du volume de nos forces armées ».

L'initiative des quatre n'en renforce pas moins le courant « néo-pacifiste » aux Etats-Unis, déjà illustré par l'appel d'Edward Kennedy et d'autres parlementaires en faveur d'un gel immédiat des armements nucléaires, et rejoint une partie des préoccupations du mouvement pour la paix en Europe : tout en alimentant les craintes d'un « découplage » entre la dissuasion américaine et le théâtre européen éprouvées par les états-majors, elle confortera ceux qui, à force de redouter la guerre nucléaire, en viennent à considérer avec plus d'indulgence les conflits classiques d'autrefois. 1945 serait-il si loin ?

M. Haig tente de convaincre l'Argentine de retirer ses troupes des Malouines

Le secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, était attendu ce vendredi 9 avril à Buenos-Aires, où il continuera la mission de « bons offices » commencée la veille à Londres, pour trouver une solution au conflit des Falkland (Malouines). Il va tenter de convaincre la junte de retirer ses troupes de l'archipel. Après ses entretiens avec Mme Thatcher, il s'est déclaré « impressionné » par la fermeté britannique, qui a été réaffirmée, jeudi, par le ministre anglais de la défense, M. John Nott. Celui-ci a assuré que son pays « tirerait le premier » si des navires de guerre argentins se trouvaient dans la zone des deux cents milles marins autour de l'archipel.

Dans les deux pays, l'opinion publique ne semble pas au diapason des dirigeants ; elle est visiblement inquiète devant la perspective d'un affrontement armé. Notre envoyée spéciale à Londres a même remarqué que beaucoup de Britanniques se demandaient, parfois avec ironie, si un archipel du bout du monde valait le déploiement de la Royal Navy.

En Grande-Bretagne, la fièvre tombe...

De notre envoyée spéciale

Londres. — « Nous sommes tous des Falklanders » (habitants des Malouines), titrait lundi le *Times* au-dessus d'un éditorial belliqueux. A la veille du grand week-end pascal, ces « *Malouins par solidarité* » s'agglutinent sur les routes des vacances et préfèrent profiter de la trêve du vendredi saint que vivre les affres du compte à rebours déclenché mercredi soir 7 avril par le ministre de la défense ou l'attente anxieuse des résultats de la mission de la dernière chance réalisée par M. Haig.

Les journaux ne paraissent pas, et les Britanniques connaîtront ainsi le répit des titres-chocs, des éditoriaux revanchards et des appels au sentimentalisme. Le sensationnalisme, depuis une semaine, a largement débordé la presse dont il est la spécialité, pour envahir des journaux plutôt connus pour leur sérieux guindé. Les médias ont dramatisé les événements de façon disproportionnée par rapport à la mobilisation réelle des esprits et des cœurs.

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 3.)

La répression en Ouganda redouble de violence et fait de nombreuses victimes

Renversé il y aura trois ans le 11 avril 1982 par une coalition de forces ougando-tanzaniennes, le maréchal Idi Amin Dada, qui vit en exil en Arabie Saoudite, a lancé un appel à la solidarité des pays musulmans pour « acheter des armes pour la libération de mon pays... et pour payer les frais de scolarité de mes enfants ». « Il faudra trois ans pour libérer l'Ouganda d'Obote, et je rentrerai chez moi dans un proche avenir pour diriger la phase finale de la guerre », a encore déclaré à Associated Press l'ancien dictateur ougandais, qui affirme, d'autre part, que vingt-quatre mille homme se battent pour lui dans son pays.

La répression s'accentue dans le pays. A Kampala, la police et l'armée ont une nouvelle fois, mercredi 7 avril, procédé à une vaste rafle. Plusieurs centaines de civils ont été arrêtés et des milliers de personnes ont été interpellées.

Cette nouvelle opération policière entre dans le cadre de la lutte antiguérilla particulièrement aveugle qui a été déclenchée par le régime du président Obote et qui a fait de nombreuses victimes.

L'horreur au quotidien

De notre envoyé spécial

Kampala. — Depuis quelques heures, John Onyango Odango est de nouveau un homme libre. Il tient encore à la main le billet de sortie de la prison de Luzira, où il vient de passer onze mois.

John est le responsable du parti démocratique (D.P.) — principale formation de l'opposition légale — pour le district de Gulu, ville du Nord ougandais. La police, en quête d'une cache d'armes, l'arrêta sans mandat le 3 mai 1981, après d'infructueuses recherches à son domicile. Six semaines plus tard, on le transférait à Luzira, la plus grande prison civile de Kampala.

John r[a]conte avec calme les péripéties de sa détention, sans jugement ni inculpation : les journées [sans] nourriture, les nuits froides, le détournement par les gardiens des couvertures de la Croix-Rouge destinées aux prisonniers, le surpeuplement — Luzira abrite jusque dans ses couloirs plus de deux mille détenus pour une capacité d'accueil cinq fois moindre, — la maladie, l'angoisse face au silence des autorités, la surprise et la joie lorsqu'il apprit, la veille, sa libération immédiate.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 15.)

POINT

Les syndicats chez M. Mauroy

Onze mois après l'élection de M. François Mitterrand, l'état de grâce entre le nouveau pouvoir et les syndicats paraît bien révolu. Aujourd'hui, M. Mitterrand tente de trouver la confiance du patronat, mais il se heurte à une division syndicale qui a tendance à s'accentuer.

Le pouvoir est donc à la recherche d'un nouveau type de relations avec les partenaires sociaux. Ainsi, avant la journée de travail du 16 avril avec le C.N.P.F., M. Pierre Mauroy va recevoir la C.G.T. le 13 avril, la C.G.C., F.O. et la C.F.T.C. le 14 et la C.F.D.T. le 15. Une concertation importante.

« C'est par le dialogue, la concertation et la négociation que nous surmonterons les obstacles », *vient de déclarer le premier ministre, en soulignant que les difficultés de l'heure ne pourraient être aplanies que tous ensemble, gouvernement et partenaires sociaux. Un appel auquel M. Edmond Maire, qui plaide pour la rigueur et la solidarité, ne pourra qu'être sensible.*

En s'entretenant avec les syndicats, partenaires souvent critiques du nouveau pouvoir, M. Mauroy veut d'abord aborder l'application des ordonnances — dont certaines, comme celles sur les trente-neuf heures et l'abaissement de l'âge de la retraite, dépendent largement de négociations entre patronat et syndicats — et évoquer les problèmes de la Sécurité sociale. Une question brûlante dont dépend pour une bonne part la crédibilité du gouvernement.

Les ordonnances de 1967 devraient être abrogées lors de cette session parlementaire, un débat sans vote étant ensuite envisagé sur les aspects financiers de la protection sociale. Sur la Sécurité sociale, comme sur d'autres sujets débordant le cadre social pour toucher à la politique économique et industrielle, le premier ministre veut d'abord écouter.

Préoccupé par l'aggravation de la division syndicale — M. Krasucki vient encore d'accuser, dans le Dauphiné libéré, *F.O. et la C.F.D.T. de « tirer le gouvernement en arrière », tandis que la C.G.C., inquiète de la montée de la violence, s'en prend aux cégétistes, — il cherche, tel Soubise ses armées, des points d'accord entre syndicats sur lesquels la démarche gouvernementale pourrait s'appuyer.*

Une démarche difficile alors que les prochaines élections aux prud'hommes et à la Sécurité sociale risquent d'aiguiser encore les concurrences.

AU JOUR LE JOUR

RECONQUÊTE

La majorité de gauche a enfin les moyens de faire applaudir sa politique par l'opposition et d'unifier le pays : les deux tiers de la flotte de guerre britannique — l'ennemi héréditaire — sont partis pour une croisade lointaine. Profitons-en pour récupérer Jersey et Guernesey, les îles franco-normandes !

Nous avons un bon prétexte : elles sont plus proches de nos côtes que des rivages anglais.

HENRI MONTANT.

M. ANDRÉ HENRY INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. André Henry, ministre du temps libre, sera l'invité, dimanche 11 avril, de l'émission « le Grand Jury » organisée par R.T.L. et « le Monde », et diffusée de 18 h 15 à 19 h 30. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

Un entretien avec Mgr Lustiger

« Mon premier but est d'établir un minimum de consensus »

nous déclare l'archevêque de Paris

Mgr Jean-Marie Lustiger est archevêque de Paris depuis un peu plus d'un an. Débordé, maîtrisant mal son temps, il dit lui-même qu'il préfère le terrain aux dossiers et qu'il se méfie des plans d'ensemble. Il multiplie les rencontres à échelle humaine, où le contact direct remplace les idées toutes faites.

Un homme très personnel — ses admirateurs disent « charismatique » ou « pragmatique », ses adversaires « autoritaire » ou « secret », — Mgr Lustiger déroute. Un jour, on le voit à la télévision, prêchant le carême presque en « one man show », le lendemain on le retrouve à la prison de la Santé, s'entretenant avec des travestis et des détenus des quartiers spéciaux. Prêtres et laïcs se demandent ce qu'il veut et où il va. Il a accepté de faire le bilan — même s'il n'a pas voulu répondre à une question sur l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet — de sa première année à la tête du plus grand diocèse de France. — A. W.

« Votre nomination comme archevêque de Paris remonte aujourd'hui à un peu plus d'un an. Quelles étaient vos intentions en arrivant à Paris ?

— Modestes. Je connais Paris, où je suis né, où presque tout mon ministère s'est déroulé. Je mesure l'ampleur de sa transformation, depuis une quinzaine d'années. Le bouleversement de l'urbanisme, souvent sauvage et toujours sélectif, crée une nouvelle mentalité et de nouveaux centres.

» Un autre type d'occupation de l'espace par des activités de travail, de commerce et de loisir est apparu, qu'il faut considérer non pas comme une désertification, mais comme un nouveau mode de fréquentation de la ville

» Pour l'Eglise et la vie religieuse des chrétiens, ces transformations ont des conséquences que nous mesurons encore mal. A cela s'est ajouté la division de la région parisienne en départements et en diocèses nouveaux. De ce fait a disparu la mobilité du clergé, qui, auparavant, passait au fil des ans d'une paroisse de banlieue à une paroisse de Paris et inversement. Aujourd'hui, le clergé est fixé sur un diocèse. Pour beaucoup, c'est une réduction des possibilités d'initiative.

» Enfin, les chances, mais aussi les crises provoquées par le concile Vatican II. Je suis bien placé, ancien aumônier d'étudiants de 1968, curé ensuite, pour mesurer le poids et le prix humain, social et spirituel de cette tempête, qui a peut-être soufflé à Paris plus fort que partout ailleurs en France.

» Voilà les raisons pour lesquelles nous ne maîtrisons pas tous les paramètres de ce diocèse. Prétendre pouvoir, comme on aurait pu le croire possible à l'époque du cardinal Veuillot, élaborer des plans d'ensemble à longue échéance, ce serait une dangereuse illusion. J'ai retenu la leçon donnée par le cardinal Marty : en ces temps de transition, il faut d'abord tenir, apprendre, accueillir l'événement.

» Mon intention était, et reste donc la suivante : renoncer à tout projet technocratique, suspendre toute idée préconçue sur « ce qu'il faut faire », ne pas se fixer deux ou trois idées que l'on croit simples, et qui sont fatalement arbitraires, pour tenter ensuite, à toute force, de les appliquer, au besoin contre la réalité. Mon premier souci consiste justement à cerner la réalité de l'Eglise à Paris. C'est pourquoi j'ai moins agi que je n'ai essayé de mettre les chrétiens en état d'agir.

» Pour agir, ils doivent vaincre deux types d'obstacles. Pris dans la mégapolis, ils s'ignorent. Mais l'isolement de leurs communautés (quelles différences d'une paroisse à l'autre, d'un arrondissement à l'autre, d'un milieu à l'autre !) sert d'alibi sociologique pour ne pas se rencontrer en Eglise : chacun tolère la différence de l'autre parce qu'il peut l'ignorer. Mon premier but est d'établir un minimum de consensus entre les chrétiens eux-mêmes : les mettre en communication, leur apprendre à s'accepter et à reconnaître en eux le même Christ. Ce n'est qu'en retissant ce tissu que l'Eglise, à Paris, pourra agir.

Propos recueillis par ALAIN WOODROW et HENRI FESQUET.

(Lire la suite page 2)

L'ACTUALITÉ D'HANNS EISLER

Musique et politique

Trois concerts viennent de célébrer le vingtième anniversaire de la mort d'Hanns Eisler et la parution du premier livre qui lui ait jamais été consacré en français Musique et politique : Hanns Eisler, *d'Albrecht Betz.*

On a pris l'habitude d'employer, pour désigner Schoenberg, Berg et Webern, l'expression riche en sous-entendus de « trinité viennoise ». C'est une façon de parler, bien entendu : car en y regardant de plus près, on découvre un quatrième, Hanns Eisler (1898-1962), disciple préféré et rebelle, qui pourrait apparaître comme le Lucifer viennois.

En effet, à la différence de son maître et de ses camarades, Eisler s'est préoccupé rapidement, et de façon de plus en plus conséquente, de la fonction sociale de son art, refusant d'utiliser un langage musical accessible seulement à une élite.

Irrité par le caractère artificiel et superficiel des festivals de musique contemporaine où il rencontre un succès ambigu, il va bientôt renier ses premières œuvres. Il portera désormais ses efforts vers l'élaboration d'une forme d'expression musicale, mettant en cause, d'abord au concert puis au théâtre (il collabora principalement avec Brecht) et enfin au cinéma (lorsque, chassé d'Allemagne par le nazisme, il trouve refuge à Hollywood), les conventions rassurantes grâce auxquelles le public consomme les œuvres d'art distraitement et confortablement. Il ne s'agit donc pas de proposer d'autres conventions mais d'utiliser, jusqu'à les mettre en échec, celles que le public connaît le mieux pour les fréquenter tous les jours.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 26.)

Le Monde

idées

PAQUES

Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, termine son interview par une hymne au Christ, « mort librement et ressuscité par la libre gratuité de Dieu ». Cette gratuité permet aussi aux hommes d'adopter les croyances les plus diverses, comme l'ont montré les vingt-troisièmes Entretiens de Bayonne, dont Henri Fesquet fait le compte rendu. Gabriel matzneff enfin, parle de la signification de la fête de Pâques.

A chacun ses croyances

par HENRI FESQUET

FESTIVAL de la parole ? Foire aux idées ? Eclectisme utopique ? Eparpillement essoufflant ? Sans doute, mais l'homme d'aujourd'hui est habitué à glaner plutôt qu'à engranger. Les auditeurs, aux Entretiens de Bayonne, se trouvent donc dans un terrain familier, ce qui leur permet d'aller de découverte en découverte et d'hyphothèse en hypothèse.

La modestie de Georges Hahn est appréciable : *« Nous sommes des marchands d'apéritif. Pour les nourritures substantielles, il faut aller ailleurs. »* Appréciable parce que personne ne se fait d'illusions et, surtout, parce que c'est une œuvre pie que de mettre les gens en appétit, les ébranler dans leurs préjugés et les inciter, au moins pendant une petite semaine, à délaisser tout sectarisme. Pas ou presque de polémiques à Bayonne, encore que toutes les conditions soient réunies pour les susciter. S'il arrive de bouillir, c'est intérieurement ou dans les coulisses. Grâce soit rendue aux organisateurs de tenir ferme le couvercle de la marmite et d'entretenir ainsi une pression tonique.

On s'ennuie rarement dans ce microcosme qui ambitionne d'embrasser l'univers. Personne n'est tendre pour son voisin de tribune, ni obséquieux. Personne n'est censé faire du prosélytisme, mais chacun sait ce que parler veut dire (1)...

Excellente idée que d'avoir dissocié foi et religion. Les religions ont eu, certes, leur place (animisme, christianisme, judaïsme, islam, bouddhisme, confucianisme, zen, voire franc-maçonnerie), mais elles se sont vite effacées devant les croyances d'un autre type. Bien que les religions visent l'universel et tendent à élargir les aspirations des hommes en faisant éclater les frontières du monde visible, elles demeurent quelque peu égocentriques et récupératrices. Si elles recherchent l'absolu, c'est parfois par des moyens exclusifs ou pseudo-rationnels.

La conjoncture a obligé les Entretiens de Bayonne à insister sur les sectes. Un historien suisse fort bien documenté s'est livré à un vaste tour d'horizon. Il est devenu difficile de parler des sectes sans agressivité ou sans complaisance. Trop de cas effrayants obstruent l'horizon. L'orateur a fait preuve d'une neutralité souvent jugée comme beaucoup trop bienveillante. Sous couleur de ne pas tomber dans un rejet manichéen basé sur l'incompétence ou l'amalgame, le conférencier a présenté le pour et le contre comme équivalents sans faire ressortir le caractère odieux, débile ou criminel de certaines communautés, sectaires, intolérantes et fanatiques. Dans combien de cas les sectes n'abusent-elles pas de la fragilité, de l'inadaptation, de l'instabilité ou de la naïveté de jeunes déboussolés en quête d'amitié afin de les intoxiquer ?

Science et foi

Il aurait été bon de faire remarquer que la prolifération des sectes est *« le témoignage du devoir non accompli »* par les grandes Eglises, qui ont perdu toute chaleur humaine et toute faculté de sécréter de petites communautés. Les grandes religions sont parfois d'un accès difficile, mais que dire de certains groupuscules narcissiques, asociaux et décadents, pour ne pas dire pervers ?

Humilité et soumission aux faits, ascèse de l'esprit, effort pour écarter autant que faire se peut les idées préconçues : la science creuse, sous les pas du savant, un abîme grandissant d'ignorance. Elle constitue un contrepoids indispensable à la foi et en entame le champ sans jamais arriver à la supprimer ou à la rendre superflue. La recherche fondamentale est neutre par définition ; la technique peut déboucher sur le meilleur ou sur le pire, et, comme on l'a fait remarquer brutalement, seraient archaïques les savants qui ne se donneraient pas une éthique à la mesure de leurs responsabilités. Faute de quoi, ils se mettraient en rupture avec le monde et ses valeurs.

Les pièges de l'insécurité, le danger de perversion et d'anéantissement n'ont jamais été aussi grands. En revanche, la science a rarement été aussi utile à la religion pour l'empêcher de se fourvoyer dans des impasses, au nom de doctrines dépassées, abusivement tirées des écrits inspirés.

Socialisme et libéralisme

Dans ce contexte, la politique redevient ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : l'art des moyens au service d'idéologies philosophiques ou morales et non cette sorte de monstre sacré qui se permet de tout écraser sous le prétexte de faire le bonheur des hommes sans ou contre eux.

Socialiste et libéraux — entendez la gauche et la droite — se sont affrontés à mi-chemin de la véhémence et de la courtoisie. M. Hahn, ayant rappelé que les Entretiens de Bayonne se devaient d'être « improductifs » — c'est-à-dire de s'interdire de descendre dans les applications ou de proposer des recettes, — on est resté tant bien que mal sur les sommets : lutter contre l'injustice ; inventer des contre-pouvoirs ; accepter l'alternance ; se prémunir contre les ravages de la bureaucratie ; instaurer l'autogestion et la décentralisation ; décoloniser la politique.

Voilà pour le politique. Voilà pour la médecine, plus exactement pour la philosophie de la médecine. Dans un exposé éblouissant d'intelligence et d'humour, le docteur Marcel Colin, psychiatre dans les hôpitaux de Lyon, a parlé de la signification du suicide et de la moins mauvaise manière d'essayer d'aider les malades. On aimerait pouvoir relire à tête reposée cette intervention qui a laissé loin derrière elle la plupart des autres.

Comme il était à craindre, les Entretiens de Bayonne se sont terminés en queue de poisson ou, pour le dire autrement, en pointillé. Trois femmes sur dix-sept conférenciers, c'est peu. La dernière intervention est revenue à une romancière journaliste, qui avait à traiter un thème aussi redoutable qu'axial : « L'amour, découverte d'autrui. » Les Entretiens de Bayonne auraient pu trouver là une raison d'être privilégiée. En fait — et après tout, c'est une manière comme une autre de prendre le public au sérieux, — il restera à chacun à se faire sa religion tout seul, car l'exposé n'est pas sorti des lieux communs et d'une morale de magazine.

Les usagers des Entretiens de Bayonne ont bien de la chance. Si on les abreuve d'idées jusqu'à leur donner le tournis, nul ne prétend les endoctriner. Ce public de province, ni meilleur ni pire qu'un autre, a tout absorbé, non sans montrer de temps à autre les dents, mais parfois aussi son adhésion. Il n'aura pas perdu son temps puisqu'on l'a incité à réfléchir par lui-même et à dépasser l'incohérence voulue de cette série hétérogène.

Il n'empêche que se dégage de cette rencontre un optimisme fondamental en l'avenir de l'homme. Dans cette foire aux croyances, chacun s'autorise à avancer que sa propre foi est la plus efficace. Seule la démocratie permet une telle coexistence pacifique.

(1) A titre d'exemples, citons quelques-uns des intervenants les plus connus : M. Louis Leprince-Ringuet ; le grand rabbin de Marseille Sitruc ; Mgr de Saint-Blanquat, évêque de Montauban ; M. Maurice Glelé-Ahanhanzo, professeur à Paris-I ; Pierre Messmer ; le professeur Paul Milliez.

VEXILLA REGIS

par GABRIEL MATZNEFF

Vexilla Regis prodeunt,
fulget crucis mysterium,
qua vita mortem pertulit
et morte vitam protulit.

« Les Etendards du Roi s'avancent, le mystère de la croix resplendit, où la vie porte la mort, et où la mort révèle la vie (1). »

Ces quatre premiers vers de l'hymne composée par Venance Fortunat, lors de la réception par la reine de France Radegonde, à Poitiers, des reliques de la sainte Croix, exprime avec une concision parfaite la signification de la fête de Pâques, et donc l'essence même du christianisme. Toutefois, cet échange de la mort et de la vie, cette victoire de l'amour sur le néant, ne peuvent être enfermés dans les limites de la théologie chrétienne, et il regardent tous ceux qui, croyants ou agnostiques, sont habités par la nostalgie de l'éternité : les artistes et les amants.

Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

La vérité et la force de ces vers de Corneille, adressée à une jeune femme dont il était amoureux, ne me sont, curieusement, apparus que lors d'un cours sur Flaubert, à la Sorbonne, voilà de nombreuses années. J'étais arrivé en retard, et le professeur parlait d'une femme, Elisa Schlésinger, dont j'entendais le nom pour la première fois. Ce jour-là, il n'a été question que de cette inconnue. Sa naissance à Vernon en 1810, son premier mariage, son séjour à Trouville en 1836, son départ pour l'Allemagne en 1852, ses enfants, et jusqu'au nom de son gendre, la vie entière de cette Elisa Schlésinger, ses goûts, son visage, resurgissaient ainsi pour nous dans l'amphithéâtre Descartes. Pourquoi diable Mme Schlésinger, qui n'était rien, suscitait-elle, un siècle après sa mort, tant d'intérêt ? Pourquoi MM. René Dumesnil et Edmond Gérard-Gailly lui avaient-ils consacré des livres entiers ? Pour cette simple raison que Flaubert l'a aimée. Observez que l'on n'est même pas certain qu'ils aient été amants : les érudits sont divisés sur ce point. Ce qui est sûr, c'est que Mme Schlésinger a inspiré à Flaubert le personnage de Mme Arnoux, dans *l'Education sentimentale.* Cela suffit à la rendre immortelle.

La vraie résurrection des morts, ce sont ces instants fugaces de bonheur, de plaisir, de souffrance, que l'artiste arrache à l'oubli, et qu'il fixe dans son œuvre, pour l'éternité. Cette résurrection par la beauté ne préjuge en rien de l'existence de celle qui nous est promise par l'Eglise. L'une et l'autre ne sont d'aucune façon antinomiques : au contraire, elles se complètent. Le sacrement de l'eucharistie et l'écriture romanesque sont tous deux des mémoriaux. Nul n'a mieux que Baudelaire ressenti et exprimé ce triomphe de l'écrivain sur la décomposition et la mort :

Alors, ô ma beauté, dites à [la vermine
Qui vous mangera de [baisers,
Que j'ai gardé la forme et [l'essence divine
De mes amours décomposés.

(1) Cité par le Père Roger-Michel Bret, dans le nº 50 de *Présence orthodoxe,* éditions Friant, 96, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.

Un entretien avec Mgr Lustiger

(Suite de la première page.)

— Votre forte personnalité fait parfois dire que vous agissez en homme d'autorité, voire avec autoritarisme. Vous semblez vous présenter ici comme un homme d'échanges, un « médiateur », plus qu'un « décideur ». Que doit-on comprendre ?

— Spontanément, et c'est peut-être une insuffisance pour un archevêque de Paris, je préfère le terrain aux dossiers. Mais en étant physiquement présent, en ne me dérobant pas chaque fois que l'on me demande de parler, en rendant visite autant que je le puis, aux paroisses, aux groupes les plus divers, en recevant des interlocuteurs variés, je ne veux pas me borner au rôle de médiateur. Mais au contraire je veux assumer le service concret de l'unité. Une Eglise locale, quelle qu'elle soit, doit, pour son unité, voir son propre visage. Je l'ai expérimenté : l'évêque reçoit comme une mission et souvent un fardeau le rôle symbolique, public autant que privé, de serviteur concret de cette unité. Il ne peut se dérober à la tâche — plus lourde qu'on imagine — d'identifier l'Eglise et d'être identifié par elle.

» Comment éviter le piège d'une personnalisation, inconvenante et idolatrique ? Je n'ai pas de réponse générale. Voici ce que je tente de faire dire et redire aux chrétiens de Paris, comme leur évêque, que, s'ils ne considèrent qu'eux-mêmes, leurs différences sont telles qu'ils ne pourront jamais entrer dans la communion du Christ ; au mieux, ils la caricatureront en un compromis de surface. Au contraire, ils doivent faire leur unité par l'origine, la recevoir d'un plus grand qu'eux, le Christ, qui en tout nous précède.

» L'évêque intervient dans les communautés concrètes pour leur rappeler la gratuité inouïe d'un tel don de l'unité : je témoigne de ce que notre unité, don de l'Esprit, nous vient d'ailleurs, nous précède et *nous* devance. *l'unité* de *l'Eglise* n'est pas celle que peut imposer un pouvoir central — fût-il celui de l'archevêque. Saint Paul au contraire le nomme « le lien de la charité ». Si tous comprennent que l'unité, donc la cohésion et le visage de l'Eglise, nous vient du Christ, alors je peux aider l'Eglise entière à accueillir les initiatives, à susciter l'inventivité, bref à faire confiance à la fécondité de l'Esprit et à vivre dans la fidélité.

— Concrètement, par quelles mesures s'est traduit ce service de l'unité ?

— A titre d'exemples, je citerai d'abord l'élargissement du conseil de l'évêque : je l'ai fait passer de dix à vingt-cinq membres, répartis en deux groupes à responsabilités spécifiques. Cela peut sembler freiner l'efficacité bureaucratique. Mais, en fait, cela élargit l'assiette et la représentativité du premier appui de l'évêque ; à mon sens, les vicaires épiscopaux ne doivent pas « doubler », par une machinerie administrative de plus, les responsables locaux mais les représenter en personne auprès de l'évêque.

» Pareillement je voudrais privilégier des structures pastorales de terrain : d'ailleurs, la diminution progressive du nombre de prêtres et des religieuses impose de tels choix. Dans la même optique aussi, je souhaite que se développent les circuits de communication. J'ai constaté à quel point la difficulté était grande, pour un chrétien de Paris, de seulement savoir ce que font et sont les autres chrétiens. Personnellement la toute-puissante rumeur m'a instruit, certains jours, de trois à quatre décisions contradictoires que j'aurais prises sur un même problème, alors que je ne m'en étais pas une seule fois préoccupé. Si l'évêque ne peut se faire entendre directement, qu'en est-il du chrétien courant !

» D'où l'initiative de « Radio Notre-Dame » : les chrétiens de Paris y parlent de la vie chrétienne et de leur foi. Sans doute fallait-il oser le faire, puisque le succès ne s'en dément pas. Et dois-je l'avouer, plein de gratitude envers les multiples et bénévoles concours qui y contribuent, ce succès me surprend encore. Mais ce n'est qu'à partir de septembre que la grille définitive pourra être mise en place et que l'ensemble pourra être jugé.

— Le clergé de Paris vieillit, se raréfie, et enfin il n'est pas toujours entièrement acquis à votre projet. Quelle sera votre attitude à son égard ?

— Je m'en suis déjà ouvert, directement aux prêtres. Ici, je m'adresse à ceux qui ne le sont pas. Le nombre de prêtres (ordinations, départs, etc.) dépend de l'état des communautés chrétiennes concrètes. Une Eglise qui croit ne manque pas de vocations, elle les suscite. Une communauté croyante soutient aussi ses prêtres dans l'épreuve de la fidélité. Nous n'avons donc pas à gérer la pénurie, statistiquement prévisible, par des innovations théologiques et pastorales de circonstance, mais à demander à Dieu, par la prière, la foi pour notre Eglise. Les vocations s'ensuivront par surcroît.

» Ensuite, je n'admets pas le confortable sophisme selon lequel les chrétiens (et les autres) ne critiquent, voire ne méprisent les prêtres que par amour déçu, suite à une prétendue trahison du clergé. Les défaillances du clergé reflètent celles de l'ensemble des croyants. Et surtout, ce raisonnement permet de se justifier aisément dans son propre abandon du Christ.

» La communauté chrétienne doit rendre leur dignité aux prêtres : c'est son propre honneur qui s'y joue, c'est aussi la gloire du Christ. Car quand le mépris s'abat sur le prêtre, son visage devient encore plus celui du Christ couvert de crachats. Même — et surtout — ainsi, il reste fidèle à celui qui se manifeste en lui.

— Et la formation des laïcs, l'augmentation de leurs responsabilités, l'action catholique... ?

— Nulle part peut-être autant que sur la question des laïcs l'acquis du concile Vatican II n'a été aussi considérable et n'est resté encore aussi méconnu. Contrairement à ce qu'on a pu entendre dire, Vatican II n'est pas à dépasser : il reste bien en avance sur notre situation concrète. A preuve, notre timidité et notre confusion quant au rôle des « laïcs ». Pour la clarifier, reprenons la dénomination de « baptisés ». Les baptisés ont revêtu par le baptême même un sacerdoce, complet dans sa mission propre, achevé en lui-même et inaliénable : celui de soumettre et de développer la création pour la faire passer, dans le Christ, à Dieu.

» Dans une société qui s'affronte à des difficultés imprévues par les sages de ce monde, et sans issue sans doute pour les puissants de ce monde, les baptisés exerceront leur sacerdoce en tentant d'inventer le ou les modèles de société que tous attendent. Les chrétiens n'ont pas à se replier sur les problèmes internes de l'Eglise, mais à travailler à résoudre également les problèmes du monde. Car l'Eglise n'est pas instituée pour se servir elle-même, mais pour le service de tous les hommes.

» Voici donc le premier rôle des laïcs : exercer, sans limites, leur sacerdoce de baptisés. Reste leur second rôle : prendre leur part au service du corps ecclésial. Ils le font déjà très largement dans la catéchèse, la préparation des sacrements, la participation à la mission de l'Eglise... Mais, de plus, ils peuvent être appelés à recevoir une part du ministère ordonné. Concrètement, je songe à l'ordination au diaconat permanent d'hommes mariés. Cette pratique, voulue par l'Eglise latine par le concile Vatican II, reste très timide en France. Bien que les chiffres soient encore peu significatifs, l'Eglise entière peut attendre de grands bienfaits de ce développement.

— Pourriez-vous préciser la spiritualité dont, à votre avis, notre temps a besoin ?

— Contrairement à ce que l'on a répété à satiété, être chrétien ne consiste pas en un conformisme, fût-il pieux. Etre chrétien, c'est n'être pas comme tout le monde. C'est inscrire une ligne de fracture à la surface du conformisme de ceux qui s'imitent eux-mêmes, parce qu'ils ne peuvent ou ne veulent imiter le Christ. Autour de nous, à l'Est, au Sud, partout le christianisme vivant rompt avec la ligne profane, avec le « désordre établi ». *Mais* pour porter cet anticonformisme de la charité, sans l'émousser ni le caricaturer en fanatisme, il faut une immense force intérieure. Cette force a un nom : c'est la foi. Sans doute peut-on vivre de manière partiellement et implicitement chrétienne sans la foi, quand les repères culturels et sociaux restent chrétiens. Pour qu'ils le restent, le redeviennent ou simplement le deviennent, il faut que certains hommes aient la foi explicite. Je n'ai que cette banalité fondatrice à proposer, en fait de spiritualité : nul n'est chrétien s'il n'a la foi. C'est la liberté de la foi qui peut réconcilier le monde.

» Notre temps marque assez bien sa crise en ce fait, évident, que les jeunes (par l'âge) ne reprennent que difficilement et brièvement les caractères propres de la jeunesse : l'espoir, la confiance, la force de changer les choses. Notre société atteste sa crise profonde, par son impuissance terrifiante à engendrer une jeunesse véritable, parce qu'elle ne peut ouvrir la dimension d'un avenir possible (sans parler de la baisse de la fécondité). Il semble déjà que rien n'est plus possible.

» A ces jeunes qu'on floue de toute jeunesse, je dois dire la nouveauté : c'est le Christ ! Comme l'écrivait, au deuxième siècle, saint Irénée, le Christ n'apporte aucune autre nouveauté que lui-même, parce qu'en lui-même, il contient toute nouveauté. Le Christ fait la vérité, celle de l'homme et d'abord celle de Dieu. Il nous délivre de la mort, puisque, lui, il est mort librement et ressuscité par la libre gratuité de Dieu. Il incarne l'unique possible : la fin de la mort. Etre « jeune », ce n'est pas une question d'âge, dit-on, mais d'esprit. J'ajoute : une question de cœur. Il faut que mon cœur croie au possible, c'est-à-dire à la possibilité pour Dieu de ce que les hommes croient, eux, impossible. Pour que l'on devienne jeune. Le Christ offre à l'humanité sa seule jeunesse possible. Et si notre société doit songer à entrer dans le troisième millénaire, il faut qu'elle le fasse avec et selon le Christ. Sinon le futur répétera le présent au passé, le futur n'aura aucun avenir. »

Propos recueillis par
ALAIN WOODROW
et HENRI FESQUET.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LA CRISE DES ILES MALOUINES

Le secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, a eu le jeudi 8 avril un entretien de six heures avec Mme Thatcher. Il était arrivé à Londres en disant qu'il n'avait dans sa serviette « aucune solution toute prête » pour le conflit des Falkland. Le premier ministre britannique avait auparavant déclaré à la Chambre des communes qu'elle accueillerait M. Haig en « ami et allié » et non en médiateur. Après ses conversations, auxquelles ont assisté le secrétaire au Foreign Office et le ministre britannique de la défense, MM. Pym et Nott, le secrétaire d'Etat américain a déclaré qu'il avait étudié de façon détaillée avec ses interlocuteurs la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU préconisant un retrait des troupes argentines des Falkland et la recherche d'une solution diplomatique.

Avant l'arrivée de M. Haig, M. John Nott avait dit à une chaîne de télévision américaine : « Nous tirerons les premiers. » Il se référait à la mise en garde britannique annonçant que, à partir de lundi, tout bateau argentin se trouvant dans la zone des deux cent milles marins autour de l'archipel serait « susceptible d'être attaqué ». En outre, les porte-parole du gouvernement de Londres s'étaient efforcés de dissiper l'ambiguïté entretenue ces derniers jours entre la notion de « souveraineté britannique » sur les îles et celle de leur retour « sous administration britannique ». « Londres n'a aucun doute, ont-ils dit, à propos de sa souveraineté sur l'archipel et ses dépendances ». Aux Communes, Mme Thatcher s'en était prise vivement au régime militaire argentin en déclarant : « On comprend dans le monde occidental et au-delà que si ces dictateurs réussissaient avec cette agression non provoquée, d'autres dictateurs réussiraient ailleurs. »

A Buenos-Aires, où l'on attendait ce vendredi M. Haig, les dirigeants soufflent le chaud et le froid sur leur opinion publique. Tandis que le président de la République, le général Galtieri, déclarait que l'Argentine ferait usage de ses armes si la Grande-Bretagne établissait un blocus autour de son pays, le ministre des affaires étrangères, M. Oscar Mendez, affichait un certain optimisme en disant que le « danger de guerre s'éloignait ». A Washington, l'Organisation des Etats américains a décidé de ne jouer, pour le moment, aucun rôle dans le conflit. Elle a ajourné ses débats à lundi, jour où commence à prendre effet l'ultimatum britannique.

Des réactions continuent d'être enregistrées dans le monde, surtout en Amérique latine, où beaucoup de pays appuient les revendications argentines sur l'archipel, sans approuver le coup de force. Jeudi, l'Italie s'est jointe à la plupart des autres pays de la Communauté européenne en décrétant un embargo sur les exportations de matériel militaire vers l'Argentine.

Buenos-Aires se félicite de la « compréhension active » de l'Union soviétique

Correspondance

Buenos-Aires. — Tandis qu'un premier groupe de fonctionnaires du département d'Etat américain arrivait, jeudi 8 avril, à Buenos-Aires, les autorités argentines suivaient avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la position soviétique dans leur conflit avec la Grande-Bretagne. On considère ici que l'U.R.S.S. est passée d'une neutralité prudente à une « *compréhension active* ». Le communiqué diffusé mercredi par le ministère soviétique des affaires étrangères reconnaît en effet implicitement la légitimité de la revendication argentine sur les îles australes (appelées Malouines et non plus Falkland) et souligne la responsabilité de la Grande-Bretagne dans la dégradation des relations avec l'Argentine.

Moscou pouvait difficilement rester neutre à partir du moment où la Grande-Bretagne décidait d'envoyer une flotte de guerre dans l'Atlantique sud, et où les Etats-Unis intervenaient directement dans le conflit. Il est clair, en effet, qu'au-delà de la question de la souveraineté argentine, ce qui est en jeu, c'est la suprématie dans une zone dont l'importance stratégique et économique n'échappe évidemment pas aux Soviétiques. Moscou se range aux côtés de Buenos-Aires au moment où les Etats-Unis s'apprêtent à exiger des militaires argentins le maximum de concessions, quitte à laisser le drapeau bleu ciel et blanc flotter sur les Malouines.

L'U.R.S.S. peut difficilement accepter un blocus naval des îles qui interromprait son approvisionnement en céréales à partir des ports de Buenos-Aires, Rosario et Bahia-Blanca. Plusieurs sous-marins soviétiques se trouveraient déjà non loin de l'archipel. La conjoncture internationale aidant, les négociations entre les deux pays ont sensiblement progressé dans les domaines de la coopération nucléaire et de la pêche. A l'occasion de la réunion, cette semaine, de la commission mixte argentino-soviétique, les deux pays ont signé un accord prévoyant la vente d'uranium enrichi et d'eau lourde à l'Argentine.

D'autre part, le protocole d'accord en matière de pêche signé en décembre 1980 va déboucher sur la création d'entreprises mixtes, l'Union soviétique fournissant les bateaux et la technologie. Les deux pays exploiteront en commun les ressources de krill (1) situées au sud du 46e parallèle, près des îles Malouines.

« Le danger de guerre s'éloigne »

Les déclarations de M. Nicanor Costa Mendez à son arrivée à Buenos-Aires, jeudi en fin de matinée, ont quelque peu détendu l'atmosphère après l'émoi causé par la « déclaration de guerre » de la Grande-Bretagne (à partir de lundi, tout bateau argentin se trouvant dans un rayon de 200 milles marins autour de l'archipel des Malouines pourra être attaqué par la flotte britannique) et surtout après les premières mesures de mobilisation. Le ministre des affaires étrangères a affirmé en effet : « *Le danger d'une guerre s'éloigne* ». Il a toutefois précisé, à l'issue de la réunion du comité militaire qui s'est tenue en fin d'après-midi : « *Nous sommes décidés à repousser toute attaque si les négociations échouent, ce qui ne se produira pas par notre faute.* »

Parmi les versions de toutes sortes qui ont circulé durant la journée sur l'attitude que pourrait adopter le gouvernement argentin, nous avons relevé celle-ci : l'Argentine retirerait ses troupes mais maintiendrait une administration civile sur l'archipel. Elle respecterait de cette manière la résolution du Conseil de sécurité sans renoncer à sa souveraineté. Il faut toutefois attendre l'arrivée, prévue vendredi soir, de M. Alexander Haig pour y voir plus clair.

JACQUES DESPRÈS.

(1) Crevettes dont les Soviétiques et les Japonais font une pâte riche en protéines.

DEPUIS DEUX SIÈCLES

L'Argentine a pris conscience d'elle-même en s'opposant à l'Angleterre

Le conflit des Malouines offre bien des motifs de surprise. Que des îlots rocheux situés à l'autre bout du monde, battus par les vents, sans un arbre, sans autre végétation que l'herbe broutée par des moutons, où vivaient à peine deux mille citoyens britanniques, que ce Clochemerle austral ait suscité un tel branle-bas international et réussi à réveiller les énergies endormies de nos voisins d'outre-Manche, voilà qui a de quoi dérouter, même si l'importance stratégique de l'archipel est démontrée par les cartes et le rappel des batailles navales qui s'y sont déroulées.

Mais il y a un autre sujet d'étonnement : l'adhésion enthousiaste, et quasi unanime (1), des démocrates et des opposants argentins au coup de force et au coup de bluff de militaires qui n'ont pas cessé, depuis six ans, de les traquer, de les jeter en prison et de les assassiner.

Lorsqu'il commandait la place de Buenos-Aires, et a fortiori lorsqu'il était commandant chef de l'armée de terre, le général Leopoldo Galtieri, chef de l'Etat argentin depuis quatre mois, se trouvait au centre même du système de répression que le régime avait monté contre tous ceux — guérilleros, marxistes, libéraux — qui ont fourni au pays depuis 1976 son long martyrologe de torturés, de tués et de « disparus ».

Or, c'est ce même général que le planiste Miguel Angel Estrella et le prix Nobel de la paix, Adolfo Perez Esquivel — deux grandes figures de l'opposition argentine, — ont en quelque sorte applaudi lorsqu'ils ont approuvé la « récupération des Malouines.

Car cette « récupération » a été effectuée, selon des méthodes qu'ils devraient blâmer, par un régime qu'ils combattent, et dont on voit bien le bénéfice qu'il peut tirer de l'opération, quelques jours après qu'il eut réprimé une manifestation populaire avec une impressionnante brutalité, et alors même que, moralement disqualifié, il avait échoué à peu près dans tous les domaines, tant économiques que politiques.

Un tel paradoxe a évidemment ses explications, certaines apparentes, d'autres qui le sont moins. Dans l'union « patriotique » qui s'est formée derrière les généraux argentins, il faut chercher les sentiments complexes, contradictoires, qui ont toujours animé le pays face à l'ennemi d'aujourd'hui : la Grande-Bretagne.

Une « colonie » économique

Comment oublier, en premier lieu, qu'il a été aussi l'ennemi d'hier ? L'Argentine n'était encore qu'une vice-royauté dépendant de la couronne d'Espagne lorsque les Anglais l'ont envahie à deux reprises, en 1806 et en 1807, pour en être chassés aussitôt par le peuple de Buenos-Aires qui fit de sa ville un véritable fort Chabrol pour repousser l'assaillant. C'est en boutant l'Anglais hors du rio de La Plata, sans aucune aide de l'Espagne, que les *créoles* argentins ont pris conscience d'eux-mêmes et engagé un processus qui devait aboutir, en 1816, à leur indépendance.

Chassée par les armes, la Grande-Bretagne a vite repris pied dans le pays grâce à la puissance de sa flotte, de son commerce et de son industrie. Ce sont les Anglais qui, au dix-neuvième siècle, construisent les premiers chemins de fer et les premiers tramways argentins : ils apportent leurs capitaux, leurs techniciens, et même leur charbon. Ce sont leurs bateaux frigorifiques qui transportent sur les océans la viande de la pampa. En quelques décennies, ils prennent une position dominante dans l'élevage, l'industrie du sucre, du tanin, des fruits, et — en association avec le capital « yankee », — dans l'industrie électrique et celle des frigorifiques.

L'Argentine apparaît, entre les deux guerres mondiales, comme une « colonie » économique de la Grande-Bretagne. Le traité commercial signé en 1933 entre les deux pays est jugé, par certains Argentins, comme un traité « scélérat », car il renforce la tutelle britannique.

Pour la bourgeoisie portena (2), Paris est certes la capitale culturelle, mais Londres est celle du négoce et des bonnes manières, d'où viennent les nourrices et les gouvernantes qui élèvent les enfants de la haute société. La civilisation anglaise est alors un modèle envié, imité, et en même temps, secrètement rejeté, surtout lorsque le pays, qui entend jouer le premier rôle en Amérique latine, se met en quête de son « argentinité ».

Des aspects folkloriques

Cette recherche prend quelquefois des aspects folkloriques : des militants d'une Légion civique argentine défilent, dans les années trente, en arborant des calots à cocarde, des guêtres, et des baudriers. Mais elle se fonde aussi sur un sentiment croissant d'« anti-impérialisme ». Un tel sentiment débouche, dans une armée formée à la prussienne, sur des choix qui n'ont rien de surprenant à l'époque : on trouve, parmi les militaires, beaucoup d'admirateurs de Hitler et de Mussolini. Le colonel Peron fait ses classes, en 1942, dans l'Italie fasciste. Neutre pendant la seconde guerre mondiale, comme pendant la première, l'Argentine refuse, malgré les objurgations américaines, de rompre avec les puissances de l'Axe. Si une majorité d'Argentins se réjouissent de la victoire alliée, tout un pan de l'histoire du pays ne s'explique pas sans ce ferment totalitaire semé chez les officiers.

Peron au pouvoir dénonce la « pieuvre britannique » en même temps que l'impérialisme « yankee ». Lorsqu'il nationalise — en les rachetant — les chemins de fer, plus de la moitié du réseau appartient encore à des compagnies anglaises. Pour réduire la dépendance économique de son pays, il cherche de nouveaux fournisseurs et de nouveaux clients, et signe les premiers accords avec l'Union soviétique, qui deviendra un partenaire commercial privilégié, sourd à toutes les plaintes montées ces dernières années des cachots de la junte.

Le vieux différend sur les Falkland — ou les Malvinas — donne au péronisme l'occasion de manifestations « anticolonialistes » répétées devant l'ambassade britannique de Buenos-Aires. Les Argentins apprennent à l'école que les îles font partie du territoire national et qu'elles ont été usurpées par l'impérialisme anglais. Les cartes, voire les timbres-poste enseignent la même chose. On va jusqu'à refuser de reconnaître que l'archipel a été découvert par un sujet de Sa Gracieuse Majesté.

Comme dans beaucoup d'Etats latino-américains, le nationalisme semble nécessaire pour cimenter un pays peuplé d'immigrants récents qui n'ont pas tous oublié leur ancienne patrie. Mais il sert aussi de dérivatif facile à un peuple qui, malgré les richesses prodigieuses dont l'a doté la nature, n'a pas su trouver de stabilité politique ni jeter les bases d'une coexistence durable entre les concitoyens.

« *L'Argentine n'existe pas* », aime à dire Borges, qui affiche volontiers ses affinités britanniques. Existe-t-elle de façon illusoire pour ceux qui, à gauche, applaudissent le coup de main sur les Malouines ? Ce ne serait pas la première fois que des revendications légitimes de justice et de liberté se fourvoieraient, en choisissant un adversaire qui n'en est plus un.

CHARLES VANHECKE.

(1) On fait remarquer à Buenos-Aires que les mères de la place de Mai et les organisations de défense des droits de l'homme n'ont pas pris position sur le conflit.

(2) On appelle Portenos, les habitants de Buenos-Aires.

En Grande-Bretagne, la fièvre tombe...

(Suite de la première page.)

L'image de l'équipage au complet, solennellement aligné sur le pont de l'*Invincible*, qui larguait les amarres, a donné lundi le coup d'envoi d'une avalanche de clichés qui trouveront leur place dans la mythologie britannique, à côté, par exemple, du mariage du prince Charles ou de la mort de l'amiral Nelson à Trafalgar.

Les visites télévisées de sous-marins, l'entraînement au combat des commandos de choc des « marines » sur le pont d'un navire, l'aménagement du paquebot de luxe *Canberra* pour le transport des troupes, toutes ces images ont redonné de l'éclat à l'uniforme de l'amirauté, quelque peu empoussiéré depuis une trentaine d'années.

Rien ne fut épargné non plus au public côté cœur : les jeunes filles pleurant le départ de leurs fiancés sur un quai de Portsmouth; un enfant blotti dans les bras de sa mère, le commentaire suggérant lourdement qu'il pourrait peut-être bientôt être orphelin; les émissions spéciales de la B.B.C. diffusant aux Malouins des messages de leur famille sur le thème : « Nous pensons à toi. Garde le sourire. Tes cousins. »

Enfin, la presse n'a pas ménagé ses encouragements aux « marines » et ses sommations à la lointaine Argentine. Jeudi matin, les quotidiens populaires faisaient des rodomontades en barrant leur « une » — à côté de la photo de Lady Diana portant un nouveau chapeau — de titres vindicatifs : « Partez ou nous tirons ! » *(Daily Mail)*. « Nous vous coulerons ! » *(Daily Express)*.

L'annonce du blocus prochain de l'archipel a ravivé un intérêt qui commençait à faiblir et menaçait de se réduire à des conversations de salon de thé et aux préoccupations très réelles des politiciens.

Le coup de force argentin avait été accueilli par un très sincère et très général élan d'indignation. Selon un sondage réalisé dimanche dernier, 70 % des Britanniques étaient favorables à l'envoi d'une force d'intervention dans les îles, mais le départ de la Royal Navy était alors compris comme une démonstration de force, un moyen de pression sur l'Argentine, plus que comme un véritable départ en guerre. Il n'est pas sûr aujourd'hui, alors que l'éventualité d'un affrontement se précise, qu'il recueillerait les mêmes suffrages.

Entre-temps, en effet, on est revenu à la raison. On s'est mis à faire les comptes et à se demander comment serait financé le coût impressionnant de l'opération.

Devant les proportions que prenait cette expédition, une partie de l'opinion a commencé à la trouver excessive pour un conflit qui, après tout, ne menaçait pas les intérêts vitaux de la Grande-Bretagne. Elle a commencé aussi à se rendre compte que, dans toutes les hypothèses envisagées, la Grande-Bretagne risquait de sortir perdante de cette crise et de devoir concéder, au terme d'une opération coûteuse en argent, en prestige, voire en vies humaines, ce qu'elle refusait depuis des années dans les négociations bilatérales avec l'Argentine.

Dans toute une partie de la population, qui se demande maintenant comment un gouvernement responsable a pu se laisser embarquer dans cette galère, c'est l'inquiétude qui prévaut aujourd'hui. Chez quelques-uns, dont la fibre nationaliste n'a pas vibré et qui gardent encore le sens de la dérision, l'épopée de la Royal Navy et le battage de propagande dont elle fait l'objet déclenchent carrément les fous rires. Quant à ceux, majoritaires sans doute, qui approuvent l'envoi d'une force d'intervention, on peut se demander sur quoi repose leur approbation et si elle résisterait à la première mort d'un fusilier marin.

Au mieux, l'indignation s'appuie sur des arguments très respectables, qui sont ceux du gouvernement : « *Ce n'est pas parce que ces îles sont petites et lointaines que nous devons les abandonner aux mains d'un dictateur.* » Au pis, on livre tout cru un sentiment revanchard, qui a davantage affaire avec l'orgueil, la xénophobie et la défense de la propriété qu'avec la défense des droits de l'homme.

A près d'une semaine de distance, le titre du *Times* : « Nous sommes tous des Falklanders », semble, en tout cas, avoir quelque peu présumé de la capacité des Anglais à se mobiliser pour la défense des îles. Pas une manifestation n'a été organisée, pas un graffiti sur les murs de Londres ; la campagne de badges de soutien aux « marines », qu'annonçait en début de semaine le quotidien *Sun*, reste pour l'instant invisible. Un Londonien d'un quartier populaire résume ironiquement, en ces termes, l'état d'esprit général : « *Il y a ceux qui n'achètent plus de steak parce qu'ils croient qu'il vient toujours de chez ces sales Argentins, et il y a ceux qui pestent parce que le prix du steak a encore augmenté de 10 %.* »

CLAIRE TRÉAN.

LA RÉOUVERTURE DE LA FRONTIÈRE ENTRE L'ESPAGNE ET GIBRALTAR EST RETARDÉE DE DEUX MOIS

Londres (A.P.). — La réouverture de la frontière entre l'Espagne et Gibraltar, initialement prévue pour le 20 avril, a été retardée de deux mois d'un commun accord entre Madrid et Londres, en raison du différend entre la Grande-Bretagne et l'Argentine à propos des îles Falkland, a annoncé le Foreign Office jeudi 8 avril.

Les négociations hispano-britanniques sur l'avenir du Rocher, qui devaient s'ouvrir jeudi au Portugal, ont également été ajournées jusqu'au 25 juin.

La frontière de Gibraltar a été fermée en 1969 par le régime franquiste. La Grande-Bretagne contrôle le Rocher depuis 1704, et ses gouvernements successifs ont maintes fois déclaré que le statut de Gibraltar ne pourrait être modifié sans le consentement de ses vingt-cinq mille habitants, qui sont dans leur grande majorité décidés à rester britanniques.

Dans un communiqué commun publié simultanément à Londres et à Madrid, les deux pays réaffirment leur intention d'entamer des négociations pour régler leurs différends.

L'ajournement de la réouverture de la frontière n'a pas surpris les habitants de Gibraltar. Ceux-ci estiment que la Grande-Bretagne ne sera pas en mesure de négocier avec l'Espagne tant que le conflit des Falkland ne sera pas réglé.

M. CHEYSSON : d'abord le départ des envahisseurs.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a exposé, jeudi 8 avril, à l'Assemblée nationale, la politique de la France sur la crise des îles Malouines. Il a notamment déclaré :

« *Le droit n'est pas clair concernant la propriété de ces îles. Mais, en revanche, ce qui est très clair, c'est que depuis vendredi dernier il y a eu une agression, non provoquée, non appelée par les peuples des îles Malouines ; puis jugement par le Conseil de sécurité, décision du Conseil de sécurité — ce qui est rare — et l'envahisseur n'en a pas tenu compte. Nous sommes aux côtés de ceux qui défendent le droit et les décisions internationales. Nous le sommes d'autant plus dans le cas présent que celui qui est agressé est notre allié, notre allié très proche, et à qui toute notre sympathie est acquise, dans une période qui est singulièrement dure pour l'orgueil national, singulièrement émouvante en raison des réactions de l'opinion. Cela ne veut pas dire que nous n'espérons pas qu'un règlement pourra être trouvé, comme le Conseil de sécurité le recommande. Nous pensons qu'il doit y avoir moyen d'écarter la menace, la force. Par le départ des envahisseurs d'abord, par le recours à des formules qui ont déjà été imaginées auparavant, permettant alors de régler par la voie diplomatique, et selon les principes de la charte des Nations unies, un débat bien ancien et qui n'a que trop duré.* »

DIPLOMATIE

LA PRÉPARATION DE LA VISITE DE M. MAUROY

Le Québec est pour les industriels français la porte du marché nord-américain

estime M. Morin, le ministre des affaires intergouvernementales de la province

Nouveau ministre des affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin a regagné son pays après une visite de plusieurs jours à Paris, d'où il est reparti très optimiste. De ses contacts avec les officiels français, MM. Mauroy, Cheysson, Rocard, Chevènement et Mexandeau, M. Morin a emporté l'impression qu'un accord s'est dégagé à Paris pour maintenir des relations directes et privilégiées avec le Québec. Il attend de la visite de M. Mauroy au Québec, qui aura lieu du 25 au 27 avril, et qui se présente sous d'« excellents auspices », un approfondissement de ces relations dans le domaine scientifique, technique et économique. M. Morin considère que le Québec constitue la porte d'entrée du marché nord-américain pour les industriels français, dont l'implantation bénéficie de facilités financières de la part des autorités du Québec. Selon une métaphore qu'il affectionne, le Québec joue ainsi pour M. Morin son rôle de « charnière » entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Le voyage de M. Mauroy devrait avoir pour conséquence d'attirer de nouvelles firmes françaises au Québec.

Pour M. Morin, les relations franco-québécoises entrent dans une phase nouvelle : l'échange culturel est relayé par la coopération scientifique et technique. Ainsi, dans le secteur des communications, le Québec participera-t-il au « canal francophone » du satellite européen. En matière de télévision, T.V.F.R.-99 permet déjà d'avoir accès aux meilleures productions des trois chaînes françaises.

Ce sera maintenant au tour des Français de faire un choix des programmes québécois susceptibles de les intéresser. La réciprocité en la matière est acquise. En outre, le Québec pourra aider la France à définir une politique linguistique et à préserver le français comme langue de science. Dans cet esprit, M. Morin a inauguré, dans les locaux du Haut Comité de la langue française, le terminal branché sur la banque de données québécoise, qui dispose de trois millions de « fiches techniques », instrument de travail considérable qui a d'ailleurs demandé neuf ans de recherche. A ce propos, M. Morin ne croit pas que la domination de l'anglais sans partage soit inéluctable. Il remarque que les Russes et les Japonais publient sans complexe dans leur langue et que les francophones peuvent en faire autant sans être pénalisés. Sur ce point, le « petit » Québec se montre plus déterminé et plus courageux que la France, du moins que les milieux scientifiques français.

M. Mauroy avait décrit, en juin dernier, les rapports franco-québécois comme « *un dialogue avec nous-mêmes* ». Cette heureuse expression a été reprise par M. Morin, qui entend par ces mots « *un dialogue moderne au diapason du monde d'aujourd'hui* », le contraire donc d'un ressassement de souvenirs du passé.

Tous ces sujets ne font pas oublier à M. Morin que la nouvelle Constitution canadienne va encore accroître la « minorisation » du Québec dans la Fédération canadienne.

Le Québec continue à refuser d'avaliser l'accord intervenu le 5 novembre dernier entre Ottawa et les cinq provinces anglophones. Il s'élève, en particulier, contre les clauses concernant le pouvoir d'amendement qui, sauf en matière de culture et d'éducation, ne laisseront au Québec que la latitude de rester à l'écart, sans « *compensation financière* », au cas où il n'accepterait pas une réforme fédérale interférant avec ses prérogatives.

Plus grave est l'« *attaque directe* » menée contre la fameuse loi 101 instituant au Québec le français comme seule langue officielle. Disposition qui, d'ailleurs, a été invalidée par les tribunaux fédéraux, ce qui a réintroduit le bilinguisme au Québec. Mais la Charte des droits, rapatriée conjointement à la Constitution, va, selon M. Morin, plus loin encore. Elle garantit à toutes les minorités l'éducation dans leur langue d'origine « *partout où le nombre le justifie* », ce qui assure l'enseignement en anglais au Québec non seulement aux autochtones anglophones mais aussi à ceux qui viendront s'y installer. En pratique, elle défavorise le français, les provinces anglophones trouvant, avec la bénédiction fédérale, des échappatoires pour refuser d'ouvrir des écoles françaises (surtout dans le secondaire), là où, en droit strict, elles en auraient l'obligation. Le cas de l'Ontario, qui a une minorité de six cent mille francophones, serait le plus criant. « *La Constitution ne fait rien de nouveau pour le fait français* », conclut M. Morin. — A. C.

LA VISITE DE M. THACH A PARIS

Le ministre vietnamien des affaires étrangères a rencontré plusieurs membres du gouvernement

M. Nguyen Co Thach, ministre vietnamien des affaires étrangères, s'entretient, ce vendredi, 9 avril, avec M. Claude Cheysson, qui devait le recevoir à déjeuner. La conversation, prévue pour partie en tête à tête, devait notamment porter sur la situation internationale (rapports avec l'U.R.S.S., la Chine, problème cambodgien). Il était également prévu d'aborder plusieurs questions d'ordre bilatéral, en particulier celle du rééchelonnement de la dette du Vietnam (la France est le principal créancier occidental de Hanoï, pour un montant de 300 millions de dollars) et diverses catégories de cas humains. La partie française entendait notamment soulever le cas d'une centaine de Français d'origine asiatique résidant au Vietnam et qui souhaitent regagner la France, et celui de plusieurs centaines de Vietnamiens qui désirent rejoindre en France des membres de leurs familles.

Jeudi, M. Thach avait rencontré M. Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, M. Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports (avec qui la conversation, souhaitée par le ministre vietnamien, aurait notamment porté sur les relations entre partis communistes) et M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Au cours de ces entretiens, M. Thach a essentiellement exposé la situation dans son pays et les plans de développement du Vietnam. Il a insisté sur la volonté de son gouvernement de renforcer la coopération économique et culturelle avec la France.

La visite à Paris de M. Nguyen Co Thach a provoqué diverses réactions critiques.

A Pékin, le quotidien de langue anglaise *China Daily* a mis en garde, sans nommer la France, « *certains pays qui semblent croire* (...) *que Hanoï peut être neutralisé par une aide qu'il ne mérite pas* ». « *Toute tentative visant à apaiser Hanoï dans l'espoir d'affaiblir les liens entre Hanoï et Moscou n'est qu'illusion* », ajoute le journal.

La radio Khmère Rouge, captée à Bangkok, a pour sa part accusé le gouvernement français « *d'avaliser l'agression vietnamienne contre le Cambodge* », d'« *aider Hanoï à constituer une fédération indochinoise* » et de « *favoriser l'expansionnisme soviétique en Asie du Sud-Est* ».

A Paris, l'Organisation unie des Vietnamiens libres en Europe (31, rue du Docteur-Calmette, 94310, Orly), prie, dans un communiqué, le gouvernement français d'exiger des autorités vietnamiennes des « *engagements formels* », notamment pour « *la libre sortie du Vietnam des ressortissants désireux de quitter le pays* » et pour « *la libération de tous les détenus politiques* ».

La Communauté vietnamienne en France (adresse de liaison : Association générale des étudiants vietnamiens de Paris, 51, rue Damesme, 75013 Paris) a adressé une lettre dans le même sens au président de la République.

Enfin le Mouvement Solidarité Cambodge (1, rue Molière, 94800, Villejuif), a rappelé, dans une lettre au ministre français des relations extérieures, qu'il « *exige le retrait total et inconditionnel des troupes vietnamiennes* (du Cambodge) *et l'application des résolutions de l'ONU* ».

Un diplomate charmeur et inflexible

A vingt-deux ans, en 1946, ce diplomate de carrière était déjà officier dans l'armée révolutionnaire. Il exerça également pendant la période de guerre contre la France des activités administratives dans le delta du fleuve Rouge, dont il est originaire. Dès la fin de cette guerre, en 1954, il entre au ministère des affaires étrangères. Consul général en Inde (1956), il revient ensuite à Hanoï comme vice-ministre des affaires étrangères, poste qu'il occupera pendant dix-neuf ans. Il voyage beaucoup, notamment en Chine et en Indonésie, avec le premier ministre M. Pham Van Dong. En Europe, il participe à la dernière phase de la négociation des accords de Paris, aux côtés de M. Le Duc Tho, ainsi qu'aux discrètes conversations avec M. Kissinger, qui suivent en 1973 la signature de ces accords. Entré au comité central du P.C.V. en 1976, il est nommé ministre d'Etat en 1979, puis ministre des affaires étrangères en titre en février 1980. En fait, il remplaçait depuis quelques années M. Trinh, malade.

Plus « diplomate » que son prédécesseur, affable et souriant, homme de contact et de conversation facile, chargé de « travailler » les pays asiatiques et occidentaux inquiets de la crise cambodgienne, et de négocier en 1978 avec son homologue américain, M. Richard Holbrooke, une « normalisation » entre Hanoï et Washington — qui échouera finalement, — M. Thach est, malgré les apparences, un homme d'une très grande fermeté. Mais il sait présenter dans une forme plus attrayante que celle de la « langue de bois » en usage dans l'appareil du parti, la ligne immuable du Vietnam, et dispose pour cela d'une indéniable force de persuasion. On ne saurait attendre de ce nouveau membre suppléant du politburo vietnamien des concessions qui n'auraient pas été mûrement réfléchies à Hanoï. Le talent de M. Thach réside dans son habileté à « faire passer » auprès d'interlocuteurs souvent méfiants et dans un contexte diplomatique très difficile les positions d'un Vietnam qui n'a pas fini d'inquiéter. — P. de B.

ASIE

Chine

BIEN QUE SES EFFECTIFS AIENT AUGMENTÉ

Le parti communiste continue à souffrir du vieillissement et du bureaucratisme

De notre correspondant

Pékin. — Le nombre des membres du parti communiste chinois a augmenté de plus d'un dixième depuis la chute de la « bande des quatre ». Précisant de précédentes indications en ce sens, le département du comité central chargé de l'organisation vient de révéler que le parti avait accueilli de 1977 à 1980 (inclus) 4,9 millions de nouveaux adhérents et que le nombre total de ses membres dépassait le seuil des trente-neuf millions.

Le *Quotidien du peuple*, qui publie ces chiffres, se contente d'indiquer que, sur la masse des trente-neuf millions de titulaires, environ la moitié (dix-neuf millions) sont des « cadres », c'est-à-dire qu'ils occupent une fonction de responsabilité dans la hiérarchie. Ils se répartiraient ainsi selon leur âge : 6,8 millions se situeraient dans la tranche des trente-six à quarante-cinq ans et 5,4 millions dans celle des quarante-six à cinquante-cinq ans.

Ces statistiques, bien que sommaires, éclairent quelques-uns des problèmes que la direction actuelle, animée par des victimes de la révolution culturelle, rencontre dans ses efforts pour contrôler l'appareil du parti. Plusieurs constatations, en effet, peuvent être faites.

Le sort de Mme Jiang Qing

La première concerne le vieillissement du parti. Le nombre des membres âgés de moins de trente-cinq ans devant être relativement peu élevé, surtout parmi les cadres, il ressort assez clairement des chiffres cités plus haut qu'en revanche celui des plus de cinquante-cinq ans doit être impressionnant. Une telle situation est compréhensible dans une société où les têtes chenues jouissent depuis toujours du respect de tous. A ce facteur hérité de la tradition s'ajoutent des raisons propres au parti lui-même : nombre de responsables, victimes de « purges » pendant la révolution culturelle, ont retrouvé leurs fonctions antérieures après leur réhabilitation. Comment enfin écarter les héros de la longue marche (il en reste encore) ?

La restructuration des organes du gouvernement, engagée depuis le début de l'année, et celle, menée parallèlement, encore que plus discrètement, au sein du parti visent entre autres à apporter un sang nouveau dans les fonctions de direction. Mais la prudence des animateurs de cette réforme est remarquable. La revue du parti, *le Drapeau rouge*, n'écrivait-il pas récemment que « *les cadres vétérans sont la richesse précieuse de l'Etat et du parti* (...). *Ils en sont les piliers, leurs exploits historiques sont ineffaçables* ». Et d'ajouter que les problèmes de succession devaient se régler « *par étapes* ».

Un autre problème, bigrement ardu pour l'équipe dirigeante actuelle, est celui de la qualité idéologique des membres du parti. Que faire des millions de cadres admis pendant la révolution culturelle et dont on dit aujourd'hui sans détours qu'« *un certain nombre d'entre eux n'ont pas les qualifications pour y appartenir* ». Cette question semble avoir été au centre d'une conférence de travail que le parti a tenue au mois de décembre dernier. Cette réunion aurait en outre débattu, ce qui est un problème voisin, de la façon de se débarrasser des partisans de la « bande des quatre », voire du sort à réserver à Mme Jiang Qing, lorsque le sursis de deux ans, dont elle a bénéficié lors de sa condamnation à mort, viendra à son terme au début de l'année prochaine.

Les pragmatiques, qui tiennent pour l'heure les postes de commande, se trouvent devant un dilemme. Par penchant naturel, ils hésitent à lancer une grande campagne d'épuration sur des bases idéologiques pour laquelle ils ne seraient d'ailleurs pas sûrs de trouver partout les relais dans l'appareil. Mais, d'autre part, ils reconnaissent, aujourd'hui, qu'en maints endroits l'opposition ou la résistance passive envers la ligne « réformiste » suivie depuis le troisième plénum du comité central (décembre 1978) n'ont cessé de se manifester.

Sur cet arrière-plan, on assiste à l'éclatement d'affaires plutôt étranges, comme celle dont été récemment victimes quatre cadres de la municipalité de Tianjin. Personne n'aurait sans doute songé à inquiéter ces personnages, issus de la révolution culturelle, s'ils ne s'étaient révélés être de piètres gestionnaires. Ce qui n'a pas empêché de politiser l'affaire et, par là, la campagne de rectification en cours.

Briser les féodalités

Il s'agit désormais d'éliminer des postes de responsabilité trois catégories de gens : primo, ceux qui ont été promus pendant la révolution culturelle en raison de leurs relations avec Lin Biao et Mme Jiang Qing ; secundo, ceux qui ont des idées de « factionnalisme » et se sont livrés au « *pillage* », aux « *séances de lutte* » pendant les « *dix années de chaos* » ; tertio, ceux qui ont boycotté la ligne et les principes du parti depuis le troisième plénum.

La lutte contre la corruption, nécessaire dans la première phase de la campagne, tend à perdre de son intensité. L'un de ses dangers est, en effet, qu'elle finisse par se retourner contre ceux-là mêmes qui l'ont déclenchée, car qui, vraiment, est vierge dans un système fondé sur les privilèges de la bureaucratie ?

Cette campagne permettra-t-elle à la direction de briser les féodalités qui lui résistent, de « dégonfler » des instances devenues pléthoriques et inefficaces ? Il est au moins permis d'en douter quand la revue du parti, *le Drapeau rouge*, écrit, avec apparemment beaucoup de sérénité : « *A plusieurs reprises déjà, la lutte contre le bureaucratisme a été entreprise ces trente dernières années. Mais plus on a simplifié les organes et plus ils sont devenus pléthoriques, et le phénomène du bureaucratisme est demeuré.* »

MANUEL LUCBERT.

Inde

DES ÉLECTIONS AURONT LIEU EN MAI DANS QUATRE ÉTATS

(De notre correspondant.)

New-Delhi. — Quelque cinquante-cinq millions d'électeurs seront invités, le 19 mai prochain, à se rendre aux urnes à l'occasion du renouvellement des Assemblées législatives locales des Etats du Bengale occidental, du Kerala, de l'Haryana et de l'Himachal Pradesh. Compte tenu du fait que seront organisées simultanément, aux quatre coins du pays, une vingtaine d'élections partielles, tant au niveau central que local, et que six cent quatorze sièges seront ainsi pourvus, ces élections constitueront un test électoral important (les Etats concernés représentent une population totale de quatre-vingt-dix-sept millions d'habitants) d'autant qu'il est également question de procéder au renouvellement anticipé des Assemblées de l'Andhra Pradesh et du Karnataka.

Ce test sera d'autant plus intéressant qu'il concernera deux Etats considérés comme les bastions de la gauche indienne : le Bengale et le Kerala.

P. Fr.

PROCHE-ORIENT

La Syrie ferme sa frontière avec l'Irak

La Syrie a décidé, jeudi 8 avril, de fermer sa frontière avec l'Irak, accusé d'être impliqué dans des sabotages et des activités terroristes sur son territoire.

Le ministre syrien de l'intérieur a fait savoir que la décision de fermer les 600 kilomètres de frontière entrait en vigueur immédiatement. Elle s'applique aux personnes, aux voitures et aux trains. Les Syriens vivant en Irak seront autorisés à regagner leur pays dans les quarante-huit heures, ajoute le communiqué officiel, et les ressortissants irakiens résidant en Syrie pourront quitter le pays pendant la même période.

Cette décision syrienne marque un nouveau pas dans la dégradation des relations entre Bagdad et Damas, lié d'une part à la guerre du Golfe dans laquelle Damas soutient Téhéran et d'autre part aux problèmes internes syriens, la Syrie accusant l'Irak d'armer les « Frères musulmans ».

Bagdad a cependant reçu un nouveau témoignage de soutien de l'Union soviétique dans son conflit avec l'Iran. Dans un message adressé à M. Saddam Hussein, le président Brejnev l'assure du « *soutien de l'Union soviétique à la juste cause du peuple irakien* ».

D'autre part, dans une interview au journal égyptien *Al Ahram*, M. Alexander Haig, secrétaire d'Etat américain, déclare que les Etats-Unis « *ne toléreront pas que la guerre irano-irakienne mène à des changements au Proche-Orient ou menace la sécurité de l'Arabie Saoudite ou des pays du Golfe* ». « *L'indépendance de l'Arabie Saoudite et l'intégrité de son territoire revêtent un caractère vital pour les Etats-Unis, l'Europe de l'Ouest, le Japon et la totalité du monde occidental* », a ajouté M. Haig. — *(A.F.P., A.P.)*

Iran

M. GHOTBZADEH AURAIT ÉTÉ ARRÊTÉ

M. Sadeq Ghotbzadeh, ancien ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, a été arrêté ainsi qu'une dizaine de personnes, jeudi 8 avril, à Téhéran, apprend-on ce vendredi, à Paris, chez les amis de l'ancien ministre.

[Rentré en Iran avec l'imam Khomeiny, avec lequel il était à Neauphle-le-Château, au lendemain de la chute du chah en février 1979, M. Ghotbzadeh avait été nommé à la tête de la radio-télévision iranienne, où il s'était fait le champion d'une politique strictement islamique souvent de nature intégriste. Nommé à la tête du ministère des affaires étrangères en décembre 1979 après la prise des otages à l'ambassade américaine, il s'était montré particulièrement hostile à tout dialogue avec Washington. Il avait démissionné de son poste en septembre 1980.

Depuis sa démission du gouvernement, M. Ghotbzadeh avait entrepris la rédaction d'ouvrages portant sur l'évolution de l'islam et la portée de la révolution islamique iranienne. Son frère, qui se se trouvait au domicile de l'ancien ministre au moment de son arrestation, n'a jamais eu d'activités politiques.]

A Koweit

La conférence des non-alignés sur la Palestine s'abstient de condamner les accords de Camp David

Koweit *(A.F.P., Reuter)*. — La conférence des non-alignés sur la Palestine s'est terminée jeudi 8 avril sur une ferme condamnation d'Israël et un appel aux Etats-Unis à reconsidérer leur politique au Proche-Orient.

Les ministres ou délégués de quelque soixante-dix pays, réunis à Koweït pendant trois jours, ont déploré l'attitude américaine, qualifiée d'hostile, envers l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), membre à part entière du mouvement des non-alignés.

Ils ont condamné Washington pour avoir fait un « *mauvais usage* » de son droit de veto au conseil de sécurité de l'ONU, en rejetant les résolutions appelant Israël à annuler ses décisions sur l'annexion du Golan syrien et la révocation des maires palestiniens de villes de Cisjordanie occupée.

Le bureau de coordination des non-alignés a appelé l'ensemble des Etats et organisations à isoler totalement Israël et à aider à mettre fin à l'occupation israélienne de territoires palestiniens et arabes.

Le communiqué final exprime l'inquiétude des non-alignés devant les conséquences négatives pour les Palestiniens de l'accord de Camp David, mais s'abstient, ce qui constitue un relatif succès pour l'Egypte, présente à Koweït, de condamner le traité de paix israélo-égyptien, précédemment dénoncé par le mouvement comme une violation des droits du peuple palestinien.

Il ne fait pas non plus explicitement référence à la force multinationale du Sinaï, se bornant à exprimer « *l'inquiétude devant le déploiement de forces étrangères sur les territoires de pays non-alignés au Moyen-Orient ou à proximité de ceux-ci* ».

Au début de la conférence, la délégation égyptienne avait fait une proposition de paix, rejetée par l'O.L.P. et Israël, basée sur la reconnaissance mutuelle du peuple israélien et du peuple palestinien. Elle a alors précisé que l'Egypte n'avait pas l'intention d'usurper le droit des Palestiniens à exprimer eux-mêmes leurs thèses.

La conférence a, d'autre part, appelé le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, à « *établir des contacts avec toutes les parties au conflit arabo-israélien dans le but de parvenir à un règlement global au Proche-Orient* ». Elle a également demandé au président de l'Assemblée générale de l'ONU de convoquer, « *au plus tard le 20 avril, la 7e session extraordinaire urgente sur la question palestinienne* ».





LE JAPON partenaire difficile

La visite officielle que M. François Mitterrand fera au Japon, du 14 au 18 avril, sera la première d'un président français sous la Vᵉ République. M. Valéry Giscard d'Estaing avait bien rencontré l'ancien premier ministre Masayoshi Ohira dans son pays, mais c'était à l'occasion du sommet de Tokyo, en juin 1979. Tout comme Georges Pompidou, M. Giscard d'Estaing avait fait, en revanche un voyage en Chine. Les résultats, somme toute limités de ces deux visites, l'évolution d'une Chine ne parvenant pas à se moderniser aussi vite que le souhaitent ses dirigeants, ne pouvaient qu'inciter à un rééquilibrage de la diplomatie française en faveur de l'autre « grand » asiatique, troisième puissance économique mondiale.

Après sa défaite de 1945, le Japon, devenu un pays pacifique, a adopté les valeurs libérales et démocrates de ses vainqueurs américains et aussi, dans une moindre mesure, leur mode de vie, leurs habitudes de consommation. Après une longue période d'occupation, qui a duré jusqu'en 1952, le Japon a sans doute paru aux dirigeants français trop exclusivement tourné vers les États-Unis, sur lesquels il se reposait pour sa défense. L'évolution récente d'une partie de la classe politique nippone, des milieux d'affaires et de l'opinion publique en faveur d'un effort de défense nationale – avec les marchés que cela pourrait ouvrir un jour, – et certaines initiatives diplomatiques marquant une volonté d'indépendance à l'égard de Washington conduisaient à la révision de ce jugement.

Il reste que M. Mitterrand va à la rencontre d'un partenaire difficile, à la fois différent et peu enclin au sentiment. Le premier ministre japonais, M. Zenko Suzuki, qui détient l'essentiel du pouvoir – l'empereur, symbole de la continuité nationale, étant confiné dans des fonctions protocolaires, – est le chef d'un gouvernement conservateur qui depuis des décennies, sort vainqueur d'élections défavorables au parti socialiste.

Dépendant à plus de 85 % de l'étranger en matière d'énergie, le Japon, gouverné par les libéraux démocrates, « défie » les grandes puissances industrielles occidentales par ses exportations, se place à l'avant-garde du progrès technique, maintient un taux d'inflation actuellement inférieur à 5 % par an, au prix de sacrifices rendus possibles par une conception différente de la société et du travail. Le rôle des syndicats nippons, par exemple, n'est pas de susciter la lutte des classes, mais de faire participer le salarié à l'effort national par la recherche du compromis.

Différentes missions françaises ont précédé le chef de l'État à Tokyo. Certains de leurs membres se déclarent impressionnés par l'exemple japonais. Néanmoins, le mois dernier, le gouvernement de M. Suzuki n'a guère fait de concessions à M. Jobert, venu pour tenter de régler, au moins partiellement, le contentieux commercial.

Préoccupé essentiellement par ses objectifs économiques, le Japon a paru, jusqu'à ce jour, bien rendre le « mépris » que lui témoignait un pays incapable de se montrer aussi efficace que lui en matière de production et de vente. Il serait regrettable que le dialogue se limite une fois de plus à la question du rééquilibrage de la balance commerciale.

Les Japonais sont préoccupés par la présence des missiles SS 20 déployés en Extrême-Orient par l'U.R.S.S., estimant qu'au moins trente de ceux-ci sont dirigés contre leur pays. Ils ont leurs vues propres sur la défense de l'Occident, auquel ils appartiennent. Ils souhaitent d'autre part jouer dans le tiers-monde un rôle à la mesure de leur puissance économique. Sauront-ils trouver les mots et les gestes de nature à convaincre leur hôte qu'ils ne sont pas seulement ces « marchands de transistors » que voyait en eux de Gaulle.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Les rapports franco-nippons : absences et retards

par ROLAND-PIERRE PARINGAUX

ANÉMIQUES et déséquilibrées les relations franco-japonaises ne sont pas des meilleures. Elles souffrent ici d'excès, là d'insuffisances, et si l'image du Japon en France reste à bien des égards caricaturale, celle de la France au Japon n'est digne ni de son rang ni de ses ambitions.

Au-delà des produits de luxe, de propos optimistes et d'un vernis culturel, la présence française manque de substance. Depuis longtemps les déclarations d'intention s'accumulent plus qu'elles ne stimulent. Ni le « rayonnement » de la France ni la microcosme de ses amis japonais ne touchent vraiment ceux qui comptent au Japon : les milieux politiques et d'affaires, le grand public. Sans doute existe-t-il des domaines, culturel et scientifique notamment, où la coopération *n'est pas négligeable*, mais *cela* n'a jamais créé un courant d'échanges à la mesure de l'importance respective des deux nations. La minceur du dialogue politique l'atteste.

Les différences et l'indifférence

Les rapports franco-japonais ont été longtemps marqués par l'éloignement, les péripéties de l'histoire, les différences et l'indifférence. Elles demeurent encombrées, des deux côtés, de stéréotypes et de malentendus. Leur niveau aujourd'hui paraît avant tout fonction du solde des balances commerciales. C'est dire que l'on est arrivé bien bas. Depuis le 2 septembre 1945, lorsqu'elle reçut avec les autres Alliés la reddition d'un Japon vaincu et ruiné, la France - en la personne de ses dirigeants et de ses entrepreneurs - n'a jamais paru avoir de stratégie cohérente à l'égard de Tokyo.

Manque d'intérêt, manque de prévision, repli sur l'Hexagone et sur des marchés protégés ? Après Dien-Bien-Phu, la France n'a plus eu de politique asiatique. Sa présence dans cette partie du monde vers laquelle incline le balancier de l'histoire s'est mise en veilleuse. Seule la Chine a en suscité quelque intérêt.

Pour le général de Gaulle les Japonais étaient des *« marchands de transistors »* sous tutelle américaine. Le président Pompidou était sur le point de leur rendre visite lorsque la mort l'emporta, mais il ne tenait qu'à son successeur de reprendre l'invitation à son compte. Or, malgré la formidable montée de la puissance du Japon, malgré son appartenance au camp occidental, son rôle croissant dans l'équilibre mondial, son vaste marché et ses progrès dans les technologies du futur, le président Giscard d'Estaing s'en est abstenu. A-t-il fait l'impasse, sous-estimé, ou surestimé, les capacités du Japon ? Il est difficile de se prononcer, difficile aussi de mesurer ce qu'un trop long manque de considération coûte à la France. Quels retards technologiques, quels contrats perdus, quelles bonnes volontés déçues, quels ressentiments ?

Cette attitude du pouvoir n'a pas incité les entrepreneurs français, déjà très sous-représentés par rapport à leurs concurrents, à orienter leurs regards et leurs investissements vers Tokyo. Ce sont surtout les Japonais qui, tout en vendant leurs produits en France, ont commercialisé les productions françaises au Japon...

De même, les Français ont parfois fait la fine bouche lorsque les Japonais allaient frapper à leur porte. Manque de confiance en soi, peur du pillage technologique ? En tout cas les Nippons éconduits ont trouvé d'autres associés, ou s'en sont passés, mais ils sont revenus sur les marchés français avec le succès que l'on connaît. Face à un nouveau géant économique que l'on semblait ne pas avoir vu grandir, le réveil a été douloureux, non seulement pour la balance commerciale mais aussi pour l'orgueil national. Par le biais des vagues d'exportations la mode est revenue au modèle nippon. Il inspire simultanément la crainte et l'envie. On veut l'imiter ou limiter ses assauts. Dans la cacophonie des louanges et des récriminations, on en est là.

Disproportions

Pour leur part les Japonais ont eu vis à vis de la France, et d'autres partenaires, une approche radicalement différente suivant une courbe inverse : celle qui conduit de l'état de faiblesse à celui de puissance. Très tôt, les pouvoirs publics et le secteur privé ont défini une stratégie et se sont donné, avec l'archarnement, l'esprit de corps et de système qui les caractérisent, les moyens de la mettre en œuvre. En voyant loin. Ils ont étudié les mœurs, les institutions et les techniques françaises, formé des spécialistes, investi, implanté leurs réseaux et procédé à une moisson d'informations et de brevets. Tout, en somme, ce que le secteur privé français n'a pas su ou pas voulu faire au Japon. Quelques chiffres illustrent les disproportions : deux mille Français au Japon, sept mille Japonais en France. D'un côté vingt mille touristes, de l'autre quatre cent mille. Cent cinquante hommes d'affaires français au Japon, près de six cents japonais en France. A Paris une trentaine de journalistes nippons, à Tokyo moins de dix français, etc.

Côté grand public français le Japon des estampes, du karaté, des samouraïs et des kamikazes a fait place à celui d'une société collectiviste sacrifiant tout bien-être au travail, à la productivité et à un patronat paternaliste. Un Japon copieur, égoïste, mercantile et protectionniste, responsable de l'aggravation du chômage en Europe. Un Japon dont la stratégie commerciale est souvent perçue comme un succédané de son expansionnisme militaire de jadis.

Côté japonais, la France apparaît de plus en plus, sous un vernis exotique, comme une nation décadente, comme un peuple de dilettantes : artistes, artisans et politiciens moralisateurs, vivant dans les largesses sociales et l'excès de loisirs, au-dessus de ses moyens. Pas, en tout cas, comme une grande nation moderne et industrielle, sérieuse et laborieuse. Cette image-là est celle de l'Allemagne de l'Ouest.

Vue d'ici, l'histoire récente des relations franco-japonaises fait penser à la fable de la cigale et de la fourmi. Deux philosophies du travail, du commerce et de l'art de vivre en société s'opposent. Le dialogue, qui était déjà bien mince, bute désormais sur de froides réalités qui ont nom déficit commercial, chômage, récession, protectionnisme. Cela risque de durer tant que la crise se prolongera à l'Ouest. Tant que la France ne corrigera pas sa position d'infériorité par une présence économique active et substantielle au Japon. Tant que les Japonais subordonneront l'essentiel de leurs relations à leurs objectifs commerciaux.

Bon voyage monsieur le président !

par JACQUES MACHIZAUD (*)

OUI ! Bon voyage, en effet, Monsieur le président, car nous nous félicitons que vous ayez pris l'initiative de cette visite officielle au Japon.

Aux yeux des Japonais, c'est un grand événement, car ils avaient un peu l'impression de « perdre la face », d'autant que le président Ford, la reine d'Angleterre, le pape Jean-Paul II, les dirigeants allemands, n'avaient pas hésité à entreprendre le déplacement.

Mais c'est aussi un grand événement parce que si les Américains et les Allemands ont, depuis 1945, pris au Japon une place prépondérante dans le domaine économique – c'est de tout temps que la France a tenu une grande place dans le domaine culturel, et le président de la République – si passionné lui-même de culture – ne manquera pas de le souligner et de l'illustrer par quelques manifestations d'éclat.

Mais mon propos n'est pas de m'étendre sur ce sujet – il y a tant d'autres personnes autrement qualifiées qui le font déjà, – mais de mentionner quelques réflexions sur un aspect de la « Nouvelle France ».

Bien sûr, il y a les peintures, les poètes, les sculpteurs... mais il y a aussi toutes ces nouvelles industries dans lesquelles la France s'est illustrée depuis une vingtaine d'années et que la majorité des Japonais ne perçoivent pas encore à leur juste valeur. Il y a l'aérospace, l'énergie, l'électronique, la biotechnologie, les transports... et, justement, le président de la République et M. Chevènement vont présider – à l'occasion de cette visite – un grand symposium où se rencontrent pendant deux jours les spécialistes de ces nouvelles disciplines et leurs homologues japonais. De ce premier contact au plus haut niveau, de ces débats sur les nouvelles technologies, on peut espérer des retombées pour les recherches communes et des développements conjoints.

Saluons cette initiative qui, si elle est poursuivie et bien exploitée, ne peut qu'amener une meilleure compréhension réciproque et une meilleure approche de nos intérêts futurs.

(Lire la suite page 9.)

(*) Président du Comité Japon du C.N.P.F., membre du Conseil économique.

SOMMAIRE

L'horizon s'assombrit entre Tokyo et la C.E.E.

par TOSHIKATA YOSHIDA (*)

IL est indéniable que les frictions commerciales entre les principaux pays de la Communauté européenne et le Japon ont atteint un point critique. Cela est dû non seulement au déficit croissant des balances commerciales du côté européen – déficit qui aura finalement dépassé les 10 milliards de dollars l'an dernier – mais aussi au fait que certains éléments des déséquilibres qui affectent les relations entre la C.E.E. et le Japon sont de nature structurelle.

A court terme, la situation n'apparaît pas favorable. En ce qui concerne la conjoncture économique japonaise, la demande intérieure et l'investissement continuent à stagner et il est probable que les Japonais seront obligés d'accroître leurs efforts d'exportations s'ils veulent atteindre le taux de croissance de leur produit national brut (5,2 %) que le gouvernement a fixé pour l'année budgétaire 1982, commençant en avril.

D'autre part, on peut prévoir sans trop s'aventurer que les économies européennes seront à coup sûr handicapées par les taux d'intérêt anormalement élevés qui sont pratiqués aux Etats-Unis. Avec plus de dix millions de chômeurs chez eux, il semble difficile d'imaginer que l'irritation des pays de la C.E.E. face à l'« offensive japonaise » puisse ne pas augmenter encore. Par ailleurs, on peut s'attendre de la part de divers secteurs de l'industrie japonaise à une tendance à la diversification des marchés extérieurs en raison de la montée du protectionnisme aux Etats-Unis. Cela pourrait se traduire par une nouvelle poussée des exportations japonaises vers les marchés européens.

A ces circonstances conjoncturelles défavorables, il faut ajouter des éléments structurels qui risquent d'engendrer des conflits plus sérieux encore. Premièrement, du côté japonais il est devenu de plus en plus difficile au gouvernement de M. Suzuki de prendre des mesures efficaces pour restreindre les exportations, car les moyens dont il dispose soit sous forme volontaire, soit sous d'autres formes, affectent déjà un bon nombre de secteurs industriels importants. En effet, des mesures de type limitatif ont déjà été appliquées dans les secteurs du textile, de la sidérurgie, de l'automobile, des téléviseurs, etc. Par conséquent, des mesures supplémentaires risqueraient fort de susciter de vives réactions de la part des industries concernées.

Des réactions épidermiques

Deuxièmement, il n'est pas douteux que des mesures à moyen terme, comme la mise en œuvre de la coopération industrielle proposée par la Communauté européenne, aillent dans le sens souhaité par le Japon. Mais la restructuration de l'industrie européenne dans les secteurs démodés ne paraît pas être chose facile à réaliser, à moins que les capitaux et la main-d'œuvre ne se mobilisent d'une façon qui serait proprement miraculeuse.

Troisièmement, la détérioration, déjà perceptible, du climat psychologique entre l'Europe et le Japon risque d'affaiblir encore les bases de négociation.

Même si les Japonais sont habitués au *masatsu* (le conflit), ils finissent, sous les pressions extérieures, par avoir des réactions de type sentimental et émotionnel négatives. Les réactions sont particulièrement fortes lorsque les accusations étrangères portent sur les pratiques coutumières ou le fonctionnement du système social. Au cours de négociations récentes sur l'élimination des barrières non tarifaires, les Américains ont, par exemple, porté, contre le Japon, des accusations qui mettaient en cause la culture et les mentalités japonaises, supposées être à l'origine de l'hermétisme de son marché.

Affrontés à cette crise, les Japonais se demandent quelle sera l'issue de cette situation conflictuelle. Le problème tient beaucoup au fait qu'entre l'Europe et le Japon les relations commerciales sont allées de l'avant sans être suffisamment accompagnées par le développement d'autres liens, tels les échanges de technologies et les investissements. Il est certainement difficile de trouver des solutions concrètes à cet état de choses. Pourtant, en tant que journaliste spécialisé dans ces questions, je crois que, du côté japonais, la priorité des priorités doit être donnée à la modification de l'image d'un marché fermé telle qu'elle est perçue à l'extérieur. Il est important d'augmenter sensiblement le niveau des importations japonaises soit par une simplification de procédures d'accès exagérément compliquées, soit par l'importation de produits agricoles. De ce point de vue, les consommateurs japonais sont favorables aux importations.

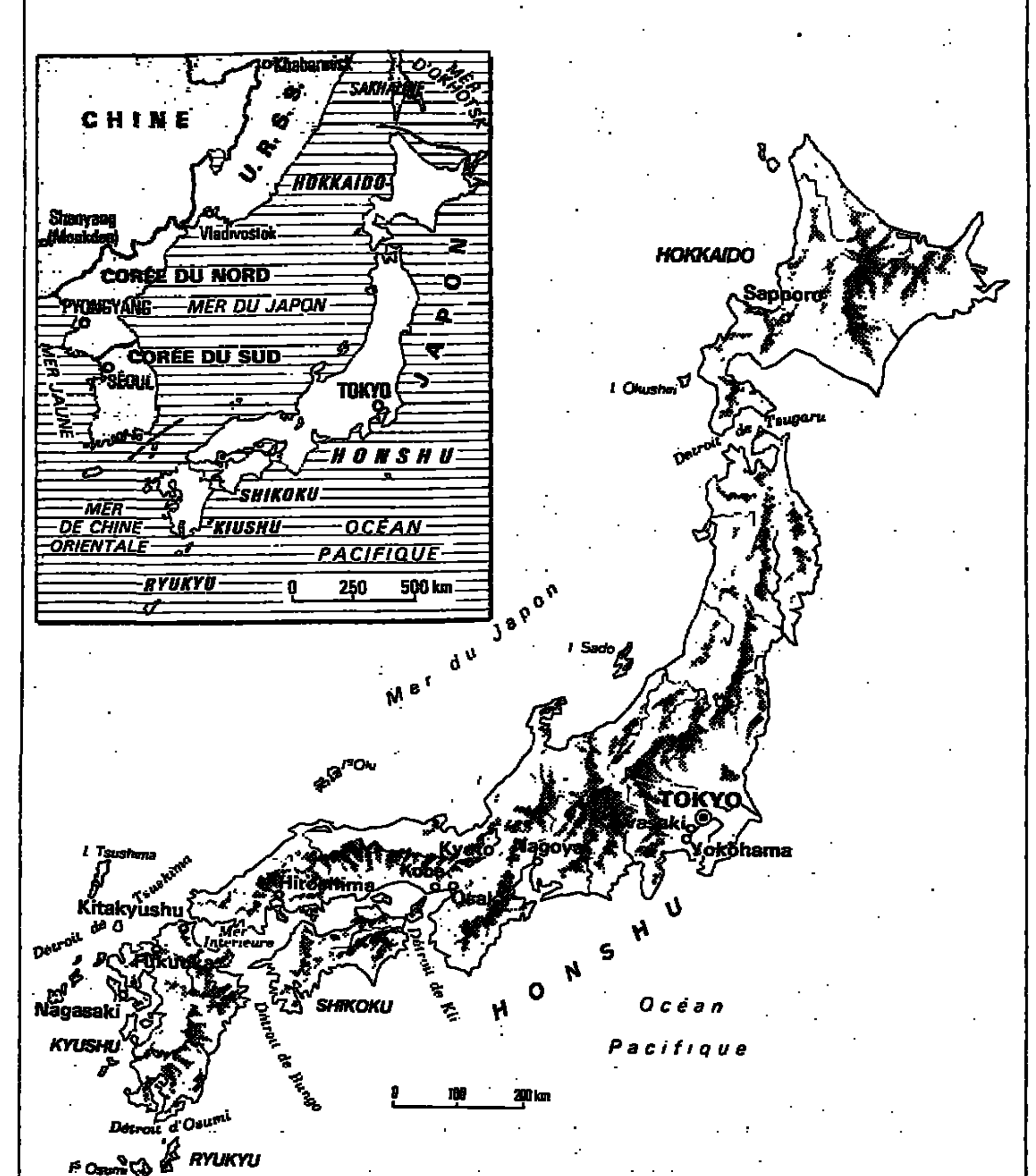
Pour des mesures à plus long terme, les propositions suivantes mériteraient d'être prises en considération pour réduire les déséquilibres :

– Elever le niveau des salaires japonais (déjà plus élevé qu'en Grande-Bretagne) pour augmenter les prix à l'exportation.

– Lancer dans les pays du tiers-monde de grands projets de coopération entre le Japon et l'Europe, qui permettraient notamment aux Européens de relancer leurs fournitures de biens d'équipement.

– Faire des efforts pour sauvegarder et renforcer la part des produits européens sur le marché japonais dans certains secteurs spécialisés, particulièrement dans ceux (appareils d'optique, par exemple) où ces produits gardent un avantage réel sur leurs concurrents japonais.

(*) Journaliste au *Nihon Keizai Shimbun*.



Des confins de la mer d'Okhotsk aux abords du tropique du Cancer, l'archipel nippon s'étire sur environ 2 200 km, développant, pour une superficie totale de 337 000 km², quelque 28 000 km de côte.

Les montagnes, dont les sommets dépassent fréquemment 3 000 m, couvrent les trois quarts du pays, ne laissant qu'une faible superficie pratiquable pour les cultures : moins d'un vingtième d'hectare de terre arable en moyenne pour chacun des 116 000 000 de Japonais.

Ces conditions naturelles difficiles ont conduit au développement d'une société fortement urbanisée et industrialisée. Tokyo compte près de 9 000 000 d'habitants et une dizaine d'autres villes ont une population dépassant le million. Troisième puissance industrielle du monde, le Japon est largement dépendant des importations en provenance de l'étranger pour son alimentation en énergie et en matières premières. La métallurgie lourde, l'outillage et les produits chimiques représentent, en production, plus de la moitié de l'activité industrielle.



Les relations culturelles : le temps des exotismes est révolu

par GÉRARD COSTE (*)

LE rang qui est celui de la France et du Japon dans le monde et le rôle que l'un et l'autre y jouent leur commandent de toute évidence d'intensifier considérablement leurs relations dans tous les domaines. La relance des échanges culturels doit être l'une des pièces maîtresses de cette politique.

Certes, aujourd'hui encore, comme au début de l'ère Meiji et comme au lendemain de la première guerre mondiale, la France est à la mode au Japon. De son côté, le Japon redevient depuis peu, comme au temps du « japonisme », à la mode en France. On ne peut que se réjouir de ces phénomènes, mais il ne faut point se laisser leurrer par eux : le Japon est encore très peu et très mal connu en France tandis que la présence culturelle de la France au Japon demeure insuffisante et son image souvent datée, limitée et imprécise. Or, s'il fut un temps où cette situation ne tirait pas vraiment à conséquence, il n'en va plus de même aujourd'hui où la France et le Japon se retrouvent, l'un et l'autre, dans le peloton de tête des puissances industrielles, économiques et commerciales. Des Français et des Japonais sont désormais quotidiennement en contact dans le monde des affaires, dans les universités et les laboratoires, au sein des institutions internationales, à l'occasion de conférences multilatérales ou bilatérales. Concurrents ou partenaires réels ou potentiels sur tous les marchés du monde, ils doivent apprendre à se connaître et à se comprendre en profondeur pour limiter la gravité des heurts et des malentendus et pour créer et préserver les chances d'une coopération mutuellement profitable. Le temps des exotismes est révolu.

Or l'engouement actuel du « public » français pour le Japon (il serait plus exact d'écrire « parisien ») se manifeste surtout dans le domaine des arts dont ce sont, souvent, les formes classiques et le passé lointain ou récent qui sont présentés : Hokusai, Sharaku en peinture, Ozu au cinéma, le kabuki au théâtre, ont enchanté les amateurs, et il faut s'en féliciter. Toutefois, des efforts récents ont permis de présenter également des créateurs contemporains tels le peintre Domoto, le potier Hiroshi Teshigahara ou encore la danse buto avec Sankai Juku et Ariadone. Le programme de l'année 1982 poursuit cette politique puisqu'il comprend le groupe de danse Dai Rakuda Kan et les marionnettes de Jusaburo au Festival d'Avignon et la troupe Tenjo Sajiki de Shuji Terayama, à Chaillot, à l'automne.

Dans le domaine de l'édition, les traductions d'ouvrages japonais en français sont demeurées relativement peu nombreuses depuis la guerre, en dépit des efforts de quelques éditeurs — dont certains spécialisés comme les Publications orientalistes de France, Connaissance de l'Orient chez Gallimard et l'Asiathèque. La littérature japonaise, classique et contemporaine, qui est l'une des plus riches du monde, demeure ainsi largement méconnue en France, à part quelques auteurs célèbres sur le plan international, tels Mishima, Tanizaki, Kawabata, Abe Kobo, Oe Kenzaburo ou Endo Shuzaku. Pourtant, un marché plus large existe, comme l'a brillamment démontré en 1981 *Kae ou les deux rivales*, de Sawako Ariyoshi, qui, édité par Stock, a dépassé les 80 000 exemplaires.

Le secteur où la situation est de loin la plus mauvaise est celui de la télévision, où le Japon, à de rares occasions près, demeure quasiment absent des écrans français.

Claudel et la Maison franco-japonaise

Depuis l'inauguration de l'enseignement du japonais à l'École des langues orientales en 1863, les études japonaises en France ont une longue tradition dont le symbole le plus prestigieux demeure la Maison franco-japonaise de Tokyo, créée en 1924 par l'ambassadeur Paul Claudel et le vicomte Shibuzawa. Selon les Japonais eux-mêmes, l'école française est la deuxième en Europe en importance derrière l'école anglaise, tandis que la France se classe en tête, également en Europe, pour l'étude de la langue japonaise avec plus de 1 500 étudiants (contre, il est vrai, environ 10 000 aux États-Unis). Le programme quinquennal de recherches pluridisciplinaires sur le Japon contemporain, lancé par la direction générale de la recherche, et celui sur l'origine et la formation du Japon moderne, proposé par l'Institut national des langues et civilisations orientales, témoignent de cette vitalité. Par ailleurs, les milieux universitaires ont manifesté récemment un intérêt accru pour le Japon, en particulier dans le secteur de l'enseignement de la gestion. Mais ces efforts sont insuffisants : on ne dénombre qu'une quinzaine d'accords inter-universitaires, et le nombre d'étudiants français au Japon ne dépasse pas la centaine alors qu'on estime celui des étudiants japonais en France à trois mille environ.

La culture française est depuis longtemps beaucoup plus largement diffusée au Japon que ne l'est la culture japonaise en France. Cela tient, bien entendu, à un facteur historique qui est l'appétit de connaissance des Japonais pour les cultures étrangères et, en particulier, la nôtre. C'est aussi le résultat de la volonté du gouvernement français, qui consacre cette année quelque 25 millions de francs à son action culturelle au Japon — dont la prise en charge d'une soixantaine d'agents travaillant sur place. Certes, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les produits culturels de masse en provenance de l'étranger consommés par les Japonais sont pour 90 % d'origine américaine : films en salle, films et séries à la télévision, cassettes, disques et concerts de musique de variétés. Pour tous ces produits, la France vient très loin derrière les États-Unis, mais tout de même en deuxième position, avec, pour chacun, environ 3 % du marché. En revanche, pour ce qui est des produits culturels traditionnels — expositions, théâtre, ballets, musique classique — la France occupe la première place. Ce privilège est particulièrement évident dans le domaine des expositions de peinture dont une trentaine, en moyenne, sont consacrées, chaque année, à des artistes français. Toutefois, les Japonais ont des goûts conservateurs qui les portent naturellement à s'intéresser davantage aux classiques et aux impressionnistes, dont les expositions attirent régulièrement plusieurs centaines de milliers de visiteurs, qu'aux artistes contemporains, dont le public se limite généralement à une vingtaine de milliers de personnes.

Notre politique vise donc d'une part à promouvoir les créateurs actuels, d'autre part à renforcer la présence française dans le domaine de l'audiovisuel. C'est ainsi qu'en 1981, à la suite de la tournée de l'école des ballets de l'Opéra de Paris, les ballets Roland Petit de Marseille ont été invités au Japon, tandis qu'en peinture Zao Wu Ki et Dubuffet succédaient à Ingres. Sont prévus, pour l'avenir, le Grand Magic Circus, Soulages, Henri Michaux, etc.

S'agissant de l'audiovisuel, des résultats très positifs ont été obtenus récemment en ce qui concerne le cinéma. La position du film français, qui depuis plusieurs années s'était dégradée au Japon, s'est nettement améliorée au cours des derniers mois. Pour la première fois depuis longtemps, plusieurs films ont dépassé les 100 000 entrées, *Tess*, plus de 300 000, *les Uns et les Autres*, plus de 200 000, tandis que le Festival du film français, organisé en décembre 1981 à l'Espace Hanae Mori, obtenait un succès inattendu.

L'année 1982 s'annonce exceptionnellement bonne et pourrait marquer une reprise durable pour le film français qui, plébiscité par le public, intéresse à nouveau les distributeurs locaux.

La situation, en revanche, demeure stagnante à la télévision où notre présence continue à être assurée par la projection, bon an mal an, de quelque quatre-vingts films, dont beaucoup sont anciens. En dépit des nombreux accords signés entre chaînes japonaises et organismes français, il ne semble pas que ces derniers, jusqu'à une date récente, se soient intéressés sérieusement au Japon. Quant à la radio, le constat est très simple : la voix de la France est inaudible au Japon.

200 000 étudiants en français

La langue, la littérature et, d'une manière générale, la pensée françaises connaissent au Japon une diffusion dont l'importance est sans commune mesure avec nos relations économiques et commerciales avec ce pays. Selon une enquête récente, 200 000 étudiants choisissent le français à l'université, ce qui place notre langue en troisième position derrière l'anglais (cinq fois plus d'étudiants) et l'allemand (deux fois plus). Une baisse démographique des effectifs universitaires et une désaffection générale des étudiants japonais pour les langues étrangères, à l'exception du chinois, ont entraîné une légère baisse de notre clientèle dans certaines universités. Ce phénomène a affecté de manière inégale nos instituts (Tokyo, Kyoto, Fukuoka) et les Alliances françaises récemment créées (Osaka, Nagoya, Hiroshima). A la télévision, toutefois, la clientèle des cours de français demeure stable (un million de personnes, ce qui place ici le français en tête des autres langues).

Une occasion à saisir

Pour l'exportation des livres et des magazines, la France se classe au cinquième rang derrière les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas (qui exportent pour une part importante des textes en anglais). Dans ce secteur également, l'évolution récente a été positive : ouverture d'un bureau Hachette à Tokyo en 1980, succès des expositions-ventes organisées chez les grands libraires comme Maruzen et Kinokuniya, création d'un Bureau du Livre. Le montant des exportations a atteint, en 1980, 1,4 milliard de yens contre 750 millions en 1979. Depuis la parution en 1877 du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau, traduit par Hattori Toku, l'essentiel des œuvres littéraires françaises a été publié en japonais. Si Balzac, Stendhal, Hugo, Martin du Gard, Cocteau, Gide, Sartre, Beauvoir, Rolland, Camus et Sagan demeurent les vedettes, et si « *le Petit Prince* » reste en tête du palmarès des plus forts tirages, les Japonais peuvent lire également dans leur langue maternelle Mandiargues, Le Clezio, Robbe-Grillet, Edmonde Charles-Roux ou encore Guattari et Kristeva.

La visite du président de la République au Japon est une occasion unique de relancer les échanges culturels entre les deux pays. Au moment même de l'événement, un important programme de manifestations a été prévu : trois expositions de peinture, l'une couvrant la deuxième moitié du XXe siècle de Millet à Cézanne, l'autre la période allant de Cézanne à nos jours et la troisième consacrée à Boucher ; une exposition du sculpteur César, une exposition sur « L'*Angélus* de Millet et la mémoire populaire française », une autre présentant le président de la République, une quinzaine du film d'art français, un festival François Truffaut, un festival de la nouvelle chanson française avec Véronique Sanson, Yves Duteil, Daniel Balavoine, une semaine française chez les libraires et les disquaires de Tokyo, une exposition de livres sur le thème « Femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui », une série de conférences et de débats animés par Claude Manceron, Jean-Pierre Faye, Alain Jouffroy et Alain Touraine. Ce feu d'artifice ne doit pas être seulement un moyen de célébrer brillamment un événement historique. Il doit marquer également, de manière symbolique, le début d'une nouvelle ère dans les relations culturelles franco-japonaises. Dans cette perspective, les principales lignes d'action d'une politique de relance devraient être les suivantes :

— accroître les échanges de personnes sous toutes les formes (bourses, missions, invitations, séjours d'études) en veillant à ce qu'un équilibre soit observé entre les études classiques et celles portant sur le Japon contemporain ;

— développer et coordonner les études japonaises en France ainsi que l'enseignement de la langue et de la civilisation japonaises dans les universités et les grandes écoles ;

— appuyer le renouveau de l'édition, de la musique et du cinéma français au Japon ;

— renforcer et développer notre infrastructure culturelle sur place, instituts et Alliances ;

— promouvoir la vente de nos produits audiovisuels aux chaînes de télévision et de radio japonaises et assurer une coopération active de nos propres organismes avec elles ;

— enfin, étudier les moyens d'une présence française sur les ondes japonaises ou la couverture du Japon par une radio française.

(*) Conseiller culturel à l'ambassade de France du Japon.

Les investissements français : faiblesse et dispersion

par CLAUDE ANCEL

LES investissements français au Japon ont fait l'objet d'une étude détaillée par la chambre de commerce et d'industrie française du Japon en 1981 (1). Nous nous attacherons ici à en dégager les traits essentiels ainsi que les conclusions.

La présence française au Japon est caractérisée par trois traits dominants, elle est faible, récente, dispersée. Cent soixante sociétés, employant quatre mille deux cents personnes environ, dont la capitalisation totale n'excède pas 20 milliards de yens (520 millions de francs) pour un chiffre d'affaires global estimé à 200 milliards de yens ; voilà en quelques chiffres le poids des actifs français au Japon, qui peut paraître bien faible face à un partenaire aussi puissant, mais semble cependant supérieur à l'évaluation qui en est généralement faite.

Présence récente aussi puisque les deux tiers des entreprises françaises du Japon s'y sont implantées depuis moins de dix ans. On note d'ailleurs une accélération très sensible des implantations sur les cinq dernières années. L'exception majeure à cette règle générale reste L'Air liquide, qui ouvrait un bureau de représentation en 1907 et créa sa filiale en 1930 !

Présence enfin très dispersée, recouvrant un vaste ensemble de produits et de services, dans lequel il est difficile d'isoler de grandes masses, à l'exception des deux secteurs lourds que sont les produits semi-finis et la chimie au sens large, incluant pharmacie et parachimie, et qui représentent à eux seuls plus de 85 % du capital français investi au Japon. L'ensemble des autres activités, comprenant en particulier les biens de consommation courants ou de luxe, l'équipement lourd, l'électronique, les sociétés d'import-export, les entreprises individuelles, ne comptent que pour 15 % du capital investi.

Cette répartition sectorielle reflète fondamentalement les capacités exportatrices de l'industrie française sur un marché fortement industrialisé et très concurrentiel : les deux secteurs les plus importants bénéficient d'une avance technologique certaine et de structures solides organisées en grands groupes à l'image de Pechiney-Ugine-Kuhlmann ou de Rhône-Poulenc ; en revanche, pour le matériel électrique (à l'exception de Thomson) et l'équipement lourd, le Japon reste un marché très difficile ; le secteur des biens de consommation devrait s'étoffer mais son implantation globale est encore très récente puisque dix-neuf sociétés sur vingt-deux ne sont au Japon que depuis 1975 ! Si les biens de consommation de luxe constituent l'image visible de la France, leur capitalisation globale, à l'exception de l'Oréal fortement implanté, reste marginale.

A côté de cela, il ne faut cependant pas omettre le secteur des invisibles, qui contribue largement au surplus dégagé par la France sur les services. Les banques françaises, établies comme succursales ou bureaux de représentation, sont l'un des rares secteurs d'activité uniformément et puissamment représentés au Japon.

Comment expliquer une présence globale aussi faible et disparate dans un pays certes difficile d'accès et qui peut paraître déroutant de prime abord, mais qui n'en constitue pas moins la seconde puissance économique et le second marché de consommateurs mondial ? Trois ensembles de raisons semblent déterminants.

Absence de stratégie globale

Le Japon n'a d'abord pas constitué jusqu'à présent une cible primordiale pour les entreprises françaises dans leur ensemble. Leurs regards étaient et restent encore tournés aujourd'hui dans une large mesure vers les autres pays européens et l'Amérique du Nord. Ainsi, sur les cent premiers groupes industriels français, seuls vingt-quatre sont représentés. A titre de comparaison, trois cents des cinq cents premières entreprises américaines sont implantées au Japon. Cette situation est en train d'évoluer mais il est dommage que l'industrie française n'ait pas pu, ou voulu, envisager une stratégie globale sur le Japon, qui aurait pu être remarquablement payante, comme le démontrent les entreprises implantées depuis longtemps.

En second lieu, l'approche du marché et les formes d'action choisies par les entreprises françaises ont souvent tendance à privilégier le court terme au détriment du long terme. Or, pour réussir sur le marché japonais, il ne faut pas hésiter à y investir beaucoup aussi bien en temps qu'en argent ; il est nécessaire de s'y déplacer souvent pour surveiller et contrôler les opérations menées par ses représentants, car, de Paris, il est illusoire de vouloir suivre et mener efficacement une politique commerciale qui est appliquée à 17.000 km dans un univers culturel et économique radicalement différent. Ainsi combien de cessions de licences françaises surveillées de Paris avec un minimum de dépenses se sont-elles mal terminées ? Combien de choix d'agents sans suivi ni contrôle ont-ils découragé des entreprises au départ confiantes ? Combien de *joint-ventures* laissées à la direction, sinon en droit du moins en fait, du partenaire japonais ont-elles échoué ? Les exemples sont nombreux et concernent parfois des sociétés très importantes.

Un terrain d'innovations

Enfin, le marché japonais est en tant que tel un marché exigeant et qui, de par ses structures propres, reste malgré tout difficile d'accès. Le développement d'activités y est extrêmement lent pour des raisons diverses dont l'impossibilité d'y acquérir des activités déjà existantes, l'obligation de créer et de former soi-même tout son personnel, la nécessité de construire un large réseau de contacts, appuis, relations, etc. S'ajoutent à ces éléments structurels un certain nombre de freins externes plus ou moins délibérés de la part des Japonais dont il ne faut pas négliger l'importance. Il n'en reste pas moins vrai que le Japon est un marché où la rentabilité des investissements peut être très élevée et qui constitue un terrain d'innovations, technologiques en particulier, où il semble indispensable que les entreprises françaises soient présentes et actives.

Pour favoriser le développement de nouvelles implantations et un renforcement de la présence française, des actions systématiques s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie globale sur le long terme doivent être envisagées : développer avant tout l'information sur le Japon et ses méthodes de gestion en France, recenser les créneaux à prendre, favoriser une certaine coordination au sein des branches professionnelles pour une réflexion sur le Japon et faire des entreprises françaises du Japon la base de nouvelles implantations – car l'expérience montre qu'elles sont un terrain d'accueil favorable à l'introduction de nouvelles entreprises.

La communauté d'affaires française est fragile et ressent la nécessité de se renforcer. Pour cela elle appelle à suivre l'exemple que nous montrent à l'étranger les entreprises japonaises.

(1) L'intégralité de cette étude a été publiée dans *France-Japon Eco* n° 10 et est disponible à la librairie du Commerce international.

Une puissance financière d'envergure mondiale

par CHARLES ETIENNE

LE poids des banques japonaises à l'échelle internationale est devenu considérable. Sur les cent premières banques mondiales, vingt-deux sont japonaises, ce qui est supérieur au nombre des banques américaines (quinze), allemandes (onze) ou britanniques (cinq) figurant dans le classement.

Pendant la période de reconstruction du Japon, ces banques s'étaient consacrées en priorité aux entreprises japonaises. Il est vrai que les besoins de financement de l'industrie, qui n'hésitait pas à se surendetter, du moins selon les critères des banquiers américains ou européens, étaient insatiables.

La première implantation à l'étranger a été réalisée en 1952, immédiatement après la signature du traité de paix de San-Francisco, par la prestigieuse Bank of Tokyo, qui a ouvert successivement deux agences à Londres et à New-York, et qui, depuis lors, a pratiquement toujours précédé ses concurrentes à l'étranger.

En trente ans, sous le contrôle vigilant du ministère des finances, le Japon a réalisé un déploiement spectaculaire de son réseau bancaire international. Dans une première phase, jusqu'à la fin des années 60, période du miracle économique japonais, la carte des nouvelles implantations bancaires suivait celle des Sogo Shosha, les puissantes sociétés de commerce, et précédait celle de l'industrie. Les banques jouaient leur rôle dans la percée des sociétés japonaises sur les marchés extérieurs. Elles finançaient les échanges commerciaux et les investissements et assuraient les opérations de change en se procurant les devises nécessaires par des emprunts réalisés le plus souvent auprès des banques américaines ou sur le marché de l'eurodollar, n'utilisant, en revanche, que très peu leurs ressources en yens. En 1970, un réseau de cinquante-six succursales et de six filiales, principalement concentrées à Londres et aux Etats-Unis, était constitué. L'internationalisation du réseau bancaire avait précédé celle de l'industrie.

Recyclage des excédents et participations internationales

Dans une seconde phase, les banques ont cherché à diversifier leurs activités et à mondialiser leur réseau. Ce processus a été facilité par l'apparition d'une balance des paiements excédentaire et par l'assouplissement du contrôle des changes.

Les banques ont transformé en financements à moyen et à long terme les ressources qu'elles obtenaient sur le marché de l'eurodollar ou auprès de la Banque du Japon, qui leur consentait plus facilement des dépôts en devises, ce qui permettait de recycler l'excédent dégagé par la balance des paiements. L'ouverture du marché japonais des capitaux a, en outre, permis aux banques et aux maisons de titres de développer des prêts en yens et d'assurer le lancement d'emprunts sur le marché financier japonais, en même temps qu'elles prenaient des participations dans le capital de banques d'investissement internationales.

En quelques années, les institutions japonaises se sont hissées au troisième rang, après les banques américaines et britanniques, dans l'organisation des syndicats de placement et de garantie des emprunts émis sur les marchés internationaux. Les deux chocs pétroliers ont conduit les autorités à réfréner quelque peu cette ardeur, ne serait-ce que pour éviter toute crise de liquidité. En 1981, les banques japonaises ont repris le terrain qu'elles avaient un moment perdu. Onze d'entre elles figuraient parmi les cinquante banques les plus actives dans la direction des syndicats de prêts, ce qui constitue le groupe le plus puissant après celui des banques américaines.

A l'abri des perturbations monétaires

Aujourd'hui, les banques japonaises disposent d'un réseau de cent quarante-cinq succursales, quatre vingt-sept filiales, et de près de deux cents bureaux de représentation à travers le monde. Son triplement en une dizaine d'années reflète bien le dynamisme, certains diront l'agressivité, de banques qui trouvent dans les opérations internationales le moyen de compenser la contraction d'un marché intérieur caractérisé par le désendettement des entreprises. Ajoutons que les maisons de titres ont accompagné les banques et leur tiennent tête sur le marché des emprunts obligataires.

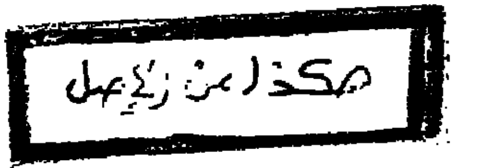
Le Japon est donc devenu sur l'échiquier financier international l'un des éléments les plus dynamiques dans le recyclage des excédents des paiements. Ses banques ont acquis au contact des Européens et des Américains expérience et prestige, et parviennent à offrir la plupart des services attendus d'une banque internationale. Peut-on en conclure que le Japon est devenu la seconde puissance financière du monde ? Pour deux séries de raisons, aucun expert ne le pense réellement.

En premier lieu, le yen n'est pas une monnaie internationale et, en particulier, il n'est pas une monnaie de paiement dans le commerce international. L'apparition du yen dans les réserves des banques centrales, l'ouverture des marchés financiers japonais, l'expérimentation d'un marché de l'euro-yen, prouvent l'existence d'un changement. Mais à aucun moment l'internationalisation ne s'est traduite par une perte de contrôle des autorités sur la monnaie nationale.

Le processus est réversible. En cas de difficulté de balance des paiements, comme ce fut le cas au moment des deux chocs pétroliers, le Japon n'hésite pas à fermer son marché des capitaux. En dépit des pressions exercées par les Occidentaux, qui aimeraient voir le Japon assumer de plus larges responsabilités financières, les autorités tiennent à préserver leur autonomie pour mettre l'économie japonaise aussi longtemps que possible à l'abri des perturbations monétaires internationales. Les niveaux actuels des taux d'intérêt au Japon prouvent qu'elles y parviennent.

Aussi importante, l'absence à Tokyo d'un marché monétaire actif dans la collecte des dépôts en devises limite les possibilités laissées aux banques japonaises. Là encore, des progrès ont été accomplis, par exemple l'introduction des certificats de dépôts en dollars, mais il subsiste un écart considérable entre l'activité de la place de Tokyo et de celles, voisines, de Hongkong ou de Singapour. La création d'un centre financier offshore à Tokyo fait depuis quelque temps des adeptes. A vrai dire, surtout parmi les banques étrangères installées sur la place. Mais, avant de recueillir un consensus, cette idée doit encore parcourir un long chemin.

Ajoutons enfin que la loi bancaire applicable au 1er avril de cette année a clarifié les rapports entre les banques et les maisons de titres japonaises. Mais, sur les marchés extérieurs, la concurrence entre ces deux types d'institutions reste encore très ouverte et met un frein aux ambitions des banques.



Les limites de la « diplomatie du sourire »

« LA mission de la politique étrangère du Japon est de protéger la liberté et la démocratie (...) et de garantir pour notre peuple un niveau de vie stable et élevé. » Les moyens de cette politique, énoncée dans le dernier Livre bleu (1) de la diplomatie nippone, sont d'entrée limités par le fait que Tokyo, en vertu de sa Constitution pacifique, s'est formellement engagé *« à ne pas devenir une puissance militaire et à assurer sa stabilité et sa prospérité par la poursuite d'une politique de paix et de stabilité à l'échelle de la communauté mondiale »*.

« Pour sa survie et son développement, notre nation, pauvre en ressources naturelles, recherche avant tout une coopération harmonieuse dans un environnement international stabilisé », écrit le Livre bleu, qui souligne que *« le Japon devrait jouer un rôle à la mesure de son statut international »*. Le document précise que les relations d'alliance avec les Etats-Unis, *« basées sur le traité américano-japonais de sécurité, ont constamment été le fondement de la diplomatie japonaise de l'après-guerre »*. Après avoir affirmé la nécessité de *« promouvoir la dissuasion contre l'Union soviétique par la consolidation militaire »* japonaise, le texte ajoute : *« Il va sans dire que le développement des relations avec l'Union soviétique (...) est l'une des tâches majeures de notre politique étrangère. »*

Sur le plan formel, toujours très important ici, et au niveau de l'exposé des intentions, cette politique, qui cherche à tous le monde dans un monde en voie d'harmonisation, est assez peu réaliste et ne trompe personne.

Au niveau des réalités, et à l'épreuve des faits, la diplomatie japonaise a pourtant les pieds bien sur terre. Ses promoteurs n'ignorent pas, en effet, que les turbulences et l'instabilité auxquelles le Japon est aujourd'hui affronté tiennent d'abord au fait que leur diplomatie s'oriente à partir de trois grandes lignes directrices : le développement du commerce international, la vocation pacifiste et l'alliance avec Washington. Et c'est bien là, avec les alliés plus qu'avec Moscou, que les perceptions et les intérêts divergent, que les contradictions et les conflits émergent. Qu'il s'agisse des balances, de la stratégie et des pratiques commerciales, qu'il s'agisse de la perception de la *« menace »* soviétique et des sanctions à l'égard de l'U.R.S.S., ou encore des efforts nippons en matière de défense, Tokyo est accusé d'en faire trop ou trop peu, de manquer de solidarité et d'esquiver ses responsabilités internationales.

Revoir la répartition des rôles

Situation délicate pour une diplomatie longtemps accoutumée, dans le sillage d'un allié jadis tout puissant, à s'occuper du protocole et de l'intendance en se gardant d'initiative. C'était le temps du Japon petit et isolé. Il est redevenu grand et omniprésent, et voilà les diplomates en première ligne, pris entre les exigences étrangères et les impératifs nationaux, appelés ici et là à jouer les pompiers de service pour éteindre les incendies que les étincelles de l'industrie et du commerce allument chez des partenaires anémiés. Et cela ne fait, sans doute, que commencer.

Il faut revoir la répartition des rôles et des équilibres en fonction de la montée en puissance du Japon et de l'affaiblissement de ses partenaires. Revoir, par exemple, dans la sphère d'influence privilégiée de Tokyo, la division du travail qui consistait pour les Américains à militariser au maximum la région asiatique et pour les Japonais à la renforcer par la pénétration et l'assistance économiques. Le Japon, cependant, ne paraît pas pressé d'accepter ce surcroît de responsabilités internationales : il sait ce qu'il en coûte. Mais peut-il l'éviter ? Entre sa dépendance et ses contraintes, et faute d'être aussi redevenu une puissance militaire mondiale, il temporise, louvoie, esquive.

« Le Japon ne doit plus s'attacher uniquement à tirer profit de l'environnement international. (...) Il est regrettable que le Japon, dans l'exercice de sa politique étrangère économique, ait conservé une mentalité de petit pays dépendant. (...) Son poids croissant lui impose une plus grande participation dans les affaires politiques et militaires », écrivait en 1980 un groupe d'études dans un rapport commandité par l'ancien premier ministre Ohira.

En dépit de telles recommandations, et malgré quelques efforts limités pour rehausser son image, la « diplomatie du sourire » apparaît encore comme l'outil d'une politique commerciale nationaliste plutôt que comme le moteur d'une stratégie conceptuelle et volontariste mise au service des relations internationales au sens large. Une diplomatie pragmatique et circonspecte qui ne modifie ses orientations que contrainte et forcée, sous l'impact des crises et des pressions menaçant l'intérêt national.

Ses changements de cap et ses élans de solidarité, ironisent certains de ses partenaires, sentent le pétrole, le protectionnisme ou les contrats industriels. Mais qui n'en est pas là ? Qu'il s'agisse de l'Afghanistan, de la Pologne, de la Chine, de l'aide au tiers-monde ou de l'assistance aux réfugiés, le Japon donne, en effet, l'impression de faire, en rechignant, du suivisme, de mesurer sa solidarité et ses concessions.

Cela dit, la diplomatie nippone garde en toutes choses un profil bas. Il ne faut jamais oublier que dans le système politico-bureaucratique japonais la décision ne vient pas d'en haut et ne se fonde pas non plus sur d'intangibles principes. Elle s'élabore nécessairement par la recherche du consensus le plus large.

Tous comptes faits, la diplomatie nippone, sans éclat mais avec une rare faculté d'adaptation, avec un minimum de tensions et de concessions jusqu'à une époque récente, a fort bien rempli son rôle national. Au-delà des déclarations d'intention, il ne lui reste plus aujourd'hui qu'à donner une plus grande substance à celui qu'elle s'affirme prête à jouer, pacifiquement, sur le plan international.

R.-P. P.

(1) Chaque année, depuis 1957, le ministre japonais des affaires étrangères publie un rapport intitulé « Compte rendu des développements récents des relations étrangères du Japon ». Ce rapport est communément appelé le Livre bleu diplomatique.

Bon voyage monsieur le président !

(Suite de la page 5.)

Que tout ceci qui, encore une fois, se situe à un très haut niveau, ne fasse pas oublier nos problèmes immédiats ou à moyen terme. Il nous faut réduire certes le déficit actuel de nos échanges, et cela devrait pouvoir se réaliser par une augmentation des achats japonais, par exemple en agro-alimentaire, ou en hélicoptères, et il semblerait que nos amis japonais enfin persuadés de cette nécessité soient préparés à faire un geste.

Mais à plus long terme, c'est à nous, commerçants ou industriels, de relever le défi. Il est certes plus facile de préconiser une politique protectionniste, mais cela n'a qu'un temps, comporte beaucoup de dangers et cela ne résout pas le problème de fond. A cette politique défensive, il faut préférer une politique offensive... et, il importe de le répéter, c'est à nous industriels, encouragés bien sûr par le gouvernement, qu'il appartient de la mener.

- Il n'est pas admissible que les Allemands exportent au Japon plus de vin que nous, ni que les Hollandais ou les Danois exportent chacun vingt fois plus de fromages que les Français.
- Il n'est pas admissible que sur les cent premières entreprises françaises, il n'y en ait que vingt qui aient un établissement permanent au Japon.
- Il n'est pas admissible que les hommes d'affaires britanniques ou allemands soient plus de trois fois plus nombreux que leurs collègues français.

Je pourrais continuer... mais cela ne me semble pas nécessaire. De très nombreux séjours au Japon m'ont appris que là comme ailleurs, mais plus encore là que n'importe où, toute entreprise doit y être menée avec ténacité, avec entêtement même, contre les innombrables difficultés inhérentes au pays, à l'éloignement, à la langue, aux conditions sociales et économiques si différentes...

Les médias vont à juste titre illustrer le voyage du président et ses ministres, de tous ceux qui l'accompagnent. Un grand intérêt réciproque va être soulevé, magnifié, mais pour l'enthousiasme ne retombe pas au lendemain de cet événement historique, il importe que nos compatriotes, industriels et commerçants, saisissent ce relais et fassent enfin du Japon un axe de priorité de leurs engagements. C'est bien sûr plus « terre à terre », mais c'est aussi absolument indispensable au développement de la position internationale de la France.

JACQUES MACHIZAUD.



Un système éducatif global au service d'une société

par ANNE-MARIE BOUTIN
et LAURENCE CRAYSSAC (*)

IL est de moins en moins facile de dire : « *Le Japon, connais pas* ». Concurrent redoutable, modèle de réussite industrielle, le Japon propose dans le même temps un modèle d'organisation sociale dont il affirme qu'il est bien le secret de la réussite. Il s'impose, il impose et provoque des réactions de crainte, de réprobation, de refus. Cela va du ricanement — les « *japoniaiseries* » — à l'explication des résultats par les seuls déterminants socioculturels. Certains pourtant font le voyage pour tenter de surprendre le *vrai* secret de la compétitivité japonaise, le remède miracle qu'ils pourront ajouter à leur organisation actuelle.

Pourquoi des réactions si vives, si différentes de celles que l'on a eues naguère à l'égard du modèle américain ? Sans doute parce que l'interpellation est cette fois-ci plus grave, plus lourde. Si l'on ne veut pas passer à côté de la leçon japonaise, on ne peut pas raisonner sur un morceau de l'ensemble. La caractéristique essentielle du modèle, c'est qu'il s'agit d'un système global, vivant, qui crée sans cesse de la cohérence.

Un message en retour

D'abord, entendre le message tel que les entreprises japonaises veulent nous le transmettre : c'est ce que nous avons tenté de faire lors d'un séjour au Japon. Comme au théâtre, nous étions dans un jeu réglé : le temps, l'action, les rôles, étaient prédéterminés. Ce n'est pas la réalité en direct, mais une représentation de la réalité qui nous a été donnée. On nous a décrit et montré le système qui a produit la réussite japonaise. Comme dans tout modèle théorique, c'est une abstraction de la réalité qu'on nous a présentée. Enfin, la cohérence frappante entre tous les propos visait à donner aux étrangers que nous étions une certaine image du Japon.

Fallait-il tenter de vérifier la réalité derrière les apparences ? Cela nous a semblé peine perdue. Si nous avons pris le parti de prendre la leçon japonaise telle qu'on nous l'a donnée, ce n'est pas pour avoir un modèle tout fait à reproduire, mais pour nous demander en quoi elle pourrait provoquer la société industrielle française à trouver de nouvelles voies qui lui soient propres.

Les Japonais se sont d'abord mis à l'école de l'Occident, ils ont étudié toutes les théories et appliqué toutes les méthodes de gestion et d'organisation, systématiquement. Ils les ont soumises à l'examen critique, puis ils ont fait leur choix et élaboré un modèle original, vivant et périodiquement remis en cause. Ce qu'ils nous proposent c'est un *message en retour*. Après avoir su si bien apprendre le management occidental, ils souhaitent être reconnus à leur tour comme des maîtres. A charge pour les élèves d'inventer à leur tour de nouveaux modèles.

En 1970, le plan décennal indique : « *Chaque institution sera transformée en un organe créateur souple pourvu d'une main-d'œuvre capable d'initiatives pour améliorer la production, au niveau de la qualité comme au niveau des techniques, apte à comprendre une grande diversité de situations professionnelles et à utiliser une grande variété d'équipements. Chacun sera donc tenu d'acquérir de nouvelles qualifications et de continuer son éducation pendant toute sa vie afin de suivre le rythme d'évolution des technologies et de s'adapter à des rôles changeants.* » La même année, la réforme éducative redéfinit le rôle de l'instruction scolaire dans le cadre d'un « système éducatif global ». Quant aux situations de travail, elles sont toutes conçues comme des situations de formation. La société japonaise est en effet un vaste système éducatif composé d'espaces interdépendants, mais qui ont chacun leur finalité propre. Le passage de l'un à l'autre est une sorte d'initiation et correspond à une renaissance, après l'achèvement d'un cycle arrivé à maturité. Le jeune Japonais qui sort du système scolaire pour entrer « *dans la vie réelle* » n'est pas un être inachevé, mais un être mûr qui commence un nouveau cycle, à un autre niveau. Sa vie professionnelle est également une suite de boucles en spirale, dont chacune a un sens et une cohérence.

Une scolarisation massive

Dans ce système intégré, toujours en mouvement, l'éducation est partout, elle concerne tout le monde, elle est le fait de tous. Cela explique qu'il soit si difficile d'obtenir des renseignements chiffrés : comment évaluer le nombre de formateurs quand tout le monde est formateur ; le nombre d'heures de formation lorsque toute activité contient une part éducative ?...

De cette vision d'une société globale toujours en mouvement émergent quelques idées forces.

— *93 % de bacheliers.* — Bien que la scolarité ne soit obligatoire que jusqu'à quinze ans, 93 % des Japonais terminent à dix-huit ans des études secondaires (le gouvernement espère atteindre 100 % à la fin de la décennie) et 37 % font des études universitaires (1).

L'enseignement est très dense ; le jeune Japonais passe quarante-quatre heures par semaine à l'école et ne dispose que de sept semaines de vacances par an. Dans sa famille, tout est mis en œuvre pour que dès l'âge de douze ans il possède un domaine réservé où il peut s'isoler pour travailler : c'est un exploit dans les habitations japonaises où l'espace est étroitement mesuré. Beaucoup (76 % des élèves du primaire à Tokyo en 1977) suivent des cours du soir, payants, pour préparer leur entrée dans les meilleurs lycées puis dans les meilleures universités. Certains parents essaient d'envoyer leurs enfants dans des écoles maternelles affiliées à des universités auxquelles elles donnent accès sans examen par le système Esukapeta Shiki (« escalier roulant »). Ces enfants passent ainsi très jeunes leur premier « concours ».

— *Une sélection par les aptitudes.* — Un de ces concours vient de se dérouler ; en voici une « épreuve » : les enfants étaient introduits un à un dans une pièce où se trouvait un sac de sable pesant plusieurs fois leur poids, et qu'on leur demandait de déplacer à l'autre bout de la pièce. Ceux qui essayaient seuls échouaient. Etaient reçus ceux qui avaient l'idée d'aller chercher un ou deux autres enfants pour les aider. Voilà qui en dit long sur les finalités de l'éducation et la nature des aptitudes qui sont valorisées dans la société japonaise.

Les objectifs de l'enseignement obligatoire sont clairement définis :

— *L'éducation doit apporter la même chose à tout le monde,* à charge pour chacun de s'élever au-dessus des autres par son travail personnel ;

— *L'école prépare à la vie collective en inculquant,* avec les connaissances de base, les valeurs de la société japonaise ;

— *L'école prépare l'ouverture sur le monde extérieur.* — Les enseignements de base comportent des mathématiques, des sciences et sciences sociales (économie, histoire, géographie) et l'anglais. Mais l'essentiel est l'apprentissage de la langue écrite qui est l'aboutissement de la scolarité obligatoire : il faut du temps en effet pour assimiler les deux syllabaires de 48 signes chacun, le Katakana et l'Hiragana, et les 1 850 idéogrammes d'origine chinoise — le Kenji — qui aujourd'hui « suffisent » pour lire le journal et les documents officiels, auxquels s'ajoutent dès le primaire les 26 lettres de notre alphabet romain. Apprentissage long, fastidieux pour certains, mais qui donne une grande discipline, une remarquable aptitude intellectuelle et une étonnante facilité à assimiler les connaissances techniques comme des codes linguistiques nouveaux. La manipulation des idéogrammes, combinables à l'infini pour désigner de nouveaux concepts, prédispose certainement à la découverte d'objets nouveaux par association d'objets élémentaires existants et assure cette adaptabilité à l'évolution des techniques constamment recherchée.

Un désir d'instruction généralisé

— *La sélection par la réussite.* — Tout au long de la scolarité, les enseignants jouent un grand rôle ; responsables de toute leur classe, même en dehors des heures de cours, ils sont appelés « Sensei » — maîtres — par tous et jouissent de l'estime générale de la population. Leur mission est de faire progresser tous les élèves harmonieusement et sans à-coup, et, en aucun cas, de sélectionner et pousser les meilleurs, rejetant les autres vers des échecs stériles. Le redoublement n'existe pas.

La participation à la vie de la communauté. — Chaque classe doit consacrer au moins cinquante heures par an à la vie de la communauté ; cela afin de développer le sentiment d'appartenance à un groupe, donc *la cohésion interne de ce groupe*.

Tout se passe comme si le rôle de l'école était « *d'apprendre à apprendre* » et de donner du goût pour cela, malgré les angoisses d'une scolarité focalisées sur l'examen et la relative insatisfaction des familles. D'après un sondage effectué par le journal *Asahi* en décembre 1978, 18 % des familles seulement ne tiennent pas à envoyer leurs enfants à l'université, alors que 35 % d'entre elles seulement sont satisfaites du système d'enseignement ; une enquête réalisée la même année par le bureau du premier ministre japonais révèle que 66 % des jeunes Japonais (pour 15 % de Français) auraient souhaité continuer leurs études jusqu'à la licence et que 85 % espèrent continuer à se former une fois entrés dans la vie professionnelle (pour 59 % en France). De fait, le Japon est le pays au monde où le désir d'instruction est le plus élevé.

La famille consent de gros sacrifices pour l'éducation des enfants ; les mères japonaises, narquoisement qualifiées de « Kyoiku Mama » (« maman éducation ») surveillent constamment le travail et les progrès de leurs enfants, et restent au foyer bien que nombre d'entre elles aient fréquenté les universités. C'est également dans la famille que s'effectue la symbiose entre le maintien des valeurs traditionnelles, l'ouverture sur l'école, l'attachement à l'entreprise.

Une chaîne de télévision sur treize diffuse en permanence des émissions pédagogiques : on y apprend la stratégie par jeu de go, les mathématiques, la lecture des idéogrammes, le français, le savoir-vivre, ou le violon, aussi bien que l'art de découper le poisson après avoir sélectionné les outils appropriés. Les émissions proposées par les autres chaînes semblent toutes construire le champ de la culture du Japon moderne en mêlant des films de samouraïs, des reportages en direct sur les grands événements du monde, du cinéma vérité sur la vie quotidienne, de très belles évocations de la nature, la farce et le rire, le sumo et les arts de combat et dans tous les interstices une formidable publicité à l'américaine. Les informations que tout Japonais regarde le matin avant d'aller travailler servent de prétexte à de véritables cours d'économie et de géographie.

Les Japonais lisent tous un ou plusieurs quotidiens. Il existe en outre 7 000 périodiques scientifiques ou techniques (1 500 en France). Un groupe de presse japonais édite une série de 6 magazines mensuels scientifiques, s'adressant aux élèves des six années d'école primaire, assortis de « kits », d'expériences de toute sorte ; la moitié des enfants y sont abonnés.

Cette fièvre éducative n'épargne guère le visiteur étranger ; dans l'avion, la revue du bord attire son intention sur une enquête réalisée auprès des hôtesses de l'air : il y apprend qu'elles reprochent aux voyageurs non japonais leurs déambulations, leur insistance égoïste, leurs incessantes requêtes et en règle générale leurs « *mauvaises manières* » ; qu'elles souhaiteraient qu'ils respectent les règles de la courtoisie japonaise ; qu'à l'inverse elles supportent mal les groupes de Japonais trop bruyants... A leur arrivée, les hommes d'affaires se voient remettre un fascicule *Comment négocier au Japon*.

Dans l'accueil qui nous était réservé dans les entreprises, rien d'ostentatoire, pas de recherche d'un style original. Mais partout la même idée simple : pour bien recevoir, il faut beaucoup de préparation, beaucoup de temps, beaucoup de gens pour se distribuer les rôles de l'accueil. Nous avons la plupart du temps été accueillies par le président entouré de son état-major, les tâches matérielles étant assurées par un certain nombre de collaborateurs (encadrement moyen, jeunes pendant la première année de vie professionnelle). Nous avons dénombré jusqu'à vingt-quatre personnes pour accueillir les vingt-deux membres de notre groupe.

Une culture industrielle

Les dirigeants japonais donnent de leur entreprise une vue de synthèse : l'histoire dans laquelle elle s'inscrit, les enjeux et les risques de la décennie 80, les choix stratégiques et leur signification, les valeurs qui sous-tendent l'activité, le métier, la recherche d'une culture industrielle qui serait l'expression de la société globale d'aujourd'hui. La réussite techni-

(*) Anne-Marie Boutin est conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Laurence Crayssac est directeur du département « culture et profession » à la Segos.

sous l'emprise du monde économique

que et économique est toujours présentée comme une conséquence de la bonne gestion des ressources humaines : « *Nous avons réussi à bâtir un système respectueux des hommes.* » Il faut entendre par là non pas l'expression d'un bon sentiment, mais la prise en considération délibérée, active, constante des travailleurs reconnus dans leur droit à penser, à proposer, à innover. Cette ligne de conduite se traduit très concrètement dans la gestion des embauches et des carrières, dans les structures d'organisation, dans la mise en œuvre de l'éducation dans l'entreprise.

Le recrutement se fait une fois par an, le 1er avril, au rythme des départs à la retraite et sans tenir compte des postes disponibles. On n'entre pas dans l'entreprise pour un poste. Le jeune Japonais, recruté dès sa sortie du système éducatif, passera souvent toute sa vie dans la même entreprise. Son passage par une université garantit la qualité de sa culture générale : l'entreprise se considère comme seule responsable du développement de sa compétence technique.

Engagement mutuel

L'entrée dans l'entreprise est une cérémonie ritualisée qui symbolise un engagement mutuel fort basé sur la confiance. Chie Nakane (2) écrit à ce propos : « *Le nouvel employé est dans une situation comparable à celle d'un individu qui est reçu pour la première fois dans une famille ; il est traité comme un gendre ou une jeune mariée qui vient s'installer au foyer de son mari.* »

Tous les jeunes, universitaires ou non, commencent au bas de la hiérarchie. Ils travaillent dans tous les domaines et pas seulement celui qui correspond à leur formation. Chacun apprend à bien exécuter les tâches d'un certain niveau avant d'aborder un niveau de responsabilité supérieur. Un employé change généralement de poste et parfois de qualification tous les deux ans (dans le secteur des chantiers navals les ouvriers ont en moyenne deux, trois qualifications).

Ainsi formés, les Japonais acquièrent une vision d'ensemble de leur activité, ce qui leur permet de mieux s'approprier leur outil de travail. Il en résulte une surqualification réelle générale qui, loin d'entraîner l'ennui et le désintérêt, est génératrice d'un souci d'amélioration constante et de perfectionnement. Quand les ingénieurs et universitaires commencent à la base, quand les ouvriers reçoivent en continu une formation technique, économique, humaine, plus rien n'est pareil : la moindre recherche d'amélioration de la qualité ou de la productivité prend une allure de recherche scientifique.

L'entreprise est présentée comme un organisme vivant qui se développe en obéissant à des lois naturelles, comme un lieu d'échanges et d'interactions.

« *La recherche et le développement, c'est comme un anneau sans point de départ ni d'arrivée* », dit-on chez Mitsubichi Electric. N'importe où apparaissent des idées sur n'importe quoi. Comment choisit-on les thèmes de recherche ? Dix mille thèmes sont proposés tous les ans par tous les membres du personnel. De dix mille on passe à trois mille puis à mille. Enfin, un comité, responsable aux yeux du président, donne priorité à quinze thèmes en fonction des projets stratégiques de la société.

M. Hattori, président de Seiko, précise : « *Si nous avons besoin d'informatique, nous ne créons pas un service d'informatique, nous ne spécialisons pas un homme, nous développons tout le personnel dans ce domaine. Nous nous donnons un objectif et tout le monde y travaille pendant deux ans, du sommet à la base. Il s'agit de centrer l'effort jusqu'à changer la structure même de l'entreprise.* »

La recherche est tournée vers le marché intérieur : l'idée des produits nouveaux vient du désir d'améliorer la vie familiale, la santé, la fiabilité des installations ; la créativité se nourrit de l'écoute des besoins en émergence. A tout moment, on insiste sur le sens de l'activité de l'entreprise, sur son utilité pour la collectivité. Chaque entreprise est fort bien raccordée à ses fournisseurs, aux sous-traitants, aux clients et aux services publics.

L'information est le point de départ de toute chose ; on la saisit de tous côtés et à toutes les sources : sur le terrain, par les banques de données, par les associations d'entreprises, les professeurs d'université qui ont des informations récentes, par des centres d'investigation connectés à des centres internationaux : « *Le Japon reçoit six cent mille mots par jour d'information étrangère.* »

Chaque responsable doit être citoyen du monde et anticiper l'avenir. Bien des programmes de formation insistent sur la nécessité d'élargir sa vision, d'avoir une « vue vaste » du rôle public de l'entreprise, d'améliorer sa capacité à réagir aux changements extérieurs, de comprendre les grands mécanismes internationaux.

L'alliance entre l'entreprise et l'école

Le modèle japonais que nous venons de décrire est en fin de compte le bilan, à un moment donné, de trente ans d'efforts. Le paysage bien dessiné, tout harmonie et équilibre, qui nous a été présenté est comme décanté, passé à travers plusieurs filtres. Actuellement déjà, la violence des contestations marginales donne la mesure des contraintes qu'impose le système intégrateur. Les dirigeants japonais parlent de la décennie 80 comme d'une période d'incertitude et de discontinuité : jusqu'alors la voie à suivre était unique, on a désormais des choix possibles ; le syndicalisme va évoluer et on peut prévoir des divergences de points de vue ; chaque entreprise japonaise doit se situer dans un jeu international dont la nécessité et les difficultés doivent pénétrer les mentalités ; il faut aussi passer de la technologie de production à la recherche et au développement et à la recherche fondamentale.

Vers quoi les choses vont-elles évoluer ? La conscience du choc du futur est particulièrement vive et le système japonais comporte sans doute en lui-même une grande capacité à se transformer, à s'adapter à de nouvelles complexités, à passer de ce qui fut la mobilisation générale pour la survie à un système durablement vivant.

La leçon japonaise nous renvoie à nos propres problèmes. Et l'on peut alors se demander :

— Que devient le modèle japonais dans une société construite sur la contradiction, sur la tension, et non pas sur l'intégration ? Une société éducative se développe, nous semble-t-il, selon un modèle conflictuel. Vrai déjà quand le fils s'autonomise par rapport au père. Dans l'entreprise, le projet éducatif entre dans toutes sortes d'affrontements : entre l'idéologie productiviste et un certain humanisme industriel, entre biens de consommation et biens culturels, entre hiérarchie et éducation mutuelle, entre bureaucratie de pouvoir et libre organisation entre citoyens, entre savoir d'experts et savoir partagé dans un réseau de communications constantes.

— Le Japon semble avoir réussi l'alliance entre l'éducation première et l'entreprise école, dans le respect réciproque des territoires. Toutefois, l'emprise du monde économique nous semble très forte. En France, l'université et l'entreprise sont à la fois séparées et liées par une solide méfiance réciproque et le désir d'empiéter sur le territoire de l'autre. Peut-on espérer que ces deux institutions se pensent un jour autrement que comme des organisations fermées en concurrence. De quelle nature peut être l'initiative publique afin que le citoyen puisse développer librement son projet entre les multiples pôles d'intérêt qui se présentent à lui ? Dans quels lieux, enfin, va-t-on instaurer un véritable débat public sur une société éducative en voie de développement ?

(1) En France, selon les derniers chiffres fournis par l'INED, 27 % d'une classe d'âge seulement (31 % chez les filles, 24 % chez les garçons) réussissent au baccalauréat.

(2) Dans *la Société japonaise*, Armand Colin.

Le contrôle de la qualité ou le progrès par les détails

par THIERRY GAUDIN (*)

« C'EST un bien piètre atelier que celui où les ouvriers et la maîtrise sont considérés comme une partie des machines et assignés à un travail défini par des normes. Ce qui constitue l'être humain, c'est son aptitude à penser. Un atelier devrait devenir un endroit où les gens peuvent penser et utiliser leur sagesse... Il faut se souvenir que :

» 1) Les gens sont toujours motivés pour penser ;

» 2) Les gens savent utiliser leur sagesse ;

» 3) Il faut donc leur donner l'occasion de le faire ;

» 4) Chacun, ouvrier, contremaître, nouveau venu sans expérience, tous ont accumulé de la sagesse. Les responsables à tous les niveaux doivent reconnaître combien cette aptitude est grande. »

Voilà ce que dit le manuel sur les « *cercles de qualité* », répandu dans des milliers d'entreprises par la Japan Union of Scientists and Engineers (JUSE).

Les Japonais disent des choses simples. Ils veulent enseigner un nouvel humanisme industriel, celui qui convient aux industries futures où l'automatisation rend sa place à l'intelligence et déplace le travail répétitif.

Ils prêchent : l'homme est la véritable richesse. Il est respectable en tant qu'homme. Il ne doit pas être traité comme un objet : on ne doit pas tricher avec lui. L'industrie doit être le lieu de son expression et de son enseignement.

Le préalable généreux (qui n'est peut-être que réaliste) se traduit en pratique : ainsi les industriels européens ont été surpris du comportement de leurs partenaires nippons. Pensant, comme à l'accoutumée, régler plus rapidement les affaires en s'adressant au sommet, ils demandent à voir le président. Celui-ci, interprétant leur demande comme une courtoisie, les accueille cordialement, mais renvoie pour étude aux subordonnés compétents dès qu'ils abordent un point précis.

Car au Japon, on ne décide pas sur un coin de table. Ce serait une incorrection, un affront de ne pas consulter ceux qui auront à exécuter.

Les Européens s'étonnent donc du temps que mettent leurs partenaires à se décider, mais, disent-ils, une fois que la décision est prise, « *l'exécution tombe comme un coup de sabre* ».

Cependant, que survienne un imprévu, ou le moindre changement de programme, la partie japonaise s'adaptera difficilement, devra tout réétudier avec la même minutie.

Car la gestion japonaise par le consensus (Ringi) est en fait la reconnaissance d'un processus cognitif incompressible. « *Dans la société occidentale, décision signifie réponse à une question,* dit M. Hattori, président de Seiko. *Au Japon, elle est l'élucidation de la question même. Le consensus est une manière de connaître la question qui est posée. Si on sait où est le problème, il est relativement facile de trouver une solution. Mais si on ne connaît pas bien la question, il est bien difficile de donner des instructions aux subordonnés.* » Décider relève toujours de la hiérarchie, mais au Japon, plus on est haut placé, moins on parle (et plus on écoute).

Si l'idéal du Zen est d'atteindre à la résonance par l'écoute silencieuse du monde, on comprend aussi que plus on s'élève dans la hiérarchie plus on se tait. Alors qu'en Occident, où les religions sont messianiques, plus on monte, plus on parle. En effet, il n'y a pas d'orateurs au Japon : et les dirigeants ne sont pas « brillants », comme on dit chez nous.

Volonté pédagogique

La direction ne prend pas de décisions contraires à l'avis des subordonnés, tout au plus, en cas de doute, elle diffère ou remet à l'étude. Car elle est là, dans un rôle presque cérémoniel, pour approuver et donner le coup d'envoi de l'exécution.

Néanmoins, elle se donne la peine d'articuler des objectifs généraux affichés dans les ateliers, que chacun interprète à son niveau : ainsi l'entreprise TOA Medical (1) définit ainsi sa politique : « *tranquillité sous trois aspects* » : « *Nous devons fabriquer des produits :*

1. Que nos clients pourront attendre en toute tranquillité (ils seront livrés à temps) ;

2. Qu'ils pourront utiliser en toute tranquillité ;

3. Et nos employés travailleront en toute tranquillité (car notre gestion est transparente et chacun sait où en est l'entreprise). »

« *Les quatre mots qui nous guident*, dit le président, *sont la confiance, la coopération, l'esprit solide et le progrès sans cesse* ».

Si la volonté pédagogique des entreprises japonaises se prolonge sans retenue jusqu'à l'endoctrinement par la diffusion de mots d'ordre internes « *à la chinoise* » et un usage divers, subtil, insistant de la pression sociale, elle se double d'une perception aiguë de ce que la connaissance de la technique même est un travail collectif permanent et toujours inachevé.

Cette prise de connaissance par l'entreprise tout entière de l'objet de son travail (épistémologie industrielle) s'est exprimée au Japon sous le nom de « contrôle qualité ».

Après la guerre (la défaite), disent nos interlocuteurs, les produits japonais étaient réputés bon marché mais de qualité médiocre ; maintenant, ils sont toujours bon marché, mais de bonne qualité. La différence, à laquelle nous devons notre succès, c'est le contrôle qualité. Pendant les années 1950, nous avons compris : *primo*, que cet objectif (la qualité) devait concerner l'ensemble de l'entreprise, du manœuvre au président ; *secundo*, qu'il fallait donc que tous parlent le même langage (celui des outils statistiques de contrôle qualité) ; *tertio*, qu'il fallait construire une méthode de développement personnel de régulation et d'animation interne qui enseigne l'usage des outils et maintienne sous tension la recherche de qualité.

Cette méthode comprend les « cercles » de qualité. Ce sont des groupes d'une dizaine de personnes, niveau ouvrier et maîtrise. Ils se réunissent deux heures tous les quinze jours pour s'entre-éduquer en travaillant au perfectionnement de leur méthode de travail. Il s'agit donc d'une pédagogie au contact de la pratique. On compte maintenant plus de cent mille cercles recensés.

D'autre part, un dispositif de suivi et d'animation du travail des cercles, comprenant réunions, conférences, cours par correspondance, prix, etc., fonctionne dans l'entreprise, au niveau régional et national.

Dans une usine de photocopieurs, la chaîne est approvisionnée par des robots de manutention, guidés par un fil dans le sol. Le cercle de qualité remarque qu'on ne les entend pas venir, ce qui provoque sinon des accidents, du moins des incidents. Plutôt qu'un ronfleur ou une sirène, il imagine de leur ajouter un magnétophone. Les robots jouent de la musique en marchant. On les reconnaît par leur style : l'un joue des valses, l'autre du rock, le troisième s'annonce comme la troupe des Walkyries, le quatrième murmure des airs de piano-bar...

En 1952, le professeur Deming, de l'université de New-York, a enseigné le S.Q.C. *(Statistical Quality Control)* : les outils statistiques. En 1954, le professeur Juran a enseigné le M.Q.C. *(Management Quality Control)*. Il a convaincu les entreprises japonaises que la qualité était une question si vitale qu'il fallait absolument que le management s'en occupe. C'est en effet l'esprit de l'entreprise dans son ensemble qui est concerné. La préoccupation de qualité doit imprégner tous les échelons, disait-il.

Le JUSE, créé à cette époque, a adapté les idées et méthodes à la société japonaise. Le professeur Ishikawa a alors eu l'idée des cercles de qualité et le contrôle qualité s'est transformé en un processus pédagogique permanent : « *Ce qui nous permet de dire : en vérité au Japon le contrôle qualité commence par de l'enseignement et se termine par de l'enseignement* ».

Le cercle de qualité a été inventé pour enseigner aux ouvriers et aux contremaîtres les méthodes du contrôle statistique. Les cercles sont des groupes d'autoformation. Ils débordent parfois le cadre d'une unité de production et s'enrichissent de membres de provenances diverses. Il n'était évidemment pas possible d'avoir un animateur ou un enseignant par cercle. Alors le JUSE a édité des manuels, et construit un système d'enseignement par correspondance : 100 000 élèves au total ont suivi ces enseignements.

Epanouissement du personnel

On croit souvent que le cercle de qualité, c'est tout le contrôle qualité au Japon. C'est faux, les cercles de qualité concernent les ouvriers et les contremaîtres. Ils résolvent 15 % des problèmes ; le management et les ingénieurs 85 %.

L'objet du cercle de qualité n'est pas d'augmenter la productivité. Aux Philippines, par exemple, ils les ont appelé cercles de productivité, c'est une erreur. *L'objet du cercle de qualité est le développement personnel de ses membres.* C'est une activité volontaire. Il se trouve que des augmentations de productivité arrivent par surcroît, mais ce n'est pas le but.

Il est parfois difficile de transposer la technique des cercles de qualité dans d'autres cultures. Ainsi, les filiales des entreprises japonaises en Asie du Sud-Est et dans d'autres pays en développement ne la pratiquent guère. Les gens sont très contents d'être formés par les cercles de qualité puis il s'en vont et tout est à refaire. Au Japon, avec le système de l'emploi à vie et le syndicalisme maison, il y a un lien, une loyauté de l'employé qui facilite bien les choses, dit le directeur du JUSE.

Inventés pour la qualité, les cercles ont fait tache d'huile. On y pratique les techniques de créativité (enseignées ici jusqu'au niveau ouvrier, alors qu'elles sont dans d'autres pays réservées à l'encadrement), on y traite de productivité (35 %), de réduction des coûts (27 %), de nouvelles technologies (9 %) et seulement pour 20 % de qualité. 75 % des participants, toujours volontaires, en espèrent d'abord une amélioration de la vie au travail : ne plus être un objet, utiliser son cerveau...

La technique comme un art

Il était d'ailleurs prévisible qu'une cellule de réflexion, placée au contact de l'outil de travail, déborde du domaine prévu et entame une réappropriation de la technique.

Cette réappropriation est d'abord une prise de connaissance collective. On cite des cas d'acharnement : une fabrication était arrivée à un taux de rebut négligeable qu'il n'était évidemment plus économique de chercher à réduire encore. Mais le cercle de qualité a quand même voulu connaître la cause de cette imperfection. Il y est arrivé (certaines pièces d'alliage se fendaient en tombant dans un bac de stockage), et ce dernier défaut a été supprimé. D'où une perfection de la réalisation, mais aussi une connaissance parfaite (réappropriation culturelle de la technique), qui est la démarche scientifique même.

Par rapport au déferlement de l'industrie japonaise, le rôle des cercles de qualité paraît bien modeste. Il faut savoir pourtant que nos interlocuteurs leur attribuent l'essentiel des progrès réalisés depuis vingt ans. Simple, efficace, loin des rodomontades et des restructurations, *le progrès japonais s'est construit dans les détails*, par une foule de petits perfectionnements quotidiens, un développement des compétences et de la culture technique, une réappropriation de l'outil de travail, une sorte d'autogestion.

En mai 1978, un sidérurgiste français apprend qu'une heure trente minutes suffit à ses collègues japonais pour une coulée de four électrique qui demande quatre heures en France. Croyant à une mutation du procédé, il demande à visiter. Surprise ! Le four est le même. Voyant un ouvrier manipuler une calculette, il lui demande ce qu'il fait : réponse : un calcul de régression. Estomaqué, il apprend alors que les ouvriers de la plate-forme ont tous le niveau du baccalauréat, qu'il n'y a pas de contremaître, que l'installation, truffée d'instruments de mesure, est un véritable laboratoire en grandeur réelle, où tout est calibré, mesuré et suivi. Le rapport à l'outil technique est un rapport d'appropriation culturelle.

En Occident, sous l'influence du scientisme, nous avons fait comme si la recherche était l'unique cause du progrès technique. Les performances du Japon démontrent combien cette hypothèse était insuffisante. Il a fait peu de recherches, jusqu'à une date récente. Il s'est posé, dès l'après-guerre, non pas en émetteur, mais en récepteur des technologies du monde. Sa balance brevets reste encore importatrice pour quelques années. Ses exploits sont venus en assimilant mieux et plus vite les idées nées ailleurs ; ce sont en quelque sorte des exploits de réceptivité.

En fait, le cas japonais illustre des théories modernes de l'innovation qui s'inspirent de la notion de système technique de l'historien Bertrand Gille, soulignant l'importance du transfert technologique (d'une industrie à l'autre) et de la réceptivité, ou culture technique, de l'industrie moyenne. Ainsi, dit-on, pour que le microprocesseur transforme l'industrie du jouet, ce qui compte, ce ne sont pas les recherches en micro-électronique (qui ont déjà produit leurs effets), mais la culture technique du personnel de l'industrie du jouet en matière de micro-électronique. Or cette culture, cette faculté d'absorption, sont au Japon exceptionnelles.

La visite des entreprises japonaises le confirme. De haut en bas de la hiérarchie, c'est la même classe moyenne, avec la même culture, le même langage.

Sera-t-il si difficile pour nous de comprendre que l'enseignement est un enjeu stratégique ?

Le microprocesseur déplace les tâches répétitives, et l'on sait que, dans les prochaines années, l'ensemble de la production va s'intellectualiser, du haut en bas de la hiérarchie.

Cent ans après Jules Ferry (contemporain de la rénovation Meiji), il faut en prendre acte et transformer à nouveau le système éducatif.

L'extraordinaire capacité d'animation des techniques modernes par le Japon, l'avance avec laquelle ce pays s'exprime par l'industrie ne sont-elles pas d'abord la conséquence de l'enseignement secondaire pour tous ?

(*) Ingénieur en chef des mines, chef du Centre de prospective et d'évaluation du ministère de la recherche et de la technologie.

(1) Il s'agit d'une entreprise moyenne, indépendante, qui fabrique des appareils d'analyse du sang.



Un marché alimentaire auquel les exportateurs doivent s'adapter

par Jean ROUSSEL (*)

NOTRE « pétrole vert » franchit admirablement certaines frontières : or, pour des pays très éloignés comme le Japon, il faut cerner d'une façon adéquate le système alimentaire local et surmonter toutes les embûches qui en jalonnent le parcours. Il est délicat d'entrer sur un marché aussi différent que celui du Japon car les goûts y sont fortement prononcés et cela depuis longtemps.

Les obstacles résultant d'habitudes alimentaires différentes des nôtres créent un fossé entre la France et le Japon qui décourage certain entrepreneurs. La bonne connaissance du marché japonais passe par une analyse « de terrain » impliquant un important receuil d'informations.

Il est clair que l'information purement alimentaire qui tient compte des attitudes et des comportements japonais est d'autant plus difficile à rassembler, à transmettre et à analyser que le Japon est géographiquement éloigné de notre pays et possède un schéma culturel très différent du nôtre. De plus, il est plus difficile de s'informer lorsque le nombre d'habitants est relativement élevé.

Aliment et culture

Cette distance économique entre les Japonais et nous, qui fait obstacle à la prise de l'information, est due à des éléments de différenciation culturel et sociologique ; il faut également tenir compte des différences de niveau de vie des pays, de la langue (le français ou même l'anglais ne sont compris que des interprètes), des circuits commerciaux qui existent entre les pays.

En théorie, pour pouvoir prétendre vendre un produit alimentaire français, il faudrait qu'il fasse l'objet d'un demande représentative au Japon ; en fait, les conditions idéales sont rarement regroupées.

Dans le domaine alimentaire, les relations entre culture et individu influencent les comportements, et l'homogénéité de la culture implique une uniformisation de la structure de consommation.

Les attitudes sociales puisent leurs racines dans la structure socio-culturelle japonaise. Par exemple, lors d'un repas, il n'existe pas d'entrées « à l'occidentale » ; de même la notion d'apéritif n'a pas le même sens.

La nourriture comporte certains éléments de base : riz, blé, pomme de terre qui constituent la moitié de la ration calorique totale d'un repas au Japon (1/4 seulement en Europe). La consommation de riz après s'être stabilisée décroît en pourcentage des dépenses alimentaires en commençant par les grandes villes (l'habitant de Tokyo consomme trois fois moins de riz que le Japonais moyen) et au profit d'un accroissement de la demande de poisson et de viande.

Même si la coutume du thé est toujours rituelle – accompagnée de Wagachi (confiserie douce à base de farine et de haricot), de Sembei (gâteau à base de farine de riz parfumé au thé, aux algues ou à la sauce de soja), – il faut remarquer l'importance du changement des lieux de consommation : le Japonais a un véritable engouement pour les « fast food » à cuisine rapide. –

Pour le produit alimentaire français qui arrive sur le marché japonais deux possibilités se présentent :

1) Il est en accord avec la culture japonaise.

– Soit il se rapproche du système traditionnel ; c'est le cas des produits surgelés assimilables aux produits frais et, en particulier, les soupes claires, les confiseries sont également bien acceptées à condition que les parfums correspondent aux goûts japonais : les parfums aux fruits et surtout celui de l'orange sont très appréciés, la menthe est aimée à condition d'être douce, le café moyennement apprécié, le praliné méconnu.

– Soit il se consomme de la même façon que dans son pays d'origine ; en matière de champagne, par exemple, les habitudes japonaises sont identiques aux habitudes occidentales, le champagne a besoin d'être distingué des autres vins mousseux car le Japon est un marché de consommation où la gastronomie existe du fait de connaisseurs.

– Soit c'est une coutume à caractère « social » ; les Japonais ont l'habitude d'offrir certains alcools (whisky) et les cadeaux sont très fréquents.

2) Il ne s'accorde pas avec la culture japonaise, mais nous pourrions le faire accepter.

Il existe différents degrés d'incompatibilité et certains processus d'acquisition d'habitudes sont en cours.

Pour le moment, il est difficile de vendre des boissons à base de menthe très forte ou de réglisse (qui est franchement détestée) car il existe encore le souvenir de la médecine japonaise à base de plantes. L'information peut jouer un grand rôle pour les Japonais, ces boissons pourraient toucher une catégorie de consommateurs qui correspondrait à des connaisseurs.

Une mode « à la française »

Une autre illustration nous vient des fromages ; les Japonais n'ont pas l'habitude d'avoir « un plat de fromages » à la fin des repas, ils s'en servent en accompagnement ou pour le faire fondre. Que se passerait-il si on mettait l'accent sur l'argument suivant : les Japonais pourraient manger du fromage uniquement afin de faire comme les Français ? On peut se demander si le recours à une telle démarche conduirait à l'acceptation du fromage, contrairement au schéma traditionnel dominant.

Si le consommateur japonais reçoit un certain nombre d'informations qui lui sont transmises par le produit et par la volonté du producteur, il attend également certaines réponses. Il recherche d'abord un produit qui est différent de celui qu'il trouve habituellement ; ensuite, il est sensible à l'exotisme du produit français : ce dernier doit pouvoir fournir du rêve et de l'illusion. Le consommateur japonais demandera autant d'exotisme d'un fromage français que peut en demander un consommateur français à une soupe japonaise, par exemple.

La France est parfois considérée par certains Asiatiques comme une contrée *« lointaine, floue, aux frontières inconnues »* ; il faut bien voir que la différence entre deux marques régionales françaises n'a qu'un impact relatif sur l'acte d'achat dans cette partie du monde. On conçoit même mal qu'un consommateur local puisse faire une différence régionale entre le nord et le sud de la France.

Le rayonnement de la France à l'étranger est un facteur positif, le consommateur japonais y est sensible, il ne faut pas le désorienter par une multiplicité de marques. Nos produits ont une forte image gastronomique du « bien manger ».

Il existe aujourd'hui une mode « à la française » ; cependant, les idées toutes faites sur les produits étrangers peuvent se modifier, se renforcer ou, au contraire, disparaître, la constance est éphémère en matière alimentaire.

Il ne faut pas sous-estimer enfin le rôle moteur joué par les « teenagers » qui impriment un mouvement de consommation « à l'occidentale ».

Certes, les Japonais sont moins à l'affût des nouveautés agro-alimentaires que les Américains par exemple, mais une motivation importante pousse le consommateur à se distinguer des autres par son comportement et doit être prise en compte.

(*) Auteur d'une thèse de doctorat sur l'exportation agro-alimentaire vers l'Asie du Sud-Est (Université de Paris-Dauphine, 1981).

Moins de 3 % de croissance en 1981

Les raisons d'une piètre performance

par ALAIN VERNHOLES

LA croissance de l'économie japonaise a été inférieure à 3 % en 1981. Il faut remonter à 1974-1975 pour trouver un aussi mauvais résultat. Celui-ci s'explique notamment par un recul de 0,9 % du produit national au quatrième trimestre de l'année dernière. Comment un pays donné en modèle dans le monde entier pour son dynamisme a-t-il pu réaliser une aussi piètre performance ?

L'Agence de planification économique a calculé que la principale responsabilité incombait au commerce extérieur, et plus précisément aux exportations, qui ont contribué pour 1,3 point au recul du quatrième trimestre. Viennent ensuite les dépenses d'équipement public (— 0,1 point). En revanche, la consommation des ménages (+ 0,3 point), l'investissement privé (+ 0,2 point), les dépenses publiques (+ 0,1 point, hormis les investissements d'Etat) ont contribué positivement à la croissance. Les calculs pour l'ensemble de l'année 1981 n'ont pas encore été effectués, mais il est à peu près certain, ainsi que le soulignait l'O.C.D.E. (1), que la formation brute de capital fixe des entreprises a globalement diminué. Si, en effet, *« les grandes entreprises n'ont pas réduit leurs dépenses d'équipement, l'influence de ces dernières a été plus que contrebalancée par la contraction en termes réels des dépenses d'investissement des petites entreprises particulièrement touchées par la lenteur de la reprise de la consommation privée »*.

L'EFFET DES CHOCS PÉTROLIERS

(Progression du P.N.B. par rapport à l'année précédente)

1963	+ 10,5 %
1968	+ 14,1 %
1973	+ 10 %
1974	+ 0,3 %
1975	+ 1,4 %
1976	+ 6,5 %
1977	+ 5,4 %
1978	+ 5,9 %
1979	+ 5,9 %
1980	+ 4,2 %
1981	+ 2,9 %

(estimation)

De même, si en 1981 les exportations ont encore eu leur part dans la croissance économique, leur contribution a diminué de moitié par rapport à la période précédente. En fait, c'est la demande publique qui a tiré la croissance en 1981, conséquence des mesures de soutien à l'économie prise par le gouvernement en août 1980 (assouplissement de la politique monétaire, accélération des programmes de travaux publics...).

De 1969 à 1979, la croissance moyenne a été au Japon de 5,4 % par an. Elle avoisinait les 10 % avant le premier choc pétrolier de 1974 (voir tableau). Malgré le dynamisme du commerce extérieur, qui bute d'ailleurs maintenant sur les mesures protectionnistes prises dans de nombreux pays industrialisés, la croissance économique japonaise s'est ralentie du fait des investissements du secteur privé. Ceux-ci s'orientent davantage vers la rationalisation et la productivité que vers l'augmentation des capacités de production : aussi sont-ils passés de 10 % l'an à des taux plus que modérés : + 0,1 % en 1981, + 2,2 % en 1982 (2).

On voit que, malgré son dynamisme, l'économie japonaise n'échappe pas à la loi commune et aux retombées des chocs pétroliers. Le pays dispose certes de la marge de manœuvre que constitue théoriquement son énorme marché intérieur. Mais, outre que le gouvernement japonais, après avoir pratiqué une politique de relance, a maintenant changé de cap — entreprenant comme les Etats-Unis et la R.F.A. de réduire son déficit public, — la consommation des ménages continuera de croître à un rythme lent. Car, sur le chapitre du pouvoir d'achat, le gouvernement, même s'il en avait la volonté, ne pourrait pas vraiment relancer la demande privée. Au Japon ce sont les chefs d'entreprise qui décident des salaires sans trop écouter les desiderata des pouvoirs publics, qui n'ont pas comme en France la maîtrise d'une formidable masse de prestations sociales (3). Et la principale préoccupation des firmes nippones reste l'exportation...

BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS

(en milliards de dollars)

1977	+ 10,9	(+ 17,3)
1978	+ 16,5	(+ 24,6)
1979	— 8,7	(+ 1,8)
1980	— 10,8	(+ 2,1)
1981	+ 4,7	(+ 20)

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux du solde de la balance commerciale, également en milliards de dollars.)

Sans qu'il soit possible d'établir une exacte corrélation entre un yen faible et des exportations fortes, il est intéressant de montrer qu'en 1976 la monnaie japonaise était nettement sous-évaluée (305 yens pour 1 dollar). Le fort excédent commercial enregistré en 1977 en est — au moins en partie — la conséquence. Puis le yen remonte : 240 yens pour 1 dollar en 1977 ; 175,50 le 31 octobre 1978, ce qui constitue un record absolu. L'excédent commercial est extrêmement réduit l'année qui suit cette ascension. Par la suite, le cours de la monnaie japonaise recommence à baisser : 250 yens en 1979, 220 en 1980 (262 en avril). Le yen est à 200 en janvier 1981, à 229 en juillet et à 217 en décembre. Le 23 mars 1982, il est presque à 244. C'est dire l'hyper-compétitivité des exportations japonaises.

(1) *Perspectives économiques* (décembre 1981).

(2) Cette prévision était celle de l'O.C.D.E. en décembre 1981.

(3) En France, un tiers du revenu disponible des ménages provient des prestations sociales allouées par les mécanismes de redistribution.

La formation dans les entreprises ou comment renforcer la loyauté des salariés

par CHRISTINE CONDOMINAS (*)

A en croire les admirateurs enthousiastes des performances économiques japonaises, celles-ci seraient dues en grande partie au « consensus » et à l'esprit de groupe qui règnent dans les grandes entreprises nippones. On s'interroge peu sur la nature même de ce consensus, ou on prétend qu'il est l'effet d'une capacité d'adaptation illimitée des salariés. En fait, il est le résultat d'une formation programmée par ces grandes entreprises, l'Etat n'intervenant pratiquement pas dans ce domaine, sauf pour aider les P.M.E.

Aux facteurs connus de la gestion des ressources humaines à la japonaise — l'emploi à vie, la rémunération à l'ancienneté, le syndicat maison — il convient d'ajouter la formation considérée par les grandes entreprises comme un élément fondamental de leur stratégie. Selon le ministère du travail, les dépenses de formation sont de l'ordre de 600 francs par personne et par an pour les grandes entreprises. Certaines particulièrement performantes, comme Sony, vont jusqu'à consacrer 900 francs par an et par personne à la formation. En fait, ces chiffres ne sont pas véritablement significatifs. Interrogés sur le coût de la formation, les responsables japonais ne cachent pas leur ignorance. Ils soulignent que l'on ne peut pas comptabiliser l'apprentissage sur le tas pendant les heures de travail, qui représente dans toutes les grandes entreprises 50 % de l'ensemble de la formation. Ils considèrent en fait que l'entreprise dans son ensemble est un milieu éducatif au même type que l'école et la famille.

Par la formation, une société japonaise cherche certes à développer, chez ses salariés, des compétences techniques générales — mais aussi et surtout un esprit maison et des compétences spécifiques qui ne pourront être utilisés ailleurs. En agissant ainsi elle évite les départs de ses employés vers d'autres sociétés. Ceux-ci ne pourront pas apporter chez un concurrent ce qu'ils ont appris en son sein. Cette situation a deux conséquences. Premièrement : il n'existe pas de véritable marché du travail pour les grandes entreprises japonaises. Deuxièmement : l'emploi à vie permet de rentabiliser une formation coûteuse.

Aussi important que le mariage

La formation obéit à un calendrier très précis. Chaque 1er avril, l'ensemble des nouveaux recrutés est rassemblé dans le centre de formation de l'entreprise pour subir un stage dont la durée peut, selon la société, être de quelques jours à quelques semaines. Les jeunes fraîchement diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur (dans une entreprise comme Toyota, tous les salariés ont le baccalauréat) couchent dans de petits dortoirs. Ils s'initient aux valeurs sociales de l'entreprise. C'est le passage de la vie d'étudiant à celle d'adulte. Beaucoup de salariés japonais n'hésitent pas à considérer ce passage comme aussi important que le mariage.

Cette formation prend la forme de discours sans cesse répétés qui diffèrent selon les entreprises, mais qui présentent des constantes. Les dirigeants mettent l'accent sur la vie en harmonie dans l'entreprise, l'adéquation des motivations individuelles et de la politique de l'entreprise, la promotion du travail en groupe, l'adaptation sociale des travailleurs. Pendant des journées et des soirées entières, les « nouveaux » ne vont parler que de l'entreprise qui vient de les engager. Le but est atteint.

La formation sur le tas

Après ce stage et l'affectation au premier poste commence l'apprentissage sur le tas. Celui-ci n'est pas spécifiquement japonais. Il a été influencé par les techniques américaines. On parle d'ailleurs volontiers d'*on the job training* (O.J.T.). Sous la direction d'un chef de service ou d'un chef de bureau, le nouvel employé apprend à travailler selon les méthodes spécifiques de la société auprès d'un « ancien » qui a généralement deux à trois années d'expérience. L'apprentissage sur le tas peut varier selon les entreprises. Chez Toyota Motors Sales, l'employé doit se débrouiller seul. Quand il se trompe et seulement à ce moment-là, son « ancien » lui donnera une indication lui permettant d'accomplir correctement sa tâche. Chez Mitsubishi Electric Co., il sera toujours aidé.

La formation sur le tas est en relation avec le système de rotation du personnel. Au bout de deux ou trois mois, le salarié est muté dans une autre division de l'entreprise ou dans une succursale de province. Il pourra ainsi acquérir progressivement une capacité polyvalente.

Si elle est jugée essentielle, la formation sur le tas n'est pas la seule pratiquée. Durant toute leur carrière, les employés vont suivre des stages qui vont leur permettre de gravir les échelons. Ces stages sont répartis tout au long de l'année et se déroulent le plus souvent durant les week-ends dans les centres de formation des entreprises. C'est au cours de ces réunions que l'on sélectionnera les nouveaux responsables.

A la différence des nombreuses entreprises européennes, la formation est considérée par les sociétés japonaises comme un atout. Elle n'est pas seulement un moyen qui permet de transférer la main-d'œuvre des secteurs industriels en déclin aux secteurs d'innovation. Elle est surtout l'instrument qui permet de renforcer constamment la loyauté du salarié à l'égard de son entreprise.

(*) Du Centre de recherches sur le Japon contemporain.

Une enquête sur l'enseignement et la gestion

L'ENTREPRISE japonaise est en France une découverte relativement récente. Elle a suscité deux approches totalement différentes. Certains, notamment des cadres supérieurs, gardent de leurs dernières visites d'usines à Tokyo ou à Nagoya, soigneusement préparées par des services très compétents ou des organismes spécialisés, un souvenir si ému qu'ils s'empressent, de retour à Paris, de communiquer la bonne nouvelle : il existe un pays où les salariés s'identifient pleinement à l'activité des entreprises dans lesquelles ils travaillent. C'est le Japon. Il ne reste plus qu'à apprendre les recettes et à les transposer dans la société Française. D'autres, des chercheurs en économie, en sociologie, en gestion, parlant japonais, ayant vécu souvent de nombreuses années au Japon, s'efforcent de rendre compte, sans préjugés et sans tenir de discours global, de la réalité de cette entreprise. Pour cela, ils analysent tel ou tel élément du fonctionnement des groupes industriels japonais. La publication de ce recueil de textes (1) sur la formation au Japon est le résultat de leurs travaux. Elle remet en cause bien des idées.

Parents d'élèves et hommes politiques le reconnaissent, le système éducatif japonais est déficient. L'enseignement technique et professionnel ne cesse de régresser devant un enseignement général apte, paraît-il, à former des bons citoyens, mais peu créatif. Il s'agit d'inculquer aux jeunes des principes et des habitudes.

Toutefois, ce système correspond aux attentes des grandes entreprises. Celles-ci préfèrent embaucher à la sortie du secondaire ou de l'université une main-d'œuvre jeune et sans expérience professionnelle, donc relativement bon marché et adaptable, afin de la modeler à leur manière et de lui assurer une « formation maison ». Ce sont les différentes étapes de cette formation qui sont décrites dans cet ouvrage : stage d'orientation, où la promotion entière des nouveaux recrutés s'initie à la vie et aux principes de l'entreprise, apprentissage sur le tas, stages avant les nouvelles affectations et les promotions... Jusqu'à sa retraite, l'employé japonais est formé par une entreprise qui se veut en même temps une école pour adultes.

PHILIPPE PONS.

(1) F.N.E.G.E., 2, avenue Hoche, 75008 Paris.

Algérie

Le F.L.N. veut reprendre en main l'Union générale des travailleurs

De notre correspondant

Alger. — Quel degré d'autonomie peut être consenti au mouvement syndical sans que soit remis en cause le rôle directeur du parti unique dans la vie politique du pays ? C'est sur ce thème que s'affrontent les mille cent quatre-vingt-neuf militants (1) de l'Union générale des travailleurs algériens (U.G.T.A.) réunis depuis le lundi 5 avril au Palais des nations, près d'Alger, pour leur sixième congrès.

Dans son discours d'ouverture publié mercredi par la presse algérienne, le président Chadli Bendjedid a développé une thèse parfaitement orthodoxe : « *Le travailleur qui œuvre dans les entreprises de la révolution algérienne est une partie intégrante de cette révolution et de la direction politique*, a-t-il affirmé (...). *L'U.G.T.A., en tant qu'instance nationale de l'action politique des travailleurs est à l'avant-garde de la responsabilité, de l'application et de la diffusion de l'idéologie du parti au sein des travailleurs.* »

Le président de la République n'a pas fait directement allusion aux enjeux du congrès et s'est maintenu sur le terrain des généralités. C'est à M. Messaadia, le secrétaire permanent du comité central du F.L.N., homme fort du parti, qu'a été confié le soin de ramener l'U.G.T.A. dans le droit chemin. Il s'y est employé fort activement, supervisant de très près la préparation des assises. La direction de la centrale, menée par M. Abdallah Demène Debbih, avait été mise en place en 1978 par M. Yahiaoui, ancien coordinateur du parti, écarté en juillet 1980. M. Yahiaoui s'était vu confier par Boumediène la tâche de rénover le F.L.N., en redynamisant les organisations de masse et en facilitant ainsi l'émergence de nouveaux militants.

Il fallait, pour ce faire, rendre ces organisations crédibles et ouvrir largement les portes à tous les progressistes. C'est à cette tâche que s'était attelé M. Yahiaoui, sans aucune exclusive, même pas à l'égard des marxistes, membres ou non du parti de l'avant-garde socialiste (P.A.G.S.), successeur du parti communiste algérien, clandestin mais toléré, et qui apporte, depuis 1971 et le lancement de la révolution agraire, un « *soutien critique* » au régime.

Le schéma préconisé aujourd'hui est tout à fait différent. Lors de sa session de décembre 1980, le comité central du F.L.N. a décidé de renforcer le contrôle du parti sur les organisations de masse, en appliquant l'article 120 des statuts votés quelques mois plus tôt par le congrès extraordinaire du F.L.N. Ce texte fait obligation aux cadres des mouvements satellites du parti d'avoir leur carte du F.L.N., ce dernier se donnant ainsi le moyen d'épurer les organisations de masse de militants suspectés de vouloir les noyauter pour en prendre le contrôle.

Concernant l'U.G.T.A., le parti veut aussi réduire l'influence des grandes fédérations verticales, comme celles de l'énergie, de la santé, de l'éducation et de la culture, pour citer les plus actives, qui peuvent, au niveau national, avoir une vue globale des problèmes et qui ont circulé l'information. Il souhaite leur suppression et préconise le développement des structures horizontales, telles que les unions communales, plus facilement contrôlables. Il a multiplié aussi les cellules d'entreprise du F.L.N.

L'actuel congrès de l'U.G.T.A. constitue une étape majeure dans la reprise en main de cette organisation. Ainsi, s'explique la vivacité des affrontements. M. Abdallah Demène Debbih, lui-même ancien militant dans les années 50 de la C.G.T. et du P.C.A. avant de rallier le F.L.N., a vu son rapport moral vivement attaqué. Il a été notamment accusé par certains orateurs d'avoir laissé des marxistes, membres ou non du P.A.G.S., s'infiltrer dans l'organisation et provoquer des grèves. Ils ont insisté sur le rôle du syndicat dans la construction d'une société socialiste, conformément aux options de la Charte nationale algérienne.

L'amertume des ouvriers

D'autres participants sont cependant intervenus pour estimer que le congrès devait d'abord prendre en compte les aspirations des travailleurs à partir de leurs conditions réelles de vie et qu'il fallait tirer les leçons des faiblesses du mouvement syndical pour mieux le renforcer. Prenant la parole tard dans la nuit de mardi à mercredi, M. Abdallah Demène Debbih s'est empoyé à réfuter les accusations portées contre la direction et a eu la satisfaction de voir finalement son rapport moral adopté.

Quelle que soit l'issue des débats, la nouvelle équipe dirigeante devra affronter une situation difficile, en raison du profond mécontentement régnant parmi les travailleurs, particulièrement ceux des sociétés nationales. Les grèves se sont multipliées ces deux dernières années et ont touché presque tous les grands complexes industriels. Les travailleurs sont inquiets devant le programme de restructuration des entreprises lancé par le gouvernement et craignent que ne soient menacés des privilèges qu'ils jugent bien maigres lorsqu'ils les comparent à ceux des ouvriers européens. Le développement des inégalités sociales et la constitution rapide d'une nouvelle bourgeoisie accroissent leur amertume.

Les militants de l'U.G.T.A. — communistes compris — et certaines formations d'opposition, comme le P.R.S. le leur reprochent parfois violemment — se sont employés jusqu'à présent avec plus ou moins de succès, à freiner et à maîtriser les conflits, tout en s'efforçant de garder un minimum de représentativité. Cette voie est étroite, et, si l'U.G.T.A. devait perdre un crédit déjà bien mince, rien ne viendrait plus canaliser les colères ouvrières. C'est là sans doute le meilleur atout de l'équipe sortante et de ses partisans.

DANIEL JUNQUA.

(1) Mille quatre-vingts d'entre eux sont membres du parti F.L.N. (un délégué pour neuf cents adhérents environ). L'U.G.T.A. aurait un peu plus d'un million de membres contre sept cent cinquante mille en 1978 lors du précédent congrès. Elle regroupe donc le tiers des trois millions de travailleurs.

LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS DISPARUS EN GUINÉE

M. Cheysson : il faut que Conakry nous entende

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 8 avril, en première lecture, le projet de loi concernant l'application de l'accord franco-guinéen du 26 janvier 1977, relatif au règlement du contentieux financier entre les deux pays. Ce texte tend à fixer les principes selon lesquels une somme de 70 millions de francs sera répartie par le gouvernement pour l'indemnisation des expropriations dont ont été victimes les Français vivant en Guinée, à la suite de l'accession à l'indépendance de ce pays.

M. Alain Vivien (P.S., Seine-et-Marne) a longuement évoqué le sort de huit personnes disparues dans ce pays depuis respectivement quatorze, treize, douze et dix années. Quatre d'entre elles bénéficient de la double nationalité, française et guinéenne ; leurs épouses sont toutes françaises et leurs enfants — au nombre de vingt — sont également des ressortissants français. M. Vivien a rappelé la longue liste des interventions qui ont été effectuées auprès de M. Sekou Touré, président de la Guinée, et de nombreuses personnalités et organisations internationales pour obtenir leur libération.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a déclaré à ce sujet : « *Bien sûr, comme il se doit, nous multiplions les démarches, nous cherchons toutes les voies possibles. Mais nous savons que les seules voies efficaces sont discrètes, et c'est la raison pour laquelle vous me permettrez de ne pas en faire la liste exacte (...). Il faut que les Guinéens comprennent que ce problème est sérieux pour nous, qu'il est fondamental. Voilà un pays qui a une fierté nationale remarquable, qui exige que les droits de son peuple soient respectés, et il a raison. Mais il n'y a pas de distinction à faire entre les droits d'un peuple et les droits des hommes qui constituent ce peuple, donc entre les droits de tous les hommes. Il faut que les Guinéens nous entendent ! Ce n'est pas intervenir dans leurs affaires que de leur demander de prendre en compte cette misère, ces appels qui viennent de France, de bien des côtés (...). Nous avons nous aussi le droit d'exiger le respect de nos hommes, le respect de ces femmes.* »

● *Le programme africain du haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés* (H.C.R.) pour 1982 n'est actuellement financé qu'à 55 %, la conférence spéciale « Icara » pour l'aide aux réfugiés en Afrique, réunie les 9 et 10 avril 1981 à Genève, n'ayant pas été un succès financier. Selon le rapport établi par le comité organisateur d'Icara, (le H.C.R., l'O.U.A., le secrétariat de l'O.N.U.), les contributions des pays participants pour aider les cinq millions de réfugiés africains en 1981 et 1982 se sont élevées à 475 millions de dollars, dont 40 % pour le H.C.R. Pour 1982, le H.C.R. prévoit de dépenser 158 millions de dollars en Afrique, le H.C.R. ne dispose cependant, a indiqué M. Kevin Lyonette, responsable des finances, actuellement que de 86 millions. — *(A.F.P.)*

Ouganda

L'horreur au quotidien

(Suite de la première page.)

Il était — règlement oblige — trop tard pour sortir. John dut donc passer une ultime nuit dans sa cellule, baptisée par dérision « Nile Mansion », en référence au meilleur hôtel de la ville, réservé aux dignitaires du régime ougandais.

Tout compte fait, John a plutôt bien surmonté l'épreuve. Il n'a pas été maltraité comme son ami, le secrétaire général du D.P., M. Tony Ocaya, incarcéré pendant une semaine en janvier, frappé, nu, à coups de barres de fer et dont les bras sont couverts de plaies, lentes à cicatriser. Il fut même autorisé à séjourner quelque temps à l'hôpital Mulago. Surtout, il conserva l'espoir que ses responsabilités régionales le préserveraient d'un sort plus tragique.

Dans l'Ouganda d'aujourd'hui, trois ans après la « libération » du pays, beaucoup de victimes anonymes n'ont pas sa chance. A Kampala, tous les observateurs indépendants s'accordent sur un point : depuis la chute du dictateur Idi Amin, la répression menée par l'armée gouvernementale contre la population civile n'a jamais été aussi féroce qu'au cours des dernières semaines.

L'année s'était pourtant ouverte sous le signe de l'apaisement. L'armée avait pour l'essentiel réintégré ses casernes. La police, mieux disciplinée, avait repris le contrôle des barrages routiers, transformés par les soldats en postes de péage. Le président Milton Obote avait libéré quatre députés du D.P.

En attaquant, le 23 février, la caserne Lubiri à Kampala (*le Monde* du 25 février), la guérilla antigouvernementale relança le cycle opposition - violence - répression. Dès le lendemain — c'était le mercredi des Cendres, — l'armée donnait libre champ à sa brutalité. Un groupe de soldats pénétrait, mitraillette au poing, dans la cathédrale de Rubage, proche de la caserne attaquée, pendant la messe à laquelle assistaient une centaine d'adultes et près de deux mille enfants, interrompait l'office et chassait les trois prêtres de l'autel, alors que les fidèles terrifiés s'enfuyaient dans la plus grande confusion. Arpès avoir fouillé sans mandat la résidence privée du cardinal Emmanuel Nsubuga, archevêque de Kampala, les militaires emmenèrent avec eux une soixantaine de personnes dont plusieurs élèves choristes. Les démarches entreprises à leur sujet, notamment par M. Paul Ssemogerere, président du D.P., sont restées sans réponse.

Plusieurs de ces disparus du mercredi des Cendres ont été retrouvés morts, et leurs corps identifiés par les familles, nous a-t-on asuré de bonne source, sur la route de Jinja, entre Kireka et la tristement célèbre forêt de Namanwe, où les tueurs d'Amin avaient coutume naguère de jeter les cadavres. D'un régime à l'autre, l'armée ougandaise entretient certaines traditions macabres.

La répression frappe surtout Kampala et ses environs, au cœur du pays ougandais. Chaque coup de main de la guérilla entraîne inéluctablement des représailles massives dans les villages voisins : meurtres, pillages, récoltes détruites, animaux abattus. Selon les estimations de M. Ssemogerere, largement partagées par les diplomates, l'armée aurait tué quelque mille deux cents personnes depuis le 23 février. Les raids les plus meurtriers ont eu lieu près de Mityana, dans le district de Mpigi, et à Katwe, Luwero et Ssemuto. Le chef de l'opposition légale nous cite, noms et dates à l'appui, des cas précis de civils assassinés froidement à leur domicile. Selon des témoins oculaires, la population a totalement déserté plusieurs villages à l'ouest de Kampala.

Une répression à caractère ethnique

Les adolescents, recrues potentielles de la guérilla, sont particulièrement visés par l'armée. Des photos accablantes circulent dans les milieux diplomatiques de Kampala. On y voit quatre corps d'hommes, sans vie, portant des sondes et des bandages. Ces blessés avaient été emmenés de force avec quelques autres, par les soldats, des hôpitaux de Rubaga et Nsambya avant d'être achevés à la baïonnette. Le cardinal a officiellement protesté contre ce rapt. Pendant plusieurs jours, les camions militaires ont déchargé leur cargaison de cadavres à la morgue de l'hôpital Mulago.

L'armée pratique aussi la libération - contre rançon. Pour obtenir l'élargissement d'un détenu arrêté au cours d'une rafle, ses parents ou son employeur doivent verser aux geôliers jusqu'à 100 000 shillings (1). Là aussi, les exemples précis et vérifiés ne manquent pas. Selon M. Ssemogerere, une famille a dû payer 40 000 shillings supplémentaires — et mettre les voisins à contribution — pour qu'on lui restitue... un cadavre.

Le caractère ethnique de la répression n'est pas douteux. Les soldats, presque exclusivement originaires du Nord — Acholi et Langu — accompagnent leurs actes de violence d'avertissements du genre : « *Nous tuerons tous les Bagandais. A cause de vous, nous passons toutes les nuits dehors.* »

Les quatre millions de Bagandais étant en majorité catholiques, les relations entre l'évêché et le régime sont au plus bas. Le vice-président, M. Paulo Muwanga, a accusé l'Eglise de soutenir la guérilla. Une « table ronde » télévisée, à laquelle participaient début mars plusieurs ministres, prit un tour nettement anticatholique. De son côté, le cardinal dénonça avec vigueur l' « *acte sacrilège* » commis par l'armée dans la cathédrale de Rubaga, exigea des excuses officielles et menaça de boycotter toutes les manifestations publiques. Lors d'un tête-à-tête avec le président Obote, celui-ci lui exprima ses « regrets ». En vérité, la répression n'épargne pas les protestants, notamment dans la région de Luwero et Ssemuto, où l'appartenance religieuse est mixte.

L'opposition a demandé la mise sur pied d'une « commission de sécurité » regroupant des représentants du gouvernement, du D.P. et des quatre hiérarchies religieuses. Des négociations eurent lieu en septembre et novembre derniers. Elles n'aboutirent pas, car les autorités refusèrent de doter la commission des pouvoirs légaux qui lui auraient permis de conduire rapidement et en toute indépendance, après chaque incident, une véritable enquête sur le terrain.

L'armée jouit, en pratique, d'une complète impunité. Pas un militaire n'a été sanctionné pour des exactions ou des crimes contre des civils. A cet égard, les engagements pris par M. Obote, notamment en janvier devant deux émissaires d'Amnesty International, n'ont eu acune suite. L'indiscipline demeure la règle comme en témoigne le drame qui frappa, il y a quelques mois, un habitant de Kampala.

Sa femme et ses deux jeunes enfants furent massacrés par des soldats. Il récupéra les trois corps à la morgue, puis porta plainte. La police arrêta les assassins qui furent libérés lors de l'amnistie présidentielle du 1er janvier. Le veuf apprit que les soldats, dès leur libération, étaient retournés à son domicile — en son absence — pour le tuer. Avec courage, il réclama justice auprès du capitaine commandant l'unité où servent les coupables. Celui-ci avoua son impuissance et lui conseilla de quitter Kampala. Après avoir raconté son drame à des amis européens, l'homme s'est réfugié dans son village, la colère au ventre.

Lors d'une conférence de presse à New-Delhi, en novembre dernier, M. Obote démentit formellement que son régime recourut à la torture. On pourrait, avec les organisations humanitaires, lui opposer la gamme des supplices pratiqués dans les geoles ougandaises : bastonnades, flagellations au fil de fer barbelé, brûlures à l'huile bouillante, entailles au coupe-coupe, chocs électriques, mutilations sexuelles et — dernière trouvaille des tortionnaires, — mitraillage dans les pieds.

Ces souffrances sont infligées par l'armée dans des centres d'interrogatoires situés, pour la plupart, à l'intérieur des casernes et dont la liste est connue à Kampala : les locaux de la Fondation Milton Obote dans la zone industrielle, Makindye, Mbuya, Katabi près d'Entebbe, Bombo, Kireka, Maya-Maya et « Kadhafi Barracks » près de Jinja, etc. Faut-il ajouter une mention spéciale pour la chambre 211 de l'hôtel Nile Mansion, où opère la sécurité militaire ?

Les prisons abritent deux catégories de détenus politiques. Les moins nombreux — quelque huit cents — sont, pour l'essentiel, des personnalités et des soldats compromis sous la dictature d'Amin, dont son ancien conseiller, le fameux Bob Astles. Depuis janvier 1981, le gouvernement a libéré plus de trois mille trois cents détenus appartenant à cette catégorie. Les autres, qualifiés de « prisonniers de sécurité » — environ trois mille selon une estimation raisonnable, — ont été incarcérés depuis un an. L'ordonnance (Detention Act) prise en 1967 par M. Obote dispense la justice de les inculper.

Expulsion du C.I.C.R.

Pendant près de trois ans, les représentants du Comité international de la Croix-Rouge purent rendre visite aux détenus de la première catégorie. Le gouvernement leur retira ce droit à la mi-décembre. Le C.I.C.R., qui n'eut jamais accès aux prisons militaires, dut quitter le pays contre son gré le 31 mars (*le Monde* du 27 mars), sans pouvoir mener à terme la mission d'aide aux prisonniers qui lui avait été confiée en 1979. M. Obote estimait la présence du C.I.C.R. contraire à sa volonté de présenter l'Ouganda à l'étranger comme un pays « normal ».

Cette expulsion va de pair avec une réduction de la liberté de mouvement des autres organismes internationaux. Quant à la presse d'opposition, du moins ce qui en reste, elle est sous étroite surveillance. Quatre employés du *Munnansi News Bulletin*, hebdomadaire du D.P., furent arrêtés fin mars pour avoir publié un bilan de la répression.

En frappant aveuglément, M. Obote réagit de façon disproportionnée aux actions de guérilla. Celle-ci demeure mal connue. On la crédite de cinq cents à deux mille hommes. Face aux troupes gouvernementales — quinze mille soldats, huit mille policiers, cinq mille « special forces » et cinq mille miliciens — elle n'a aucune chance, dans l'immédiat, de renverser le régime. Ses objectifs sont autres : nourrir l'insécurité, aggraver l'isolement du pouvoir, entraver la relance économique.

La rébellion combat sur trois fronts. Le Mouvement pour la liberté de l'Ouganda (U.F.M.) opère dans la région de Kampala. L'Armée de résistance populaire (A.R.P.) de M. Yoweri Museweni est implantée dans l'ouest (2). Le Front national de sauvegarde (U.N.R.F.) de M. Moses Ali est actif dans la frange frontalière de la province du Nil occidental. Ces trois mouvements ont constitué, en décembre, le Front populaire ougandais.

Oubliant provisoirement leurs querelles ethniques et leurs rivalités personnelles, ses dirigeants sont surtout animés par leur haine commune de M. Obote. Aux termes d'un accord conclu en septembre à Tripoli, la Libye aurait fourni aux rebelles des armes légères qui transiteraient par le Rwanda et le Burundi. Le gouvernement assure avoir trouvé des armes portant des inscriptions en arabe, mais Bujumbura a démenti l'existence d'une filière burundaise. Kampala aurait en outre obtenu fin mars, contre certains rebelles, la coopération du Soudan et du Zaïre.

Le bulletin d'informations des opposants, distribué à Nairobi, recense avec soin le moindre accrochage. Mais leur puissance réelle est d'autant moins connue que les autorités maintiennent le black-out à ce sujet. Elles n'ont jamais présenté ni armes ni prisonniers. Officiellement, soixante-sept guérilleros sont morts le 23 février, mais personne n'a vu le moindre cadavre.

Le pouvoir se cramponne à sa thèse officielle : ni guérilla ni rébellion, mais de simples « bandits ». Cette stratégie du silence a l'inconvénient majeur de mythifier l'ennemi et de lui prêter plus de moyens qu'il n'en possède sans doute sur le terrain.

Il faudra beaucoup de temps pour remettre sur pied l'armée ougandaise. Sa situation matérielle s'est sensiblement améliorée, mais les militaires de carrière y sont à peine quelques dizaines. Elle reçoit l'assistance d'une quarantaine de conseillers nord-coréens. En outre, huit cents policiers tanzaniens continuent de servir en Ouganda. La tâche essentielle revient à une équipe de trente-six instructeurs du Commonwealth, représentant sept pays, qui formeront dès la fin avril un millier de soldats ougandais. Plus d'un observateur se montre sceptique sur leurs chances de réussite.

Chaque après-midi, le Parlement de Kampala s'anime. Avec ses bancs de cuir et son speaker en robe noire, ses prières en début de séance et ses débats ponctués de points d'ordre, il reproduit fidèlement les rites de Westminster. Les plaisanteries fusent des travées, et les joutes oratoires semblent un peu dérisoires à l'étranger de passage, surpris de se retrouver en si joyeuse compagnie. Mais à 17 h 30, le speaker, ponctuel, lève la séance, pour permettre aux députés de rentrer chez eux avant le crépuscule. Les rues sont déjà presque vides. Car les nuits de Kampala appartiennent à l'armée et à elle seule.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) 1 shilling ougandais équivaut à 8 centimes.

(2) M. Museweni s'est allié en juin 1981 avec l'ancien président Yusuf Lulé, au sein du Mouvement national de résistance (M.N.R.)

République sud-africaine

PLUS D'APARTHEID POUR LES HOTESSES DE L'AIR

Le Cap (A.F.P.) — Pour la première fois de son histoire, la compagnie aérienne South African Airways (S.A.A.) a, récemment, engagé des hôtesses de l'air non blanches.

« A partir de maintenant, nous accepterons les candidatures de n'importe quel groupe racial, et la sélection se fera uniquement sur la qualification et les mérites », a déclaré un porte-parole de la compagnie sud-africaine. Le porte-parole de la compagnie a précisé que toutes les hôtesses, noires ou blanches, suivraient les mêmes stages de formation, effectueraient le même travail dans les mêmes conditions, et recevraient le même salaire.

A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

● LE NEUVIEME CONGRES DES SYNDICATS BULGARES s'est ouvert, jeudi 8 avril, à Sofia. M. Petar Dulgherov, président du Conseil central des syndicats, a déploré « le bureaucratisme et le formalisme » qui encombrent l'activité syndicale. Il a aussi lancé l'idée d'une rencontre, dans la capitale bulgare, de leaders syndicaux des pays balkaniques. — *(A.F.P.)*

Gabon

● REMANIEMENT MINISTERIEL. — Le président Omar Bongo a procédé, mercredi 7 avril, à un remaniement technique de l'équipe gouvernementale que dirige M. Léon Mebiame. M. Julien Mpouho Epigat devient ministre de la défense nationale et des anciens combattants, chargé de la sécurité publique. Le général Barthélemy Mbia, ancien responsable du département ministériel de la sécurité publique, est nommé ministre sans portefeuille auprès du premier ministre. — *(A.F.P.)*

Indonésie

● M. JEAN-PIERRE CHEVENEMENT, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, qui effectue actuellement une visite officielle en Indonésie, a signé, jeudi 8 avril, à Djakarta, un accord portant création d'un groupe de travail chargé d'« *approfondir la coopération dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'espace et de la télédétection* ». La France et l'Indonésie, indique un communiqué commun, accorderont également une attention particulière aux projets concernant l'aéronautique, les affaires spatiales, l'océanologie, la géologie, la formation et l'enseignement. Enfin, les deux pays ont évoqué les possibilités de coopération dans le domaine nucléaire civil. — *(A.F.P.)*

Thaïlande

● AU MOINS QUATRE PECHEURS THAILANDAIS ONT ETE TUES et dix autres blessés, mardi 6 avril, par des tirs vietnamiens, apprend-on à Bangkok. Sur la centaine de bateaux thaïlandais impliqués dans le grave incident survenu à environ 30 miles au large de la côte sud du Vietnam, un chalutier a sombré ; un autre, à bord duquel se trouvaient vingt-cinq personnes, est tombé aux mains des Vietnamiens, et deux chalutiers, transportant un total de cinquante personnes, ont disparu. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

L'ajournement de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté »

L'occasion était belle. M. Millon (U.D.F.) n'est pas homme à laisser passer ce genre d'opportunité : d'un côté, le report du débat sur la réforme de l'audiovisuel, de l'autre, l'ajournement de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté ». Le député de l'Ain a donc demandé qu'à la place du premier, le gouvernement organise un débat sur « la lutte contre la violence et l'insécurité ». Il a la logique pour lui : si on ajourne, c'est qu'il y a problèmes. S'il y a problème, les députés doivent en débattre.

M. Millon joue sur du velours, sur les contradictions, voire la confusion, que reflètent les positions respectives du gouvernement et de la majorité socialiste, à propos de la loi de M. Peyrefitte. M. Forni (P.S.), président de la commission des lois, est « tombé des nues ». Il ne pense pas qu'à la suite de cette décision, « la crédibilité du gouvernement s'en trouve grandie ».

M. Joxe, président du groupe socialiste, est franchement mécontent. Comme eux, M. Jospin, premier secrétaire du P.S., est irrité, étonné. Etonné que le parti n'ait pas été consulté. La direction du parti socialiste, réunie en séminaire à Bougival, a débattu de ce problème. Elle a souhaité que les relations du gouvernement, du groupe et du parti socialiste soient « rationalisées ». En clair, la concertation nécessaire entre le gouvernement et sa majorité reste encore à mettre au point.

M. Millon enfonce le clou : puisque M. Mauroy estime qu'en faisant voter sa loi, M. Peyrefitte s'est rendu coupable de « violence contre la démocratie », comment le gouvernement peut-il laisser subsister plus longtemps « un texte aussi soi-disant anti-démocratique ? »

Oui, comment ? M. Millon a raison : un débat sur l'insécurité est nécessaire. Sur l'insécurité, mais aussi sur la liberté. Il suffirait de ne faire qu'un seul débat. Et profiter de l'occasion pour abroger la loi « sécurité et liberté »... M. Mauroy en est d'accord, mais il souhaite une approche « globale » des problèmes de sécurité. MM. Forni, Joxe et Jospin n'avaient pas compris que M. Mauroy était d'accord. « On me dit, a observé le premier ministre, que le gouvernement doit mieux expliquer sa politique (...) »...

L. Z.

M. Mauroy : l'approche des problèmes de sécurité doit être globale

M. Pierre Mauroy a fait, jeudi 8 avril, la déclaration suivante :

« La loi Peyrefitte sera abrogée sur les points déjà mentionnés par le garde des sceaux. Ce projet de loi sera déposé, comme prévu, sur le bureau de l'Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire. Ce point doit être clair dans l'esprit de tous.

» En prétendant lutter contre la violence, M. Peyrefitte s'est rendu coupable d'une violence plus grande encore, une violence contre la démocratie. C'est pourquoi, dès son installation, le gouvernement a publié une circulaire tendant à limiter les effets de la loi « sécurité et liberté ». Il n'est pas question de la conserver.

» On me dit que le gouvernement doit mieux expliquer sa politique. Pour cela, il doit se faire entendre. C'est ce que j'ai notamment voulu obtenir. Car le gouvernement estime qu'il n'est pas possible de traiter les problèmes de sécurité théoriquement. Il ne s'agit pas d'une question simplement juridique.

» L'approche des problèmes de sécurité doit être globale. Le gouvernement entend profiter du débat parlementaire qui va avoir lieu pour développer devant les élus la politique qu'il a engagée, pour expliquer comment il compte élargir encore son action pour combattre la violence.

» Les Français ont le droit de vivre dans la paix civile. C'est une préoccupation constante du gouvernement.

Les réalités de la vie quotidienne

» La violence, qui concerne les Français directement, dans leur vie quotidienne, c'est depuis une dizaine d'années la montée de la petite délinquance. Chacun sait bien que cette progression est liée à la crise économique et en particulier au chômage. Ce n'est donc pas une question que l'on règle seulement par un texte de loi.

» Et d'ailleurs, en liaison avec le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et le garde des sceaux, je vais recevoir des maires de plusieurs villes françaises. Avec eux, nous discuterons de mesures concrètes, à partir de la réalité sur le terrain. La commission dirigée par le maire de Grenoble, Hubert Dubedout, sur les quartiers d'habitat social particulièrement marqués par la délinquance, a déjà effectué un travail remarquable.

» C'est donc une politique d'ensemble qui est confirmée et qui sera présentée au Parlement lors de l'abrogation de la loi Peyrefitte, qui n'en est qu'un volet.

» Cette politique est fondée sur la défense des droits des citoyens, d'où la nécessité d'éliminer de notre arsenal juridique un texte qui remet en cause certains des droits et des libertés des Français. Cette politique est fondée sur la lutte contre toutes les formes de violence avec les moyens que nous donne la loi et surtout avec les mesures de prévention que nous allons généraliser. »

Le premier ministre a également précisé la démarche du gouvernement en ce qui concerne le transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Ce transfert sera étalé sur trois ans afin d'être réalisé le 1er janvier 1985. « *Chaque année*, a-t-il dit, *nous avons un lot de transferts de compétences et un lot de crédits afin d'appuyer ces transferts* ». Cette opération sera conduite « *de manière prioritaire* » en faveur de la Corse.

« *La politique du changement continue et s'approfondit*, a déclaré M. Mauroy. *Cela veut dire qu'elle s'attache à mieux prendre en compte concrètement les réalités de la vie quotidienne des Français.* »

M. JOSPIN : le P.S. aurait dû être consulté.

M. Lionel Jospin a indiqué, jeudi 8 avril à l'issue du séminaire » de la direction du P.S. à Bougival, qu'en ce qui concerne l'abrogation de la loi « sécurité et liberté », il a obtenu l'assurance que « *le calendrier parlementaire ne serait pas modifié* ». Après avoir estimé que le report de la discussion sur ce sujet au conseil des ministres avait été motivé par « *une appréciation d'opportunité, compte tenu d'un climat (d'insécurité) qui avait été créé* », naire de la direction du P.S. à indiqué : « *Le travail reste à faire sur tout ce qui accompagne l'abrogation de la loi Peyrefitte.* »

M. Jospin a ensuite souligné que cette « loi Peyrefitte » n'a « *en aucune façon, contribué à assurer la sécurité des Français* ». « *Cette loi devra être abrogée*, a-t-il ajouté ; *il faut garder notre optique libérale, mais aussi, lorsqu'il s'agit de la sécurité des Français, garder les pieds sur terre.* » M. Jospin a conclu : « *Lorsque des décisions posant un problème d'opportunité politique sont prises, il serait bon que le parti soit consulté. Il le sera dans l'avenir.* »

M. Millon (U.D.F.) demande une discussion sur la lutte contre la violence

M. Millon, député U.D.F. de l'Ain, a évoqué, jeudi 8 avril, à l'Assemblée nationale, le report de la discussion du projet de loi sur la communication audiovisuelle qui devait commencer le 20 avril. « *Dans ces conditions*, a-t-il déclaré, *ne serait-il pas opportun que la conférence des présidents propose au gouvernement d'organiser dans la semaine du 19 au 22 avril un débat sur le problème de la politique de lutte contre la violence et l'insécurité ? Les déclarations faites par le premier ministre hier, puis aujourd'hui, ainsi que celles, en sens opposé, de certains membres éminents de la majorité parlementaire, semblent montrer que le gouvernement et sa majorité ne savent plus très bien s'il est vraiment opportun de poursuivre la réforme, si ce n'est pas le démantèlement du code pénal. M. Mauroy a indiqué ce matin que, en faisant voter la loi « sécurité et liberté », M. Peyrefitte s'était rendu coupable de « violences contre la démocratie ». S'il en est vraiment ainsi*, a souligné M. Millon, *comment le gouvernement peut-il accepter de laisser subsister plus longtemps, contre toutes ses promesses antérieures, un texte aussi prétendu antidémocratique ?* »

De son côté, M. Guidoni (P.S., Aude) a déclaré à ce sujet : « *Le projet d'abrogation de la loi « sécurité et liberté », qui est nécessaire et urgent, viendra en temps utile et au moment prévu dans l'ordre du jour de notre Assemblée. Quant au moment où le conseil des ministres en traitera, il ne nous concerne pas.* »

LES RÉACTIONS

Dans les milieux politiques

LA LETTRE DE LA NATION : Papa Fenouillard

Dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., du vendredi 9 avril, Pierre Charpy analyse ainsi le comportement du gouvernement :

« *Qui exerce aujourd'hui le pouvoir en France ? La famille Fenouillard ? Le sapeur Camember ? Le savant Cosinus ? Ou ces malicieux de Plik et Plok ? Même s'ils n'ont pas lu les œuvres complètes de Georges Colomb, qui datent du début du siècle, les financiers internationaux doivent bien se poser la question puisqu'il a suffi d'une décision gouvernementale sans lien aucun avec le marché monétaire pour que le dollar batte ses records à Paris et que le franc dégringole par rapport à la plupart des devises étrangères. François Mitterrand qui, par tradition culturelle, n'est pas un amateur de bandes dessinées, en devient bien malgré lui un héros. Seize ans de combat, y compris contre ses amis politiques, pour arriver à l'Elysée et s'y retrouver en Papa Fenouillard. Il n'y a vraiment pas de justice, comme dirait Me Badinter.*

» *Le gouvernement n'agit plus que par improvisation, dans l'incohérence et sans tenir compte des besoins réels des Français. Il ne se passe pas une semaine sans que « Papa Fenouillard » soit obligé de fesser quelques membres de la famille.* »

● *Dans la lettre d'information quotidienne de l'U.D.F.*, datée vendredi 9 avril, M. François-Michel Gonnot écrit :

« *Nous ne pouvons que nous réjouir de voir le pouvoir ouvrir enfin les yeux sur les réalités. La loi « sécurité et liberté » n'a pas fait — on le sait — l'unanimité dans nos rangs. Mais elle a au moins l'avantage d'exister, dans un pays où depuis dix mois socialistes et communistes s'évertuent à supprimer tout ce qui peut dissuader un délinquant ou un terroriste. Ces cafouillages sont dus à l'impréparation. Mais aussi et surtout à la découverte lente et douloureuse pour le gouvernement des difficultés à bouleverser une société qui aspire dans ses tréfonds à tout autre chose : une évolution paisible et non une révolution brouillonne.* »

● *M. André Lajoinie*, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, a notamment déclaré, jeudi 8 avril, sur TF 1 : « *La loi Peyrefitte est une mauvaise loi. Nous l'avons combattue et nous voulons l'abroger. Elle prétendait assurer la sécurité, or elle portait atteinte aux libertés sans assurer la sécurité. Le gouvernement se donne quelques semaines de réflexion et de consultations, je crois qu'il a raison. (...) Il faut, avec le code pénal, assurer les moyens de combat contre le banditisme, le terrorisme et la criminalité.* » M. Lajoinie a ajouté que, selon lui, il fallait « *s'attaquer au problème dans son ensemble* ».

● *M. GASTON DEFFERRE* a réaffirmé, jeudi 8 avril, à Nainville-les-Roches (Essonne), que le besoin de sécurité était une « *préoccupation essentielle des Français* ». Lors du baptême d'une promotion, à l'école nationale des sapeurs-pompiers, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a précisé : « *Assurer la sécurité, ce n'est pas seulement lutter contre la délinquance et la criminalité, c'est aussi garantir et secourir nos concitoyens contre les risques d'accidents et de catastrophes. C'est la raison d'être des sapeurs-pompiers.* »

● *LE P.S.U.* « *espère vivement que l'ajournement de l'abrogation de la loi « Sécurité et liberté » ne soit qu'un retard* ». Dans un communiqué, publié jeudi 8 avril, le P.S.U. émet le vœu que « *demeure la volonté politique qui avait résidé à l'élargissement des libertés à travers une véritable réforme pénale* ».

LES PRUDENTS

Selon des informations qu'il est jusqu'à présent seul à détenir, M. Peyrefitte a assuré, mercredi, que la magistrature était « *massivement* » favorable au maintien de la loi « sécurité et liberté ». La réponse du ministère de la justice ne s'est pas fait attendre. Les magistrats, explique un communiqué publié jeudi par la chancellerie, se *seraient au contraire* « *massivement* » prononcés en faveur de la plupart des dispositions du projet d'abrogation de la loi Peyrefitte.

Ces déclarations sont trop contradictoires pour refléter la vérité. Ce qui caractérise en réalité la magistrature, c'est une bonne dose de conservatisme, mêlée à beaucoup de prudence. Lors de la discussion du projet « sécurité et liberté », M. Peyrefitte assurait que les magistrats l'approuvaient sur l'essentiel. Une forte minorité s'opposait à ce moment-là à ce projet, mais il n'avait pas complètement tort. Conservatisme et prudence se conjuguaient à cette époque pour inciter la magistrature profonde à se tenir coite.

Aurait-elle fait depuis le 10 mai un virage à 180° ? M. Badinter le suggère, en affirmant que les chefs de juridiction qu'il a consultés sont désormais pour le changement pénal. Comme ces chefs de juridiction sont pour la plupart les mêmes que ceux qui officiaient au temps de M. Peyrefitte, cela laisse perplexe. A moins de considérer que la prudence l'emporte cette fois sur le conservatisme.

Attendons la suite : une nouvelle consultation s'ouvre qui va donner aux magistrats la possibilité d'exprimer, on l'espère, leur pensée profonde. Ou de faire à nouveau la preuve de leur profonde prudence. — B.L. G.

Chez les magistrats, les avocats et les policiers

● *L'Union syndicale des magistrats*, modérée, n'entend pas faire « *un procès d'intention au gouvernement* » et souligne que la révision de la loi Peyrefitte doit être examinée « *pour avoir le mérite de durer* ». « *Le citoyen comme le professionnel ont besoin de beaucoup de sécurité juridique* », explique l'U.S.M., qui approuve le premier ministre d'avoir globalisé les problèmes de la violence pour en dégager « *une vue d'ensemble* ». L'organisation syndicale s'étonne par ailleurs du « *tapage enregistré autour du report* » du projet d'abrogation, et entend « *faire abstraction de tout problème politique* » à ce propos. L'U.S.M. rappelle aussi qu'elle avait déjà attiré l'attention de M. Maurice Faure, quand celui-ci était garde des sceaux, contre une abrogation de principe ou précipitée de la loi « sécurité et liberté ». Elle souligne néanmoins qu'elle n'entend pas renoncer à l'abrogation de certaines dispositions particulièrement « *inadmissibles* » de la loi Peyrefitte, notamment la limitation des pouvoirs d'appréciation des juges.

● *Le Syndicat des avocats de France* (gauche) a appris avec « consternation » la décision prise par le gouvernement de retirer de l'ordre du jour du conseil des ministres le projet d'abrogation de la loi Peyrefitte, dont les dispositions « *scélérates*, estime-t-il, *continueront ainsi à être appliquées par les tribunaux plus d'un an après le changement de gouvernement, malgré les engagements solennels du candidat François Mitterrand et les efforts de tous ceux qui ont œuvré pour son abrogation rapide* ». « *La politique de changement que les Français ont appelée de leurs suffrages ne saurait ainsi dépendre des fluctuations de l'actualité ou de l'accumulation, même rapprochée, de faits divers tragiques* », estime le Syndicat.

● *La Fédération nationale des unions de jeunes avocats* (modérée), assure avoir appris avec « *stupéfaction* » l'ajournement de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté ». Partisan d'une politique des « *droits de la défense* », « *elle a l'intention de le dire au gouvernement actuel avec autant de fermeté qu'au gouvernement précédent* ». De son côté, l'Union des jeunes avocats parisiens déclare qu' « *elle ne voudrait pas que recommence le jeu ayant consisté sous de précédentes législatures à se déclarer adversaire de la peine capitale mais d'en reporter sans cesse l'abrogation pour des motifs d'opportunité.* » Elle souhaite donc « *qu'un nouveau texte vienne sans tarder devant l'Assemblée.* »

● *La Fédération professionnelle indépendante de la police* (droite), déclare : « *Le projet Badinter ne peut que nous inquiéter au vu des réformes déjà entreprises depuis quelques mois. Tout ce qui conduit à l'insécurité en France avait déjà été fait, sur la seule foi des promesses électorales, comme l'abrogation de la peine de mort (...). Seule une volonté politique peut permettre d'enrayer ce fléau de violence actuelle. Seulement, entre la volonté politique et les rêveries utopiques, subsiste un large fossé rempli de centaine de morts.* »

RÉUNIE EN « SÉMINAIRE »

La direction du P.S. entend « remettre le parti en mouvement »

La direction du parti socialiste, réunie mercredi 7 et jeudi 8 avril en « séminaire » à Bougival, a étudié de nombreuses propositions destinées à « *remettre le parti en mouvement* », notamment en vue des élections municipales de 1983. Commentant les travaux de ce séminaire, M. Lionel Jospin a indiqué que « *la nécessité du compromis social* » avait été réaffirmée. Le premier secrétaire du P.S. a ajouté : « *Nous sommes un parti profondément démocratique qui vise à transformer la société. Nous ne devons pas céder sur notre démarche, précisément parce qu'elle est une démarche de compromis. Nous voulons offrir aux Français une société dans laquelle chaque catégorie ait sa place, sans oublier que le monde du travail doit se reconnaître en nous.* »

M. Jospin a également souligné que les relations avec le pouvoir exécutif doivent être « *rationalisées* ». « *Il faut qu'on entende le parti*, a-t-il indiqué, *c'est nécessaire au gouvernement.* » Parmi les sujets sur lesquels le parti souhaite être entendu, figure l'action dans les entreprises. La direction du P.S. fera des propositions, notamment en ce qui concerne les licenciements, l'inspection du travail et le conseil des prud'hommes. La conférence nationale « entreprises » du P.S., prévue du 21 au 23 mai prochain à Epinay-sur-Seine, sera, selon M. Jospin, « *le point culminant* » de cette action.

Le premier secrétaire a fait part de la volonté d' « *ouverture* » du parti en direction du « *mouvement social* ». Sont prévues la mise en place de groupes de travail, avec les différentes centrales syndicales, et la « *sensibilisation* » des socialistes qui militent dans les milieux agricoles. Les dirigeants socialistes souhaitent enfin organiser avec le ministère de la défense un débat sur la question du service militaire. Cette volonté d' « *ouverture* » doit se concrétiser lors du « colloque sur les acteurs du changement », à l'automne prochain.

Un autre objectif du P.S., et non le moindre, est de « *rendre sa cohérence* » au projet politique du pouvoir. A cette fin, les socialistes envisagent de lancer une revue économique et ont, d'ores et déjà, programmé la publication d'un Livre blanc sur la Sécurité sociale et l'organisation de colloques, l'un sur la sécurité dans les villes, l'autre sur le rôle du service public.

Enfin, la préparation des élections municipales et régionales « *doit concentrer toute une partie de l'activité des socialistes au cours des mois qui viennent* », a précisé M. Jospin. Les dirigeants du P.S. continuent de s'interroger sur le point de savoir si ces deux scrutins doivent ou non être organisés aux mêmes dates, en mars 1983, ou bien si les élections régionales doivent *prendre place à l'automne 1983*. Dans l'immédiat, la direction du P.S. prépare, en liaison avec la fédération nationale des élus socialistes et républicains, une charte électorale. Un prochain bureau exécutif sera saisi de la question de la réforme du mode de scrutin.

Le M.R.G. souhaite organiser autour de lui le « centre-gauche »

Le comité directeur du M.R.G., réuni jeudi 8 avril à Paris, a souhaité jouer « *un rôle moteur* » dans l'organisation d'un centre-gauche. La résolution finale adoptée à l'issue de cette réunion souligne que, après l'échec des élections cantonales, « *la gauche a besoin d'un large consensus qui implique un rééquilibrage de l'action gouvernementale* ». Le texte de la résolution précise en outre :

« *La gauche ne peut se passer d'une large majorité sociologique, qui dépasse les catégories socioprofessionnelles traditionnellement acquises et qui demeure ouverte sur le monde rural et les classes moyennes. De même, elle a besoin d'une large adhésion politique qui ne peut se borner au P.S. et au P.C. Chacun à gauche doit en prendre enfin conscience. Pour que la gauche reste la majorité, il lui faut impérativement un troisième point d'appui, un tiers parti où se reconnaissent les électeurs qui ont voté pour elle en 1981 sans être des électeurs socialistes ou communistes et qui se situent généralement au centre-gauche.*

» *Avec deux ministres, vingt-cinq parlementaires et de nombreux élus locaux, le M.R.G constitue la force politique organisée qui entend jouer un rôle moteur dans l'organisation du centre-gauche et dans le rassemblement de tous ceux qui se reconnaissent dans le courant réformiste de la majorité.*

» *A cette fin, il prendra dès les prochaines semaines toutes les initiatives nécessaires pour développer les actions communes et approfondir les convergences entre tous ceux qui souhaitent des réformes progressives et réalistes et qui croient plus à la société civile et aux initiatives individuelles, associatives et locales qu'à l'extension du rôle de l'Etat.* »

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Conjoints d'artisans et de commerçants : une reconnaissance légale

Jeudi 8 avril, l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale. Actuellement, près de trois cent mille d'entre eux travaillent sans être rémunérés et sans disposer des droits qui sont normalement liés à l'exercice d'une activité. Leur travail est assimilé à une simple entraide conjugale. Pour remédier à cette situation, le texte tend à donner à ces conjoints des droits généraux, dans le cadre notamment du droit des successions, et des droits sociaux et professionnels spécifiques, s'ils optent pour l'un des trois statuts proposés par le projet. Le conjoint aura en effet la possibilité d'exercer son activité, soit en qualité de conjoint collaborateur, de conjoint salarié ou de conjoint associé.

● **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Le consentement du conjoint sera nécessaire pour aliéner ou grever de droits réels non seulement *« les immeubles, fonds de commerce et exploitations de la communauté »*, comme le prévoit l'article 1424 du code civil, mais encore tous les éléments qui, par leur importance ou leur nature, sont nécessaires à l'exploitation de l'entreprise et sont des biens communs. Ce consentement sera également nécessaire pour percevoir les capitaux provenant de telles opérations. Le projet doit en outre faciliter l'attribution préférentielle de l'entreprise au conjoint en cas de décès de l'entrepreneur, en autorisant notamment l'attribution préférentielle des entreprises exploitées sous forme sociale, et en précisant les critères d'attribution en cas de litige, de telle sorte qu'il soit tenu compte du travail du conjoint. Les femmes qui relèvent, à titre personnel du régime d'assurance-maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles bénéficieront, à l'occasion de leur maternité, d'une *« allocation forfaitaire de repos maternel »* pour compenser partiellement la diminution de leur activité. Elles pourront également percevoir une indemnité de remplacement pour rémunérer le personnel salarié qui assurera, pendant leur absence, les tâches dont elles se chargent normalement. Ces dispositions ne devraient pas entraîner un coût supérieur à 60 millions de francs sur une année.

● **CONJOINT COLLABORATEUR**

Huit mille collaborateurs sont inscrits au registre du commerce et au répertoire des métiers. Le collaborateur inscrit sera présumé avoir reçu du chef d'entreprise le mandat d'accomplir au nom de ce dernier les actes d'administration concernant les besoins de l'entreprise. Du point de vue fiscal (détermination des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices des professions non commerciales), les cotisations de Sécurité sociale, ainsi que les cotisations volontaires de l'épouse du commerçant ou de l'artisan, qui collabore effectivement à l'activité de son conjoint sans être rémunérée et sans exercer aucune autre activité professionnelle, seront admises en déduction du bénéfice imposable.

● **CONJOINT SALARIÉ**

Le projet tend essentiellement à supprimer les obstacles juridiques qui s'opposaient jusque-là au choix du salariat, en précisant les conditions d'estimation du salaire et en rendant possible l'application à ce salarié du droit du travail, notamment quant aux indemnités de chômage.

● **CONJOINT ASSOCIÉ**

Afin de faciliter la constitution de sociétés entre époux, deux époux seuls, ou avec d'autres personnes, pourront s'associer dans une même société, même s'ils n'emploient que des biens de communauté pour les apports à une société ou pour l'acquisition de parts sociales. La qualité d'associé sera reconnue à celui des époux qui fait l'apport ou réalise l'acquisition, ainsi que, pour la moitié des parts créées ou acquises, au conjoint qui a notifié à la société son intention d'être personnellement associé. Sauf décision contraire des associés, l'acceptation de l'époux ou l'agrément donné à l'époux vaudra pour le conjoint. Enfin, la protection sociale du conjoint associé sera accrue puisqu'il pourra être affilié personnellement.

« Ce projet va à contre-courant d'une idée vieille comme le monde : le travail féminin doit être semi-gratuit dans le secteur de la production, ou même totalement gratuit dans le cadre familial. (...) Pour aller à contre-courant, il fallait du courage, une volonté politique forte. » Mme Neiertz (P.S., Seine-Saint-Denis) résume bien le sentiment de la majorité devant le projet présenté par M. Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat.

M. ROYER : intéressant et utile.

« Vos propositions relèvent davantage de la concession, du calcul politique, que du désir de venir en aide aux catégories sociales en cause. » M. Corrèze (R.P.R., Loir-et-Cher) résume-t-il ainsi le sentiment de l'opposition ? M. Corrèze considère que les artisans, commerçants et membres des professions libérales, s'apercevront vite qu'il ne s'agit que de *« poudre aux yeux »*, mais il votera le projet. Mme Missoffe (R.P.R., Paris) ne veut pas rester *« figée dans l'attitude négative »*, qui, assure-t-elle, fut celle de la gauche dans le passé. Elle approuve donc certaines mesures, tout en espérant qu'elles ne constituent qu'un *« premier chapitre »*. M. Miossec (R.P.R., Finistère), comme tous ses amis politiques, fait référence à une proposition de loi du groupe socialiste, proposition « généreuse » pour les femmes d'artisans et de commerçants. Hélas ! il doit *« se rendre à l'évidence : la montagne a accouché d'une souris ! »*

M. Royer (N.I., Indre-et-Loire) juge le texte *« intéressant et utile »* et, parce qu'il a *« un souci d'objectivité »* et qu'il voit certaines imperfections ou faiblesses dans le projet gouvernemental, il essaiera de l'améliorer par ses amendements. Ancien ministre du commerce et de l'artisanat, M. Royer sait de quoi il parle. M. Rossinot (U.D.F., Meurthe-et-Moselle) aussi. Médecin, il connaît la situation de ces *« quarante mille conjointes qui collaborent à l'activité de leurs maris médecins »*, et qui ne sont pas concernées par le projet.

Parce qu'il savait que tous les députés attendaient cette mesure, M. Delelis a pris *« un engagement formel »* : *« La prochaine loi de finances relèvera le plafond de la déductibilité du salaire du conjoint à hauteur du SMIC pour les couples mariés sous le régime de communauté dont l'entreprise adhère à un centre de gestion agréé. »*

Bien sûr, les questions relatives aux cotisations de sécurité sociale, à la formation professionnelle, à la déduction du salaire d'un conjoint travaillant dans l'entreprise de son époux, pour un montant égal au SMIC ; aux régimes matrimoniaux, à la responsabilité financière de l'entreprise et à sa transmission, etc., ne reçoivent pas encore de réponse. Le projet en apporte quelques-unes. *« Une évolution des mentalités et une reconnaissance sociale de la compétence et du travail des hommes »* sont nécessaires, a rappelé Mme Sicard (P.S., Isère), rapporteur de la commission spéciale, mais celles-ci passent par *« la reconnaissance légale d'un véritable statut »*. La discussion se poursuivra mardi 13 avril.

Le parti communiste vote contre l'adhésion de l'Espagne à l'alliance atlantique

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 8 avril, en première lecture, le projet de loi autorisant la ratification du protocole au traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de l'Espagne.

M. Guidoni (P.S., Aude), rapporteur de la commission des affaires étrangères, a indiqué qu'un refus de la France entraverait un processus souhaité à la fois par le gouvernement et le Parlement espagnol et accepté par les autres pays de l'Alliance atlantique. M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a rappelé que ce texte ne fait que clarifier une situation, puisque l'Espagne est déjà partie prenante dans l'ensemble de l'Alliance atlantique par des accords militaires bilatéraux avec les Etats-Unis. Les problèmes relatifs à la disparition des blocs militaires relèvent d'un autre débat, a-t-il souligné. M. Cheysson a précisé que le gouvernement *« serait très heureux »* de proposer ce débat, si l'Assemblée le souhaite.

Au nom du groupe socialiste, Mme Neiretz (P.S., Seine-Saint-Denis) a expliqué : *« Nous n'avons pas à nous opposer à une décision prise démocratiquement par les élus espagnols. »*

Justifiant l'opposition du groupe communiste (le projet a été adopté par les groupes R.P.R., U.D.F. et P.S.), M. Montdargent (P.C., Val-d'Oise) a notamment déclaré : *« Les fondements d'une véritable sécurité pour tous les peuples, d'une paix durable, résident dans le désarmement progressif qui tiendrait compte de l'équilibre Est-Ouest et le situerait à des niveaux toujours inférieurs d'armement (...). Or, ce projet représente le premier élargissement de l'une des deux alliances militaires en Europe depuis l'adhésion de la R.F.A. à l'OTAN en 1955, événement qui a donné lieu la même année à la formation du pacte de Varsovie. Il va ainsi à l'encontre de cet objectif primordial de dépassement des blocs que les peuples européens, voire les peuples du monde, appellent de leurs vœux. »*

Conseil supérieur des Français de l'étranger : le R.P.R. saisira le Conseil constitutionnel

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 8 avril, en première lecture, le projet de loi relatif au Conseil supérieur des Français de l'étranger, dont l'examen avait commencé mercredi (*le Monde* du 9 avril).

Dans la discussion des articles, l'opposition a défendu plusieurs amendements tendant à rendre obligatoire l'inscription des Français établis hors de France sur une liste électorale spéciale, dressée dans le ressort de chaque consulat. M. Cheysson, ministre des relations extérieures, a souligné que c'est à ces Français eux-mêmes de choisir s'ils veulent ou non être inscrits, ajoutant : *« La liste ne sera pas faite par le gouvernement »*.

Pour M. Millon (U.D.F., Ain), l'objectif de la majorité et du gouvernement est de disposer de *« listes intermittentes »*, dressées selon leurs critères. M. Suchod (P.S. Dordogne), rapporteur de la commission des lois, a rappelé qu'en France l'inscription sur les listes électorales est *« totalement libre »*. Le texte adopté précise que les Français établis hors de France *« ont vocation »* à être inscrits sur une liste spéciale. M. Toubon (R.P.R. Paris) a estimé que les questions relatives à la répartition des sièges et à la délimitation des circonscriptions auraient dû faire l'objet d'une annexe au projet de loi et non être réglées par décret. Notamment pour cette raison, a-t-il indiqué, le groupe R.P.R. déférera ce texte au Conseil constitutionnel. M. Cheysson a rétorqué que le Conseil d'Etat a donné un avis favorable à l'utilisation du pouvoir réglementaire dans ce domaine.

Il s'est opposé à l'instauration du vote par procuration, voulu par l'opposition, parce que, a-t-il souligné, s'agissant des Français de l'étranger, cette procédure a *« une connotation déplaisante... »*.

L'élection aura lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges seront attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation. Chaque liste devra comporter au moins deux noms de plus qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Dénonçant un *« nouveau découpage discrétionnaire »* des circonscriptions, et insistant sur le fait que l'application de la représentation proportionnelle dans les circonscriptions qui ne comportent que deux sièges (et qui sont la majorité) est *« contraire à toutes nos traditions et aux principes fondamentaux de notre droit »*, M. Millon a assuré : *« Ce serait la première fois qu'elle serait appliquée en France. Elle favoriserait une représentation inéquitable de certaines listes, assurées, par cette disposition, d'obtenir un nombre de sièges sans rapport réel avec leur véritable représentativité. »* Qualifiant le dispositif proposé par le gouvernement de *« manipulation »*, M. Millon a mis en demeure la majorité de proposer l'instauration de la représentation proportionnelle intégrale pour toutes les prochaines élections.

AUTOUR D'UN VOYAGE POLÉMIQUE

L'opposition n'a aucun doute : en voulant réformer le mode de désignation des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, le gouvernement et sa majorité ne poursuivent qu'un seul but : « manipuler » l'opinion des Français établis hors de France, pour se livrer à une *« opération partisane à objectifs électoraux »*. M. Toubon (R.P.R.) l'a dit, jeudi 8 avril, à l'Assemblée nationale. Mais M. Toubon est allé un peu loin : il a clairement laissé entendre que ce n'est pas par hasard que M. Mitterrand se rend en voyage officiel en Côte-d'Ivoire, du 21 au 23 mai. Pas un hasard si le 23 mai aura lieu l'élection des représentants de l'étranger. Pas un hasard si, avec cinquante mille Français, la Côte-d'Ivoire compte la plus importante colonie française, après celle du Maroc.

Les socialistes ont estimé que ce n'est pas un hasard si c'est M. Toubon qui se livre à une mise en cause du président de la République aussi « absurde ». M. Guidoni (P.S.) a estimé que *« rabaisser l'action du chef de l'Etat jusqu'à de misérables opérations de pêche aux voix, c'est oublier la différence qu'il y a entre François Mitterrand et son prédécesseur »*.

● *M. Louis Morel*, nommé préfet de Maine-et-Loire (*le Monde* du 9 avril), précise qu'il est, depuis juillet 1978, président de l'Office interdépartemental d'H.L.M. de la région parisienne.

● *M. Michel Boucher* (P.S.), maire de Pisany (Charente-Maritime), a été réélu, vendredi 9 avril, président du Conseil régional de Poitou-Charentes par vingt-quatre voix contre vingt-deux bulletins blancs au premier tour de scrutin. L'opposition n'avait présenté aucun candidat.

Selon un sondage Louis Harris-« le Matin magazine »

LES COTES DE POPULARITÉ DE MM. MITTERRAND ET MAUROY SONT EN BAISSE

La cote de popularité de M. François Mitterrand est en baisse de quatre points et celle de M. Pierre Mauroy de neuf points par rapport à celles du mois de mars, selon un sondage Louis Harris-« le Matin-Magazine » publié vendredi 9 avril. Le président de la République est, en effet, crédité de 54 % d'opinions positives (contre 58 % en mars), les opinions négatives passant de 32 % à 36 %. Le premier ministre recueille 53 % d'opinions positives (contre 31 % d'avis négatifs).

M. Gaston Defferre enregistre la baisse la plus forte : il perd seize points et recueille 20 % d'opinions positives. Une nette majorité (55 %) des personnes interrogées émettent désormais une opinion négative à l'encontre du ministre de l'intérieur.

MM. Michel Rocard, Jacques Delors, Charles Fiterman et Robert Badinter perdent chacun huit points et obtiennent respectivement 50 %, 51 %, 31 % et 28 % d'opinions positives. En revanche, M. Jack Lang voit sa cote remonter de quatre points (35 %) et M. Charles Hernu de deux points (34 %). Au « tableau d'honneur » du gouvernement, les trois premiers demeurent MM. Mauroy, Delors et Rocard.

A la question de savoir s'ils « font confiance » au gouvernement pour lutter contre le chômage, 49 % des personnes interrogées répondent non (elles étaient 37 % en mars), et 44 % répondent oui (elles étaient 49 % en mars) ; 57 % ne font pas confiance au gouvernement pour lutter contre l'inflation (56 % le mois précédent) et 37 % lui font confiance dans ce domaine (38 % en mars).

Ce sondage a été réalisé du 22 au 29 mars auprès d'un échantillon national de mille personnes en âge de voter.

L'EMBLÈME DE M. MITTERRAND : UN CHÊNE ET UN OLIVIER

Des branches de chêne et d'olivier sur un tronc commun constituent l'emblème personnel choisi par M. François Mitterrand pour la durée de son septennat.

Cette marque, brodée dans le blanc du drapeau tricolore, symbolise, selon l'Elysée, la force avec le chêne et la paix avec l'olivier. Ce chêne-olivier représente aussi, aux yeux de M. Mitterrand, la France du Nord et celle du Sud. Bleu brodé d'or, le dessin stylisé de l'arbre comporte également le gland, fruit du chêne, et l'olive, fruit de l'olivier.

Cet emblème figurera notamment sur le pavillon de la voiture du chef de l'Etat ainsi que sur les invitations officielles de l'Elysée.

Les prédécesseurs de M. François Mitterrand avaient tous choisi un emblème. Le général de Gaulle avait fait imprimer la croix de Lorraine, Georges Pompidou ses initiales, et M. Giscard d'Estaing, un faisceau de licteurs.

POLITIQUE

La presse soviétique s'intéresse de nouveau à la politique française

Moscou. — La presse soviétique s'intéresse de nouveau à la politique française après une période de relatif silence. De ses diverses analyses, il ressort surtout que Moscou continue d'apporter son soutien entier au parti communiste, en dépit des revers électoraux que celui-ci vient de subir, et son appui conditionnel au parti socialiste, dans la *« lutte de classes »* que leur impose la droite.

Le recul de la gauche — que les *Izvestia* qualifient *« d'avertissement au gouvernement »* — s'explique, selon la presse soviétique, à la fois par la nouvelle tactique de l'opposition, qui a réussi à s'unir, à se donner un leader en la personne de M. Chirac, à se mobiliser, et par la défection d'une partie de l'électorat de gauche, surtout la paysannerie, selon *Temps nouveaux*.

Les attaques contre la droite, et en particulier contre le R.P.R., accusé de *« donner le ton »*, sont plus vives que par le passé. *Temps nouveaux* comparent les conceptions du R.P.R. à celles de M. Reagan et soulignent que M. Chirac, en contradiction avec ses positions antérieures, veut mettre fin à la détente, critique le contrat franco-soviétique sur le gaz, appelle à une consolidation de l'alliance franco-américaine. La *Russie soviétique* estime que les partis d'opposition *« serrent les rangs avec les groupements néo-fascistes »* et contrôlent la plus grande partie des mass média. Le quotidien dénonce la *« véritable campagne de persécution »* dirigée par les syndicats « réactionnaires » contre M. Ralite. La *Pravda* souligne que la réforme de la radio-télévision doit précisément *« mettre fin à l'emprise des forces de droite »* qui tentent, par tous les moyens possibles, d'empêcher les réformes ou d'en limiter la portée. Les *Izvestia* s'élèvent contre la propagande anticommuniste menée par la droite, qui agite l'épouvantail de la *« menace rouge »*.

En face, selon Moscou, la gauche n'a pas réalisé encore tous les changements qu'attendent les Français. *« Beaucoup de ceux qui se sont prononcés pour des réformes veulent que celles-ci soient plus radicales et qu'elles soient plus rapidement mises en œuvre »*, écrivent les *Izvestia*, qui évoquent les critiques formulées pour la première fois au sein du parti socialiste contre *« certains aspects »* de la politique gouvernementale. *Temps nouveaux* préfèrent à ceux qui proposent un « compromis » avec la bourgeoisie ceux qui exigent l'adoption de mesures plus résolues. Les déclarations du P.C. en faveur de *« changements profonds »* sont citées avec approbation, mais celles des dirigeants socialistes, précisent les *Izvestia*, vont dans le même sens.

C'est donc une radicalisation

De notre correspondant

de *la vie politique française* que constate la presse, qui se réjouit de voir que le parti socialiste n'échappe pas à ce mouvement. Le parti communiste en demeure à ses yeux le fer de lance, mais il est invité en même temps, semble-t-il, à « coller » à l'action gouvernementale. Apparemment, pour Moscou, son redressement est à ce prix.

Toutefois, *Temps nouveaux*, dans sa livraison de ce vendredi 9 avril, reconnaît que *« la question de la participation du P.C.F. au gouvernement n'est pas simple »* avant de la justifier longuement. Selon la revue, trois raisons expliquent cette participation : la ligne générale du P.C.F. établie par ses derniers congrès, le refus de la politique du *« tout ou rien »* et sa volonté, malgré ses moyens plus limités depuis les dernières élections, de faire avancer le pays sur la voie des réformes.

Selon *Temps nouveaux*, *« quand le P.C.F. n'est pas d'accord, il le dit ouvertement dans un esprit constructif et propose une solution qu'il estime meilleure. L'expérience montre qu'on tient compte de son avis »*. Les résultats concrets confirment, selon la revue, le bien-fondé de cette attitude. En conclusion, citant M. Marchais, la revue rappelle que le P.C.F. n'a pas cessé pour autant d'être un parti de lutte.

Cette analyse reflète une vision plutôt optimiste, et même presque idyllique de l'alliance entre le P.S. et le P.C. Elle apparaît comme une réponse à ceux qui seraient tentés de conseiller aux communistes français une cure d'opposition. Il semble bien en tout cas que les difficultés du P.C.F. soient l'objet d'un débat, non seulement à Paris, mais aussi à Moscou.

THOMAS FERENCZI.

AU SÉNAT

● La police des épaves maritimes
● L'indemnisation des victimes de transports aériens

Le Sénat a adopté jeudi après-midi 8 avril le projet de loi relatif à la police des épaves. Ce texte, qu'approuve le rapporteur, M. Yvon (Union centriste, Finistère), vise, souligne-t-il, à donner une base légale à toutes les interventions de l'administration, notamment dans le cas d'épaves maritimes dangereuses pour l'environnement. La législation actuelle s'applique en effet aux épaves dangereuses pour la navigation ou la sécurité des biens et des personnes, mais ne concerne pas directement les dangers de caractère écologique. Le nouveau projet, voté avec un amendement purement rédactionnel, dispose que les limitations du droit de propriété pourront désormais conduire l'administration à intervenir d'office aux frais et risques du propriétaire du navire toutes les fois qu'une épave doit être enlevée ou détruite. Cette limitation ne pouvait intervenir jusqu'à ce jour que dans l'intérêt du sauvetage de l'épave.

L'administration pourra même prononcer la déchéance du transporteur de la cargaison. Le ou les propriétaires de cette cargaison devront alors se retourner contre lui. Cette procédure simplifie la tâche de l'administration, qui devait auparavant obtenir la déchéance de tous les propriétaires de la cargaison.

Le projet, enfin, apporte d'autres simplifications en élargissant notamment les compétences de certains fonctionnaires de l'administration portuaire.

« Le droit d'intervention de l'administration des affaires maritimes, a précisé M. Le Pensec, ministre de la mer, *avait déjà été étendu en 1978 aux épaves susceptibles de provoquer une pollution. Mais le fondement juridique de cette décision était contestable, dans la mesure où la loi à laquelle elle se référait ne visait que les navires accidentés et non les épaves proprement dites. Le décret que ce projet tend à habiliter et la loi de 1961 seront prochainement refondus dans un texte unique dont le fondement juridique sera la présente loi. Deux autres textes vous seront soumis au cours de cette session ; ils élargiront les droits d'intervention de l'Etat à l'égard des navires pétroliers et des plates-formes de forage. Ils préciseront les conditions d'application de la réglementation maritime internationale. »*

Les sénateurs ont ensuite voté un projet de loi présenté par M. Fiterman, ministre des transports, tendant à relever de 300 000 F à 450 000 F le plafond de l'indemnisation applicable aux victimes de transports aériens sur les dessertes intérieures. Sur amendement de la commission des affaires économiques, ce plafond a été fixé à 500 000 F. Ce relèvement ne préjuge pas ce qui résultera de l'accord recherché sur le plan international pour faire entrer en application le protocole signé à Montréal le 25 septembre 1975. Ce texte prévoyait un plafond de 550 000 F, mais seule est en vigueur, à ce jour, sur les réseaux internationaux, la convention de La Haye du 28 septembre 1955, qui, elle, fixe le plafond à 92 200 F. — A. G.

PRESSE

M. Marcel Fournier cédera-t-il à M. Robert Hersant ses parts de capital du « Dauphiné libéré »

Grenoble. — Un plan de redressement mené tambour battant, tout en préservant la paix sociale de l'entreprise, une augmentation spectaculaire de la diffusion des six quotidiens du groupe (plus de quarante mille exemplaires en deux ans), enfin, une qualité d'information en voie d'amélioration tel est le bilan que présente *le Dauphiné libéré*, qui a surmonté la grave crise financière provoquée par la rupture, le 1er janvier 1980, des accords qui le liaient à son turbulent confrère, *le Progrès* (1) Ces « moments difficiles » à peine estompés, de nouveaux « périls » menacent l'avenir du groupe de presse grenoblois.

Pour sortir des difficultés qu'il connut à partir de 1980, *le Dauphiné libéré*, sur la pression des banques, a dû faire appel à M. Marcel Fournier, ancien P.-D.G. de *Carrefour*. A titre personnel et, dit-on, pour des raisons sentimentales — M. Fournier est originaire d'Annecy, — ce dernier devait acquérir, au cours du premier semestre de l'année 1981, 35 % des parts du *Dauphiné libéré*. L'accord prévoyait, d'autre

De notre correspondant

part, que M. Fournier pourrait racheter, éventuellement avec le concours d'autres partenaires, les actions qui furent remises, au plus fort de la crise du *Dauphiné libéré*, à un pool bancaire « piloté » par Paribas, en échange de l'octroi urgent de prêts (2).

Aujourd'hui, les banques accepteraient de transformer leurs avances à court terme consenties il y a un an en un prêt à moyen terme, mais elles posent comme condition préalable une augmentation du capital de la société. M. Fournier ne serait pas intéressé par cette proposition et certains, dans l'entourage des dirigeants du *Dauphiné libéré*, prétendent qu'il serait même disposé à céder une partie des actions qu'il détient. Ce qui laisse naturellement supposer qu'il ne se portera pas acquéreur des actions qui se trouvent aujourd'hui entre les mains de Paribas et qui doivent être remises aux nouveaux actionnaires du *Dauphiné libéré* avant le 31 décembre 1984.

« Nous souhaitons que M. Fournier précise ses positions », déclare M. Jean Gallois, membre du directoire du *Dauphiné libéré*.

Inquiétude

Au siège du *Dauphiné libéré*, à Grenoble, les membres de la rédaction ne cachent pas leur inquiétude devant les nouvelles incertitudes qui pèsent sur l'avenir du journal. Certes, on reconnaît que l'environnement politique actuel n'est pas apparemment favorable à M. Hersant. Mais si *« psychologiquement, ce n'est pas le moment propice pour permettre son entrée au* Dauphiné libéré », il n'en demeure pas moins que le patron du *Figaro* semble avoir déjà avancé des pions. On prétend qu'il serait intervenu directement auprès des deux membres du directoire du *Dauphiné libéré*, MM. Jean Gallois et Paul Dini (3), en tant que « conseiller de presse » de M. Marcel Fournier. Les deux dirigeants du *Dauphiné libéré* auraient « éconduit » M. Hersant. Ils auraient même menacé de présenter leur démission si celui-ci faisait *« une entrée en force »* au *Dauphiné libéré*.

M. Jean Gallois reconnaît être « inquiet » en raison des incertitudes actuelles qui pèsent sur son journal : *« M. Fournier,* dit-il, *peut faire ce qu'il veut, mais pas avec n'importe qui. Nous ne voulons pas de partenaires ayant des intentions politiques ou spéculatives, qui mettraient en cause le redressement du premier groupe de presse de "hône-Alpes.*

» Nous avons l'impression qu'il ne souhaite pas conserver toutes les actions qu'il détient dans la société et qu'il veut ouvrir son capital à d'autres partenaires. » On peut effectivement s'interroger sur les intentions de l'ancien (et fugace) propriétaire de *l'Aurore*, qui facilita grandement la reprise de ce journal par M. Robert Hersant.

Les membres du directoire du *Dauphiné libéré* espèrent que M. Fournier demeurera l'un des principaux actionnaires du groupe. Mais ils recherchent de nouveaux partenaires qui souscriraient à une augmentation de capital et qui seraient en mesure de racheter les actions que serait amené à vendre éventuellement M. Fournier. Plusieurs noms sont cités : le Crédit mutuel du Sud-Est, la COMAREG (société qui exploite des journaux gratuits et dont l'actionnaire majoritaire est M. Paul Dini), M. Antoine Riboud, P.-D.G. de B.S.N., ou encore Mme Hélène Brémond, ancienne propriétaire du *Progrès* (4). Ils pourraient constituer une « alternative » à une éventuelle offensive du propriétaire du *Figaro*, à moins que, dès 1981, M. Fournier ait eu l'intention, comme certains le pensent, de *« travailler pour Hersant »*.

Une rencontre est prévue dans les prochains jours entre les *membres du directoire du Dauphiné libéré* et M. Fournier. La nouvelle répartition du capital pourrait être effective avant la fin du mois d'avril.

CLAUDE FRANCHLON.

(1) Le déficit du groupe fut de cinquante-cinq millions de francs en 1980. Pour l'exercice 1981, les comptes seraient équilibrés, notamment grâce aux indemnités versées par *le Progrès* au *Dauphiné libéré*, qui se montent à 28 millions de francs.

(2) Les banques détiennent encore actuellement 51 % du capital du *Dauphiné libéré*.

(3) M. Dini est le représentant de M. Marcel Fournier au sein du directoire du *Dauphiné libéré*.

(4) M. Jean-Charles Lignel lui avait racheté les parts qu'elle détenait dans *le Progrès*, en 1979, pour 115 millions de francs.

JEAN-FRANÇOIS KAHN VA-T-IL QUITTER « LES NOUVELLES LITTÉRAIRES » ?

A la suite de rumeurs parues dans la presse annonçant que Jean-François Kahn, directeur de la rédaction des « Nouvelles littéraires », menaçait de démissionner, ce dernier nous a déclaré : « Je ne peux pas vous répondre sur cette histoire de démission. Par contre, sur les motifs supposés : la situation financière aux « N.L. », je peux affirmer qu'elle n'a jamais été aussi bonne. En deux ans et demi, les ventes ont été en moyenne multipliées par sept. La qualité du journal s'améliore régulièrement, même si nous n'avons pas encore atteint notre équilibre. Mais, il est vrai que je suis confronté à un problème moral en rapport avec les divergences politiques existant entre les deux journaux, « les Nouvelles littéraires » et « le Quotidien de Paris ». Il suffit de lire les « N.L. » pour s'en rendre compte. »

Nous n'avons pu interroger M. Philippe Tesson, directeur des deux publications, actuellement en vacances.

● *Les quotidiens parisiens, le Figaro, l'Humanité, le Parisien Libéré, le Quotidien de Paris* et *France-Soir* paraîtront normalement le lundi de Pâques, 12 avril. *Le Matin, Libération* et *la Croix* n'auront pas d'édition.

DÉFENSE

● *Les Etats-Unis envisagent de vendre à Bonn* une version modifiée du missile balistique Pershing-3 pour remplacer les Pershing-1 A déjà stationnés en R.F.A., a indiqué jeudi 8 avril un porte-parole du Pentagone. Le nouvel engin aurait toutefois une portée similaire à celle du Pershing-1 actuel (700 km) et ne pourrait atteindre le territoire soviétique, à la différence des cent huit Pershing-2 qui doivent être mis en place à partir de 1983 dans le cadre de la décision de l'OTAN de 1979. — *(A.F.P.)*

CARNET

Naissances

— Janine et Jean-Paul CHAPSON partagent avec Cyril la joie d'annoncer la naissance de
Céline,
le 7 avril 1982.

— Le marquis et la marquise d'ARGENSON, née Françoise Rogeon, ont l'honneur de faire part de la naissance de
Anne, Isabelle, Eglantine,
Clinique du Fief de Grimoire,
10, rue A.-Orillard,
86000 Poitiers.

Décès

— M. et Mme Cyrille Pessin,
ses enfants,
Le docteur et Mme Jacques Nouet,
Mme Yvonne Baradat,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean BARADAT,
survenu le 3 avril 1982, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de soixante-trois ans.
L'incinération a eu lieu dans l'intimité au Père-Lachaise.
24, avenue Aristide-Briand,
77300 Fontainebleau.
79600 Airvault.
7, rue du Colonel-Combes,
75007 Paris.

— Mme Charlotte Bonnerot,
Le docteur et Mme Michel Bonnerot et leurs enfants,
Le docteur Denise Salmon, le professeur Charles Salmon et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Schweizer et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du
docteur Marcel BONNEROT,
leur époux, père, grand-père et beau-père,
survenu le 1er avril 1982, dans sa quatre-vingt-douzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le mardi 6 avril 1982, au cimetière de Neuilly-sur-Ravillon (Yonne).
6, chaussée de la Muette,
75016 Paris.

— Il a plu à Dieu de rappeler à Lui, en ce Jeudi Saint,
Colette BOUFFARD,
née de Montaignac de Chauvance.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-du-Chêne de Viroflay, le mardi 13 avril, à 9 h. 15.
L'inhumation aura lieu le mercredi 14 avril à l'issue d'une messe dite en l'église Saint-Antoine d'Auberoche (Dordogne), à 10 h. 30.
De la part de :
Vincent Bouffard, Stéphane, Maguelone, Frédérique et Bénédicte,
La marquise de Montaignac de Chauvance,
Mme Robert Bouffard,
Leurs enfants et petits-enfants.
32, rue Henri-Malouët,
78220 Viroflay.

— Mme Pierre Demaret,
son épouse,
Mme Anne-Marie Demaret et ses enfants,
M. et Mme Patrick Demaret et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre DEMARET,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
inspecteur général honoraire de l'instruction publique,
survenu à Nemours, le 5 avril 1982, dans sa soixante-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
9, rue d'Erceville,
77140 Nemours.
12, rue Bleue,
75009 Paris.

— La Flèche.
On nous prie d'annoncer le décès de
M. Fernand GUILLOT,
maire honoraire de La Flèche.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 10 avril, à 15 heures, en l'église Saint-Thomas.
Ni fleurs ni couronnes.
De la part de :
Mme Guillot, son épouse,
Ses enfants,
Et de toute la famille.

— Mme Pierre de Lattre,
son épouse,
Le docteur et Mme Jacques de Lattre et leurs enfants,
ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre DE LATTRE,
survenu le 5 avril 1982.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 14 avril 1982, à 10 h. 45 précises, en l'église de Vaucresson.
Cet avis tient lieu de faire-part.
19, avenue Le Nôtre,
92420 Vaucresson.
1, rue Brulier,
75014 Paris.

— Nous apprenons le décès, survenu le mercredi 7 avril 1982, à Rue (Somme), de
M. Pierre MOGUEZ,
compagnon de la Libération,
dont les obsèques seront célébrées le mardi 13 avril, à 14 h. 15, en l'église Saint-Jacques d'Amiens (Somme), et l'inhumation à Rue.

[Né le 25 avril 1913 à Tananarive (Madagascar), Pierre Moguez, aspirant de l'armée coloniale, s'évade de l'île en avril 1941 et s'engage dans les Forces françaises libres à Dar-Es-Salaam (Tanzanie), où il est notamment affecté au bataillon de marche no 11. Il participe aux campagnes de Libye, de Tunisie, d'Italie, et il se distingue pendant la prise de Toulon en 1944 avant de combattre durant la campagne de France jusqu'au Rhin, où il finira la guerre avec le grade de chef de bataillon (commandant) au sein de la 1re division française libre. Il est fait compagnon de la Libération le 16 octobre 1945. Après la guerre, il sert aux colonies, jusqu'en 1961, comme administrateur de la France d'outre-mer.]

— On nous prie d'annoncer le décès du
colonel Raymond PELLERIN,
commandeur de la Légion d'honneur,
titulaire de :
la croix de guerre T.O.E. avec palmes et citations,
la valeur militaire avec palmes,
et de nombreuses autres décorations,
survenu le 3 avril 1982.
La cérémonie religieuse a été célébrée le 6 avril, en l'église Saint-Etienne de Niort.
Cet avis tient lieu de faire-part.
10, rue Maurice-Utrillo,
79000 Niort.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme veuve Malka PIURO,
Les obsèques auront lieu le mardi 13 avril 1982, à 10 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien.
On se réunira à la porte principale du cimetière.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Sarah, Rosette, Jean Piuro et toute la famille.
15, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris.

— Mme Jean-Pierre Poirot-Delpech,
son épouse,
Le docteur Arnaud Poirot-Delpech,
Caroline et François-Xavier Gillier,
Sophie Poirot-Delpech,
ses enfants,
Les familles Poirot-Delpech, Henry, Dethomas, Lavat, Mingasson, Hauvette, Rambaud,
Et tous ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès du
docteur Jean-Pierre POIROT-DELPECH,
survenu à Paris, le 8 avril 1982, à l'âge de cinquante-six ans, muni des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 14 avril 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris-6e.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, quai Malaquais,
75006 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. André M. PUECH,
survenu le 5 avril 1982, à l'âge de soixante-douze ans.
De la part de :
Mme André Puech,
M. et Mme Bruno Stably et leurs enfants,
Mme Christine Puech et sa fille,
M. et Mme Ronald Sportes et leurs fils,
M. et Mme Patrick Robbé et leurs filles,
Les familles Puech, Mabille, Haden et Coustère, parents et alliés.
L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité le 8 avril 1982.
Hedembaigt,
64270 Salies-de-Béarn.

— Piotr Rawicz
a la douleur de faire part du décès de sa femme,
Anna,
née Revvekah-Jawicz,
le 8 juin 1922 à Disna (Biélorussie),
dite Anne DESTRÉE,
metteur en scène de cinéma,
diplômée de l'IDHEC,
officier de la Résistance anti-nazie,
survenu à Paris, le 7 avril 1982, à la suite d'une grave maladie.
Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 13 avril, à 14 h. 15, au cimetière du Montparnasse, où se réuniront les amis.
Il n'y aura pas de faire-part.
95, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

[Née en 1922, Anne Destrée est diplômée de l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC) en 1950. Elle se spécialise ensuite dans les films scientifiques et techniques (notamment médicaux), dont certains sont primés dans des festivals internationaux. En 1965, elle met en scène pour la télévision un remarquable « Aurélia » d'après Gérard de Nerval. Depuis 1957, elle dirigeait la maison de production de courts métrages Filmex.]

— Georges et Josette Robin,
ses parents,
Véronique, Anne, Jean-Philippe, Catherine, Elisabeth, Pascale, Françoise, Sophie, ses sœurs et son frère,
Mme Arlette Vernet,
M. Lucien Vernet, sa fille Marie-Claude et sa petite-fille Pascale,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès, survenu accidentellement, le 4 avril 1982, à l'âge de vingt-deux ans, de
Jean-Claude ROBIN.
L'inhumation provisoire a eu lieu dans la plus stricte intimité le 6 avril 1982, au cimetière de Montmorency.

« Mon corps repose en sécurité car tu ne livreras pas mon âme à la mort ; tu me feras connaître le sentier de la vie. »
(Ps. 16, 9-11.)

— M. et Mme Albert Zermati,
Mme veuve Gaston Bialobos et son fils,
M. et Mme André Albagli, leurs enfants et petit-fils,
ses enfants, petits-enfants et petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve ZERMATI,
née Fortunata Francis,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
survenu le 5 avril 1982, dans sa quatre-vingt-douzième année.
L'inhumation aura lieu le mardi 13 avril 1982, à 9 h. 30, au cimetière du Montparnasse.
Réunion à la porte principale du cimetière.
59, boulevard d'Auteuil,
92100 Boulogne.
60, rue du Montparnasse,
75014 Paris.
5, boulevard des Peupliers,
94260 Fresnes.

Remerciements

— Brive, Marmande.
Devant l'impossibilité de répondre à chacun, Jean-Pierre Bardon, ses enfants et sa famille, très profondément touchés par les très nombreux témoignages d'affection, d'amitié et de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion de la disparition de
Marie-Claire BARDON-FOURCADE,
prient parents et amis de trouver ici l'expression de leurs remerciements et de leur reconnaissance.

Anniversaires

— En ce 10 avril 1982, dixième anniversaire du décès de
Mme Georges REVILLIOD,
née Marcelle Chevillard,
il est demandé une affectueuse pensée à ceux qui l'ont connue et gardent son souvenir.

— Il y a dix ans, disparaissait
Janine BOUBLIL.
Ceux qui sont restés fidèles à son souvenir et à celui de
Fleurette,
auront une pensée pour elles.

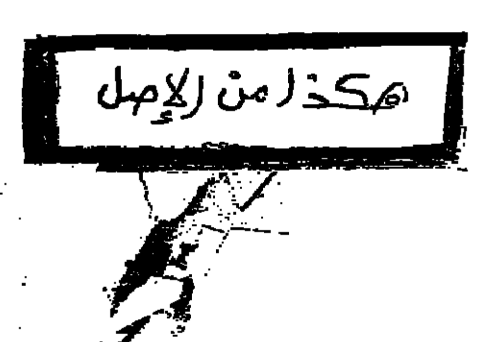
Colloque

— L'équipe de recherche en marketing industriel de l'Institut de recherche de l'entreprise du groupe école supérieure de commerce de Lyon organise, avec la participation des entreprises, un colloque national sur le thème : « Stratégies en marketing industriel : nouvelles méthodes pour les années 80 », le 29 avril, à Paris.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-V (René-Descartes), samedi 17 avril, à 9 h. 30, amphithéâtre E-Durkheim, Mme Janine Chasseguet-Smirgel : « La perte de la réalité dans la perversion : essai psychanalytique ».

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

EN FRANCE

Gens de Camargue

DIX guides pour deux touristes, voilà qui n'arrive pas tous les jours, même s'il s'agit de découvrir un pays légendaire sous un aspect méconnu. Bien sûr, les futurs clients du nouveau circuit du Rhône au Vaccarès — organisé par l'office du tourisme d'Arles — ne connaîtront pas pareille profusion de guides-conférencières. Aujourd'hui, arroseuses arrosées, les guides vont suivre le guide : répétition générale avant la première, avant le premier car de visiteurs, deux jours plus tard.

Coulisses du tourisme alors que le vrai spectacle est dans la nature ? Certes. Mais un cornac insipide a vite fait de vous gâcher la plus belle visite, et la meilleure pièce dépend après tout de ses interprètes. Les voici donc, dix jeunes femmes d'Arles prenant le départ à 9 heures, à la minute prévue par le programme, pour aller porter un regard nouveau sur Crau et la Camargue. Non, elles ne fermeront pas les yeux sur le rose-flamant, le noir-taureau, le blanc-cheval qui font l'image fameuse du delta — et pas davantage sur la faune de la réserve nationale qu'elles connaissent déjà un oiseau après l'autre, — mais elles auront à nous montrer autre chose : les hommes d'ici et leurs activités, que le romantisme des étangs, des roselières, de la sansouire ont fini par occulter.

« *Ce thème de voyage,* précise le directeur de l'office, *correspond à une demande récente. Beaucoup de gens veulent maintenant aller au-delà des pittoresques, et rencontrer la réalité quotidienne d'un pays.* »

« La meilleure façon de s'intégrer »

Première étape en Crau, rive gauche : la bergerie de Favouillane. Ce monument d'un temps pastoral est le seul qui demeure « en service ». Un millier de moutons s'entassent sous cette coupole en forme de bateau renversé, son abside-étrave tournée face aux agressions du mistral. Son toit — sa coque à l'envers — est recouvert de « sagno », ces roseaux assemblés par « manons » comme autant de tuiles : six mille. Attention, folklore ? Pas du tout. D'entrée nous venons de mettre les pieds « en plein dans le sujet » : derrière cette Favouillane de crèche provençale surgit au fin fond du pays plat la silhouette de formidables installations industrielles. C'est Fos. Nos guides connaissent Fos comme la Favouillane. Elles ont visité, elles ont potassé. Elles peuvent répondre à mille questions sur l'architecture de la vieille bergerie comme sur la récente implantation de cette lourde industrie. Mais voilà que le berger parle, raconte « autrement » sa transhumance de la Saint-Jean à la Saint-Michel, et aussi la « conquête » des terres par les usines et le port autonome de Marseille. Alors les dix guides sortent leurs dix carnets, et notent, notent, notent... comme le journaliste qui les regarde, noteur, notant les noteuses.

Qui sont-elles, ces jeunes femmes qui aiment ouvrir les yeux des autres ? Arlésiennes d'origine — fières et heureuses de leur « *petite Rome* » où se superposent Romain, Roman, Renaissance, — elles nourrissent ainsi l'amour de leur « matrie ». Arlésiennes d'adoption, elles ont ont choisi « *la meilleure façon de s'intégrer à ce pays qu'on croit facile* ». Venues de milieux divers — professeur, épouse de médecin ou de berger, ménagère, ancienne élève de l'Ecole du Louvre, etc., — souvent titulaires d'une licence d'histoire de l'art, elles ont réussi au concours de l'office, contrôlé par les monuments historiques et les affaires culturelles. Elles ont suivi ensuite un stage d'un an, complété par une formation permanente : conférences de l'Académie d'Arles et de l'Ecole du Louvre, travail personnel, comme pour celle-ci qui termine un ouvrage sur Arles. Et les voilà se donnant l'une à l'autre des informations, des anecdotes qui répondront mieux, demain, à des curiosités infiniment diverses, « *selon les groupes* ».

On repart. On attaque dans le même esprit Port-Saint-Louis, au bout du Rhône, où, incroyablement, pollution maîtrisée, un village de pêcheurs survit dans un univers industriel. La tour Saint-Louis, qui surveillait l'arrivée des pirates, est certes « *à présenter selon le meilleur angle* », mais de son pied dix-huitième part le canal du Second Empire, qui maintenant débouche en plein vingtième siècle, dans le golfe de Fos semé de navires, cerné d'industries.

On n'oubliera pas les « fosses » de Marius, déjà creusées contre la « barre » hostile aux bateaux, mais les guides viennent de changer de guide : visite portuaire. Demain, le touriste pourra demander aussi le tonnage, la nature, l'évolution de ce gros port méconnu, trop voisin de Marseille, où vivent cinq cents dockers. « Carrefour de l'économie rhodanienne », il la résume. Et ses quais montrent déjà le riz et le sel de la Camargue... que voilà, une fois franchi le Grand Rhône par le bac de Barcarin. Une « camelle » géante — une longue colline de sel — barre la vue de la mer. Les onze mille hectares du salin des Giraud, l'un des cinq plus grands du monde, s'étendent sous le soleil et le vent. 900 000 tonnes de sel s'en vont tous les ans par un interminable tapis roulant, et quelque deux mille personnes vivent autour de la Compagnie des salins du Midi.

JEAN RAMBAUD.

(Lire la suite page 20.)

La Mayenne au long cours

LE bateau remonte lentement la rivière dans le silence du matin. Soudain, s'arrachant des taillis de la berge, un splendide oiseau argenté surgit et passe devant l'étrave. Son vol lourd à lents mouvements séduit par sa grâce. A chaque battement, l'extrémité noire de ses larges ailes s'appuie avec délicatesse sur l'air. L'apparition d'un héron cendré est un spectacle courant pour le touriste qui pratique la navigation fluviale à... trois heures de Paris sur les rivières du bassin de la Maine.

Un climat doux, une luminosité exceptionnelle, une solide infrastructure mise en place à la grande époque de la navigation fluviale de commerce, autant d'atouts qui ont permis à l'Anjou, déjà favorisé par un riche passé, de développer le tourisme fluvial.

Aucune aptitude particulière n'est requise pour savourer une telle navigation. Les bateaux, mis en location par les agences, d'un maniement enfantin, ne nécessitent pas le permis. Les 250 kilomètres de rivières sont clairement balisées, et les quarante-huit écluses faciles à passer. Le jeune couple « sac à dos » porté vers la vie spartiate, la famille nombreuse à budget limité ou le touriste hollandais aisé, trouvent « bateaux à leur pied... et à leur bourse » ; soit le strict minimum, la plate, équivalant au confort d'une caravane pliante, soit les commodités de la maison avec eau chaude, douche, W.-C., cuisinière, frigo et, bien sûr, filets de sécurité pour les enfants. Il a même été prévu une embarcation de type catamaran, le carabarge, pour recevoir les camping-cars ou les caravanes : cinq minutes suffisent pour transformer sa maison roulante en maison flottante... le rêve ! Ce dernier type de location économique bénéficie actuellement d'une demande de plus en plus forte.

Paradis de la marine d'eau douce

Navigables toute l'année pour des bateaux calant moins de 1,10 mètre, quatre rivières composent ce paradis de la marine d'eau douce. La Sarthe, entrecoupée de vingt écluses, serpente après Le Mans au milieu d'un paysage dégagé. A chaque méandre son tableau. Ici, l'abbaye de Solesmes, monastère bénédictin célèbre pour ses chants grégoriens, là, à l'autre bout d'une vaste prairie, le joli château de Pêcheseul.

La Mayenne ressemble davantage à un fleuve. Son lit, creusé dans les schistes des contreforts du massif armoricain, est bordé de pentes abruptes où croissent genêts et châtaigniers. Vingt-cinq écluses sont nécessaires pour « racheter » — c'est le terme employé dans la batellerie — sa dénivellation. Des châteaux des dix-huitième et dix-neuvième siècles guettent au débouché des vallons. A hauteur des barrages, des moulins à eau, parmi lesquels celui de Chenillé-Changé, qui fonctionne encore. En aval du Lion-d'Angers, la Mayenne reçoit sur sa droite la plus intimiste des rivières du bassin, l'Oudon, qui paresse tendrement au milieu des prairies : juste avant Angers, elle mélange ses eaux à celles de la Sarthe pour former la Maine, ample affluent droit de la Loire.

Toutes ces rivières permettent la baignade et la pratique de la planche à voile. Les amateurs de pêche, après avoir acheté leur permis, valable pour tout le bassin, peuvent attraper sandres et carpes qui abondent. Quant aux passionnés de nature, ils observent et photographient le comique décollage des poules d'eau ou les ébats des chevaux en liberté le long des berges.

Des documents datant du quatorzième siècle attestent l'existence d'une navigation importante sur ces rivières. Les bateaux se nomment « gabarres » et « futraux », ils son construits en « chênes à vent », arbres de la région, qui couchés par le vent dominant ont déjà la forme des carènes. Au dix-huitième siècle, les nombreuses « chaussées » — barrages construits pour éviter les inondations et régulariser les cours — rendent la navigation périlleuse. La plupart des bateaux d'ailleurs n'effectuent qu'un voyage aller. A leur arrivée, les « déchireurs » les démolissent et vendent leur bois en ville. Les chemins de halages, pour les chevaux, apparaissent au dix-neuvième siècle et précèdent de quelques années les premières écluses (1850).

Vingt ans plus tard, la vapeur conquiert la rivière : trois jours au lieu de quinze, pour relier Angers au Mans ! Au début du siècle le chemin de fer porte un coup fatal à la batellerie. De 1948 à 1968 dernière période d'activité de la navigation de commerce, trente-deux péniches circulent sur le bassin. Le trafic baisse encore. Le coup de grâce est donné par l'essor du fret routier. Aujourd'hui *Le Pacific*, une des dernières péniches en activité, travaille pour la direction départementale de l'équipement et assure l'entretien des berges. Son propriétaire, un marinier un peu amer, regrette que les efforts d'équipement du bassin ne se soient développés... qu'après la mort de la batellerie.

C'est l'utilisation des cours d'eau par les voiliers des clubs nautiques qui a empêché la fermeture des écluses. Conscients de la richesse de leur patrimoine, les départements demandent et obtiennent entre 1974 et 1976 la concession de leurs rivières. En 1980 est créé le syndicat du bassin Maine-Mayenne-Oudon-Sarthe, dont les objectifs sont de coordonner les programmes des syndicats départementaux et d'organiser le tourisme fluvial. Le syndicat centralise gratuitement les demandes de réservations et propose au futur estivant un répertoire des bateaux à louer sur le bassin ainsi que les prix pratiqués par les agences de location.

MARC BEYNIÉ.

(Lire la suite page 20.)

QUATRE-VINGTS BATEAUX

Le prix du carburant est à la charge de l'estivant (un plein suffit largement pour le week-end). A son arrivée, le responsable de la base l'informe sur les possibilités touristiques et gastronomiques de la région, lui explique le fonctionnement du bateau et en dresse avec lui l'inventaire. Les horaires et jours d'ouverture des écluses lui sont communiqués.

80 bateaux bien équipés sont mis en location : leurs prix varient selon la saison et leur taille : 2/4, 4/6, 6/8 places. Location des bateaux : basse saison 4 oct.-14 mai, mi-saison 15 mai-25 juin et 4 sept.-3 oct., haute saison 26 juin-3 sept.

Durée des séjours, la semaine : 7 nuits, la mini-semaine : du lundi au vendredi soir, le week-end : du samedi matin au dimanche soir avec possibilité de dormir le vendredi soir.

Pour 2/4 places, un week-end ou une mini-semaine en mi-saison : le Carabarge, 9 m : 750 F ; 12 m : 925 F ; le Chaland-house, caravane solidaire d'un carabarge, 925 F ; la Vedette D 25 Suhail, bateau de forme classique tout confort, 1 175 F ; la Vedette Shetland dont la plage arrière une fois bâchée se transforme en cabine, le week-end, 650 F ; la Plate, 625 F.

Pour 4/6 places, une semaine en haute saison : le Carabarge, 1 800 F ou 2 300 F ; le Chaland-house, 2 900 F ; la Vedette D 30 Evasion, 3 500 F ; le Panoramique, nouveau bateau en aluminium et plexiglas à trois cabines séparées et plage avant tout confort, 3 700 F ; la Pénichette, inspirée de l'embarcation traditionnelle des mariniers, 3 cabines séparées, 4 700 F. Pour la même période, la Plate, 1 500 F. Le guide : 50 F.

★ Adresse : Service commun de réservation du Bassin de la Maine, BP 2207, 49022 Angers Cedex France. Tél. : (41) 88-99-38.

EN FRANCE

La Mayenne au long cours

(Suite de la page 19.)

Sous l'impulsion du syndicat, les éditions cartographiques maritimes ont édité un guide, traduit en quatre langues, avec cartes au 1/25 000, complétées de photos et renseignements techniques relatifs à la navigation. Les points d'eau, d'essence et les curiosités touristiques y sont méticuleusement recensés. Le syndicat se préoccupe aussi d'animations. Cet été, dans cinq communes, les plaisanciers pourront rendre visite à des artisans, sculpteurs, dinandiers — travailleurs du cuivre, — ou assister à des joutes et voir des péniches tirées par des chevaux. Un concours de la plus belle écluse fleurie sera même organisé.

Reste à éduquer l'estivant. Naviguer en rivière s'apprend, c'est même toute une philosophie. Nombreux sont ceux qui se croient encore sur les routes. « *Ils ont lu dans les brochures qu'ils peuvent monter à Mallcorne pendant le week-end, alors ils foncent* », déclare Mme Pénot, éclusière à Parcé. La raison de cet empressement : une table réservée pour midi dans un restaurant à cinq écluses de là. « *Ceux qui prennent le temps d'apprécier la rivière, ce sont les Anglais!* ajoute Mme Pénot, *ils descendent de leurs bateaux, nous aident à manœuvrer les portes, visitent les villages et se servent des bicyclettes qu'ils ont louées pour découvrir les environs.* » Effectivement, tourisme fluvial ne signifie pas course fluviale. L'envol de canards sur l'étang du château Dubois-Montboucher est un spectacle inoubliable. « Mérite le détour. »

La chance de la région, c'est justement cet éveil tardif au tourisme, qui lui permet d'offrir aux citadins un îlot de nature sauvage et de bénéficier des expériences des autres régions. Tout risque d'explosion anarchique du tourisme semble écarté.

MARC BEYNIÉ.

La R.A.T.P. aux champs

Ce n'est pas moins de 106 circuits en autocar à travers la France et même à l'étranger que proposent les services touristiques de la R.A.T.P. : une ou deux journées, Colombey-les-Deux-Eglises ou les falaises d'Etretat, de 88 à 918 F.

* R.A.T.P., place de la Madeleine (côté marché aux fleurs), 75008 Paris. Tél. : 265-31-18 ou 53, quai des Grands-Augustins, 75006 Paris. Tél. : 346-42-03.

Gens de Camargue

(Suite de la page 19.)

On retrouvera « *la Compagnie* » un peu partout : à l'usine de produits chimiques, dans les rizières et même dans la réserve naturelle, qu'elle contribue à protéger.

Le voilà donc, industrieux, actif, peuplé, ce pays qu'on croyait voué à la solitude et aux contemplations ! Mais voici qu'apparaissent pourtant les images rassurantes qu'on attendait : le Vaccarès est là avec sa sauvagine et ses envols d'oiseaux multiples. Et dans la mosaïque végétale que font surgir l'eau douce et l'eau saumurée, alternativement, on ne va tout de même pas s'interdire un regard sur les taureaux noirs et les fameux « Crin Blanc », qui mettent quatre ans à bien blanchir...

Sous prétexte d'être venu découvrir « autre chose », on ne va pas nier la réalité du peuple des manadiers, des gardians, des pêcheurs et, un peu plus loin, des riziculteurs.

Vieille culture, le riz, contrairement à ce qu'on croit souvent. Elles vous diront, nos guides, qu'Henri IV l'a introduite ici, mais aussi qu'après un déclin récent la montée des cours internationaux lui redonne sa chance. Elles vous diront encore qu'avant l'endiguement du Rhône, la « Camargue sauvage » était encore, au dix-neuvième siècle, le grenier à blé de la Provence. Elles vous montreront, enfin, un peu plus haut que la sansouire, les vignerons camarguais qu'on ne connaît guère, qui renaissent depuis vingt ans, héritiers acharnés d'un temps où les ceps d'ici, inondés, résistèrent au phylloxéra qui détruisait le vignoble français.

Preuve irréfutable de ce « vin des sables » voici — déjà ! — l'arrêt au Mas de Rey (« chapelle du dix-septième ») où verres en main s'achève cette découverte d'une autre Camargue, humaine, trop souvent cachée sous une image prestigieuse, et certes admirable. Encore que pour connaître la réalité profonde de cette dernière, il faille sans doute balayer bien des idées reçues — précisément véhiculées par sa célébrité. Mais ceci est une autre histoire : un autre circuit. Avec les mêmes guides.

JEAN RAMBAUD.

Des circuits accompagnés

Les circuits organisés par l'Office du tourisme d'Arles sont tous accompagnés par des guides-conférencier(e)s. Un délai de quinze jours est demandé entre la réservation et la visite par groupes (maximum : cinquante personnes).

Deux heures

● En ville : *Un monument et un musée au choix : arènes, cloître Saint-Trophime, théâtre romain, musée Arlaten, Réattu, lapidaire d'art chrétien, Alyscamps, etc. (circuit 1, toute l'année).*

● Sur les traces de Van Gogh : *Des pavés de grès jalonnent les endroits où Vincent planta son chevalet. Circuit testé, avec une guide passionnée par son sujet (circuit 2, toute l'année).*

Demi-journée

● Regards sur la ville : *Tout le secteur sauvegardé et trois musées ou monuments.*

● Les Alpilles : *Abbaye de Montmajour, Fontvieille, les Baux en revenant par Saint-Rémy et Terascon (circuit 12, toute l'année).*

● La Camargue sauvage : *La Sansouire, les étangs, les pêcheurs du Vaccarès, les bords de la réserve, la plage d'Arles (circuit 11, toute l'année).*

Journée

● Du Rhône au Vaccarès : *L'activité humaine traditionnelle et moderne à travers Crau, golfe de Fos et Camargue. Circuit nouveau, testé (article ci-contre) (circuit 24, toute l'année).*

● Une journée en Camargue : *L'approche d'un monde et musée camarguais, Saintes-Maries, excursion en bateau (circuit 20, de Pâques à la Toussaint).*

● Connaissance de l'olivier : *Une oliveraie, une coopérative oléicole, la meunerie gallo-romaine de Barbegal, le moulin à huile de Fontvieille, les Baux (circuit 21, toute l'année).*

● Une journée dans les Alpilles : *Saint-Rémy, les Antiques, Eygalières, route du Destet, les Baux, Fontvieille, Montmajour (circuit 22, toute l'année).*

● Dans un mas de Camargue : *Visite de la manade de la Bélugue par charlots, repas dans la bergerie, jeux de gardians (circuit 25, de Pâques à la Toussaint).*

● Dimanche de fête à Méjanes : *Promenade à cheval ou en calèche à travers le domaine, ferrade, course provençale dans les arènes, le Vaccarès (dimanches, de Pâques à la Toussaint).*

● Spécial troisième âge : les Alpilles : *Visite d'Arles, les Baux, Fontvieille, Montmajour ou Saint-Rémy et Glanum (circuit 26, toute l'année).*

★ Tous renseignements à l'Office du tourisme, 35, place de la République, 13637 Arles. Tél. : (90) 96-29-35.

LIBRES OPINIONS

Les associations, la décentralisation et la politique

par G. BARRILLON (*)

DEMAIN, les mesures de décentralisation mettront en présence les associations et les collectivités locales ; cette situation paraît tout à fait naturelle. Les responsables élus doivent décider et assumer la responsabilité de leurs choix politiques. Les associations qui situeront leurs objectifs dans le sens des priorités déterminées par les élus recevront appuis et subventions, une telle situation correspond bien à la volonté de décentralisation.

Mais l'action des associations s'inscrit dans d'autres directions.

Les responsables des associations avaient appris à trouver leur *épanouissement* malgré la faiblesse de l'aide de l'Etat : de multiples ministères, mais aussi les collectivités locales, les caisses d'allocations familiales et les fonds interministériels subventionnaient l'action associative. Dans un tel maquis, les plus imaginatifs, les plus entreprenants arrivaient à survivre et même à accroître leur audience.

Qu'en sera-t-il demain lorsque la décentralisation sera en place ? Ne risquons-nous pas de voir proliférer les seules associations en accord politique avec les responsables des collectivités locales... Une telle perspective détruirait la richesse du tissu associatif, scléroserait l'initiative, encouragerait la dépendance, voire même la complaisance.

Ne peut-on redouter que des élus locaux soient tentés de créer des associations ou structures parallèles soumises aux volontés politiques et qui, puissamment aidées, participeraient au démantèlement du service public et feraient baisser les bras aux bénévoles, *forts seulement de leur générosité ?*

Les inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs affirment que la vie associative sera d'autant plus riche qu'elle sera multiple, diverse, indépendante dans son existence ; les élus seront d'autant plus fondés dans leurs décisions qu'ils rencontreront en face d'eux des interlocuteurs compétents et libres ; les animateurs professionnels seront d'autant plus efficaces qu'ils pourront se recommander d'une qualification officiellement reconnue ; l'Etat aura d'autant mieux joué la politique de décentralisation qu'il aura conservé une compétence claire dans des domaines limités et précis.

En conséquence, les inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs souhaitent que subsistent des services extérieurs du temps libre-jeunesse et sports dont les responsables soient nommés par le ministre et dont le statut donne des garanties propres aux missions éducatrices ; ils affirment que la formation des animateurs relève de la responsabilité de l'Etat et que les services de l'Etat peuvent assurer la mise en œuvre des actions décidées par les élus locaux.

Ainsi pourraient être encouragés l'épanouissement heureux de la vie associative et la claire responsabilité des élus locaux.

(*) Secrétaire général du Syndicat national des inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs.

En sautant la Manche

Apprendre l'anglais en se distrayant. Nous proposons ici quelques séjours où se conjuguent l'étude et la détente.

● IRLANDE + TENNIS

Ce séjour comporte dix heures de cours d'anglais, dix heures de cours de tennis et une excursion par semaine. Accueil dans une famille de Limerick (Irlande), du 10 au 30 juillet, pour les élèves de troisième et au-dessus. Prix : 4 530 francs (hébergement, cours, excursions et avion).

* *A.F.C.L.B., 26, rue Gambetta, 78200 Mantes-la-Jolie. Tél. : 477-59-28.*

● DANS UNE FERME ANGLAISE

Certains préfèrent la campagne. Les quinze-dix-huit ans peuvent séjourner dans une ferme du sud de Londres ; aucun travail n'est exigé, mais, pour communiquer, il est recommandé de se mettre à la fourche ou à la bêche. Du 7 au 30 juillet et du 4 au 27 août : 3 040 francs (hébergement et voyage en train).

* *Club des Quatre Vents, 1, rue Gozlin, 75006 Paris. Tél. : 329-60-20.*

● MUSIQUE ET LANGUES

FILC et FNACEM ont mis au point un séjour musique et langues offrant aux participants la possibilité d'apprendre l'anglais tout en pratiquant leur instrument favori. Deux heures de cours tous les matins, deux heures de musique instrumentale et orchestrale tous les après-midi. Une excursion par semaine. Littlehampton et Londres, trois semaines : 4 600 francs.

* *FILC et SNACEM, 21, rue Rossini, 75009 Paris. Tél. : 277-54-00.*

● SUPER-SERIEUX

A partir de seize ans, FEF offre toute une gamme de formations à la langue anglaise débouchant sur une pléiade de diplômes. Exemple de session intensive : seize cours d'anglais fondamental, quatre séances de laboratoire, huit cours d'anglais à option et deux conférences par semaine. Deux semaines : 2 990 francs, transport non compris.

* *FEF Language Colleges, 9, rue Pasquier, 75008 Paris. Tél. : 266-20-13.*

● MEME LA PLANCHE A VOILE

Ceux qui se seront fait délivrer un certificat international prouvant qu'ils savent manœuvrer une planche à voile sans risquer de noyer les simples baigneurs pourront s'inscrire à ce séjour linguistique en Cornouaille, moyennant un supplément de 700 francs (l'initiation et le prix des planches sont gratuits !). Trois semaines : 4 570 francs, plus 700 francs de supplément sportif ; 5 270 francs transport compris.

* *English Home Holidays, 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris. Tél. : 261-54-20.*

TOURISME
NEIGE SOVIETIQUE
Dans la forêt d'Ol...

la porte de Montreuil,
la porte Champerret :
pour un séjour à Paris
et enfin un séjour parisien.



Le Grand Hôtel
Place de l'Opéra

NEIGE SOVIÉTIQUE

Dans la forêt d'Olguino

VLADISLAV, ancien champion de Leningrad dans l'exercice du sabre, est à peine moins maladroit dans celui du ski de fond, mais il a gardé les habitudes de sa spécialité première. Glisse de déménageur... Vladislav fonce dans l'écran blanc des bouleaux de la forêt d'Olguino. Dans le petit train du matin tiré par cette locomotive musclée, chacun fait effort pour ne pas casser la chaîne. La barrière de la langue nous a interdit de le savoir, mais peut-être Vladislav (davantage accompagnateur que moniteur) était-il pressé d'aller au plus beau et au plus insolite. En effet, après quelques kilomètres de prises de spatules avec une neige fraîche de printemps dans un réseau serré d'arbres, l'horizon s'élargit soudain au bout d'une allée sur une énorme étendue plate. Le golfe de Finlande...

On s'amuse à fermer les yeux. Rien qu'aux réactions des skis, on discerne l'exact point de passage de la terre ferme à la mer, bloquée par une coquille de 80 centimètres de glace. La glisse se fait en effet moins souple, les lattes de bois claquent. C'est sans doute parce qu'il y a, dans cet espace apparemment sans fin, une magie propre à aviver des rêves d'expédition polaire que le petit groupe, lancé depuis une demi-heure sur la boucle de 15 kilomètres, s'arrête d'abord pour jeter un coup d'œil vers les pieds — tic inévitable — et ensuite pour contempler le panorama, voisin de ceux des lacs de la Finlande proche. Le ciel, plafond bas, est on ne peut plus nordique. Sous la lumière grise, on aperçoit au loin l'île interdite de Cronstadt.

Ce ski de fond à la russe proposé par Estours baigne dans les rappels de l'histoire révolutionnaire, et, le fin du fin, non prévu au programme, consistera à rallier la base d'Olguino sur les skis — une vingtaine de kilomètres, — après avoir été déposé en car sur les bords du lac de Razliv, tout près de la hutte pieusement conservée où Lénine se cacha en 1917 du gouvernement provisoire et où naquit « l'Etat et la Révolution ».

La traversée des villages de datchas de Tarkhovka, Alexandrovskaia, Sestroresk, ramène sur le golfe de Finlande, vers les pêcheurs, statues figées chacune au bord d'un trou, dans l'attente que viennent mordre, au bout d'une mini-ligne, les sandres, brochets ou brèmes venus de la Neva. Il est vrai qu'on est dimanche : l'espace est rendu un peu plus vivant par la présence des familles arrivées de Leningrad et d'étudiants des beaux-arts, plantés dans le froid devant une aquarelle.

La proximité de l'ancienne Petrograd — 18 kilomètres des portes d'un hôtel construit pour accueillir les Finlandais au moment des Jeux olympiques — explique davantage que le ski de fond, bien qu'il puisse paraître exotique de quitter pour un temps les traces plus techniques du Jura ou des Vosges, la venue de onze cents Français au cours de l'hiver dans cet endroit. Un succès inespéré, qui étonne même les responsables locaux d'Intourist. A vrai dire, il n'est pas désagréable d'être fondeur le matin, visiteur du fabuleux musée de l'Hermitage l'après-midi et spectateur du cirque le soir. La formule sera parfaite lorsque l'initiation des débutants à la technique du ski de fond sera assurée. Elle est promise pour l'année prochaine à ceux qui ne se contentent pas de balades accompagnées. En revanche, ceux qui ont acquis l'autonomie suffisante pour s'égayer dans la nature et s'échapper sur le golfe trouvent un étonnant dépaysement dans la manière de skier. Dans cette contrée plate à l'infini, la glisse ne « fonctionne » pratiquement qu'au pas alternatif. On avale ainsi les kilomètres à une cadence de métronome. Le ski de fond de Leningrad est exclusivement horizontal.

LLIBERT TARRAGO.

★ Estours, 15 bis, rue du Port, 93 200 Saint-Denis. Tél. : 821-80-10. Séjours d'une semaine entre 1 800 F et 2 200 F (forfait matériel 100 F).

★ Intourist, 7, bd des Capucines, 75002 Paris. (742-47-40).

Bibliographie

UN BON GUIDE POUR DE BONS CONGRÈS

Tout, tout, tout, vous saurez tout sur les congrès en vous procurant le guide pratique édité ces jours-ci par les Editions touristiques internationales et réalisé par Josée Blanc-Lapierre.

Trente-cinq villes de congrès répertoriées, de la plus importante, Paris, qui peut accueillir soixante-dix mille congressistes, à la plus petite, Trégastel, où quelque deux cents bûcheurs pourront s'en aller découvrir les charmes du Musée préhistorique. Pour chacune d'elles, on trouvera dans cet ouvrage un descriptif des équipements principaux, des hôtels, des possibilités de loisirs ainsi que la manière de s'y rendre.

Quelques renseignements compléteront votre information, concernant aussi bien la vie sociale, économique ou culturelle de la ville, ses ressources autant que ses plaisirs — tout ce qu'il y a de plus convenable.

Sachez pour terminer que ce guide est bilingue français-anglais — c'est bien le moins — et qu'il donne pour chaque lieu le nom d'un interlocuteur valable et capable de répondre à toutes les questions des professionnels.

O. S.

★ Guide des villes et des lieux de congrès. Editions touristiques internationales, 59, rue du Rocher, 75008 Paris. Tél. : 387-56-03. Prix : 58 francs.

Hippisme

Un « marché du siècle » hippique

LE pouvoir socialiste qui donne l'impression de manger chaque jour du lion, a, cette fois, mis le cheval à son menu.

M. Cellard, secrétaire d'Etat à l'agriculture et, à ce titre, maître queux d'éventuels accommodements hippophagiques, vient de charger d'un rapport d'ensemble sur les courses et les sports équestres, M. Pierre Murret-Labarthe, par ailleurs président de la Société interprofessionnelle des oléagineux. Comme dans les autres domaines, le nouveau pouvoir est pressé : l'intéressé devra avoir achevé sa mission fin juin.

A certains égards, le choix du rapporteur rassure le pesage. M. Murret-Labarthe avait déjà été, de 1972 à 1974, alors que le ministre de l'agriculture était M. Christian Bonnet, l'éminence grise hippique du pouvoir. Il avait, à cette époque, été le maître d'œuvre d'un décret, attaqué par les sociétés de courses devant le Conseil d'Etat (qui leur donna tort), limitant les prérogatives des instances hippiques et faisant relever de l'Etat certaines décisions, notamment concernant le phénomène social qu'est le tiercé. Mais, sauf à la fois aux yeux de ses adversaires et dans cette action — que justifiaient les quelque 15 milliards de chiffre d'affaires annuel du P.M.U. et le régime oligarchique qui s'était institué rue du Cirque, — il n'avait jamais donné l'impression d'un sauvage sanguinaire. Homme de caractère, que les aléas de la carrière administrative depuis mai 1981 ont pu porter à considérer la relativité des choses (qu'il nous pardonne, mais la Société des oléagineux, c'était un peu une pente savonneuse...), il devrait faire preuve d'une égale modération dans sa nouvelle mission.

Cependant, le secrétaire d'Etat lui a probablement fixé un cadre moins souple que ses propres orientations. Dans les propos, publics ou privés, tenus par M. Cellard sur les courses, on peut, semble-t-il, déceler deux lignes de force :

1) Le pouvoir entend mettre en place une organisation « démocratique » des courses, transférant aux organisations professionnelles — et d'abord aux syndicats — certains leviers de commande ;

2) Il entend donner la priorité à l'informatisation du P.M.U.

Nées au dix-neuvième siècle de l'initiative d'un petit groupe de dandies du Jockey-Club, les courses ont toujours gardé, dans leurs structures, la forme d'un cercle. Les responsabilités s'y distribuent par cooptation. On devient membre d'un comité par intercession posthume d'un père, d'un oncle, à la limite d'un cousin. On remercie le père, l'oncle ou le cousin en donnant son nom à une épreuve, voire en faisant en sorte que les conditions du programme affermissent la réussite, comme reproducteur, de son cheval préféré. Bref, une affaire de famille, voire d'une famille. L'avantage est bien connu : gestion rigoureuse, qui considère d'abord la pérennité ; l'inconvénient, aussi : mise sous l'étouffoir d'éventuels talents.

Un système « démocratique » pourrait porter aux responsabilités premières, par une pyramide d'élections professionnelles, un entraîneur, un lad, un jockey. Ici aussi, les avantages sont bien connus : « responsabilisation » de tous et avènement de nouvelles têtes pensantes ; mais les inconvénients ne sont pas moins patents : risques de luttes internes, de démagogie et, finalement, d'une politique changeante, voire incohérente.

Une telle « démocratisation » a été engagée ces dernières années : celle de la Société des courses de trot. Vue de l'extérieur, elle ne nous paraît pas avoir été un succès : elle a abouti à beaucoup de rivalités, de conflits même (y compris judiciaires) et elle n'a pas fait avancer d'un pavé la construction du nouveau Vincennes.

Pas de tiercés supplémentaires

Le souci d'une informatisation du P.M.U relève de celui de la relance économique. Il s'agit d'une énorme affaire : quelque quatre mille terminaux d'ordinateur à installer en France ; un budget, étalé sur trois ans, de 600 millions de francs ; le marché hippique du siècle. On peut dire que, actuellement, le gouvernement ne considère les courses et ne s'intéresse à elles qu'à travers ces quatre mille bouts de lorgnette, gros ou petits, selon l'opinion qu'on s'en fait.

Les sociétés de courses ont essayé de jouer de ce souci :

« *Pour qu'on puisse financer ce programme*, ont-elles dit négligemment, *il faudrait nous accorder un prélèvement supplémentaire de 1 % sur les jeux.*

— Niet.

— *Alors, il faudrait nous autoriser à organiser des tiercés supplémentaires.*

— Niet. »

Mais les ravages de l'ordinateur roulent pour elles : il faudra bien en fin de compte, augmenter leurs ressources des 600 millions de francs nécessaires. A défaut, si l'argent doit être prélevé sur le picotin, il n'y aura plus de chevaux en piste quand les quatre mille terminaux auront pris place dans les arrière-salles des bureaux de tabac.

Il n'y en avait déjà pas beaucoup, dimanche, à Longchamp. On attendait la rentrée de *Vayrann*, *Bikala* et *April Run*. Mais, eux aussi, avaient, pour l'instant, dit *niet*. *The Wonder*, lui, était là. Hélas ! on serait tenté d'écrire qu'il y est encore : les autres étaient prêts à rentrer au pesage quand il franchit la ligne d'arrivée. Déroute inexplicable de la part d'un cheval si courageux et à la carrière si égale jusqu'ici. Son entraîneur a fait procéder, par les vétérinaires de la société, à des prélèvements biologiques.

En la quasi-absence de *The Wonder*, l'arrivée s'est disputée entre le « vieux » *Lancastrian* et *Al Nasr*. Le second nommé, sur lequel Saint-Martin avait beaucoup attendu — trop, a-t-il semblé à beaucoup, — a échoué d'une encolure.

De Liverpool, une information, hélas ! trop anglaise dans son esprit, pour que M. Murret-Labarthe et les autres têtes hippo-financières puissent en faire leur profit : le champ de courses d'Aintree, cadre du célèbre Grand National (dont, par parenthèse, pour la première fois cette année, une femme jockey a achevé le parcours), est menacé par des projets de lotissement. Le Jockey-Club britannique a ouvert une souscription internationale. Le célèbre cheval *Red Rum*, qui gagna trois fois la course, va en être le fer de lance publicitaire. Il sera présenté sur tous les champs de courses américains pendant qu'on y fera des collectes. Il s'agit de trouver 7 millions de livres sterling.

Décidément, notre ordinateur et ses terminaux sont gourmands : il leur faut presque dix fois plus d'argent.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

Soupers à Paris

ON parle peu de Daniel Méféry. C'est pourtant un excellent cuisinier qui a bien appris (de Paul Bocuse, entre autres) et sait le montrer en personnalisant sa cuisine. Le *Lord Gourmand* (9, rue Lord-Byron, 8e, tél. 359-07-27) est un peu caché. C'est, de reste, plus un appartement qu'un restaurant (ce que j'aime). Et j'aime aussi la salade de haddock aux poireaux, le persillé de joue de bœuf, l'émincé de gésiers tièdes aux navets puis la fricassée de lotte à la poitrine séchée ou la goujonnette de sole aux choux, avant un succulent rognon de veau à la purée d'échalotes et d'abominables (pour la ligne, mesdames !) desserts. Mais la vérité oblige à dire qu'ils sont aussi, avant tout, succulents (encore que le sorbet chocolat de Christian Constant soit trop sucré !). Il y a au déjeuner un menu service compris à 135 F.

Où soupe-t-on à Paris ? Je ne parle pas de ces antres du show-biz où ces messieurs-dames se retrouvent, mais de maisons solides (comme, par exemple, depuis son renouveau, les *Isles Marquises* de la rue de la Gaîté). Eh bien ! *la Caravelle* (4, rue Arsène-Houssaye, 8e, tél. 359-14-35), je l'ai retrouvée telle qu'en elle-même. Avec ses filets de hareng comme avec son caviar, ses viandes (un des bons tartares du Paris-la-nuit, et c'est assez rare !). Et si vous y rencontrez des artistes, vous verrez qu'ils ne viennent pas là pour se faire voir ou dire du mal du copain, mais pour souper tranquillement. C'est un signe.

Le *Café d'Angleterre* ? Un ancêtre du Boulevard, du temps où l'anglomanie gourmande se portait, comme une fleur, à la boutonnière. C'est ici que le Golf Drouot fit florès (en sous-sol). Et le restaurant *Le Golf* chausse les pantoufles dudit café (20, boulevard Montmartre, 9e, tél. 770-91-35). Il y a un banc appréciable de fruits de mer (24,50 F les six huîtres papillons, que l'on aimerait voir servir non sur glace, mais sur glace et algues), un menu à 42 F, mais auquel il faut ajouter fromage et desserts. Des plats du jour à 39 F avec frisée aux lardons et vinaigre de xérès. C'est un peu compliqué pour s'y retrouver. Et un peu caressé de laxisme de la part du personnel. Mais ce n'est qu'un début, et l'addition peut, modestement, ne pas dépasser 100 F.

Gérard Besson (5, rue du Coq-Héron, 1er, tél. 233-14-74) a encore aménagé sa salle et inaugure, aux déjeuners, un menu à 135 F tout compris. La soupe de poissons, le paleron braisé à la bourgeoise, le fromage OU un dessert, café après une demi-bouteille de rully blanc ou de château-Capbern 72. Voilà le style. Je regrette une fois de plus qu'il faille choisir entre le fromage et le dessert. Passons.

Et dire que l'on a discuté de l'inflation des restaurants chinois ! Va-t-il falloir protester contre l'invasion des enseignes du Sud-Ouest ? Le dernier en date a eu le patronage de Daguin et l'idée de s'appeler *Sud-Ouest* (40, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 5e, tél. 633-30-46). Beaucoup d'atouts dans son jeu (exception faite de la rue, quelque peu graillonneuse).

Seulement, lorsque la carte indique « gratin de cèpes » et que l'on vous sert des cèpes en sauce (glacée parce que sortant du réfrigérateur) dans une cassole couronnée de pâte dorée au four, on est en droit de protester qu'il y a tromperie sur la marchandise.

Les salades sont abondantes (en salade) et le service bien lent. On a ainsi le temps de lire une préface d'André Daguin : c'est le mieux réussi de la carte !

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● Jacques Maximin n'est pas content. A juste titre. Nestlé lance un chocolat « Négresco » alors que le brillant chef du *Négresco* de Nice prépare lui-même d'excellentes truffes chocolatées.

● A Bordeaux, au 20 de la rue des Piliers-de-Tutelle, la *Chamade* vient d'obtenir une *étoile* Michelin.

● A Paris, le *Ruban bleu*, de la rue d'Argenteuil, et le *Mont-Blanc*, de la rue Casimir-Périer, changent de propriétaire. A Paris encore, le premier restaurant afghan : *l'Afghani*, 16, rue Paul-Albert (tél. : 251-08-72).

● Les *8 de Savoie*... De Chambéry à Cologny (près Genève), d'Albertville à Courchevel, ils sont huit restaurateurs qui viennent de se réunir pour assurer leur promotion.

● Bravo au personnel de *la Corbeille* (154, rue Montmartre, tél. : 261-30-87), dont la coopération permettra à Christian Viot d'ouvrir le samedi soir pour un menu « Sud-Ouest », quatre plats, quatre vins à 120 francs, sans le service.

● Vient de paraître l'édition 1982 du « Lyon gourmand », d'André et de Christian Mure. Quelques promotions (deux lions au lieu d'un pour *les Fantasques*, *le Fédora* et *le Gourmandin*). Et de nouveaux bons bouchons : *Chez Nelly* (12 bis, rue Condé), *Lily et Gaby* (76, rue Mazenod), *la Bagatelle* (17, rue Auguste-Comte).

● Avant-garde du printemps, *l'Auberge de la Rabette* (78120 Clairefontaine-en-Yvelines, tél. : 484-50-06) vous offre le choix entre le coin du feu et le bord de l'eau... selon le temps !

● Le *Nova Park* a invité, le 17 mars, quelques grands noms de la cuisine française. Il a invité aussi ses fournisseurs à une « participation gracieuse », je cite : « La plus complète qui soit, afin de faire de cette journée une réussite totale avec des hôtes de marque servis par des fournisseurs coopératifs et de premier ordre. » Un peu fort tout de même, non ?

● Le recensement, c'est bien. Mais si la grandeur des appartements peut, à la rigueur, avoir une valeur de test, en quoi la superficie de la cuisine (moins de 7 mètres carrés, de 7 à 12 mètres carrés et *plus de* 12 mètres carrés) peut-elle intéresser ces messieurs ? Et s'il me plaît, à moi, de vivre dans ma cuisine !

● Un nouveau Brut Rosé vient de sortir chez Lanson en même temps que le millésime 76 du Lanson que l'on connaît. Sa robe est jolie et doit plaire aux dames, et les amateurs le trouveront aussi bien charpenté (on voit que les *raisins des meilleurs crus de Bouzy*, Ambonnay, Verzenay et Mareuil sont intervenus dans sa préparation).

Philatélie

N° 1734

FRANCE : série « Europa 1982 »

La conférence européenne des postes et télécommunications a choisi, pour les émissions 1982, les faits historiques comme illustration des timbres « Europa » à émettre par les pays membres de la C.E.P.T. La France a opté pour les deux points de l'histoire que nous présentons aujourd'hui, dans la série « Europa 82 ». Vente générale le 26 avril (37e et 38e/82).



1,60 F, bleu ; « Traité de Rome ».

2,30 F, bistre vert, brun et noir ; « Traité de Verdun ».

Formats 36×22 mm. Les maquettes sont de Pierrette Lambert et les gravures de Claude Durrens. Tirages : 12 et 8 millions d'exemplaires. Taille-douce ; Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée à Paris et à Strasbourg :

— Les 24 et 25 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P. J. ».

— Le 24 avril, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris (1er) et au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris (7e). — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

— Le 24 avril, de 9 heures à 12 heures, de 14 heures à 18 heures, et le 25 avril, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au Palais de l'Europe à Strasbourg. — Oblitération sans la mention « P.J. ».

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 84000 Avignon, du 29 avril au 5 mai. — Foire-exposition (Petit cachet).

⊙ 91540 Mennecy (Orangerie, parc de Villeroy), les 24 et 25 avril. — Quinzième anniversaire de la Section philatélique.

⊙ 34000 Montpellier (parc des Expositions, Carnon), les 24 et 25 avril. — Sixième Salon des antiquaires et de la brocante.

⊙ 55000 Bar-le-Duc (salle des fêtes, hôtel de ville), les 24 et 25 avril. — 3e Exposition philatélique régionale.

⊙ 38170 Seyssinet-Pariset (Gymnase municipal, place A.-Balme), les 24 et 25 avril. — Exposition philatélique communale et inter-entreprise.

⊙ 17200 Royan (Palais du congrès), les 24 et 25 avril. — Congrès régional des jeunes du Groupement philatélique du Centre-Ouest.

⊙ 22200 Guingamp (Centre social), les 24 et 25 avril. — 29e Congrès philatélique de Bretagne.

⊙ 54000 Nancy (parc des Expositions), du 30 avril au 2 mai. — Salon des minéraux et insectes.

⊙ 76280 Criquetot (Hôtel de ville), le 1er mai. — Exposition « Philatélie et Marché d'antan ».

Document philatélique officiel

Le Musée de la poste édite — à l'occasion de « Philexfrance 82 » — un document philatélique officiel hors série dont le prix est de 50 F avec le droit d'entrée à l'exposition compris.

Mise en vente par souscription jusqu'au 15 avril 1982, auprès du Musée de la Poste, service commercial, 34, boulevard de Vaugirard, 75731 Paris Cedex 15.

La dénomination du sigle et l'emblème de la C.E.P.T. sont protégés

Seules les administrations membres de la C.E.P.T. ont le droit de faire usage de la dénomination, du sigle et de l'emblème de cet organisme international des P.T.T.

Son utilisation en quelque matière que ce soit — même en philatélie — est interdite, et protégée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Avis aux amateurs des souvenirs philatéliques !

En bref...

● ALGERIE. — Coupe du monde de football 82, 0,80 et 2,80 D.A.

● ALLEMAGNE-BERLIN. — 100e anniversaire de l'orchestre philharmonique de Berlin (1882-1982), 60 Pf., prévu pour le 15 avril.

● ASCENSION. — 75e anniversaire du scoutisme, sujets divers, 10, 15, 25 et 40 pence ; idem, en bloc-feuillet, avec quatre timbres (dentelés) de mêmes valeurs, mais formats différents. Les deux 40 pence sont à l'effigie de Baden-Powell.

● BOTSWANA. — Série de dessins d'enfants, sujets divers, 6, 10, 30 et 45 T. Impression litho à Pretoria.

● CHYPRE. — Série commémorative, dite « Aphrodite 82 », deux valeurs, 125 et 175 mils, respectivement statue de « Loucmane » et tableau d'« Anadyomène ».

● CONGO. — Sculptures en ivoire (R. Engongouso), 28,35 et 100 F. Quadrichromie, d'après document en Offset d'Edila, d'après document.

● CENTRAFRIQUE. — 75e anniversaire du scoutisme, 100, 150, 200, 300 F et un bloc de 500 F. Encore une série coûteuse et impopulaire. C'est un peu souvent !

● FIDJI. — 75e anniversaire du scoutisme, sujets divers, 6, 20, 45 et 60 cents, le dernier est à l'effigie de Baden-Powell.

● GABON. — Voyage de S. S. le pape Jean-Paul II au Gabon, 100 F. Offset d'Edilor d'après document.

● JAMAIQUE. — Série de cinq timbres représentant les fonds marins, sujets divers, 20, 45, 60, 75 cents et 3 dollars.

● MALIE. — 250e anniversaire de la naissance de George Washington (P.A.), 700 F. Offset, Edila, d'après document.

● NIGER. — Palais des Congrès, 150 F. Offset, Cartor S.A., d'après Caffa.

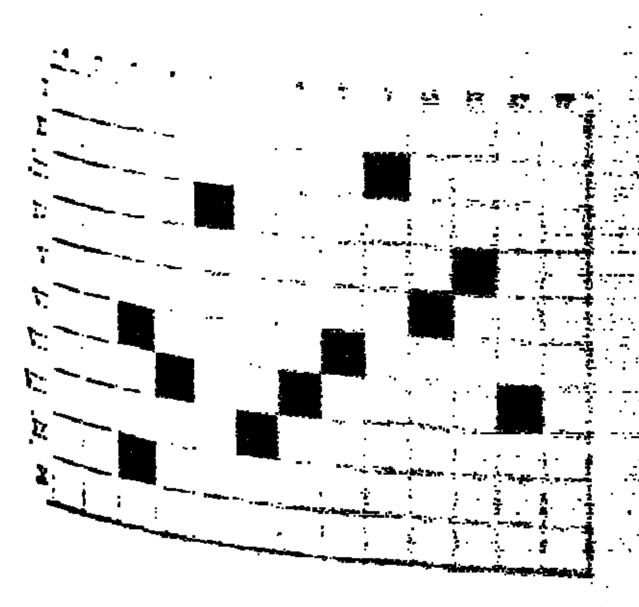
● NOUVELLE-CALEDONIE. — Roches et minerais, 15 F, Chaleantito de Ouegor ; 30 F, Amortnosite Néphrite et Serpentine. Rivière bleue. Hélio, Delrieu S.A.

● PAPUA - NOUVELLE - GUINEE. — Soixante-quinzième anniversaire du mouvement scout, quatre valeurs, 15, 25, 35 et 50 t.

● U.R.S.S. — Bloc-feuillet, 50 K, au centre (dentelé) avec les antennes des communications troposphériques entre l'U.R.S.S. et l'Inde, avec une vignette de chaque côté représentant le chef de gouvernement respectif. Mais pourquoi M. Brejnev (au téléphone) tourne-t-il le dos à Mme Gandhi ?

● VANUATU. — Série « Oiseaux » (3e), 15, 20, 25 et 45. Vatus

ADALBERT VITALYOS.





Jeux

échecs N° 964

TUMULTES

(Tournoi zonal de l'U.R.S.S. Erevan, 1982.)
Blancs : L. PSAKHIS
Noirs : F. GELLER
Gambit - D. Système Tartakover.

1. d4	d5		Td8! (i)
2. ç4	é6	14. çxb6	d4!
3. Cf3	Cf6	15. Fg2 (j)	
4. Cç3	Fé7		Cç6 (k)
5. Fg5	h6	16. Cxd4	Cxd4
6. Fh4	0-0	17. éxd4 (l)	Fh3+
7. é3	b6 (a)	18. Rf1	Txd4 (m)
8. Fxf6 (b)		19. Dé3	Db7!! (n)
	Fxf6	20. f3 (o)	Txd1+
9. çxd5	éxd5	21. Cxd1	Da6+
10. Dd2 (c)	Fé6 (d)	22. Rg1 (p)	Td8
11. Td1	Dé7 (é)	23. Cf2	Fd4
12. g3 (f)	ç5!! (g)	24. Dé1	Fxf2+!
13. dxç5 (h)		25. abandon. (q)	

NOTES

a) Le grand spécialiste de la « défense est-indienne » a choisi la « variante Tartakover » du Gambit-D, un système particulièrement solide que vingt ans d'analyses n'ont pu ébranler, ni les plus grands maîtres dans les tournois les plus sérieux, ni Kortchnoï dans son dernier match contre Karpov.

b) Un moment important. Les Blancs ont le choix entre plusieurs plans, 8. Dç2, Fb7 ; 9. Fxf6, F x f6 ; 10. çxd5, éxd5 ou 8. Db3, Fb7 ; 9. Fxf6, Fxf6 ; 10. çxd5, éxd5 ou 8. Fd3, Fb7 ; 9. 0-0, Cb-d7 ; 10. Tç1 ou 8. Tç1, Fb7 ; 9. Fxf6, Fxf6 ; 10. çxd5, éxd5 ou 10. Fé2, Fb7 ; 11. Fxf6, Fxf6 ; 12. çxd5, éxd5, ou enfin 8. çxd5, Cxd5. Psakhis a recours ici à une vieille idée, dont l'auteur est peut-être Petrossian, l'échange immédiat du F-D suivi de celui du pion ç et de l'installation de la D en d2, laquelle cède la place à la T—D. Ce plan, fort tranquille, est, en réalité, fort efficace puisqu'il rend la libération des Noirs (ç7—ç5) pratiquement impossible.

c) Ou 10. Db3, ç6 ; 11. Fé2, Dd6 ; 12. 0-0, Ff5 ; 13. Ta-ç1, Té8 ; 14. Tf-d1 avec avantage aux Blancs (Hort - Lechtynsky, 1975). Sur 10. Db3, les Noirs peuvent égaliser par 10..., Fé6.

d) Après 10..., Fa6 ; 11. Fxa6, Cxa6 ; 12. Td1 les Noirs sont obligés de renoncer à la contre-attaque ç7-ç5 pour se défendre par ç6-Cç7.

e) Après le coup du texte les Noirs ont encore à résoudre quelques problèmes dans l'ouverture. Une partie Petrossian-Hubner se poursuit ainsi : 11..., Fé7 ; 12. a3 (Petrossian recommande aussi 12. Fb5), ç6 ; 13. g3, Dç8 ; 14. Fg2, Fh3 ; 15. 0-0, Fxg2 ; 16. Rxg2, Dd7 (Séville, 1971) avec un jeu à peu près égal. Geller trouve un plan infiniment plus dangereux que celui de Hubner.

f) Logique puisqu'il s'agit de renforcer la pression sur le pion d5 mais un peu long (à l'analyse rétrospective).

g) S'opposant brutalement à toute la construction des Blancs.

h) Si 13. Fg2, Cç6 et ce sont les Noirs qui font pression sur le pion d4.

i) Le sacrifice de pion entraîne les deux camps dans une zone tumultueuse. Après 14. Fg2, Cç6 ; 15. 0-0, bxç5 les Noirs ont une position nettement supérieure mais une attaque bien moins violente que celle que déclenche la prise du second pion.

j) Si 15. éxd4, Fd5+ ; 16. Dé3, Fxf3 ; si 15. Cxd4, Fxd4 ; 16. éxd4, Fd5+. Si 15. Cé4, Fg4.

k) Et non 15..., dxç3 à cause de 16. Dxd8+, Dxd8 ; 17. Txd8+, Fxd8 ; 18. b7!

l) Si 17. b7, Ta-b8 ; 18. 0-0, Cf3+ et 19..., Txd2. Si 17. Fxa8, Fh3 !

m) Au terme de la réfutation de l'ouverture, les Noirs ont obtenu une position d'attaque qui vaut, au premier coup d'œil, les deux pions sacrifiés. Cependant, après 19. Dé3, les Blancs semblent forcer des échanges qui réduisent confortablement leur offensive.

n) Mais cette superbe riposte gagne un temps crucial !

o) Si 20. Df3 ?, Dxf3 ; si 20. Tg1, Da6+.

p) Ou 22. Rf2, Td8.

q) Car si 25. Dxf2, Td1+ et si 25. Rxf2, Dxb6+ ; 26. Rf1 (si 26. Dé3, Td2+), Db5+ ; 27. Rf2, Dxb2+ ou 27. Rg1, Té8 etc.

Étude : L. LIBURKIN (1950)

Les blancs jouent et gagnent.

BLANCS (8) : Ra2, Ta1 et a8, Pb2, ç4, é6, h4 et h3.
NOIRS (6) : Ra4, Td6 et h2, Ca6, Pb4, h5.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 963
L. KATZNELSON, 1980

(Blancs : Rd4, Ta3, Fh2, Pb5, é6, g6. Noirs : Ré8, Ta8 et h8, Ff2, Pa5, b7, é7, h3.)

1. g7, Tg8 ; 2. Txh3, Fé1 ! (si 2..., 0-0-0 ; 3. Tç3 mat) ; 3. Th8 ! ! (si 3. Fç7, Fç3 !) menaçant 4. Th8. 3..., Fç3! ; 4. Txç3, Txb8 (et non 4..., Txg7 ; 5. Tç8 mat.) ; 5. Th3, Rd8 ; 6. b6 ! suivi de 7. Th8 et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 961

LE DOUBLE CROCODILE

Cette donne est une belle illustration d'un coup de défense assez rare, une variante du Coup du crocodile.

	♠ A V 8 5 ♥ A R ♦ 7 5 3 ♣ A R V 10	
♠ 3 ♥ V 10 7 4 3 ♦ A D ♣ 9 8 6 5 4	N O E S	♠ D 10 9 ♥ D 8 5 2 ♦ R V 9 6 ♣ 7 2
	♠ R 7 6 4 2 ♥ 9 6 ♦ 10 8 4 2 ♣ D 3	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	1 ♣	passe
1 ♠	passe	4 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le Valet de Cœur pour le Roi, le 5 d'Est et le 6 de Sud, le déclarant a tiré le Roi et l'As de Pique (Est fournissant le 10 et le 9 et Ouest défaussant le 4 de Trèfle), puis il a joué l'As de Cœur et les Trèfles du mort. Sur le troisième Trèfle Est a coupé avec la Dame de Pique, tandis que Sud a défaussé le 2 de Carreau. Est a alors contre-attaqué le 6 de Carreau pour le 10 de Sud. *Comment Vinci, en Ouest, a-t-il fait chuter QUATRE PIQUES ?*

Réponse :

Ouest connaissait exactement la main du Sud : cinq Piques par le Roi et certainement deux Cœurs, deux Trèfles et quatre Carreaux (dont un a été défaussé quand Est a coupé un gros un Trèfle). Il reste donc en Sud *trois* Carreaux. Or, si Ouest prend avec la Dame de Carreau et tire l'As de Carreau, il ne pourra que rejouer Cœur dans coupe et défausse *ou* Trèfle pour le Valet maître du mort.

Par conséquent, la seule chance pour faire chuter est que Est ait Roi, Valet à Carreau. Pour cette raison, *Vinci a pris le 10 de Carreau avec l'As* et il a rejoué la Dame de Carreau. Est a alors assuré la chute en prenant à son tour la Dame de Carreau avec le Roi et en tirant le Valet de Carreau.

Techniquement, le coup est une variante double du Coup du crocodile, qui consiste à ouvrir toute grandes ses... mâchoires pour prendre avec sa plus haute carte une carte maîtresse du partenaire. Ici, c'est une carte de l'adversaire (le 10 de Carreau) que l'on prend avec l'As de Carreau (au lieu de la Dame de Carreau) afin de permettre au partenaire (Est) d'engloutir, grâce au Coup du crocodile, une carte maîtresse (la Dame de Carreau) qui aurait laissé Ouest en main.

La manche de Courchevel

Quand on analyse certaines donnes, on découvre parfois un véritable problème. Voici un exemple tiré d'une donne jouée au Festival de Courchevel en 1979. Le contrat de 4 Piques avait été réussi, mais on avait discuté pour savoir si, après l'entame, il y avait à cartes ouvertes une défense réellement mortelle. Le champion Félix Covo montra alors comment le contrat pouvait toujours être réalisé.

	♠ 4 3 2 ♥ R V 7 5 ♦ V 7 6 4 3 ♣ 6	
♠ A 9 6 ♥ 10 8 2 ♦ D 10 2 ♣ 9 5 3 2	N O E S	♠ 7 ♥ A 9 4 3 ♦ 9 5 ♣ A D V 8 7 4
	♠ R D V 10 8 5 ♥ D 6 ♦ A R 8 ♣ R 10	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♠	3 ♣
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 2 de Trèfle, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Sud aurait pu ouvrir de « 2 Piques », car sa main peut être évaluée à 21 points en comptant la distribution et la plus-value des honneurs concentrés à Pique. Sur une ouverture de « 2 Piques », Nord aurait arrêté les enchères en sautant à « 4 Piques », car, contrairement à une convention illogique et périmée, le soutien à saut sur une ouverture d'un Deux fort dans une majeure est un arrêt (et non pas l'indication d'une main sans As).

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 169

AVEC LE FEU

COUPE d'U.R.S.S., 1981
Blancs : ROZJENKOV
Noirs : DIBMAN
Ouverture : RAPHAEL

1. 32-28	16-21 (a)	21. 37-32 (o)	2-7
2. 33-29 (b)		22. 28-22 (p)	
	20-25 (c)		4-10! (q)
3. 39-33	21-26	23. 41-37	6-11
4. 44-39 (d)		24. 46-41	3-8 (r)
	17-22! (e)	25. 41-36	
5. 28x17	11x22		16-21* (s)
6. 50-44 (f)		26. 27x16	18x27
	14-20 (g)	27. 32x21	26x17
7. 38-32	7-11	28. 36-31!! (t)	
8. 42-38 (h)	10-14		19-23* (u)
9. 47-42	1-7! (i)	29. 29x18	
10. 31-27 (j)			13x22* (v)
	22x31	30. 34-29 (w)	12-18
11. 36x27		31. 37-32	14-19
	19-24! (k)	32. 31-26!	7-12 (x)
12. 32-28	18-22! (l)	33. 16x7	12x1
13. 27x18	12x32	34. 26-21! (y)	
14. 37x28	7-12		17x26
15. 42-37	5-10	35. 32-27	22x31
16. 38-32	14-19	36. 28-23	18x29
17. 43-38 (m)		37. 35-30	25x34
	10-14	38. 39x30	24x35
18. 49-43	11-16	39. 33x4	31-37 (z)
19. 48-42	13-18	40. 42x31	26x37
20. 32-27! (n)		41. 38-32	37x28
	8-13	42. 4-31	28-32 (aa)
			NULLE.

N O T E S

a) 1. ... (17-21) ; 2. 37-32 (11-17) ; 3. 31-26 (18-23) ; 4. 34-29 (23x34) ; 5. 39x30 (20-25) ; 6. 44-39 (25x34) ; 7. 39x30 (12-18) ; 8. 41-37 (7-11!) ; 9. 50-44, les Noirs dament par une combinaison assez simple 9. ... (21-27!) ; 10. 32x23 (16-21) ; 11. 26x17 (11x22) ; 12. 28x17 (19x50), N+.

b) Peu usuel, et, dans le cadre de ces chroniques, inédit. Les continuations immédiates assez fréquentes actuellement sont 2. 31-26 (11-16) ; 3. 37-32 (7-11) ; 4. 36-31 (19-23) (Boom - Bastionnet, *le Monde* du 8 juillet 1978) ou encore 2. 31-26 (11-16) ; 3. 37-31 (18-22) ; 4. 38-33 (21-27) [Gantwarg - Fedorock, *le Monde* du 12 avril 1980].

c) Les Noirs s'effacent pour priver les Blancs de la possibilité du bon repli par le deux pour deux 28-23 (19x28) ; 29-24 (20x29) ; 34x32 [en principe opportun de perdre des temps dans les débuts].

A noter que 2. .. (18-22) ; 3. 39-33 livre le+1. élémentaire 3. ... (22x27) ; 4. 31 x 22 (19 x 23) ; 5. 29 x 18* (12x32) ; 6. 38x16 (17x30) ; 7. 35x24 (20x29), N+1.

d) 4. 37-32 (26 x 37) ; 5. 42 x 31 (11-16) ; 6. 44-39 (7-11) ; 7. 50-44 (1-7) ; 8. 31-26 (18-22) ; 9. 35-30 (14-20) ; 10. 40-35 (10-14) ; 11. 48-42 (5-10) ; 12. 41-37 (20-24) ; 13. 29x20 (15x24) ; 14. 44-40 (13-18) ; 15. 49-44 (9-13) ; 16. 36-31 (14-20) ; 17. 47-41 (10-15) ; 18. 41-36 (4-9) ; 19. 46-41 (9-14) ; 20. 32-27 d1 (3-9) ; 21. 38-32 d2 d3, N + 2 par 21 ... (24-29) ; 22. 33 x 24* (22 x 33) ; 23. 39 x 28 (20x29) ; 24. 34x23 (25x34!) [la pointe de cette combinaison en six temps] ; 25 40x29 (17-21) ; 26. 26x17 (11x24), etc., le pion blanc à 28 est sans défense.

d1) Et non 20. 28-23 (18x29!) ; 21. 34 x 23 (25 x 34!) . 22. 40 x 29* (19 x 28) ; 23. 32 x 28 (22 - 27) ; 24. 31x22 (17x19), N+1.

d2). 21. 28-23 (18x29) ; 22. 34x23 (25 x 34) ; 23. 27 x 18 (13 x 22) ; 24 40x29* (19x28), N+1 probablement définitif.

d3) 21. 37-32 (17-21!) ; 22. 28x17* (11 x 22) ; 23. 26 x 28 (16-21) ; 24. 27x16 (18-22) ; 25. 28x17 (12x21) ; 26. 16 x 27 (24-29) ; 27. 33 x 24 (20x29) ; 28 34x23 (19x46!), N+ sur ce coup de dame en huit temps.

Ce d) a été développé pour donner une illustration des dangers susceptibles de résulter de l'obstination à différer les échanges et du manque de rigueur dans le calcul des temps.

e) Entrant déjà dans le vif du sujet par ce coup de position offensif vers le centre.

Fort également eût été 4.... (19-23) ; 5. 28x19 (14x23), les Noirs ne peuvent être chassés du centre puisque 6. 33-28 (23x32) ; 7. 37x28 (26x37) ; 8. 41x32 (18-23) ; 9. 29x18 ou 28x19 (13x44), N+1.

f) Entre nouveaux amateurs la faute suivante serait à envisager 6. 35-30 (22-28!) ; 7. 33x22 (18x27) ; 8. 31x22 (19-24) ; 9. 29x20 mm [le moins mauvais] (13 x 33) ; 10 38x29, N+1 et la défense du pion blanc à 32 s'avérerait délicate.

g) Le spectre de la menace d'enchaînement par la formation du baron, ou du marchand de bois.

h) Meilleur que 8 43-38 qui alourdirait l'aile gauche sur laquelle s'exerce déjà la pression des pions à 26 et à 22.

i) Les Noirs font monter méthodiquement, froidement, leurs arrières de leur aile droite dans l'attente d'enchaîner par le baron.

j) Sans doute le plus fort.

k) Concrétisant leur avantage positionnel dans ce début en prenant l'enchaînement du baron : pions à 15, 20, 24 et 25.

l) Renforçant le déséquilibre de la structure des Blancs (aile gauche dégarnie et aile droite trop massive) et la valeur stratégique du baron.

m) 17. 28-23 (19x28) ; 18. 32x22 est réfuté par 18.... (12-18) ; 19 23x12 (8x17), le baron deviendrait alors une obsession dès les premiers temps du milieu de la partie.

n) Rompant avec leur stratégie défensive, les Blancs viennent de se ménager une première arme pour briser le baron, s'ils le désirent : 27-22 (18 x 27) ; 28-23 (19 x 28) ; 33 x 31 (24 x 33) ; 39 x 28.

o) Se plongeant délibérément dans les difficultés en différant l'explosion du dispositif ennemi d'enchaînement, les Blancs jouent avec le feu.

p) Un degré de plus dans la difficulté : la partie devient dès lors particulièrement acrobatique pour les Blancs qui persistent à jouer avec le feu.

q) L'étau se resserre, mais le point de rupture est proche, les Noirs n'ayant que deux temps de réserve.

r) Les Noirs ont épuisé leur nombre de temps.

s) Forcé.

t) Avec une imperturbable précision, les Blancs, qui ont joué avec le feu, contraignent l'adversaire à saborder le baron.

u) Forcé. Sur 28. ... (13-18) ; 29. 35-30 (24 x 35) ; 30. 29-23, etc., dame et +. Sur 28. ... (12-18) ; 29. 37-32 (18-22) [(18-23 ne paraît pas meilleur)] ; 30. 32-28 (8-12 u1) ; 31. 31-26 !, les Noirs sont mat. Un seul exemple : 31. ... (12-18) ; 32. 35-30 (24 x 35) ; 33. 28-23 (19 x 28) ; 34. 29-24 (20 x 29) ; 35. 34 x 1, +. u1) 30. ... (24-30) ; 31. 35 x 24 (19 x 30) ; 32. 38-32 (13-18 m) ; 33. 28-23 (8-12*) ; 34. 43-38 (30-35 u'1) ; 35. 42-37 (20-24 ou... ?) ; 36 29 x 20 (15 x 24) ; 37. 32-27 ! (18 x29) ; 38. 34 x 23, etc., B + 1 et + à terme sur ce thème de l'entrave.

u'1) 34. ... (20-24) ; 35. 29 x 20, etc., B + 1 et + comme dans u1).

v) Forcé.

w) De la provocation... dans la perspective d'une combinaison de nulle.

x) Si 32. ... (19-23), collage par 26-21 et dame à 5.

y) Premier temps d'une combinaison en six temps pour damer à 4.

z) Plus fort que (31-36).

aa) Assure la nulle.

PROBLÈME

A. D'ARGY (Canada)

1970

Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 31-36 !! (4 x 31) 36 x 9 !! [et non 36 x 18] (26-12, a, b, c) 3 x 26 (25 x 3) 38-27 (3-20...) 27-9 (20 x 3) 28-17 (3 x 21) 26 x ... 1, +.

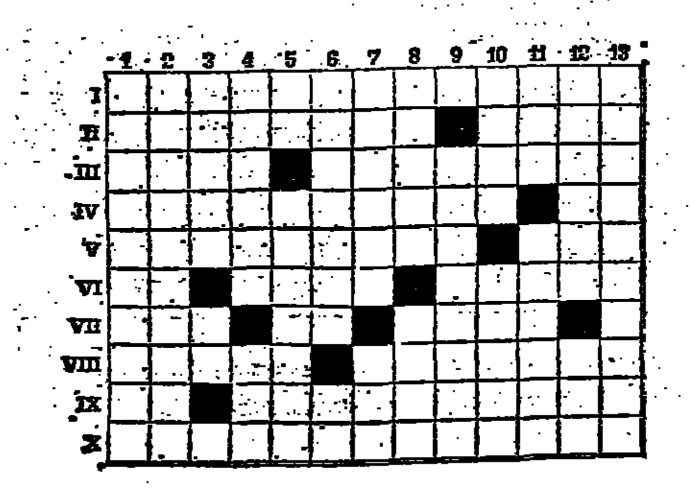
a) (25-30) 38-43 ! (30 x 48) 9-25 (48-42 a1) 28-17 (26 x 12) 3 x 48, +.
a1) (26-42) 38-39 (48 x 30) 25 x 37 ..., +.
b) (26-48) 28-39 (48 x 30) 9-14 (25 x 9) 3 x 34 ..., +.
c) (25-48) 9-25 (48-31) 28-17, etc., +.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 192



Horizontalement

I. Pour le moderne Harpagon. — II. L'assurance n'est pas son fort. N'en laissez pas ! — III. Ne se retrouve pas blanc. Objet de curiosité. — IV. Consommeras. Un débutant qui ira loin. — V. En trains. En Biscaye. — VI. Article. Au lieu de la casse. Exagérée — VII. Pour le son et l'image. En dette. C'est le pied ! — VIII. Celle du côté ouest est la plus célèbre. Tours de garde. — IX. Voyelles. Parle avec une grande liberté. — X. Ennemies du superflu.

Verticalement

1. Mise en images. — 2. Peu présent. — 3. Entre la faute et le crime. Voyelles. — 4. Déranges. En fraude. — 5. Sera souvent cité. Vendéenne. — 6. Passant. Evite la répétition. — 7. Note à note. Si l'on a été lésé. — 8. Mesure d'importance. On a coupé la patte de ce volatile. — 9. Laisse sans réplique. — 10. Furent aussi importants que l'or. Douce province. — 11. Mis à bas de bas en haut. Parts de grêle. — 12. Petit opium du peuple. En personne. — 13. Rasent.

Solution du n° 191

Horizontalement

I. Huile sur le feu. — II. Ypreau. Airois. — III. Part. Tic-tac. — IV. E.S.E. Numismate. — V. Frères. Elan. — VI. Toléré. Tanins. — VII. Ecervelés. Sti. — VIII. Nec. Usa. Eveil. — IX. Dahir. Palenne. — X. Universalités.

Verticalement

1. Hypertendu. — 2. Upas. Océan. — 3. Irréfléchi. — 4. Let. R.E.R. IV. — 5. Ea. Nervuré. — 6. Suturées. — 7. Laps. — 8. Raciste. Aa. — 9. Lits. Aseil. — 10. Examen. Vei. — 11. Focalisent. — 12. El. Tantines. — 13. Ustensiles.

FRANÇOIS DORLET.



ANA-CROISÉS®

N° 192

Horizontalement

1. ACDEMSTU. — 2. EEILNCT (+ 1). — 3. ADHINPU. — 4. DELOOPU — 5. ILMSSTUU — 6. ACHORSU — 7. ACGIOORS. — 8. AEINPRV. — 9. AIILNOSS (+ 2). — 10. EGIIINRV — 11. AGIORST. — 12. DEEIORTU. — 13. EELJSTU. — 14. EFIRSTTU. — 15. EEIMRRT (+ 2).

Verticalement

16. EEGMNNOS. — 17. AGJOTU. — 18. BEORSSU (+ 3). — 19. ADGILOOS. — 20. ACELMRU (+ 1). — 21. DEGIINT. — 22. AEMRRTU — 23. CDEEINRU — 24. EHILOPT. — 25. AAIINSST (+ 3). — 26. AINOOPSS (+ 1). — 27. EILMPSTU. — 28. CEEHNT. — 29. GHIINST. — 30. EEGILPS.

Solution du n° 191

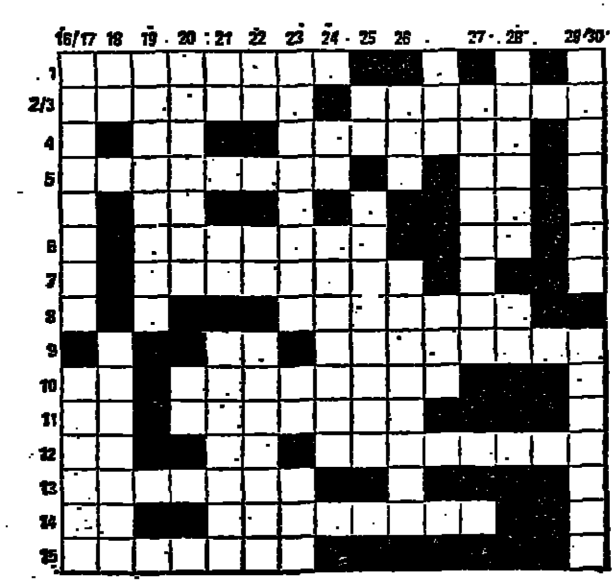
Horizontalement

1. VERLANS, argot (« Laisse béton ! »). — 2. BALATAS. — 3. ASIALIE. — 4. UNIMENT. — 5. DOSSIERE (SIDEROSE). — 6. EBROUES. — 7. TOTEMS (MOTETS MOTTES). — 8. POREUSES (PROUESSE REPOUSSE SOUPESER). — 9. FINANCE. — 10. GEINDRES (DENIGRES DESIGNER GREDINES). — 11. NIAULES (ALUNIES). — 12. MITOSES (SOMITES). — 13. CEREALE (LACEREE RECALEE). — 14. FREINE (INFERE). — 15. DILUTION. — 16. NIVELEUR. — 17. ENLIASSE (SALESIEN). — 18. ENRAGE (EGRENA GENERA RANGEE). — 19. ENTEES.

Horizontalement

20. VACUITE. — 21. INCONEL. — 22. ONGLIER. — 23. RINCETTE (CITERENT RECITENT RETICENT TIERCENT). — 24. AREOLE. — 25. IBERIQUE. — 26. ALDERMEN. — 27. NIOLOS. — 28. DRELINS. — 29. FRISELIS. — 30. BUISSONS (BUSSIONS). — 31. SIFILET. — 32. LIRAIENT. — 33. TROENE. — 34. COENURE (ENCOURE ENCROUE). — 35. STENOSE. — 36. ASEXUES.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

société

A Strasbourg

«Plan Orsec» pour cent cinquante homosexuels

Chassés par le clergé, les cent cinquante militants homosexuels qui, pendant le week-end pascal, se rendront au congrès européen de l'International Gay Association (1) (IGA) auront finalement un toit, grâce au ministère de l'intérieur et la préfecture du Bas-Rhin. Ces derniers ont en effet décidé de leur installer des abris de la protection civile sur un aérodrome désaffecté à la périphérie de Strasbourg.

Elle a beau être le siège de la Cour européenne des droits de l'homme et du Conseil de l'Europe, qui, en octobre dernier, a recommandé à ses membres d'abroger dans leur législation les articles considérés comme ségrégationnistes à l'égard des homosexuels, la ville de Strasbourg n'apprécie pas pour autant *les amours hors normes*.

Prévu de longue date, le congrès devait avoir lieu dans le foyer des jeunes travailleurs chrétiens. Un accord avait été signé en janvier. Et puis, lundi 5 avril, faisant volte-face, la direction du foyer a fait savoir qu'elle ne pourrait pas héberger les congressistes. Son argumentation : elle ne savait pas ce qu'était l'IGA. Quand elle l'a appris fortuitement, elle s'est soudain souvenue que l'évêché (dont le responsable, Mgr Léon-Arthur Elchinger, a fait savoir qu'il considérait les homosexuels comme des infirmes) était propriétaire des lieux et qu'il faisait partie du conseil d'administration : *« Je ne pouvais faire autrement que de l'aviser et lui demander conseil »*, explique le directeur. *« Je lui ai aussitôt déconseillé d'abriter ces personnes »*, reconnait le vicaire général Scheider, qui ajoute cependant : *« C'est la première fois qu'on me demande mon avis en dix ans. La maison aurait pu refuser de suivre mon conseil et je n'aurais pas eu les moyens de l'obliger ! »*. A-t-il quelque chose contre *les homosexuels, ce vicaire général ? « J'ai surtout été heurté par le fait que l'IGA n'a pas joué cartes sur table dès le début »*, commente-t-il, un peu gêné.

Mais les représentants du clergé de Strasbourg ne sont pas les seuls à faire le tri parmi les brebis du Seigneur. Plusieurs approches auprès d'organismes divers ont avorté. La dernière avait été entreprise auprès des Villages-Vacances-Famille. La responsable *locale était « tout à fait d'accord »*, mais à Paris, on a frémi à l'idée de mélanger ces congressistes aux familles... Finalement, le ministère de l'intérieur, contacté directement par l'IGA, est venu au secours de l'association. *« Ce n'est pas le plan Orsec, mais tout comme*, commente, non sans humour, M. Hervé Liffran, responsable du CUARH (Comité d'urgence anti-répression homosexuelle), membre de l'IGA. *Chassés par le goupillon, nous sommes recueillis par le sabre ! »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(1) Congrès préparatoire à la conférence annuelle de l'IGA qui se tiendra en juillet prochain à Washington.

Mgr ELCHINGER : des infirmes

Etre homosexuel, c'est être *« infirme »* pour l'évêque de Strasbourg, Mgr Léon-Arthur Elchinger. Interpellé au cours d'une conférence de presse par un responsable français de l'organisation des homosexuels, l'International Gay Association (IGA), l'évêque a déclaré : *« Je respecte les homosexuels comme je respecte les infirmes. Mais s'ils veulent transformer leur infirmité en santé, je dois dire que je ne suis pas d'accord. »* Interrogé sur l'incident du foyer des jeunes ouvriers chrétiens de Strasbourg, il a répondu : *« Je ne veux pas donner mon point de vue sur cette affaire, dont je ne connais ni les tenants ni les aboutissants. »*

LA GROGNE DES SYNDICATS DE SURVEILLANTS

Semaine « portes fermées » dans les prisons

Les prisons françaises seront, si l'on peut dire, fermées pendant plusieurs jours la semaine prochaine en raison du mouvement revendicatif des personnels pénitentiaires (« le Monde » du 9 avril). Quatre organisations syndicales F.O., C.F.D.T., C.F.T.C. et C.G.T. ont en effet lancé un mot d'ordre pour les premiers jours de la semaine du 12 au 18 avril.

Ce mouvement se traduira notamment par le fait que les prisons seront déclarées « hôtel fermé », c'est-à-dire qu'il ne devrait pas y avoir d'admissions. En revanche, les détenus en fin de peine seront libérés, car, tiennent à préciser les syndicats, cette action revendicative *« n'est pas dirigée contre les détenus »*.

Elle se traduira essentiellement par un blocage de l'activité administrative : les extractions judiciaires et de police ne seront pas assurées ; les auditions, les transfèrements, les notifications aux détenus seront suspendus ; il n'y aura pas de visites d'avocats, celles des familles seront autorisées ; les ateliers seront fermés. Les organisations syndicales ne précisent pas combien de temps durera cette grogne.

Quelle en est l'origine ? Les revendications des personnels pénitentiaires ne sont, dans l'ensemble, pas nouvelles. Ils réclament notamment le rétablissement du droit de grève, l'intégration de la prime de sujétion dans le traitement de base, la bonification du cinquième, c'est-à-dire de pouvoir bénéficier d'une année de retraite supplémentaire tous les cinq ans comme c'est le cas dans la police depuis 1957.

D'une manière générale, les gardiens de prison revendiquent la parité de régime avec celui de la police. Ils ont le sentiment d'être les *« laissés pour compte du changement »*. M. Jacques Vialettes, secrétaire général du syndicat des surveillants F.O., la principale organisation dans ce secteur, déclare : *« Les policiers et les gendarmes ont obtenu ce qu'ils voulaient le 10 mai. Nous, nous devons le réclamer. »* Ayant l'impression d'être *« écoutés mais pas entendus »*, les personnels pénitentiaires ont décidé de passer à l'action d'autant, estiment-ils, que *« les conditions de sécurité ne sont plus assurées comme avant »*.

Ils voudraient être associés aux travaux de la commission de réforme du code pénal et protestent contre les dispositions de l'avant-projet Léauté de création d'un tribunal d'exécution des peines. Ce projet aurait, notamment, pour conséquence de retirer tout pouvoir de décision aux directeurs d'établissement en cas de libérations conditionnelles. Ils soulignent que satisfaction ne leur est accordée qu'à l'occasion de désordres dans les prisons comme, notamment, en 1972 et 1974. Ils souhaitent un peu plus de compréhension et de considération même s'ils ne font pas de grandes manifestations dans la rue.

L'unité d'action a été réalisée pour ce mouvement revendicatif qui intervient une semaine avant les élections professionnelles du 23 avril. — M. B.R.

SCIENCES

● *Une planète de plus dans le système solaire.* — A la fin du mois de février, un nouvel astre, dont le diamètre est fort modeste (3 kilomètres), a été découvert par l'astronome ouest-allemand Hans-Emil Schuster, grâce aux appareils de l'Organisation européenne pour la recherche astronomique (ESO). Selon le porte-parole de l'ESO, cette petite planète, qui appartient vraisemblablement à cette nombreuse famille d'objets dont les astronomes mettent souvent en évidence quelques éléments, a reçu le nom provisoire de 1982 DV.

● *Concours d'astronomie pour les jeunes.* — Un concours international d'astronomie, ouvert aux élèves des classes de sixième, est organisé par la Société d'astronomie populaire de Toulouse. Les candidats doivent présenter une réalisation artistique, et effectuer un reportage sur les activités astronomiques de leur région. Les quatre premiers lauréats seront invités à passer deux nuits à l'observatoire du pic du Midi. Le règlement détaillé du concours, qui sera clos le 28 avril, peut être obtenu à la S.A.P.T., B.P. 626, 3100? Toulouse.

L'immigration entre la générosité et le réalisme

III. — A LA « PORTE D'AIX », UN HAVRE TRANSITOIRE

par PHILIPPE BOGGIO

La gauche au pouvoir a entrepris une vaste opération de régularisation administrative des travailleurs immigrés clandestins. Elle s'est heurtée à la résistance de certains employeurs citadins mais aussi dans certaines régions rurales où, comme dans le Vaucluse, les agriculteurs employeurs ont du mal à admettre les droits sociaux de ceux qu'ils font travailler (« le Monde » des 8 et 9 avril).

Le passage en bateau, le vol au-dessus de la Méditerranée, la lente remontée de filières légales ou clandestines de l'exil ne sont encore qu'une parenthèse. Un temps intermédiaire entre deux mondes, quelques heures ou plusieurs jours à remâcher son émotion, à revivre ses adieux, à faire *le tri du frêle bagage de souvenirs* que peut contenir une mémoire.

La difficile aventure de l'immigré ne commence qu'après la traversée, dans des aérogares, des halls encombrés, quand les muscles fatigués, les sens déréglés reçoivent, comme des coups, les images inconnues de la prospérité, de la technologie avancée, de la couleur blanche dominante.

« Le premier jour, raconte Ali, un jeune Marocain qui fait de l'équilibre sur les hauteurs d'un chantier de la Défense, *j'avais envie de faire l'amour à toutes les femmes. Surtout aux blondes. »* Interrogez les immigrés : ils se souviennent, avec une précision que le temps et les désillusions n'ont pas altérée, de ce premier contact avec les mirages de l'opulence. Des femmes bien sûr, surtout *« des blondes »*, des vitrines de magasins, Orly et sa *« jet-society »*, des autoroutes *« si propres, si larges »*, qui vous plongent au cœur de villes *« éclairées tard la nuit »*.

Images perturbantes, féroces à vous couper le souffle et à vous saper le moral, trop puissantes pour ne pas inférioriser l'arrivant, le réduire à l'état de voyeur envieux, lui imposer, peut-être, la plus sûre des soumissions. Images-clichés, dont les livres sur l'errance sont pleins, mais dont la permanence est bien réelle.

Les effets du dépaysement

Est-ce pour atténuer ce choc initial que les travailleurs étrangers se sont donnés, voici bientôt un siècle, un refuge, un havre transitoire, sorte de sas de décompression avant d'affronter les vicissitudes de l'exil ? Est-ce parce que l'obstacle est toujours trop dur à franchir du premier coup qu'ils ont annexé un quartier entier de Marseille, la métropole la plus méridionale d'esprit ? *La Porte d'Aix* accueille, au cœur même de la ville, presque sur sa façade, près de la moitié de ceux qui viennent tenter leur chance en France ou dans l'Europe du Nord. En 1980, un million trois cent mille étrangers sont passés, à l'aller ou au retour, par ce dédale de ruelles bigarrées, bruyantes et encombrées, qui s'incline en pente douce de la gare Saint-Charles jusqu'au bas de la Canebière.

Pour une journée, un mois ou une année, les nouveaux arrivants y retardent le sentiment de dépaysement ou les effets d'une initiation forcée aux règles sévères de l'immigration. Les « *sans-papiers* » s'y perdent, attendant d'y découvrir une adresse d'employeur à Paris, en Belgique ou en Suède. Les plus malins y font des affaires prospères. Les célibataires y trouvent à loger, à rêver dans les bars, à se reposer le corps auprès de filles qui ne refuseront pas leurs avances.

L'histoire de ce quartier est toujours recommencée, comme si cet ensemble de rues avait pour fonction secrète de soutenir les immigrants, de pallier les carences du marché officiel de l'emploi. Comme si, depuis les origines de l'immigration moderne, la diaspora méditerranéenne s'était, ici, donné un centre organique, sûre qu'elle était d'un double abandon : celui des pays d'origine et celui de la terre d'accueil.

Les premiers, des ressortissants des pays d'Afrique occidentale, déplacés par la guerre de 1914-1918, s'étaient installés dans les quartiers populaires de la ville, d'abord au « *Panier* », au-dessus du Vieux-Port, avec les pauvres et les mauvais garçons, puis quelques centaines de mètres plus loin, le long du cours Belsunce. Sont arrivés ensuite, en ordre dispersé, des Arméniens, des Grecs, des Italiens, des Espagnols, puis des Africains, des Levantins et, enfin, beaucoup de Maghrébins. Tous y ont connu, avec pour horizon une dizaine de rues sombres, l'attente de jours meilleurs.

Les Arméniens, les Grecs peuvent se vanter, aujourd'hui, de quelques belles réussites dans la bourgeoisie marseillaise. Des Italiens, devenus entrepreneurs du bâtiment, ont construit les cités du nord de la ville, celles qui accueillent, depuis quinze ans, des familles musulmanes relogées, *après parfois un long séjour* à la Porte d'Aix. Les Espagnols ont gagné d'autres régions ou sont rentrés chez eux. Le tour des travailleurs d'Afrique du Nord est alors venu. Flux important, au point de faire perdre aux Africains des pays sud-sahariens, quelques rues, et de pousser, peu à peu, les habitants français à s'en aller. Seulement un millier de Marseillais de souche, des familles modestes pour la plupart, vivent encore ici, contre quinze mille, peut-être vingt mille immigrés.

Deux villes en une

La Porte d'Aix est devenu le « *quartier arabe* » dans les conversations des Marseillais. La surpopulation, mais surtout la domination d'un groupe ethnique, ont forcé les aspects méditerranéens des rues, produisant un curieux mélange de casbah et *de cité française. A la première*, les odeurs, les bousculades sur l'asphalte transformé en souk, la musique qui s'échappe des bars, ces silhouettes d'hommes immobiles sur les trottoirs, indifférents au vacarme. A Marseille, le décor en hauteur, les vieux immeubles bourgeois du dix-neuvième siècle, quelques hôtels particuliers gagnés par la crasse, promis à une démolition toujours retardée, l'église Saint Théodore (dix-septième siècle), désertée par ses fidèles et dont les fils d'une autre religion ont fait le centre géographique d'un vaste marché sauvage de vêtements.

Marseillais encore, les contours du quartier. La Canebière, les avenues bordées d'arbres qui mènent à la gare, et la moitié, la moitié seulement du cours Belsunce, ancienne promenade favorite des Marseillais, qui délimite, désormais, le nouveau centre des affaires de la Bourse. Le trottoir d'en face est déjà algérois, avec ses marchands de merguez, de parfums orientaux, de cassettes égyptiennes, avec les aboyeurs des étals de tissu ou de bimbeloterie. « *Ça gagne pas, ça débarrasse* », hurle au micro un vendeur à l'accent de Bab-El-Oued, qui vante ses marchandises à prix modique à quelques épouses maghrébines. *« Allez, madame, tu me les prends. Tu me remercieras. »*

Sur l'autre rive du cours, une foule marseillaise se presse à *l'entrée d'un centre commercial*. La frontière est invisible, mais apparemment infranchissable.

Les immigrés ont créé à Marseille leur marché propre, qui s'est développé depuis la dernière guerre pour atteindre la densité d'une petite économie parallèle. Beaucoup plus que le quartier de la *Goutte-d'Or* à Paris, la *Porte d'Aix* sert de poumon, de base arrière aux ressortissants de pays africains et maghrébins. Elle est au centre d'une vaste toile d'araignée d'hommes, de marchandises et d'informations. Ses ramifications, avec les milliers de points d'ancrage de l'exil, couvrent la France, le Benelux et l'Europe du Nord. Les villes comme les campagnes. *« Il est difficile de mesurer l'ampleur réelle de ce marché financier et commercial*, estime un homme d'affaires marseillais. *Mais cela doit être considérable.* » Comment avoir, en marchant dans les rues, le sentiment de dénuement qu'on prête aux immigrés ? L'image, ici donnée, est celle d'un enracinement, d'une volonté de se maintenir, qui donnent tort à ceux qui croient aisé, en France, de renvoyer les étrangers.

Les familles immigrées des Bouches-du-Rhône et de Provence viennent s'approvisionner dans les échoppes minuscules aux plafonds et aux murs envahis d'objets hétéroclites, qui fleurissent à dix, à vingt, par ruelle. Les fripiers, dans la rue d'Aix, les vendeurs de valises, dans la rue Puvis-de-Chavannes, les épiceries, les quincailleries plus près de la gare. Ceux qui s'en retournent en Afrique, pour un mois de congé ou définitivement, s'arrêtent à Marseille faire provision de cadeaux moins chers que partout ailleurs.

Ici, naissent les réseaux de marchands ambulants, ces épiciers sénégalais ou marocains du tour de France, devenus les meilleurs connaisseurs de la France profonde des marchés. Ces fourmis qui s'en repartent avec des lots de montres, de couvertures ou de peaux de chèvre — « *Tout ce que les Français ne vendent plus* » — brassent chaque mois, selon un policier, un tonnage impressionnant, mais, là encore, inchiffrable. Les ateliers, les entrepôts, ne paient pas de mine. Les Libanais, les juifs originaires d'Afrique du Nord qui les gèrent, sont pourtant passés maîtres dans l'art d'acheminer par le port, parfois en fraude, des marchandises venues des quatre coins du monde.

Changements de propriétaires

Le racisme économique est bien mort : les immigrés ont fini par représenter une clientèle recherchée, qui peut vous enrichir au prix d'une légère adaptation à ses goûts. 30 % des affaires traitées dans le quartier seraient aux mains de Français, souvent d'anciens rapatriés qui se sont lancés avec fougue — parfois par l'intermédiaire de gérants arabes — dans le commerce de la voiture, neuve ou d'occasion, des cinémas à 10 francs les deux séances, ou du charter pour La Mecque.

Cependant, la modification la plus importante, ces dernières années, tient à davantage de prise du pouvoir par les étrangers eux-mêmes sur ce marché non négligeable. L'ancien immigré reconverti, le marginal affairiste, l'investisseur marocain ou tunisien, s'enrichissent désormais à la Porte d'Aix.

Dans le négoce illégal, d'abord. Les marchands de sommeil sont arabes ou africains. Les tarifs pratiqués, les conditions d'hygiène, sont les mêmes que lorsque les militants venaient dénoncer les conditions faites aux étrangers par des maquignons français. La prostitution, dans la rue Thubaneau, a aussi changé. Les filles sont souvent des Maghrébines, les hommes qui les tiennent, leurs frères ou de lointains cousins. Dans les bars louches de la rue, les hôtesses n'ont plus des accents de Provence.

Le commerce légal est aussi florissant. Les cafés, les restaurants, les hôtels modestes pour V.R.P., sont peu à peu rachetés à leurs propriétaires français. *« Un jour se présente un Algérien, avec à la main une valise bourrée de billets de banque »*, explique un prêtre, détaché dans le quartier par l'évêché. Sans qu'aucune publicité ait été faite, il sait que le bail est à céder à bas prix. Cet acheteur, comme à chaque fois, avait attendu que le café ait changé de clientèle, qu'une rumeur, née dans le quartier, ait vivement « recommandé » aux étrangers d'y consommer régulièrement. D'où vient l'argent ? Mystère. *« Nous avons, comme les Français, nos petites économies »*, dit un restaurateur qui a su imposer le couscous à des amateurs de bœuf mode. Il se raconte, en tout cas, d'étranges et savoureuses histoires, de vrais contes de fées, le long du cours Belsunce. Comme celle de cet ancien cantonnier, arrivé pauvre à Marseille dix ans plus tôt, propriétaire heureux, aujourd'hui, de deux hôtels et du plus grand café du cours. Sa fortune est estimée à 100 millions de francs.

« En faire la preuve est impossible, estime-t-on à la chambre de commerce de Marseille, *mais nous pensons que des capitaux libanais et maghrébins sont investis ici depuis que leurs possesseurs ont compris qu'il serait difficile à la ville de pousser dehors les travailleurs immigrés. »*

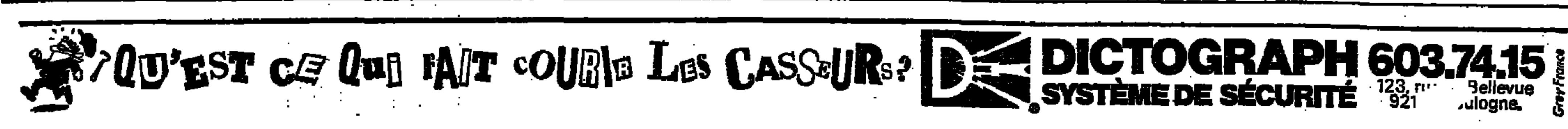
La meilleure preuve de l'enracinement étranger, d'un certain esprit de conquête, n'était-elle pas, selon certains Marseillais, l'éclatement récent du « ghetto » ? De sa poussée, impressionnante il est vrai, hors des limites traditionnelles de la Porte d'Aix ? Des familles de travailleurs étrangers ont traversé la Canebière, habituelle ligne de démarcation, pour s'installer le long du cours Julien, dans la rue Curiol ou dans le quartier des Capucines. Un appartement change de race, puis un étage, l'immeuble entier, bientôt, qui finira par être racheté. Cette avance démographique et ses relais économiques inquiètent, bien sûr, certains Marseillais, à commencer par les commerçants, qui voient là une concurrence qu'ils jugent déloyale, parce qu'illégitime. L'effet « tache d'huile » embarrasse aussi la municipalité, qui s'efforce sans rien brusquer, de préparer un plan de rénovation du quartier, depuis plusieurs années. La ville a déjà racheté près de 30 % des vieux immeubles de la Porte d'Aix. « *Mais elle perd la course de vitesse* » explique un observateur. Les étrangers, dit-on, s'installent encore plus vite et plus loin.

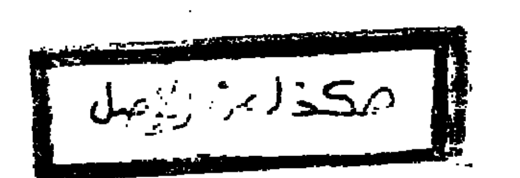
« Il faut certainement intégrer cette apparence de puissance économique aux raisons qui provoquent les réflexes racistes de certains de nos concitoyens. » Une réflexion qu'un cafetier formule ainsi : *« Les journalistes, les militants, nous ont répété pendant des années que les immigrés étaient mal accueillis et plus déshérités que nous. Non seulement ils prennent des emplois mais encore ils semblent prospérer »* Ce jugement est faux, bien sûr, si on l'applique à la totalité des étrangers vivant en France. Mais il est sûr que la seule vision de ce quartier marseillais peut semer le trouble dans des esprits déjà agités. Pour les immigrés, une autre mauvaise réputation.

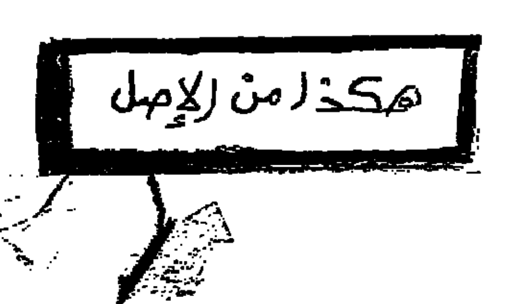
Prochain article :

« UNE FRANCE MÉTISSÉE »









POLICE

Les résultats définitifs des élections professionnelles

La Fédération autonome des syndicats de police a pâti de la politique gouvernementale

Recul en pourcentage des syndicats affiliés à la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), progression plus ou moins importante des autres formations, qui restent malgré tout à plusieurs longueurs : les résultats officiels des élections aux organismes paritaires de la police nationale qui ont eu lieu les 25 et 26 mars, et qu'a rendu publics le 8 avril le ministère de l'intérieur, confirment les données du scrutin qui, cette année, avait pris un tour plus nettement politique qu'en 1978, dans un corps de fonctionnaires agité par un certain nombre de conflits et « d'affaires », internes. Pour avoir été portées sur la place publique, ces péripéties diverses ont eu sur les résultats une incidence que personne aujourd'hui ne conteste. C'est bien d'ailleurs l'analyse que font les uns et les autres pour expliquer qui un progrès, qui un relatif échec.

Toujours fortement implantée puisque majoritaire absolue en pourcentage dans les trois collèges concernés cette année, la FASP s'incline devant les chiffres. Que ce soit chez les inspecteurs (68,19 % contre 74,52 % en 1978), dans celui des gradés et gardiens de la paix (57 % contre 66,97 %) ou dans celui des personnels administratifs et techniques (69 % contre 76,3 %), ces résultats nationaux montrent une perte d'audience qui n'est certes pas catastrophique même si, en dépit des gains de voix, notamment chez les gradés et gardiens (+ 2 000), ils font apparaître que la forte participation aux scrutins (12 000 suffrages exprimés de plus qu'en 1978) a joué contre elle. « *Ceux qui s'abstenaient,* expriment d'ailleurs les dirigeants, *ont trouvé cette fois des raisons de voter, la raison majeure étant d'essayer de nous faire barrage, de contester notre majorité.* » Ils estiment aussi que le changement politique a pu favoriser certains syndicats comme la C.F.D.T. et la C.G.T., dont les adhérents n'osaient pas avant le 10 mai 1981 afficher par un vote leur appartenance à ces formations et l'ont fait cette année.

La FASP a-t-elle pâti aussi, comme elle le croit, de certaines grandes réformes comme l'abolition de la peine de mort, les mesures en faveur des travailleurs immigrés, bref d'une nouvelle politique gouvernementale dans le domaine de la délinquance et de sa prévention ? « *Nos adversaires ont cherché à nous culpabiliser sur des décisions qui n'avaient rien à voir avec nos positions syndicales.* »

Que ces élections aient été politisées et que, logiquement, l'interprétation de leurs résultats le soit aussi, personne ne le conteste ni ne s'en offusque même si certains, comme la fédération F.O. de la police, qui enregistre des progrès dans tous les collèges, déplorent à voix basse que « *la campagne a volé bien bas* ». Du côté de ces bénéficiaires, on admet que la forte participation des abstentionnistes de 1978 (61 469 suffrages exprimés contre 49 845 il y a quatre ans chez les gardiens de la paix) a défavorisé les majoritaires. Il s'agissait avant tout pour chacun « *de faire un score* » et, pour y parvenir, on fut plus politique que syndical...

Un examen détaillé par région comme par collège des résultats permet à chacun de tirer peu ou prou la couverture à lui. La C.F.T.C., par exemple, qui est passée de 6,22 % à 8,79 % dans le collège des inspecteurs au plan national, fait valoir que, à la police judiciaire de Paris, elle a multiplié son audience par trois. Elle aussi interprète ce résultat spécifique comme un désaveu de la FASP dans ce secteur particulier et plus précisément des déclarations qu'avait faites M. José Delthorn, secrétaire général du syndicat autonome des policiers en civil au lendemain de l'attentat de la rue Copernic en dénonçant l'appartenance à l'extrême droite et même à la FANE de certains fonctionnaires de la brigade criminelle. Sans parler des répercussions plus récentes Quai des Orfèvres des affaires Leclerc - Le Mouel.

Combat d'arrière-garde

C'est aussi contre la FASP qu'avait mené campagne l'Union des syndicats catégoriels police (U.S.C.P.), qui a partout progressé en pourcentage et en voix depuis 1978. Et c'est toujours la FASP qu'elle vise en venant demander au ministre de l'intérieur l'annulation des scrutins des 25 et 26 mars. Elle invoque notamment une propagande électorale illicite après l'ouverture des élections, la FASP ayant fait afficher le 25 mars un texte annonçant la condamnation prononcée par le tribunal de Paris contre le commissaire Simon sur citation directe de M. Bernard Deleplace, ainsi que l'impression de bulletins de vote qui auraient favorisé la Fédération autonome grâce à l'impression d'un sigle en caractères beaucoup plus gros que celui des candidats concurrents.

Ce combat d'arrière-garde, motivé surtout par certains résultats locaux faisant apparaître des différences de voix très minimes en faveur des candidats de la FASP face à ceux de l'U.S.C.P., même s'il semble avoir peu de chances d'aboutir, traduit malgré tout la persistance d'un climat. « *Si le ministre de l'intérieur que nous ne visons pas, rejette notre demande,* dit ainsi M. Ferdinand Le Dain, *nous irons devant le tribunal administratif et même devant le Conseil d'État. L'administration nous a fait un enfant dans le dos. On ne va pas laisser passer cela.* »

Mais tous les syndicats ont aussi été sensibles à la progression dans le collège des gradés et gardiens de la paix de la Fédération professionnelle indépendante de la police (F.P.I.P.), ouvertement marquée à droite et en communion d'idées avec le mouvement Légitime défense. En 1978, la F.P.I.P. y avait obtenu 0,82 % des suffrages. Elle passe à 2,83 % au plan national, grâce à des résultats spécifiques, notamment à Paris dans les brigades de sécurité du métro (48 %) et dans certains districts des unités de sécurité de nuit (Batignolles - place Clichy - Pigalle - Barbès, etc.). La FASP ne dissimule pas qu' « *il y a là un danger grave* ». L'U.S.C.P. ne veut y voir cependant qu' « *un petit défi de gueulards* ». F.O. estime que c'est « *inquiétant* », mais que « *le résultat doit être ramené à ses justes proportions* ». Cependant, à la C.F.T.C., si l'on se refuse à voir dans cet électorat des collèges adhérant foncièrement aux thèses extrémistes de la F.P.I.P., pour qui le seul combat contre la délinquance est la répression et le rétablissement de la peine de mort, on ne cache pas que ces résultats traduisent malgré tout le malaise de certains policiers, qui ont peu apprécié la dernière amnistie, l'abolition de la peine capitale et tout aussi mal certaines inculpations et même incarcérations de collègues compromis dans des « bavures ». Il faut bien constater que, dès que l'on parle avec un gardien confronté quotidiennement dans la rue à l'exercice et aux servitudes du métier, on mesure que les thèses de la F.P.I.P. peuvent prendre parfois la résonance du chant des sirènes.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

Voici les résultats définitifs officiels des élections aux commissions administratives paritaires qu'a diffusés, le 8 avril, le ministère de l'intérieur. Figurent entre parenthèses l'évolution des pourcentages par rapport aux élections de 1978.

• INSPECTEURS :
S.N.A.P.C. : 68,19 % des suffrages exprimés (— 6,33 %) ; F.O. : 14,54 % (+ 4,03 %) ; C.F.D.T. : 4,48 % (— 3,84 %) ; C.F.T.C. : 8,79 % ; C.G.T. : 1,72 % ; S.C.C.P.N.-C.G.C. : 2,28 %.

• GRADES ET GARDIENS :
FASP : 57 % (— 10,03 %) ; U.S.C.P. : 21,93 % (+ 2,65 %) ; C.G.T. : 5,02 % (0,54 %) ; F.O. : 6,17 % (+ 2,69 %) ; C.F.T.C. : 3,27 % (+ 0,93 %) ; C.F.D.T : 3,61 % (+ 2,35 %) ; F.P.I.P. : 2,83 % (+2,01 %).

ÉDUCATION

Les difficultés du lycée climatique et sportif de Font-Romeu

Font-Romeu. — « Nous n'avons plus les moyens de voler en Concorde », a récemment déclaré M. Daniel Pérault, conseiller technique auprès du ministre de l'éducation nationale, à propos du lycée climatique et sportif de Font-Romeu (Pyrénées-Orientales) qui accusait, à la fin de 1981, un déficit de trois millions de francs.

Après une mission d'enquête sur le terrain et après avoir rencontré, une première fois, M. André Laurent, directeur de cabinet de Mme Edwige Avice, ministre délégué à la jeunesse et aux sports, M. Pérault a laissé entendre qu'on ne fermerait pas l'établissement « si on rééquilibrait les dépenses de fonctionnement » (actuellement 67 % pour le ministère de l'éducation nationale et 30 % pour le ministère de la jeunesse et des sports), le reste étant couvert par le centre d'entraînement qui accueille en stage des sportifs de haut niveau.

M. Laurent s'est montré plus affirmatif en indiquant qu'il n'était pas question de fermer Font-Romeu. M. Georges Martin, proviseur du lycée et M. Jean Férignac, directeur des études et des sports — depuis septembre 1980 — ont proposé que la part du ministère de l'éducation nationale soit ramenée à 38 %, celle du ministère de la jeunesse et des sports soit portée à 42 %, le centre d'entraînement intervenant pour 20 %. De son côté M. Pérault a indiqué que les collectivités territoriales semblaient disposées à participer au financement des investissements.

Un second souffle ?

De notre envoyé spécial

« *S'il advenait qu'on ferme, demain, notre lycée, ce serait pour nous un échec personnel, pour les professeurs, pour le personnel, pour toute la région, une catastrophe.* » Marc, Jean-Christophe, Anne, Valérie et Nathalie ont constitué un comité de défense du lycée, parallèlement au comité d'action formé par les professeurs et les parents d'élèves. Ils ont pris cette initiative « *pour ne pas être tenus à l'écart des décisions qui pourraient être prises* ». Enfin, ils ont rédigé à l'intention du premier ministre, M. Pierre Mauroy, une pétition qu'ils ont fait signer par neuf cents personnes.

Elèves des classes de terminale, première ou seconde, Marc et ses amis font partie des six cent cinquante garçons et filles qui fréquentent l'établissement à des titres divers. Le lycée de Font-Romeu dont la construction a été achevée en 1967 dans l'optique des Jeux olympiques de Mexico remplit en effet quatre missions : accueillir les quatre cents élèves de la région, les cent cinquante adolescents des neuf sections sport-études issus de différentes régions de France, une centaine de jeunes asthmatiques qu'on appelle ici les « climatiques » dans un souci d'intégration, enfin les sportifs de haut niveau, français et étrangers, qui préparent des compétitions importantes dans un complexe probablement unique au monde (1).

Font-Romeu, partagé entre ses activités d'éducation et de centre d'entraînement, n'a jamais été considéré par le ministère de l'éducation nationale comme un établissement classique. Situé à 1 850 mètres d'altitude, il représente une charge d'autant plus lourde qu'aux frais de chauffage, dont le montant représente 3,5 millions de francs sur un budget de fonctionnement de 4,5 millions de francs (2), s'ajoute, d'une part, une dotation annuelle de quatre cents heures supplémentaires d'enseignement destinées aux élèves des sections sport-études, d'autre part, une vingtaine d'heures hebdomadaires d'entraînement sportif animées par onze professeurs spécialisés d'enseignement d'éducation physique.

De son côté, le ministère de la jeunesse et des sports a toujours considéré Font-Romeu comme un établissement d'éducation ; la subvention fixe de 1 200 000 francs qu'il attribue chaque année constitue pour lui une aide complémentaire justifiée par des activités sportives spécifiques du lycée.

Depuis 1967, on a, semble-t-il, oublié que Font-Romeu avait été conçu pour sortir le sport français de l'impasse où il se trouvait après les *Jeux olympiques* de Rome en 1960 et de Tokyo en 1964.

« *Font-Romeu, Concorde pédagogique* », les propos de M. Daniel Pérault qu'un journal a résumés par cette formule lapidaire auraient pu être plus vivement ressentis. N'avait-on pas déjà envisagé de donner au ministère de la jeunesse et des sports les installations existantes qui avaient coûté en 1967 la bagatelle de 5 000 000 de francs, de construire ailleurs un collège de remplacement et d'intégrer les lycéens à l'établissement de Prades ?

Économies et ressources nouvelles

Vivement ressentis aussi, dans leur rigueur froide, les chiffres qu'on a lancés à la tête des responsables du lycée. Qu'un élève coûte ici dix-sept fois plus cher qu'à Pézenas, commune de l'Hérault qui compte un lycée de type classique, n'implique pas que la comparaison est judicieuse. A Font-Romeu, on a préféré dédramatiser la polémique ouverte à la suite de rapports d'inspecteurs généraux. Pour MM. Martin et Jean Férignac, il fallait « *mettre les problèmes à plat et essayer de trouver des solutions* ».

C'est en partie chose faite aujourd'hui. Des économies d'énergie sont maintenant possibles à la suite de travaux d'isolation qui n'avaient jamais été entrepris depuis quatorze ans. Des crédits d'un montant de 1 100 00 francs (3) bloqués, il y a un an, par le ministère de l'éducation nationale à la suite de sa décision de ne plus financer l'établissement, viennent de parvenir à Font-Romeu.

Le directeur des études et des sports du lycée regrette que certaines fédérations délaissent les installations exceptionnelles du lycée qui est le seul, en dehors de l'Institut national des sports et d'éducation physique (INSEP) de Vincennes, à posséder un service médical spécialisé dans l'étude du comportement en altitude des sportifs.

L'un des reproches qu'on fait à Font-Romeu est la faiblesse de la part de financement (? %) provenant du centre entraînement. Les responsables du lycée envisagent d'atteindre cette année le chiffre de 20 %. Objectif raisonnable compte tenu de la capacité d'hébergement : soixante-dix chambres à la disposition des stagiaires pendant les deux cent vingt-cinq jours de l'année scolaire, auxquels s'ajoutent les trois cents chambres libérées pendant la période des vacances, soit une possibilité d'accueil de quarante-cinq mille sept cents journées de stages. En 1981, Font-Romeu n'en a enregistré que vingt-sept mille.

Plusieurs raisons ne permettent pas le plein-emploi des installations : le prix de la journée qui est de 100 F par stagiaire, alors qu'il ne dépasse pas 60 F dans les centres régionaux d'éducation physique et sportifs et son éloignement qui accroît les frais de voyage.

Dans le passé, on n'a probablement pas tout fait pour améliorer l'image de marque de l'établissement. M. Jean Férignac a pour ambition « *d'ouvrir le lycée sur le monde extérieur et d'assurer sa promotion* ». L'invitation faite à Michel Hidalgo et à l'équipe de France de football de préparer, à Font-Romeu, la Coupe du monde, qui doit avoir lieu à partir du 13 juin, va dans ce sens. Des stages de tennis et des camps de vacances pour des familles vont aussi être organisés.

L'initiative la plus intéressante prise par les responsables du lycée se situe sur le plan pédagogique. Ils ont proposé au ministère de l'éducation nationale de mettre en place un baccalauréat d'enseignement général sportif permettant d'accéder à l'université, et un baccalauréat de technicien sportif. Le premier diplôme déboucherait notamment sur le professorat d'éducation physique, le second sur les métiers du sport et de la montagne.

Autre proposition : la création d'un lycée d'enseignement professionnel sportif qui ouvrirait des voies nouvelles à la sortie de la troisième. Des initiatives de nature à apaiser les craintes du ministère, inquiet des orientations prises par l'ancienne équipe de direction du lycée et qui conduisait, selon les propres termes de M. Pérault, à une « *gabegie pédagogique* ».

GILLES MARTINEAU.

(1) Le complexe sportif se compose d'une patinoire, d'une piscine couverte de 25 m, d'une piscine découverte de 50 m, d'une fosse à plongeon, de deux salles destinées aux sports d'équipe, d'un centre hippique, d'un stade d'athlétisme, de terrains pour sports collectifs, de courts de tennis, de pistes de ski : un centre de voile est situé à Llagonne distant de douze kilomètres.

(2) Dans les autres établissements de l'académie de Montpellier les dépenses prévisionnelles de chauffage pour 1982 s'élèvent à 66 % du budget de fonctionnement.

(3) Le montant de la subvention était initialement de 1 500 000 F. 400 000 F auraient servi à l'établissement de devis à propos desquels le ministère de l'éducation nationale se refuse à donner des précisions.

Le congrès de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique

Troisième voie et fidélité aux principes

De notre correspondant

Lille. — Ni le « statu quo » défendu par la C.F.T.C., ni l'intégration prônée par la C.F.D.T. ... La troisième centrale syndicale de l'enseignement privé, la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC), qui, aux élections professionnelles, récolte environ 28 % des suffrages, préconise une voie originale marquée à la fois par la fidélité aux principes et par le dialogue « sans méfiance systématique » avec l'État. Telle est l'affirmation du congrès national des SPELC, qui a réuni à Lille environ trois cents délégués du 7 au 9 avril.

Le secrétaire général, M. Alfred Martel, a dénoncé ceux qui entretiennent une « *guerre dépassée* », a déploré les « *consignes sectaires lancées par les organisations de l'enseignement public, et notamment le SNI...* », puis formulé un jugement plus nuancé sur le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, interlocuteur « *très attentif* ». Mais cela est insuffisant dit M. Martel : « *Il importe que le gouvernement nous donne clairement l'assurance que ni à court terme ni à long terme la liberté d'enseignement ne sera reniée, puis que soit instaurée une trêve scolaire.* »

Si l'examen des réalités, et notamment le pourcentage d'échecs du système éducatif, impose une certaine remise en cause et des novations, ce ne peut être en aucun cas au détriment des principes essentiels. C'est aussi ce qu'est venu affirmer avec force devant le congrès M. Jacques Barrot (C.D.S.), député de la Haute-Loire, président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, qui a plaidé « *pour un pacte de paix scolaire* », mais avec quelques formules vigoureuses. Il faut, assure M. Barrot, détruire bien des caricatures sur l'enseignement privé : « *Combien, par exemple, savent qu'il y a plus de boursiers dans l'enseignement technique privé que dans l'enseignement public ?* » L'école privée a selon lui le mieux réussi la « *communauté éducative* » capable de relever les défis du moment : « *La liberté qui est la sienne ne'st pas un privilège. Non seulement il n'est pas question de la remettre en cause, mais il faut la rendre au secteur public !* »

Pour M. Barrot, le gouvernement, qui sait les Français attachés à cette liberté, n'osera pas mener le combat de front contre l'enseignement privé. Il craint davantage, dit-il, le « *grignotage sournois et assidu* ». M. Barrot, qui sera reçu le 19 avril par M. Savary, affirme enfin : « *Il faut dissiper le brouillard actuel. Nous n'allons pas rencontrer le ministre de l'Education nationale pour discuter des conditions de notre mort ou de l'euthanasie de l'enseignement libre...* »

La voie originale proposée par les SPELC, qui souhaitent tenir compte des réalités, s'organise autour de deux contrats distincts : l'un pour les établissements, l'autre pour le personnel ; ils demandent aussi l'extension des contrats d'association aux écoles primaires.

Si la volonté de dialogue est proclamée, si le discours se veut nouveau, les options fondamentales de la Fédération nationale des SPELC consignées dans la résolution finale marquent les limites très stricte du débat. Les congressistes se veulent, au sein de l'école catholique, les artisans d'une « *éducation éclairée par la foi, qui n'entend pas conditionner les esprits mais les inviter à la libération profonde de l'homme à la lumière de l'Evangile* ». Il ne saurait être question d'intégration, fût-elle progressive, à un grand service public. Les délégués insistent sur le « *caractère propre* » des établissements et revendiquent pour les instances de l'enseignement catholique la responsabilité de la formation des enseignants et du choix des chefs d'établissement ; ils revendiquent pour ces derniers la responsabilité du choix de leurs enseignants. Ils demandent la création d'un corps d'enseignants du privé qui serait lié à l'État par un contrat indépendant du contrat d'établissement.

A l'égard de l'enseignement catholique, les SPELC « *exigent que tous les personnels bénéficient d'une convention collective librement négociée qui leur assure la sécurité de l'emploi* ».

GEORGES SUEUR.

Faits et jugements

Un ouvrier turc menacé d'extradition.

Nancy. — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy a rendu, le 7 avril, un avis favorable à la demande d'extradition d'un ouvrier turc de vingt-sept ans, M. Selim Tasbunar, originaire de Sandikli (Turquie), demeurant à Pargny-sous-Mureau (Vosges). Me Joël Lagrange, avocat à Nancy, s'inquiète de cette décision (qui ne lie pas le gouvernement) et a alerté le député socialiste de Neufchâteau, M. Serge Beltrame.

L'affaire reprochée à M. Tasbunalr remonte à 1975, en Turquie. Des coups de feu sont tirés, en pleine nuit, sur un fermier, M. Ulupinar, qui est alors blessé au mollet. Celui-ci accuse formellement M. Tasbunar, avec qui, de notoriété publique, il est en très mauvais termes. En l'absence de témoins, et malgré ses protestations d'innocence, M. Tasbunar fera trois mois de détention provisoire avant d'être libéré pour remplir ses obligations militaires. En novembre 1977, pour violences, le tribunal turc de Fafyon le condamne à deux ans d'emprisonnement. M. Tasbunar se pourvoit en cassation, tout en niant toujours les faits qui lui sont reprochés. Il est alors laissé en liberté. La Cour de cassation annulle le jugement et estime qu'il ne s'agit pas de simples violences, mais d'une tentative d'assassinat.

M. Tasbunar se réfugie alors en France, où il régularise sa situation de travailleur immigré. Il exerce alors des responsabilités syndicales à la C.F.D.T. Pour Me Lagrange, il est certain que cet engagement syndical, connu des autorités turques, pourrait amener celles-ci à faire preuve « *de sévérité excessive* » si on songe à la manière dont les droits de la défense sont respectés dans ce pays. La décision de la chambre d'accusation n'étant pas souveraine, il appartient maintenant au gouvernement français de se prononcer. M. Selim Tasbunar est actuellement emprisonné à la prison Charles-III de Nancy. — *(Corr.)*

● *La situation est redevenue normale à l'intérieur de la prison Charles-III*, à Nancy, où plus d'une centaine de détenus avaient entamé, mardi 6 avril, une grève de la faim pour protester contre le durcissement du règlement intérieur (*le Monde* du 8 avril). Dans la journée de mercredi, trois des supposés meneurs du mouvement avaient été transférés à la maison d'arrêt de Metz. Il s'agit de Marcel Biliet, inculpé de vol, Claude Lang, inculpé d'homicide, frère du ministre de la culture, et Marcel Kohler, inculpé de proxénétisme et de tentative de meurtre sur un policier, et dont un des complices, Pierre Vencenzisi, fut retrouvé pendu dans sa cellule de la prison Charles-III, le 21 mai 1981, sans que son codétenu se rende compte du fait. Le dialogue entamé avec les détenus grévistes restants aurait permis, jeudi, selon M. Ramon, directeur de la prison nancéenne, de débloquer la situation. — *(Corresp.)*

● *Incendie criminel en Guadeloupe.* — Une organisation inconnue, l'Armée de libération nationale (A.L.N.), a revendiqué, mercredi 7 avril, l'incendie d'origine criminelle, allumé quelques heures plus tôt dans le garage du concessionnaire Peugeot de Pointe-à-Pitre. Huit voitures neuves ont été détruites. Le garage « Auto-Guadeloupe » est la propriété de MM. Roger et Lucien Loret, blancs créoles, qui possèdent également des intérêts dans l'immobilier et l'hôtellerie.

● *Un manifestant libéré.* — Arrêté à l'issue de la manifestation anti-militariste du 27 mars par des policiers qui l'ont accusé d'avoir jeté un pavé dans la vitrine d'une agence de la B.N.P., avenue Gambetta à Paris (20e) et d'avoir renversé une voiture, M. Jean-Michel Bazin, vingt ans, ouvrier, qui avait été incarcéré le lendemain pour violences et détérioration de véhicule (*le Monde* du 1er avril), vient d'être remis en liberté sur ordonnance de M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction. M. Bazin reconnaît avoir participé à la manifestation mais nie les faits qui lui sont reprochés.

● *Vols de tableaux.* — Trois toiles, une de Renoir, une autre de Picasso et une de Matisse, ainsi que divers objets, ont été volés dans l'hôtel particulier de la princesse Luce de Furstemberg, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), qui séjourne actuellement aux États-Unis.

Le Monde

culture

MUSIQUE

L'actualité d'Hanns Eisler

(Suite de la première page.)

Ainsi s'explique le retour d'Eisler à un langage apparemment tonal. Schoenberg lui-même, dans la dernière période de sa vie, a composé des œuvres tonales, démontrant ainsi que le dodécaphonisme n'était pas en opposition avec les règles classiques mais permettait de les envisager de façon plus large, tandis que Berg a éprouvé la force dramatique nouvelle que pouvait prendre, au centre d'une composition atonale, la résurgence de consonances et de pôles d'attraction. Mais, chez Eisler la démarche est encore différente : si le cadre subsiste, c'est afin de mieux mettre en valeur le dérèglement des mécanismes internes, les conflits esthétiques ou rythmiques, les incohérences. Ainsi, sa musique se présente-t-elle, en quelque sorte, comme un miroir critique de la société.

Il s'agit là d'une démarche trop complexe pour être résumée en quelques lignes car elle se situe au sein d'une problématique où interviennent, à parts égales, des données esthétiques et politiques, aussi ne saurait-on trop conseiller la lecture de l'ouvrage d'Albrecht Betz, *Musique et politique : Hanns Eisler*, dont la traduction par Hans Hildenbrand vient de paraître (1), et qui apporte sur ce sujet délicat, par le biais d'une biographie particulièrement représentative, un éclairage pertinent, exempt de froideur ou de dogmatisme.

Le vingtième anniversaire de la mort d'Eisler et la sortie du premier livre, qui lui soit consacré en français, viennent d'être célébrés par un cycle de trois concerts, organisés au Goethe Institut, au centre Robert-Desnos de Ris-Orangis et à Radio-France par l'Association des grands concerts de la Sorbonne, au cours desquels on a pu écouter un certain nombre de pages vocales et instrumentales écrites à divers moments de la vie du compositeur. La confrontation entre la Sonate pour piano opus 1 (1924) et les deux septuors (1940-1947) était particulièrement révélatrice. La Sonate, dont Daniel Cadé a donné la première audition française, applique les préceptes schoenbergiens avec une réelle habileté, mais le résultat ne semble exprimer aucune nécessité ; cela évoque les pièces opus 23 et 25 de Schoenberg, mais il y manque l'évidence de la forme.

En revanche, les septuors pour flûte, clarinette, basson et cordes, dont l'un, le premier, se présente comme une suite de variations sur des chansons enfantines inspirées par un des premiers courts métrages de Losey, tandis que le second reprend les esquisses d'une musique destinée au film de Chaplin, *le Cirque*, illustrent avec éloquence cette *manière toute personnelle qu'avait* acquis Eisler et dans laquelle une fantaisie rythmique inépuisable, jointe à une écriture instrumentale virtuose, réussissent à créer un équilibre inédit entre des éléments que l'on croyait périmés.

Dans ces œuvres comme dans les *Quatorze manières de décrire la pluie*, sorte d'étude anatomique de la mélancolie, conçue en contrepoint du film de Joris Ivens, *la Pluie*, avec l'effectif instrumental du *Pierrot lunaire*, Eisler réalise une sorte de synthèse entre Schoenberg et Stravinski, anticipant sur ce qu'écrit aujourd'hui un compositeur comme Donatoni. C'est dire si cette musique, qui, *il y a seulement dix ans*, accusait son âge, trouve aujourd'hui une actualité nouvelle. Alexandre Myrat, qui dirigeait un ensemble d'instrumentistes remarquable, s'est fait, depuis plusieurs années, l'avocat d'une cause que l'on disait perdue et qui ne l'était pas : gageons qu'il sera suivi.

GÉRARD CONDÉ.

(1) *Musique et politique : Hanns Eisler*, par Albrecht Betz, 243 pages, éditions le Sycomore, 86 F.

■ **Le XIII[e] Festival de musique et d'art sacré de Lourdes est inauguré ce vendredi 9 avril avec le concours de la Philharmonie d'État de Wroclaw – dont la venue a été négociée avant les événements de décembre, – qui, sous la direction de Kurt Redel, interprète *la Passion selon saint Jean* de Bach. *(Corresp.)***

■ **La revue *Cinéma 82* organise une « tournée de découverte du nouveau cinéma bulgare » du 13 avril au 15 mai, cinq films seront présentés (successivement à Paris, Dieppe, Fontenay-sous-Bois, Bagnolet et Trappes), accompagnés par un réalisateur, Christo Christov.**

EXPOSITIONS

Le Centre culturel du Marais rouvrira en mai avec une exposition Picasso

Le Centre culturel du Marais rouvrira ses portes le 25 mai prochain avec une exposition Picasso. On sait qu'il avait cessé toute activité en janvier dernier lorsque la Ville de Paris et le ministère de la culture avaient interrompu leurs subventions. Repris par ses directeurs, Jacqueline et Maurice Guillaud, grâce à une collecte de fonds privés réunis par l'Association pour le Centre culturel du Marais, il est en mesure de réaliser ses programmes prévus d'ici la fin 1983.

Parmi ces mécènes figure Jacqueline Picasso, la veuve du peintre, qui a prêté les œuvres de l'exposition de mai prochain : 60 peintures et plus d'une centaine de dessins, sculptures et gravures. Plusieurs portraits peints durant ces deux dernières décennies sont inédits. Autre exposition à l'occasion de cette réouverture, un artiste contemporain allemand, Wolf Vostell, montrera l'ensemble de ses gravures destiné à la Bibliotèque nationale.

CINÉMA

« CARNY » DE ROBERT KAYLOR

Gens du voyage

Une jeune fille de seize ans, Donna (Jodie Foster), abandonne son fiancé et l'ordre bourgeois pour se joindre à une foire ambulante. Attirée par les beaux yeux et le baratin de Bozo. Frankie pour les copains (Gary Busey), qui invective les manants derrière les barreaux de sa cage, elle s'installe dans la marginalité, petit sphinx lascif mû par on ne sait quel instinct de mort. Un tiers, Patch (Roby Robertson), copain de Frankie, son compère dans le boulot, ne se formalise pas outre mesure de voir Donna partager leur ordinaire.

Tout se gâte quand le papillon veut sortir de sa chrysalide, le petit animal voler de ses propres ailes, trouver une place bien à lui dans le monde clos du spectacle. Toute apparence d'ingénuité disparaît à jamais, les ennuis s'accumulent, la société du spectacle se dérègle comme prise de panique. L'horreur, entrevue fugitivement à l'arrière plan, jaillit au devant de la scène. Les monstres prennent le pouvoir. L'argent et la combine prétendent dicter leur loi. Frankie et Patch, les deux inséparables, n'ont d'autre ressource que de *resserrer les rangs ; Donna, qui ne* cesse de brouiller les pistes, doit disparaître.

Trop est trop dans un long petit film qui en rajoute comme à plaisir sur la monstruosité. La chaleur intime du monde du cirque, microcosme de tous les mondes du spectacle, de l'apparence comme fin en soi, a pourtant été saisie de manière assez remarquable par le débutant Robert Kaylor. Le meilleur du film est dans ce tournage au jour le jour, quelque part au sud des États-Unis, dans cette façon de laisser la réalité se faire et se défaire inlassablement sous nos yeux. Robert Kaylor tente d'atteindre une écriture neutre, où le pitoresque devient une seconde nature, un art de vivre, la marginalité une parabole sur le destin solitaire de l'homme dans ce petit coin de terre.

Carny dit autrement une histoire très banale, exalte une fraternité primitive où la femme, surtout un être diabolique comme Donna, ne peut se faufiler qu'à ses risques et périls.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

VIDÉO

Les spots de Robert Wilson

Toute affaire cessante, trouvez un *soir prochain vingt-cinq + cinquante* soit soixante-quinze minutes, pour recevoir en pleine tête *le Regard du sourd* et *Vidéo 50*, les images pour petit écran de Bob Wilson.

Vidéo 50 avait été présenté il y a trois ans au Centre Georges-Pompidou (*le Monde* du 22 février 1979), mais dans de mauvaises conditions. Bob Wilson lui-même, longtemps, n'a pas souhaité que l'on regarde en continuité, comme un bloc, la suite des spots de trente secondes qui constituent cette pièce. Il les avait conçus pour l'antenne, où, diffusés isolément, ils auraient comblé des vides, meublé des trous ; il les avait imaginés dans ce format – celui des spots publicitaires – pour peupler (*sans avoir rien à vendre*) la multitude d'écrans vidéo qui, dans les couloirs du métro, les banques, les aéroports, demeurent souvent muets.

C'était en principe l'idée : le passant aurait croisé ses saynètes, les aurait « prises en route » avec leur début et leur fin : leur début, qui n'en est jamais un ; leur fin, qui commence autre chose, et reste suspendue. C'est cela Wilson : son théâtre, vous savez... le mouvement perpétuel. Le mouvement immobilisé, décomposé, c'est pareil. Une question de lumière émanant des corps des objets. Une question de rythme.

Wilson fait de chaque spot une peinture que Puvis de Chavannes, Delvaux et Magritte réunis auraient pris en paternité. Plus : il y adjoint des musiques coïncidantes, des silences de rupture. Pas besoin de paroles.

Allez voir le visage de la femme apparue en arrière d'un « toaster » vu en gros plan, où deux tartines vont bientôt brûler ; allez écouter se *refermer une porte à la poignée de* porcelaine, sentir des verres se remplir de lait. Allez rire. Il y a aussi des sièges en attente, une chaise en suspension, des fauteuils engloutis dans un marécage, des échafaudages d'assiettes animées. Le vent passe par des fenêtres fermées.

Une paupière devient aussi monumentale que l'entrée d'un garage à poids lourds et se relève infiniment lentement, laissant à nu la paroi veinée d'un œil vert. Le téléphone obnubilant sonne dans le vide, une ampoule s'allume. Une princesse indienne attend demain. Une joue d'homme transpire. Des poissons rouges prennent le bureau du directeur pour un aquarium. Pendant vingt-secondes, un marteau se prépare à briser une glace. A l'instant tonitruant de la cassure surgit, fantastique, le visage d'un bébé silencieux. Une oie cacarde devant un micro. Bob Wilson, déguisé en bureaucrate, se balance, attaché-case à la main au-dessus des chutes d'un Niagara figé. On a le vertige.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Studio 43, 20 h 15.

DANSE

« LA FLUTE ENCHANTÉE » AU T.M.P.

Maurice Béjart, une dynamique

Créée par le Ballet du XX[e] siècle au Cirque royal de Bruxelles voici un an, présentée aujourd'hui au Théâtre musical de Paris, *la Flûte enchantée* n'entre dans aucun des genres habituellement pratiqués par Maurice Béjart. Ce n'est ni le fantasme baroque de *l'Amour du poète*, *ni le déchaînement dionysiaque des Illuminations*, ni le développement de danse pure du *Marteau sans maître* où l'imagination débridée de *Light*.

La Flûte enchantée se rapprocherait plutôt de *Notre Faust* par sa démarche philosophique, mais le traitement chorégraphique est différent. Maurice Béjart a souvent travaillé sur des airs de bel canto – Verdi en particulier, – estimant que la voix est un merveilleux support pour la danse. Il aurait pu concevoir *la Flûte* comme une sorte d'oratorio-ballet à partir d'extraits de Mozart. Il a préféré utiliser l'opéra intégralement et doubler le chant par la danse. Il ne s'agit pas dans son esprit de surenchérir, de mettre des pas sur des notes, mais de rendre la musique visible à travers des gestes et des images, gageure qu'il a, plus ou moins, réussi à tenir. Excepté quelques mélomanes particulièrement ombrageux, chacun s'accordera à reconnaître que le parti de traiter *la Flûte enchantée* dans un style de féerie, un peu comme un conte à l'usage des enfants, est bien adapté au sujet.

L'enregistrement de l'opéra est coupé par les interventions d'un récitant – Yves Le Gac, excellent dans ce rôle – qui commente l'action et sert de porte-parole à chacun des personnages. Une couleur de Commedia des interventions gaies de clowns, donnent le ton. C'est de ce décalage que le spectacle tire son agrément avec les variations de l'oiseleur Papageno virevoltant sur une chorégraphie nerveuse et souple, l'apparition humoristique du monstre, l'intervention des trois jeunes garçons avec leurs ballons rouges, le pas de deux délicat de Tamina avec Papageno, l'invocation à Osiris dans un décor allusif et de très beaux masques de divinités égyptiennes signés Alan Burret, et les mouvements d'ensemble des danseurs disposés sur deux espaces superposés.

Si Maurice Béjart n'a plus rien à nous révéler sur le plan du langage chorégraphique, du moins sa danse demeure-t-elle d'une dynamique et d'une verve adaptées aux pulsions contemporaines. La réticence viendrait plutôt de passages comme les grands « airs » de la Reine de la nuit et de Zarastro, où la danse dérange par son inadéquation avec le chant. Tenu de mettre en action tout un opéra, Béjart possède assez de métier pour maintenir constamment le mouvement scénique ; mais certaines articulations du livret, certains épisodes narratifs, sont difficiles à illustrer.

Shonah Mirk en tête

La danse, qui n'a pas les mêmes rythmes que l'action chantée, traîne un peu et l'énergie se perd. Peut-être le sentiment de dispersion vient-il de l'impossibilité pour le spectateur de ressentir Tamino et Pamina comme le couple central autour duquel s'ordonne tout le rituel ; ils traversent les épreuves sans jamais avoir l'air d'être concernés l'un par l'autre, et c'est la gestuelle qui en est responsable.

La première distribution – prestigieuse – est dominée par l'intériorité et le rayonnement de Shonah Mirk ; elle s'affirme comme une des plus grandes danseuses du moment. Une autre distribution a été entièrement confiée à de jeunes éléments de la compagnie. Elle est cohérente, avec Philippe Lizon, un Tamino grave et motivé, Sophie Banie, technicienne scrupuleuse, Michel Gascard en Papageno vigoureux, et Jean-Marie Limon en Monostatos musclé. La charmante Sylvie Bayard – danseuse invitée – est cependant trop jeune, trop petite, pour incarner l'imposante Reine de la nuit.

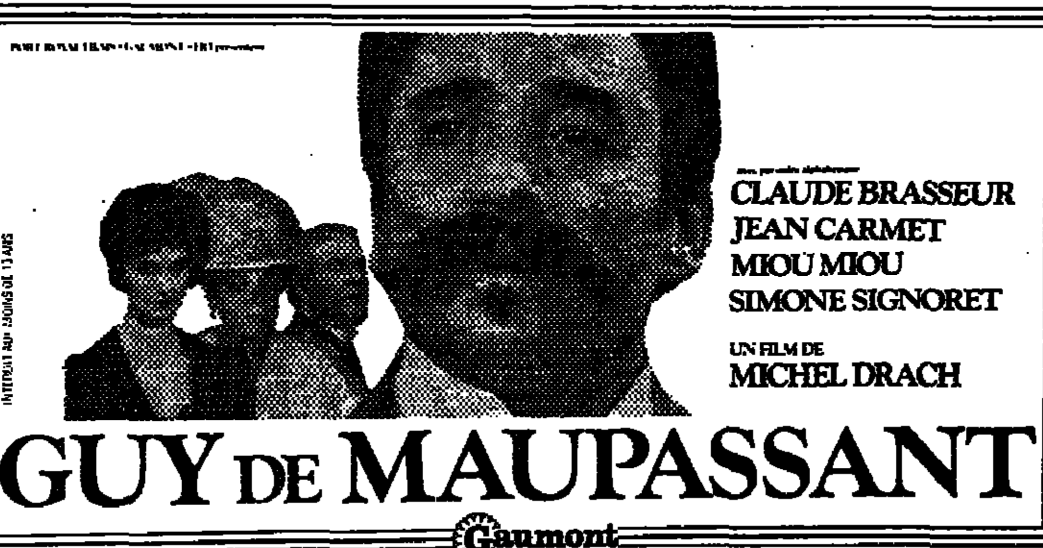
MARCELLE MICHEL.

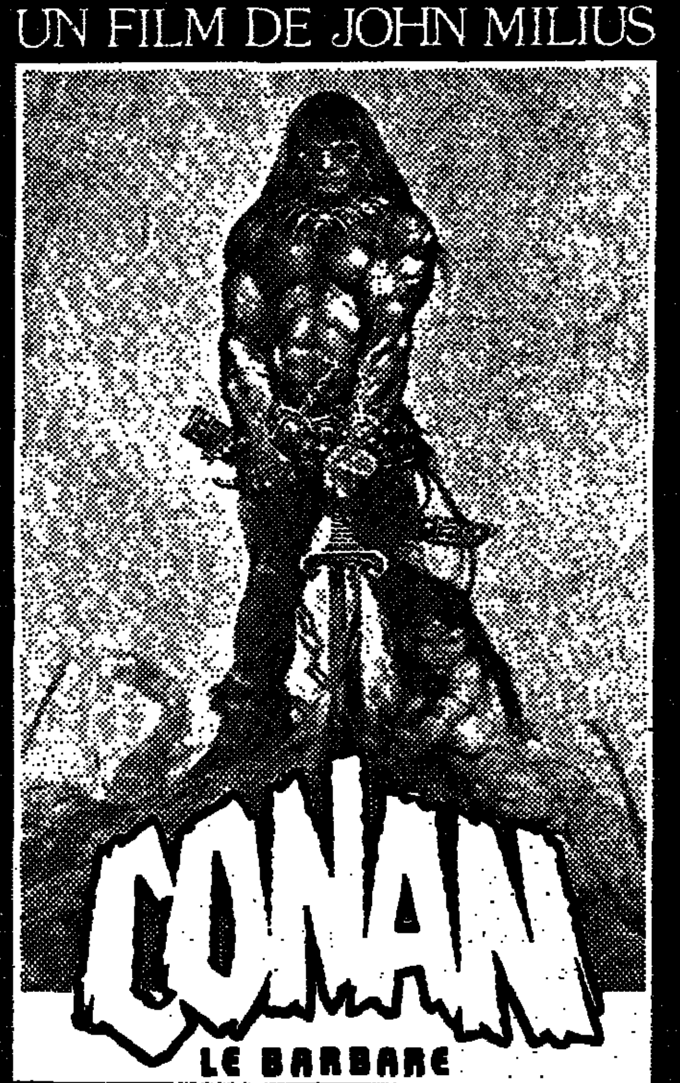
★ Théâtre musical de Paris, 20 h 30, jusqu'au 17 avril.

Un livre consacré au ballet vient de sortir. C'est le récit photographique du spectacle, réalisé par Alain Béjart, dans un tirage délibérément sombre avec des textes poétiques d'Alain Durault et un commentaire philosophique de Maurice Béjart (Éditions Albin Michel – *Avant-Scène* – 150 pages, 140 francs).

■ **Le poète et auteur dramatique libanais Georges Schéhadé vient d'être nommé, à titre étranger, officier de la Légion d'honneur. Cette distinction lui a été remise par le docteur Jean Cottet, membre de l'Académie de médecine.**







هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

DOM JUAN, Le Perreux, centre culturel (324-54-28), 20 h 30.
COMMENT ÇA VA, ZANNI, Blancs Manteaux (887-15-84), 22 h 30.
FILS DE RIEN, Marie Stuart (508-17-80), 22 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Tosca.
Chaillot (727-81-15). Salle Gémier, 20 h 30 : l'Orfeo.
Odéon (325-70-32). 20 h 30 : le Prince de Hombourg.
Centre Pompidou (277-12-33), 16 h : Débat, en liaison avec l'exposition : Comment va la presse. — **Cinéma-vidéo** : 19 h : Collections du musée (Jonas Mekas) ; 17 h et 20 h : le cinéma portugais ; 18 h : Communiquer aujourd'hui (de la plume d'oie à l'ordinateur).
Théâtre Musical de Paris (261-19.83). 20 h 30 : Ballet du XXe siècle Maurice Béjart (la Flûte enchantée).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : L'étrangleur s'excite.
Astelle-Théâtre (202-34-31). 20 h 30 : les Bonnes.
Atelier (606-49-24) 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), salle L. Jouvet, 21 h : Couleur tango ; salle Bérard, 20 h 30 : Balle perdue.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : De mémoire d'oiseau.
C.I.S.P. - Théâtre de Paris 12 (343-19-01), 20 h 45 : All that love ou les tarés du cinoche.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : l'Escalier.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-29-36), 20 h 30 : Jafabule.
Confluences (376-67-38), 21 h : Eduqué à mort.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Edouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Essaïon (278-46-42), I. 20 h 30 : Ferme et définitif ; 22 h 15 : l'Alpage — II. 20 h 15 : La planète Shakespeare, le Conte d'hiver ; 22 h : La Chambre aux sommets bleus.
Fondation Deutsch de la Meurthe (539-63-50), 21 h : Phèdre.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Kouide chapo.
Grand Hall Montorgueil (296-04-06), 20 h 30 : On n'est pas des pigeons.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir ; 18 h 30 : L'Homme en peluche ; 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : Sylvie Joly ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Sans soleil, on vieillit plus vite ; 20 h 30 : Douce ; 22 h 15 : Pour une infinie tendresse ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h 30 : Zoo story.
Marigny (256-04-41), 20 h 30 : Amadeus ; Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (874-99-28), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons ; Petite salle, 21 h : Un cri.
Nouveautés (770-52-76), 20 h 30 : Folle Amanda.
Œuvre (874-42-52), 20 h 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
Palais des Glaces (607-49-93), 22 h 15 : Gros Calin.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Studio Bertrand (784-64-66), 18 h 30 : le Grand écart ; 20 h 30 : Les Campaniaques.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : le Tintement du bourdon.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : la Maison de Bernarda ; 22 h : l'Ecume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre de l'Épicerie (258-70-12), 20 h 30 : l'Amant.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de la Mer (520-74-15), 20 h 30 : Voulez-vous jouer avec moi ?
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pantagleize ; II. 21 h : The End.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : l'Amante anglaise ; Petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Mademoiselle Julie.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 : les Cancans.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautaud ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomime.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = Mc2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II. 20 h 15 : Embrasse-moi, idiot ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02). I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; — II., 20 h 30 : J'aurais pu être votre fils. — 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h : Feydeau, Courteline, Labiche.
L'Envol (347-33-06), 18 h 30 : Yourek et Alwa Piechowska ; 20 h 45 : Armason de Colombia ; 22 h 15 : Lo et Kuong.
Fanal (233-91-17), 20 h : Innocentines ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 20 h 15 : Le Blue in trio ; 21 h 30 : la Petite Cuiller.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau.
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Vincent B. : le Navigaterre ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 21 h 30 : Pourquoi c'est comme ça.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 et 22 h : Papy fait de la résistance.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 19 h. : Hommage à Gribouille ; 20 h 30 : Il en est... de la police ; 21 h 30 : L'Amour en visite ; 22 h 30 : T'as pas vu mes bananes ?
Théâtre des 400 coups (633-01-21), 21 h : Dis La Vague ; 22 h 30 : l'Escurial.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : Contrejour ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : l'Apprenti fou.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : la Mémoire et la Mort ; 22 h 30 : Vincent.
Vingt-cinquième heure (439-36-59), 21 h : Y. Lebest ; 22 h : B. Meulien.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50), 20 h 30 : Soleil d'Espagne.

Le music-hall

Banc Public (326-12-39), 22 h : Jorge y Beb.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h 30 : Harlem années 30.
Centre d'Art Celtique (258-97-62), 20 h 30 : P. Hébert.
L'Ecume (542-71-16), 20 h 30 : Chansons à contre-vent.
Gymnase (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : Nicole Vassel.
Lucernaire (544-57-34), 22 h 30 : Jean-Luc Salmon.
Olympia (742-25-49), 21 h : Ensemble soviétique et chAnts et Danses de la Baltique et de l'Oural.
Palais des Glaces (607-49-93), petite salle, 20 h 45 : Vanina Michel.
Palais des Sports (828-40-90), 21 h : Holiday on ice.
Potinière (261-43-53), 20 h 45 : Alex Metayer.
La Tanière (566-94-23), 20 h 45 : B. Haillant ; 22 h 30 : J. Pico.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Danielle Messia.

Vendredi 9 avril 1982

Théâtre Noir (397-85-14), 20 h 30 : G. Midonet.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h et 23 h 30 : Josefina, Montironi, Nunez.

La danse

Centre Mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Danse-théâtre Kathakali.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. : Caminarc.
Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Danses de l'Inde, Shakuntala.

Les concerts

Lucernaire, 19 h 45 : J.-M. Renault (Milan, Narvaez, Bach, Sor, Villa-Lobos) : 21 h : J.-M. Trouve (Bach, Beethoven, Chopin, Liszt, Debussy).
Radio-France Auditorium 106, 18 h 30 : Ensemble G. Dufay, dir. A. Bedois (musiques françaises et italiennes des XIIIe et XIVe s.) ; Grand Auditorium, 20 h : Nouvel orchestre philharmonique, dir. J.-E. Gardiner, sol. A.-M. Rodde. (Chabrier, Bizet).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : F. Biensan Septet, S. Woodyard.
Dreher (233-48-44), 22 h 30 : Billy Bang.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : C. Barthelemy.
L'Écume (542-71-16), 22 h : S. Merland et le Nguyen.
Gibus (700-78-88), 22 h : les Timides.
New Morning (523-51-41), 21 h 30 : M. Jackson, M. Alexander, R. Brown, M. Roker.
Petit Forum (297-53-47), 21 h 30 : M.-C. Buzy.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Whollyeats.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : T. Gubitsch, O. Calo.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : C. Luter.

En région parisienne

Créteil, Comédie (339-21-87), 20 h 30 : En v'la un chahut.
Ivry, Studio (672-37-43), 20 h 30 : Ariane et Barbe-Bleue.
Saint-Denis (243-00-59), gare du Nord, 21 h 40 : Dell'Inferno.
Vincennes, Théâtre D. Sorano (374-73-74), 21 h : Léonce et Lena.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Gigi, de J. Andry ; 19 h : l'Homme du Sud, de J. Renoir ; 21 h ; la Grande Muraille, de F. Capra.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : la Bohème, de King Vidor ; 17 h : Il importe d'être constant, de A. Asquith ; 19 h : le Duel silencieux, de A. Kurosawa.

Les exclusivités

ABSENCE OF MALICE (A., v.o.) : Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.F. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANGES DE FER (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES ANNÉES DE PLOMB (All., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (733-79-38) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Élysées-Lincoln, 6e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.F. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.F. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Arg., v.o.) : Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.F. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44).
LES BLEUS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
BLOW OUT (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.F. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BOULEVARD DES ASSASSINS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 3e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LE BOURGEOIS GENTILHOMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE CADEAU (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; U.G.C.-Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
CARMEN JONES (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
CHASSÉ-CROISÉ (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA CHÈVRE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). — V.F. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-00).
DROITS DES HOMMES, SOUFFRANCES DES FEMMES (Ir.-All., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
EL SALVADOR, UN NOUVEAU VIETNAM (A., v.o.) : Banque de l'image, 5e (329-41-19).
L'ÉQUIPAGE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
ESPION, LÈVE-TOI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) : Bergère, 9e (770-77-58).
L'ÉTOILE DU NORD (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (563-75-90) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) : Secrétan, 19e (241-77-99).
ET SI C'ÉTAIT L'INVERSE (Dan., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : Élysée-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.F. : Impérial, 2e (742-72-52).
LES FEMMES DE LA NUIT (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
GARDE A VUE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Élysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LES GUERRIERS DE L'APOCALYPSE (Jap., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 2e (636-10-96).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
IL ÉTAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE (Can.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
JOSÉPHA (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LIGABUE (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
MAINS DE FEMMES (Tun., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LA MAISON PRÈS DU CIMETIÈRE (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Monparnos, 14e (327-52-37).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.F. : Impérial 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES FILMS NOUVEAUX

CARNY, film américain de Robert Kaylor. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Berlitz, 2e (742-60-33).
CONAN LE BARBARE, film américain de John Millius. V.o. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
ELLE VOIT DES NAINS PARTOUT, film français de Jean-Claude Sussfeld. U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 8e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ILSA, LA TIGRESSE DU GOULAG (**), film canadien de Jean Lafleur. V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
REDS, film américain de Warren Beatty. V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 3e (336-23-44) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) : Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
SALUT... J'ARRIVE, film français de Gérard Poteau. Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Fauvette, 13e (331-60-74) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Images, 18e (522-47-94) ; Nation, 12e (343-04-67) : Français, 9e (770-33-88) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Colisée, 8e (359-29-46).

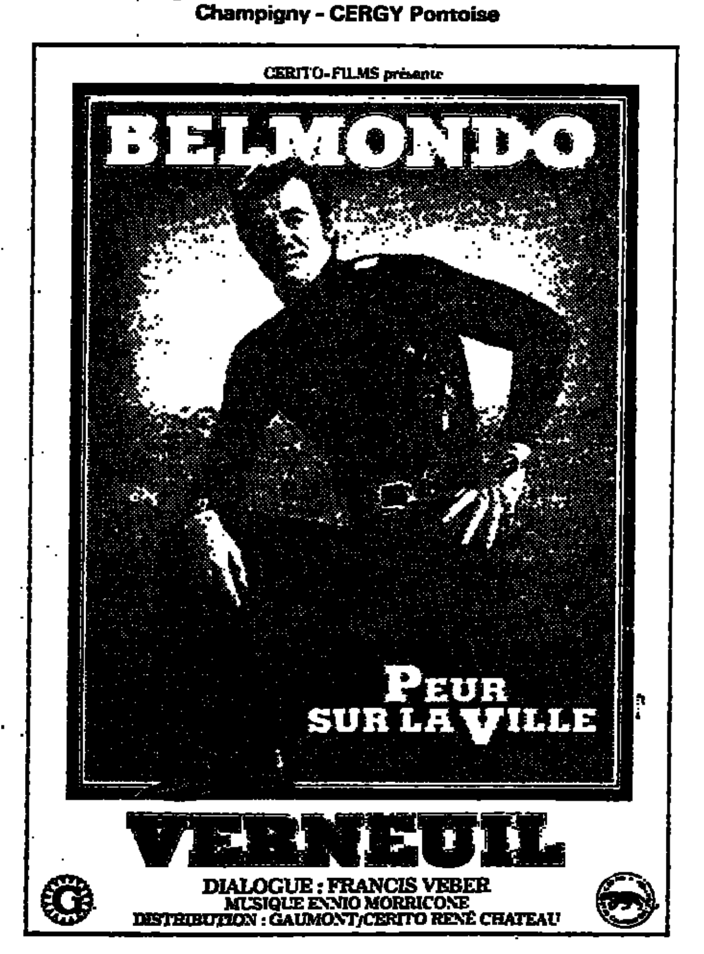
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
MEPHISTO (Hon., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
PIERRE MOLINIER (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
LE PONT DU NORD (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).
PRENDS 10 000 BALLES ET CASSE-TOI (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
PRUNE DES BOIS (Belge) : Banque de l'Image, 5e (329-41-19).
RAGTIME (A., v.o) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) : Calypso, 17e (380-30-11).
RICHES ET CÉLÈBRES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 16e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
T'EMPÊCHES TOUT LE MONDE DE DORMIR (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (733-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01).
TÊTE A CLAQUES (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).
LES TROIS DERNIERS HOMMES (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
UN JUSTICIER DANS LA VILLE N° 2 (A.) (**), v.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.F. : Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
UNE FEMME D'AFFAIRES (A.), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.F. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).
WOLFEN (A.), v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23). — V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Les festivals

LA PREUVE PAR CENT (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), Des gens comme les autres.
HOMMAGE A G. FRANJU : Studio 43, 9e (770-63-40), La faute de l'abbé Mouret ; Thomas l'imposteur ; Nuits rouges ; Judex.
HOLLYWOOD ANNÉES 40 (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), Monsieur Verdoux.
WAJDA (v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39), le Bois de bouleaux.
CINÉMA ITALIEN (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), en altern. : Prova d'Orchestra ; Profession reporter ; Rocco et ses frères.
LA PARADE DES STARS (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Les feux de l'été.
PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), Gallipoli.
CYD CHARISSE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81), Beau fixe sur New York.
MIZOGUCHI (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), l'Intendant Sansho.
LE CINÉMA VU PAR GODARD ET TRUFFAUT Bonaparte, 6e, (326-12-12), 14 h, 16 h, 20 h. : la Nuit américaine ; 18 h, 22 h. : le Mépris.
NUITS FRANKENSTEIN (v.o) : Escurial, 13e (707-28-04).







RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 9 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Variétés : Les Frères Jacques.
de A. Flédérick.
Le « Méli-mélo », « Ma maison de rêve », « Queue du chat », etc., etc.

21 h 30 Série : L'Adieu aux as.
Le DC-8 ou l'avion-taxi.
Les aventures des chevaliers du ciel ; 1939 : la naissance du DC-3.

22 h 30 Sports : Patinage.
Le trophée de danse de Morzine.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Marcheloup.
D'après M. Genevoix, réal. R. Pigaut. Avec P. Le Person, B. Brunoy, A.-M. Besse, A. Le Fol.
Une des fresques paysannes classiques dont le petit écran nous a si souvent gratifiés : celle-ci est ennuyeuse dans ses premiers épisodes, mais arrive à capter notre attention dans les dernières parties.



21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Le trône et l'autel.
Avec M. Clevenot (*les Chrétiens et le Pouvoir*), P. Crepon (*les Religions et... la Guerre*), J. Ferniot (*le Pouvoir et la Sainteté*), J. Gernet (*Chine et christianisme*), D. Shayegan (*Qu'est-ce qu'une révolution religieuse ?*).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club : le Journal d'un curé de campagne.
Film français de R. Bresson (1950), avec C. Laydu, J. Riveyre, A. Guibert, N. Ladmiral, N. Maurey, M. Lemaire (N.).
Un jeune prêtre, gravement malade, est nommé curé d'un village du Nord, sa première paroisse. Méprisé de tous, malgré son zèle et sa foi, solitaire et misérable, il franchit toutes les étapes d'une Passion christique. Admirable adaptation du roman de Bernanos qui fit de Robert Bresson le grand cinéaste de la vie intérieure. Les images naissent du texte même de Bernanos, traduit par le monologue du curé rédigeant son journal. Images austères où surgit la Grâce.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Lettres ouvertes pour la Pologne.
Emission spéciale : cinq courts métrages d'Alain Resnais (le Portrait imaginaire, *à partir d'extraits de films d'Andrezj Wajda) et de quatre cinéastes polonais en exil, A. Waksman* (la Déclaration), *C. Rogulski* (Conte de Noël), *S. Idziac* (la Piste) *et A. Holland* (la Lettre).
De la réalité au rêve, cinq œuvres qui forment un réquisitoire.

21 h 30 Téléfilm : Jules et Juju.
Scénario : J. Chanmette ; réal. : Y. Ellena, avec F. Ledoux, R. Dalban, J. Alric, A. Semenoff, C. Morin, M. Duret et J. Doyen.
La rencontre de deux hommes : un ex-coureur cycliste et un retraité de l'enseignement, tous deux partageant la vieillesse et la solitude : émouvant et bien interprété.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.

23 h 15 Prélude à la nuit.
« Concerto grosso » de Haendel, par les solistes de Zagreb.

FRANCE-CULTURE

19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les messages chimiques entre micro-organismes marins.
20 h, Le Minas-Gerais (Brésil), par M. Clary et P. Philippot.
21 h 30, Black and Blue : New-York aujourd'hui.
22 h 30, Nuits magnétiques : Marseille.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Herkulessaal de Munich) : « Adagio et fugue en ut mineur », de Mozart ; « Concerto funèbre pour violon et orchestre à cordes », de Hartmann ; « Symphonie n° 3 », de Beethoven par l'Orchestre philharmonique de Munich, sol. V. Spivakov, violon ; dir. H. Blomstedt.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xénakis ; 23 h 5, Ecrans : T. Kakemitsu ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 10 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 10 Philatélie-club.
10 h 40 Accordéon, accordéons.
11 h La séquence du spectateur.
11 h 30 La maison de TF 1.
De J. Lanzi.
13 h Journal.
13 h 35 Pour changer.
Série : Fame ; 14 h 25, Variétés : Mégahertz ; 15 h 45, Voyage : aller-simple ; 16 h 30, Cinéma : Etoiles et toiles ; 17 h 35, Auto, moto ; Chapeaux de roues et bottes de cuir.
18 h 30 Archibald le magicien.
18 h 35 Trente millions d'amis.
Le cheval.
19 h 10 Tout va très bien (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.
20 h Journal.
20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.
La fin des paysans.
21 h 55 Série : Dallas.
Le retour de Jeanna.
J.R., jaloux, commence à faire des scènes à Sue-Ellen ; Kristin a l'intention de tirer avantage de cette situation.
22 h 40 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
La télévision des autres : le Japon, pour une télévision de loisir et de détente (en direct de Tokyo).
23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 15 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 45 Idées à suivre.
12 h 15 La vérité est au fond de la marmite.
Gâteau d'aubergines.
12 h 45 Journal.
En direct du Japon.
13 h 35 Série : Têtes brûlées.
Candidats au suicide.
14 h 20 Série : San Ku Kai.
14 h 50 Les jeux du stade.
Football : Mundial 82 ; Tennis, à Monte-Carlo ; Boxe ; Cyclisme.
18 h 15 Récré A 2.
Barrières.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 C'est une bonne question.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker.
Avec D. Roussos, I. Aubret, R. Magdane, C. Couture, Orsatelli...
21 h 40 Messieurs les jurés : l'Affaire Mérard.
Réal. : A. Franck, avec A. Rouyer, R. Darcy, etc.
Un entrepreneur de travaux publics venge sa fille victime d'un accident de moto.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13 h 30 Horizon.
Magazine du ministère des armées.
17 h 30 Pour les jeunes.
Les contes du folklore japonais (et à 18 h 5) ; Mon ami Guignol ; Aglaé et Sidonie ; 18 h, les Aventures de Peter ; Le petit chevalier de cœur ; les Wombles ; 18 h 30 : Il était une fois l'homme (Et la Terre fut) ; En direct du passé : Année 1556.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé
Il était une fois l'homme.
20 h Les jeux.
20 h 30 On sort ce soir : Printemps de Bourges 1982.
Avec Gilles Vigneault, Fabienne Thibault, Julos Beaucarne, etc.
22 h 10 Journal.
22 h 40 Prélude à la nuit.
« Sonate n° 6 » de Rossini, par les Solistes de Zagreb.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : *Mémoire vivante ; Comprendre* aujourd'hui les châteaux ; La Pologne parle ; Moins cinq, avec le R.P. Debruynne.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Après la Pologne... quelle Europe demain ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... J. Claysson et D. Roche : Les cahiers de la photographie.
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit opératique : (« Petrouchka », de Stravinsky).
12 h 5, Le pont des Arts.
14 h, Sons : Beaune.
14 h 5, Le renouveau monastique : Aux monastères du Bec-Hellouin, de Lérins, de Loriol et de Boege, avec J.-M. Benoist et E. Consigny (et à 17 h 30).
16 h 20, Le livre d'or : Grand requiem orthodoxe grec, par la chorale Vassilikos (enregistré à Senanque le 28 juillet 1981).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30 Radio-Canada présente : Poésie des Amériques (dernière émission).
20 h, Nadja étoilée, d'André Breton (rediff.).
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : Œuvres de Haydn, Stamitz, Chopin, de Falla, Saint-Saëns.
9 h 2, L'actualité du disque : 11 h, La Tribune des critiques de disques : « La boîte à joujoux », de Debussy (versions comparées).
13 h 30, Tous en scène : Nat King Cole.
14 h 4, Autour des musiciens lorrains (1re partie) : œuvres de Janequin, Lestocard, Demarets, par l'Ensemble vocal Clément Janequin.
16 h, Vingt-quatrième concours international de guitare : œuvres de J.-S. Bach, Gerhard, Pujol, de Visée.
16 h 30, Studio-Concert (émis de Metz) : œuvres de Lassus, Cardoso.
18 h, Le disque de la tribune : « La boîte à joujoux », de Debussy (dernière parution).
19 h, Vingt-quatrième concours international de guitare : Œuvres de Bach, Gerhard, Pujol, de Visée.
19 h 30, Musique contemporaine de Metz.
20 h 30, Concert : « Jesu al sepolcro », de Perti, par l'Atelier de création musicale de Metz ; sol. A. Rossi, M. Pennicchi, J.-L. Bindi, G. Lesné, G. Reinhardt : Dir. S. Vartolo.
22 h 15, Autour des musiciens lorrains : A. Thomas, C. Koechlin.
23 h, La nuit sur France-Musique : 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Poissons d'or ; œuvres de Glass, Satie, Nancarrow, J.-S. Bach, Nyman.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 11 AVRIL

– *Mgr Lustiger*, archevêque de Paris, est reçu sur France-Inter à 12 heures.

– *M. André Henry*, ministre du temps libre, participe à l'émission « Le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L., à 18 h 15.

LUNDI 12 AVRIL

– *M. Jean François-Poncet*, ancien ministre des affaires étrangères, est l'invité du journal de Radio-Monte-Carlo, à 12 h 45.

Les « sept travaux » de la commission Holleaux

II. – *Dans la jungle parisienne*

par ANNICK COJEAN

La commission consultative sur les radios locales, dite commission Holleaux, du nom de son président, mise en place *il y a deux mois et demi*, a déjà fort à faire sur l'ensemble du territoire français pour établir une politique cohérente d'attribution des fréquences aux radios libres, prise comme elle est entre les contraintes techniques, légales ou administratives (*le Monde* du 9 avril). Le foisonnement des initiatives, difficile à maîtriser dans plusieurs grandes villes, crée à Paris *une situation* pratiquement insoluble.

Faut-il en rire ? Ou bien s'en alarmer ? Je, tu, il crée sa radio... et ne voit vraiment pas au nom de quel droit on pourrait l'en empêcher! Une musique qui transporte, un sujet qui tient à cœur, ou bien un groupe à qui s'identifier – et à qui s'adresser – et voilà, l'idée est née. L'instrument est, pense-t-on, peu coûteux, et il faut n'avoir jamais perdu plusieurs heures à composer la grille de programme idéale de sa radio *idéale* pour ne pas comprendre la part du rêve que cette idée peut véhiculer. En fait, la moindre suggestion de thème musical ou même un vague projet d'émission se transforme aujourd'hui en projet de radio. Comme si... comme si l'espace hertzien était infini, aussi large au moins que la place qu'un kiosque à journaux peut réserver à de nouvelles publications.

En tout cas, cet impressionnant foisonnement fait reculer, au moins sur le papier, les frontières de l'humour et de l'imagination, et l'on entreprendrait en vain une typologie rigoureuse de cette situation sans précédent en France.

Qu'on en juge! Hormis quelques radios, de moins en moins nombreuses, à vocation purement locale – 20 sur 20, Fréquence Montmartre, Rive gauche F.M., Aligre (12e arrondissement) – et si l'on excepte un grand nombre de radios à vocation plus « généraliste » (qu'elles s'inscrivent dans la lignée des grosses périphériques ou bien qu'elles tentent de renouveler le genre et de créer un style et un ton nouveaux comme Gilda, Carol, Oblique, Ivre...), les projets de radios parisiennes pourraient se diviser en deux grands groupes selon qu'ils *privilégient un auditoire particulier* (les « ciblées »), un genre ou un sujet (« les thématiques »).

Parmi les premières, les radios ethniques ont pris la première place. Il existe des projets de radio pour les Arméniens, les Yougoslaves, les Libanais (La voix du cèdre), les Iraniens, les Haïtiens, les Italiens (Made in Italy et Rital Italia), les Portugais, les Vietnamiens (Radio Mékong), les Algériens, les Japonais...

Il y a aussi les radios pour les communautés anglophones : KLOD, First, Atlantic, Big Ben... ; quatre radios pour la communauté juive (Radio-J, Judaïque F.M., Radio-Shalom, Radio-Communauté, qui émettent déjà) ; des radios pour la communauté islamique, pour les communautés africaines et antillaises (Radio-Mango, Radio-Cocotier, Soleye Caraïbes), et des radios à vocation plus intercommunautaire comme Radio-Afrique ou Radio-Soleil.

Mais une radio ciblée, ce peut être aussi une radio faite pour ou par des enfants (Domino, Chip, Enfants j'écoute, A.J.D.L., ainsi que celles des Scouts de France, des Cœurs vaillants et Ames vaillantes...) ; une radio pour les étudiants (comme Cocktail, Spice, Amplitude 8, ou comme le gros projet en préparation : Station 2) ; une radio pour les homosexuels (Fréquence Gay) ; une radio pour les femmes (Nana s'étant déjà alliée aux Radioteuses pour donner « Les nanas radioteuses », elle-même unie désormais à Gavroche, Le temps des cerises et R.P.I... Reste donc la radio des femmes du mouvement Psy et Po). On parle enfin d'une radio pour le troisième âge (peut-être une Radio-Vermeille... qui viendrait concurrencer la Radio *bleue de Radio-France*).

Mais plutôt que de « cibler » l'auditoire, certains préfèrent se spécialiser sur un thème particulier, aboutissant parfois ainsi à recréer un auditoire « quasi communautaire ».

Les plus surprenantes de ces radios sont peut-être les radios médicales : Tension F.M. et Radio Médico-Sociale, ou Paris-santé qui privilégie les médecines alternatives, la vie saine et écologiste et F.M. Forme... Et puis, selon l'heure, l'humeur ou la saison, on devrait pouvoir choisir désormais entre une radio du tourisme et des voyages (La voix du lézard), des radios axées sur la consommation (Radio-Consommateurs), des radios de culture et de loisirs (Radio-Radio, celle du Lucernaire Forum ou Images, Bogard F.M., Ark-en-ciel...) ou un projet de Radio-Sports.

Plusieurs radios de formation apparaissent aussi sur les rangs : l'une s'adresserait aux professionnels de l'audiovisuel, une autre aux professions médicales et paramédicales, une autre aux professionnels du bâtiment et des travaux publics. Enfin, citons (sans trop savoir s'il faut les définir comme « thématiques » ou comme « ciblés »), plusieurs projets de radios d'expression philosophique ou religieuse : la secte de Krishna, la secte Moon, les Rose-Croix, le mouvement Méditation transcendentale (Radio-Société idéale), et bien sûr les radios catholiques et protestantes.

Regroupements

Beaucoup d'autres projets pourraient être cités. Les précédents ne le sont qu'à titre indicatif et peuvent évoluer, se confirmer ou disparaître. *Il reste que ce tour d'horizon des radios libres peut inciter à l'inquiétude quant à un éventuel règlement de la situation. Faites les comptes : sur trois cent cinquante imprimés d'inscription fournis par la commission, cent cinquante ont été remplis et déposés. Cent trente stations environ émettent déjà chaque jour, ... et T.D.F. ne prévoit qu'une trentaine de places disponibles. La commission va devoir choisir, trancher, éliminer selon des critères qu'elle se refuse à fixer *a priori*.

Parions pourtant que la première obligation sera celle du pluralisme. Un pluralisme qui devrait se dégager de l'écoute de la bande F.M. par la diversité de ses voix ; un pluralisme qui devrait aussi être de règle dans l'organisation et la nature des radios destinées à être entendues sur toute la région parisienne.

Conséquence de cette priorité : l'incitation aux regroupements. Ce fut le discours du ministère de la communication depuis le début de cette année. En fait de regroupements, ils furent rares, sinon inexistants, à deux ou trois exceptions près. Il n'est pas facile, lorsqu'on dispose d'un local, d'un matériel, d'une équipe et d'un programme, de se fondre dans un nouveau projet. L'affaire est nettement plus aisée, en revanche, lorsqu'on se flatte de regrouper des radios n'ayant jamais eu d'existence que sur du papier... Une façon de tromper la commission. Pourtant, une demande de dérogation pour une radio présentée comme une réelle synthèse de plusieurs autres ne pourrait être qu'encouragée par la commission.

Enfin, l'esprit et le but de la loi étant la défense et l'aide aux radios libres associatives, on ne saurait trop s'attirer la caution d'associations multiples (et non pas spécialement créées pour l'occasion). Ce choix comporte néanmoins le risque de *privilégier* outre-mesure les grosses associations ou fédérations reconnues en France et les projets qu'elles inspireraient. L'exemple nous est donné à Paris, où les trois petites stations étudiantes prêtes à s'entendre ont appris depuis peu l'existence d'un gros projet qui bénéficie du soutien de la M.N.E.F., de l'UNEF et d'autres associations importantes et qui se vantent déjà d'avoir la dérogation « dans la poche ».

Quant à ce qui se passera réellement lorsque la commission annoncera les *premières dérogations* dans la région parisienne, nul ne le sait, ou plutôt chacun craint le pire. Peut-on imaginer sérieusement que les cent cinquante radios éliminées au profit de trente autres abandonnent leurs projets, dispersent leur équipe, revendent leur matériel et acceptent ainsi la loi de la démocratie ? Probablement pas (1). La loi aurait ainsi elle-même engendré de nouveaux pirates. Rappelons toutefois qu'en interdisant la publicité, l'État se prive aussi d'un moyen de contrôle... voire de rétorsion sur les radios libres.

Dans un régime de publicité réglementée, la conformité à la loi devient en effet la première exigence qui s'impose aux radios soucieuses de négocier avec les annonceurs intéressés. L'autorisation – précaire et révocable – est alors à la fois la clé des ressources publicitaires pour la radio et l'instrument de contrôle et de réglementation de l'État, soucieux notamment de faire respecter les stations du service public. Mais l'inadaptation du système actuel risque d'aboutir à une ignorance totale de la loi (faute de pouvoir l'appliquer), être la porte ouverte aux financements occultes et à la publicité clandestine, sinon à une rébellion des radios qui ne ressentiraient plus la nécessité de demander une dérogation (ou autorisation) incapable de leur procurer le moindre avantage. Dommage.

FIN

(1) Faut-il prévoir, au profit des radios qui seront éconduites, de ceux qui souhaitent se familiariser avec l'instrument, ou qui souhaitent proposer des émissions ponctuelles, la réservation d'une ou deux fréquences entièrement libres : une sorte de radio accueil pour les « sans paroles ? »

Vu

En attendant la mort

La prison d'Ellis, au Texas, n'est pas la pire des Etats-Unis, elle est la seule où une équipe de télévision a pu filmer, sans contrainte ni contrôle, le couloir de la mort, le death row, *sur Antenne 2, dans la série « Situation 82 ».*

Le couloir longe un mur et, de l'autre côté, des hommes encagés. Un homme par cellule. Les cellules donnent sur le couloir par des grilles qui montent jusqu'au plafond et s'arrêtent à quelques centimètres du sol, juste assez pour glisser le plateau de nourriture. Les hommes ne peuvent sortir que sous surveillance, un par un. Ils ne peuvent se dérober aux regards. Ils subissent à la fois l'isolement et la promiscuité. Une fois par jour, un gardien passe, à travers les barreaux, un rasoir, qu'ils ne peuvent pas garder, et un peu de crème. Le coiffeur installe, dans le couloir, son fauteuil, qui ressemble à une chaise électrique. A leur arrivée, quand ils le voient, ils ont peur.

Ils sont là pour attendre le verdict, la peine capitale a été requise contre eux. « Ce n'est pas possible qu'ils veuillent me tuer... » « Chaque fois, le problème, c'est l'ajournement. Ils ont fixé trois fois le jour, j'étais prêt, et, d'un coup, le sursis... c'était un choc insupportable. » « Le pire, c'est de ne pas savoir... »

L'incertitude, l'attente, la peur. Les mots se répètent avec une insistance oppressante. La caméra regarde l'alignement des corps uniformisés, les visages esseulés, jeunes pour la plupart. Un vieux explique que, aujourd'hui, c'est la définition du crime qui compte. Avant, pour être amené ici, il fallait être récidiviste. « Les prisonniers connaissaient la vie de prison, ils guidaient, conseillaient au moment des bagarres. » *Ce ne sont pas seulement les faibles qui craquent.* « Qu'est-ce que ça veut dire, ici, un comportement normal ? »

Il y a le refuge du mysticisme, de la folie. La paranoïa fige le regard d'un garçon qui remâche inlassablement sa méfiance : « Tout sue la peur ici. » *La rage peut saisir n'importe qui à n'importe quel moment,* « simplement pour briser la monotonie, pour faire autre chose que rester assis ». *C'est un gardien qui parle. Il veut comprendre* « ce qu'ils ont dans la tête ». *Il est aussi loin d'eux que l'autre gardien, celui qui voit les choses d'un point de vue purement technique :* « C'est moins dangereux ici *qu'ailleurs, parce qu'ils sont un* par cellule. »

Un Noir explique et montre minutieusement comment il fabrique un cadre de photographie avec une enveloppe de paquet de cigarettes. Un autre s'en sert également pour remplacer deux dents de devant qui lui manquent. Il pose le carton la nuit. Comme ça, sa lèvre supérieure ne se déforme pas. Le dentiste ne veut rien savoir puisqu'aussi bien il va mourir. Pourtant, aucune loi n'interdit qu'on lui remplace les dents, il s'est renseigné. Un infirmier brumeux passe chaque soir avec un assortiment de pilules. Les prisonniers trompent l'angoisse en étudiant leur dossier. Ils sont ballottés entre une résignation lourde et le sentiment d'une pesante injustice. Aucun ne parle de ce pour quoi il est ici. La culpabilité s'exprime seulement envers des familles : « Mes parents souffrent à cause de moi. »

Ils tournent en rond dans leur tête, dans un espace mental de plus en plus étroit. Ils sont hors du concret, hors d'atteinte, prisonniers de leur enfer. La prison sert à punir et seulement à ça.

COLETTE GODARD.

INFORMATIONS « SERVICES »

« C V S » à Versailles... et au-delà

Une nouvelle radio locale privée, « Canal V stéréo » (C V S), émettra depuis Versailles à partir du 15 avril sur tout l'ouest de Paris, chaque jour de 6 heures à minuit, sur 91,3 MHz.

Dirigée par M. Roland Faure, ancien directeur de l'information de « Radio France) et directeur de l'hebdomadaire régional « Toutes les nouvelles de Versailles », elle proposera un programme essentiellement composé d'informations de services locales et régionales, destinées aux habitants des villes proches de Versailles, de Boulogne-Billancourt à Montfort-l'Amaury. M. Faure est entouré de M. Jean-Charles Édeline, ancien P.-D. G. de la S.F.P., et de M. Jean-Pierre Bertrand, ancien directeur de « Radio bleue », et d'une équipe comprenant notamment des responsables et des journalistes de l'hebdomadaire *Toutes les nouvelles de Versailles*, qui apporte sa contribution financière. C V S a également obtenu une subvention de la municipalité de Versailles – dirigée par M. André Damien – et des participations financières d'une coopérative d'associations culturelles interdépartementale des métiers.

Plusieurs radios ont été perturbées depuis vendredi par les essais de la nouvelle radio : Oblique F.M. (91,4), Radio Brie F.M. (91,4), Gilda (91), Radio Caroline (91,1, émettant de Rueil) et Cassette F.M. (91,3 MHz, émettant de La Celle-Saint-Cloud) ont ainsi été « bousculées » par un signal sonore de 1 000 hertz, semblable au brouillage de T.D.F. Cependant, C V S se défend de vouloir émettre sur Paris et affirmait mercredi qu'à partir de jeudi les problèmes d'interférence seraient réglés.

FRANCE-MUSIQUE S'AMÉNAGE

La grille de France-Musique subit quelques « aménagements » à partir de cette première semaine du mois d'avril. Non pas des modifications, mais des « aménagements » : c'est le mot qu'a préféré employer M. René Kœring, directeur des programmes de la chaîne, en présentant son « projet » pour France-Musique. Un texte de quatre pages d'ordre général sur le rôle particulier des services musicaux de Radio-France à l'égard de « la musique en train de se faire » qui appelle l'auditeur à la patience. Donc, on « aménage » en poursuivant dans le sens donné à la rentrée dernière : une place accrue à la retransmission de concerts, moins d'émissions de type magazine. Ainsi a-t-il récemment mis fin à la collaboration de Denis Lemery, dont l'émission quotidienne avait déjà disparu de la grille.

Une autre voix entendue quotidiennement depuis des années ne le sera plus qu'une fois par semaine, celle de Jean-Michel Damian. « Le jeu des miroirs » qu'il animait est remplacé par deux émissions : d'une part, « Repères contemporains » (à 17 heures), une demi-heure au cours de laquelle trois producteurs en alternance présenteront une œuvre du répertoire contemporain, et, d'autre part, de 17 h 30 à 18 h 30, des « Intégrales » d'œuvres classiques, mises en ondes également par des présentateurs divers. En revanche, Georges Zeisel sera seul pour faire entendre, le mercredi, de 22 h 30 à 1 heure, dans son « Club des archives », une suite d'enregistrements rares et historiques. La tribune de Françoise Xenakis, elle, récemment créée, change une fois encore de jour et d'heure : une émission qui, paraît-il, *« se cherche »*.

Quant à Philippe Caloni, qui, lui aussi, avait été réduit à la portion hebdomadaire, il voit, en revanche, son créneau du samedi matin, sur l'actualité du disque, allongé d'une heure (8 heures à 13 h 30), longue tranche suivie par l'émission de jazz « Tous en scène ». Le samedi toujours, le « Concert lecture » de 14 heures est réduit d'une demi-heure, et le « Concours international de guitare » repoussé de 16 h à 19 h pour faire place à une nouveauté parente du « Club des archives » : « Les dossiers disques » de Claude Lehmann. Philippe Morin se voit attribuer 60 minutes au lieu de 30 (« Le pêcheur de perles » de 19 h 30 à 20 h 30).

Pour le dimanche, un seul aménagement : à 20 h, « Les chants de la terre » remplacent « Les muses en dialogue », on troque la musique ancienne et la musique d'orgue (déplacée au lundi 20 h) pour de la musique traditionnelle.

C'est cependant la mise en route dans les prochains mois d'une série d'opérations exceptionnelles, de retransmissions en direct et de journées spéciales qui apportera le plus de... « modifications » aux habitudes d'écoute. Par exemple on déménage tous les programmes du 1er mai à 19 h au 7 mai à 8 h du matin, pour diffuser sans interruption des concerts (150 heures au total, d'un récital public de Clara Haskil à la retransmission en direct de Berlin de la *Neuvième symphonie* de Mahler dirigée par Karajan), pas un seul disque, orchestres et artistes étrangers français seront ainsi placés en regard.

Déménagement encore, mais de moindre incidence, du lundi 23 au dimanche 29 avril, où l'antenne deFrance-Musique se déplacera en Bretagne pour des matinées consacrées aux légendes celtes, des après-midi régionaux et des concerts en direct. Deux semaines plus tard, une soirée et une journée seront dévolues à « La Fin du romantisme », avec la participation du cinéaste Hans-Jürgen Sybergerg qui présentera son *Parsifal* au prochain Festival de Cannes.

Enfin, du 19 au 26 juin, France-Musique et France-Culture installeront ensemble leurs studios à Rome et émettront en direct des programmes italiens et complémentaires.

Une collaboration des deux chaînes semble sérieusement se mettre en place depuis la nomination de M. Alain Durel à la direction des programmes musicaux de France-Culture. Ainsi les deux stations vont-elles se partager le gâteau estival des festivals provençaux : comme France-Culture à Avignon, France-Musique se fait coproducteur d'un festival en déplaçant son antenne à Aix et aux alentours jusqu'à Villeneuve-lez-Avignon, du 18 juillet au 1er Août.

A signaler enfin trois journées exceptionnelles supplémentaires les samedis 24 avril (« L'opéra italien »), 5 juin (« Journée de la liberté ») et 17 juillet (Haydn). Des concerts de musique indienne et chinoise sont également prévus à long terme. Nina Hagen, la chanteuse de rock allemande, pourrait bien chanter pour France-Musique, mais du classique. Pour le rock, c'est France-Culture qui devrait amorcer une ouverture.

La réforme de l'audiovisuel

L'ABANDON DU MONOPOLE EST IMPRUDENT ET INJUSTIFIABLE, ESTIME M. JUQUIN (P.C.F.)

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du parti communiste, critique, dans *l'Humanité* du vendredi 9 avril, le projet de loi sur l'audiovisuel. Il regrette que le texte du gouvernement renvoie aux décrets d'application ou au débat budgétaire *« beaucoup de questions délicates ou compliquées »*. Il estime, en second lieu, que l'autorisation de créer des chaînes de télévision privées est *« une disposition aussi imprudente en politique qu'injustifiable au plan de l'intérêt national »*.

M. Juquin souligne que *« la loi doit donner toutes garanties »* quant au pluralisme, qui doit être respecté et mis en œuvre au sein du service public. *« Je ne demande pas des « charrettes »*, écrit-il. (...) *Mais un rééquilibrage est nécessaire. »* M. Juquin regrette aussi que le Conseil de l'audiovisuel, tel qu'il est prévu par le projet, ne comprenne pas de représentants des usagers (en particulier les confédérations syndicales) et des professionnels, et que la haute autorité soit d' *« essence exclusivement politique »*.

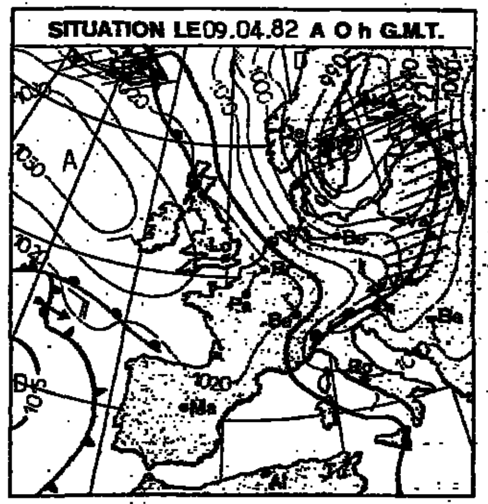
Le responsable de l'information au P.C.F. critique, enfin, le *« morcellement du service public »*, son insuffisante décentralisation et la minceur des dispositions du projet concernant les personnels. Il indique que les députés communistes feront des propositions pour *« préciser, enrichir, améliorer »* le texte. M. Juquin conclut en évoquant la *« réussite de la gauche »*. *« L'expérience des derniers mois*, écrit-il, *a montré que nous sommes vulnérables si nous ne gagnons pas la partie sur le terrain de la radio-télévision. »*

● *La commission nationale « culture et communication »* des clubs Perspectives et Réalités, réunie mercredi 7 avril, a marqué *« sa déception devant le projet de loi gouvernemental sur l'audiovisuel, qui n'assure pas l'indépendance de l'information et qui renforce le contrôle de l'État tant par la commission de la haute autorité que par l'utilisation du monoole de diffusion, contrairement aux engagements pris »*.

M. Michel Guy, ancien secrétaire d'État à la culture, qui participait à cette réunion, a proposé la création d'une *« chaîne publique culturelle et régionale »*. La commission a approuvé cette prise de position. Elle fera connaître les conclusions de ses travaux jeudi 22 avril.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 09.04.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 10.4.82 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard – Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 10 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 9 avril à 0 heure et le samedi 10 avril à 24 heures :

L'anticyclone atlantique continuera de s'étendre vers le sud-est sur la Bretagne et le centre de la France, tandis que le Nord et le Nord-Est seront samedi en bordure des perturbations circulant de l'Islande à la Pologne. Les Pyrénées et le sud du golfe de Gascogne seront toujours sous l'influence de masses d'air chaudes et légèrement orageuses remontant de l'Espagne.

Samedi matin, ciel très nuageux à couvert de la Picardie et du Nord jusqu'aux Vosges avec de faibles pluies près de la frontière. Au sud de la Seine, nombreux brouillards matinaux principalement sur la Bretagne, la Loire, le Sud-Ouest et le Centre, puis ciel peu nuageux, sauf près des Pyrénées et sur le sud du golfe de Gascogne où le ciel sera nuageux et où quelques orages seront possibles en soirée.

Les températures, toujours fraîches, seront sensiblement semblables à celles de vendredi et les vents faibles, sauf près de la Manche, dans le Nord et le Nord-Est où ils souffleront du secteur ouest.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 9 avril 1982, à 7 heures, de 1023,4 millibars, soit 767,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 avril ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8 avril) : Ajaccio, 17 et 11 degrés ; Biarritz, 16 et 8 ; Bordeaux, 19 et 4 ; Bourges, 15 et 3 ; Brest, 12 et 5 ; Caen, 11 et 2 ; Cherbourg, 10 et 4 ; Clermont-Ferrand, 18 et 5 ; Dijon, 14 et 1 ; Grenoble, 21 et 6 ; Lille, 10 et – 1 ; Lyon, 21 et 4 ; Marseille, 22 et 12 ; Nancy, 14 et 0 ; Nantes, 17 et 4 ; Nice, 17 et 9 ; Paris-Le Bourget, 13 et 1 ; Pau, 18 et 7 ; Perpignan, 23 et 12 ; Rennes, 14 et – 1 ; Strasbourg, 12 et 1 ; Tours, 14 et 0 ; Toulouse, 20 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 9 degrés ; Amsterdam, 7 et 2 ; Athènes, 18 et 8 ; Berlin, 12 et 1 ; Bonn, 11 et 1 ; Bruxelles, 10 et 1 ; Le Caire, 23 et 13 ; Canaries, 22 et 28 ; Copenhague, 8 et – 1 ; Dakar, 25 et 19 ; Genève, 18 et 3 ; Jérusalem, 14 et 6 ; Lisbonne, 22 et 10 ; Londres, 10 et 0 ; Luxembourg, 10 et – 2 ; Madrid, 24 et 7 ; Moscou, 15 et 4 ; Nairobi, 27 et 17 ; New-York, – 4 et – 4 ; Palma-de-Majorque, 18 et 10 ; Rome, 18 et 14 ; Stockholm, 7 et – 2 ; Tunis, 23 et 11 ; Tozeur, 24 et 15.

PROBABILITÉS POUR LA JOURNÉE DU DIMANCHE 11 AVRIL

Le temps frais le matin avec brume et gelées locales dans l'intérieur, mais bien ensoleillé dans la journée, persistera sur la majeure partie du pays. Toutefois, sur les régions méridionales, le ciel deviendra progressivement plus nuageux et des pluies parfois orageuses feront leur apparition sur les Pyrénées, puis elles tendront à s'étendre, en cours de journée, au pourtour méditerranéen.

EXPOSITION

« Visages de l'Italie » à tous les rayons

Les « visages de l'Italie » sont au rendez-vous des Parisiens avec la remarquable exposition qui se tient aux Galeries Lafayette, jusqu'au 30 avril. Un événement à la fois culturel et commercial, auquel participent tous les rayons du grand magasin du boulevard Haussmann. En effet, dix-sept statues du musée du Capitole sont exposées au quatrième étage, accompagnées d'une centaine d'objets de la vie quotidienne de la Rome antique : bijoux, bracelets de verre, boîtes à onguent, poupées en os, épignes à cheveux en ivoire ou en bronze, peignes de plomb, etc... Rien n'y manque, jusqu'aux couvercles de miroir à scènes érotiques.

Dix machines extraordinaires de Léonard de Vinci raviront les scientifiques. Ainsi la machine volante, le pont à double voie, la presse à imprimerie, le changement de vitesse et l'ascenseur ont-ils été réalisés à cette occasion sur les croquis et les instructions du maître.

Une rétrospective de vingt ans de créations italiennes en ameublement nous amène aux sources du desing contemporain avec des pièces de Vico Magistretti, Achille Castiglioni, Gae Aulenti entre autres, tandis que Venini, le plus illustre maître verrier de Murano, expose une quarantaine de pièces, de 1920 à 1960.

La mode et les accessoires marient les coloris ensoleillés et les belles matières. Ginocchietti et Mani ont cette élégance raffinée des Milanaises. Fiorucci, Facis, Elesse et Fila font partie des grandes marques internationales du prêt-à porter, tant dans les domaines féminin que masculin. Les parfums des grands créateurs Armani et Gianni Versace sont offerts en avant-première. Mais l'Italie, c'est aussi le pays de la gourmandise. Quatre cents mètres carrés au sous-sol lui sont consacrés, avec un large éventail de charcuteries, de vins, de fromages, de pâtes fraîches à emporter, éventuellement avec des machines permettant de les fabriquer chez soi.

En somme, des vacances à l'italienne pour le prix d'un ticket de métro.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » page 23.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 8 avril 1982, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes. Ce bulletin est le dernier de la saison.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 180-250 ; Auris-en-Oisans : 30-60 ; Les Arcs : 150-245 ; Arêches-Beaufort : 140-380 ; Avoriaz : 30-300 ; Bellecombe : 80-250 ; Bonneval-sur-Arc : 150-370 ; Les Carroz-d'Arâches : 40-300 ; Chamonix : 30-400 ; Chamrousse : 100-120 ; La Chapelle d'Abondance : 35-140 ; Châtel : 70-280 ; La Clusaz : 50-270 ; Combloux : 30-250 ; Les Contamines-Montjoie : 30-350 ; Le Corbier : 80-180 ; Courchevel : 90-300 ; Crest-Voland : 110-230 ; Flaine : 150-480 ; Flumet : 100-150 ; Les Deux-Alpes : 70-300 ; Les Gets : 70-200 ; Le Grand-Bornand : 70-280 ; Les Houches : 10-150 ; Les Sept-Laux : 40-150 ; Megève : 30-200 : Les Menuires : 130-200 ; Méribel : 85-300 ; Morzine-Avoriaz : 45-280 ; La Grande-Plagne : 185-380 ; Praz-sur-Arly : 70-200 ; Saint-François-Longchamp : 50-150 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 80-220 ; Samoëns : 50-300 ; Thollon-les-Memises : 60-240 ; Tignes : 185-260 ; Val Cenis : 40-100 ; Val-d'Isère : 150-230 ; Valloire : 45-160.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 60-110 ; Auron : 80-130 ; Beuil-les-Launes : 30-40 ; La Colmiane-Valdeblore : 30-40 ; La Foux-d'Allos : 120-160 ; Isola-2000 : 120-150 ; Orcières-Merlette : 60-200 ; Les Orres : 80-135 ; Pra-Loup : 70-170 ; Risoul-1850 : 100-130 ; Le Sauze-Super-Sauze : 30-200 ; Serre-Chevalier : 40-160 ; Superdévoluy : 60-190 : Valberg : 40-50 ; Vars : 30-100.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 30-100 ; Ax-les-Thermes : 10-150 ; Barèges : 10-200 ; Cauterets-Lys : 210-510 ; Gourette-Les-Eaux-Bonnes : 10-520 ; La Mongie : 100-180 ; Saint-Lary-Soulan : 50-220.

MASSIF CENTRAL

Le Mont Dore : 20-110 : Super-Besse : 0-100 ; Super-Lioran : 0-80.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 20-100 ; Les Rousses : 40-150.

VOSGES

Gérardmer : 20-70.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 11 AVRIL

« Synagogue de la rue des Rosiers », 16 h, 3, rue Malher (A travers Paris).

Maison de Robespierre et clubs de la rue Saint-Honoré », 15 h 15, 12 rue Duphot, Mme Barbier.

« Quartier Saint-Paul », 15 h 30, métro Pont-Marie, Mme Camus.

« Mouffetard », 10 h 30, métro Monge (Connaissance d'ici et d'Ailleurs).

« La Mosquée de Paris », 15 h, place du Puits-de-l'Hermite, Mme Ferrand.

« L'Ile-de-la-Cité », 15 h, métro Cité, Mme Hauller.

« Le Palais-Royal », 10 h 30, grille, place du Palais-Royal, P.-Y. Jaslet.

« Le Marais », 15 h, métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« Port-Royal de Paris », 14 h 45, 123, boulevard de Port-Royal, M. de La Roche.

« Salons du ministère des finances », 15 h, 93, rue de Rivoli, Paris et son histoire.

« Quartier Saint-Victor », 15 h, métro Jussieu (Résurrection du passé).

« Palais-Royal », 15 h, place du Palais-Royal (Visages de Paris).

LUNDI 12 AVRIL

« Forêt de Fontainebleau », 13 h 30, place de la Concorde, face entrée Tuileries, Mme Pennec.

« Du Val-de-Grâce à Saint-Jacques-du-Haut-Pas », 15 h, entrée de la chapelle du Val-de-Grâce, Mme Vermeersch.

« L'île Saint-Louis », 15 h, métro Pont-Marie, Mlle Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Montagne Sainte-Geneviève », 15 h, devant le Panthéon (Approche de l'art).

« Les Halles », 14 h 30, métro Etienne-Marcel (A travers Paris).

« Le Marais », 15 h 15, 8, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, Mme Barbier.

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h 30, 145, boulevard Saint-Germain, Mme Camus.

« Le Marais », 10 h 30, métro Saint-Paul (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Salpêtrière et son enclos », 15 h 47, boulevard de l'Hôpital, Mme Ferrand.

« Notre-Dame-de-Paris », 15 h, métro Cité, Mme Hauller.

BREF

CONCOURS

P.M.I. – Un concours sur titres pour deux postes de médecins de protection maternelle et infantile est ouvert à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Hérault. Pour ce concours, ouvert aux titulaires de la qualification en pédiatrie, gynécologie médicale ou obstétrique, les candidatures sont à adresser avant le 20 avril à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (service du personnel) 85, avenue d'Assas, boîte postale 1092, 34007 Montpellier cedex.

DOCUMENTATION

L'ANNUAIRE 1982 DE L'ILE-DE-FRANCE. – Cet ouvrage de plus de mille pages présente de nombreux renseignements administratifs et pratiques. Il comprend également la monographie des huit départements (Paris inclus) de la région Ile-de-France. Enfin, un chapitre entièrement nouveau, par rapport aux publications précédentes, mentionne toute la diversité des aides financières ou techniques prévues pour les entreprises par la région, les chambres de commerce ou de l'État.

★ ***Annuaire Paris-Région*, 17, rue de Paradis, 75010 Paris, tél. : 523-07-40 ; prix : 395 F.**

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 9 avril 1982 :

DES DÉCRETS :

● Portant revalorisation et simplification des prêts aux jeunes ménages ;

● Portant modification des taux de calcul des allocations familiales ;

● Fixant les conditions de nomination aux emplois de professeur de l'École nationale vétérinaire.

LOTO

TIRAGE N° 14
DU 7 AVRIL 1982

19 – 28 – 29 – 31 – 36 – 40

NUMERO COMPLEMENTAIRE 5

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	6	2 051 512,70 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	50	123 090,70 F
5 BONS NUMEROS	1 765	10 460,90 F
4 BONS NUMEROS	116 469	158,50 F
3 BONS NUMEROS	2 447 443	10,80 F

PROCHAIN TIRAGE LE 15 AVRIL 1982

VALIDATION JUSQU'AU 14 AVRIL 1982 APRES-MIDI

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

IMAGO
Conseil média
Achat d'espace
Petites annonces - Recrutement
vous informe
de l'installation de son télex SAGEM
N° d'appel : 660 869
et de son nouveau numéro
de téléphone : 562.47.91

VILLE D'ATHIS-MONS 91200 (ESSONNE)
URGENT
Recrute :
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE
(19 heures)
C.A.F.B.
Option Discothèque
Envoyer C.V.
avant le 15 avril 1982 à
Madame le Maire
91205 ATHIS-MONS CEDEX

emplois régionaux

Importante clinique du Sud-Est recherche pour un poste d'adjoint
OBSTETRICIEN
EXPÉRIMENTÉ
Ecrire sous le n° 032.750 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ASSOCIATION DE TOURISME SOCIAL
Provence-Côte d'Azur
Recrute
DIRECTEUR
pour village vacances permanent 400 lits.
Ecrire sous le n° T 032.743 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

LA VILLE D'ANGERS recrute par concours sur titre et sur épreuve
UN DIRECTEUR
pour son école régionale des Beaux Arts.
Adresser candidature avant le 15 avril 1982 à M. le Maire d'Angers, 49035 Angers Cedex.

PROGRAMMEURS
langage GAP 2 sur IBM 34, mission 4 mois minimum + possibilité de prolongation
FR. - STRUCTURE ETT,
53, rue Réaumur, PARIS-2e, m° Réaumur. 296-16-38.

Société d'engineering recherche pour service électricité, technicien supérieur pour étude et achat petit matériel électrique. B.T.S. ou équivalent - Anglais lu exigé. ADRESSER C.V., PHOTO ET PRETENTIONS.
Ecr. s/n° 8.123 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Important organisme recherche
UN CHARGE DE MISSIONS
auprès du directeur général pour l'assister dans la gestion du personnel et dans la gestion financière. Salaire annuel 140.000 F environ.
Env. C.V., photo s/n°.T 032.647 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Urgent cherche ANIMATEUR (secteur Tourisme) pour mois de mai.
Ecrire sous le n° T 032.697 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CETRADEL
recherche
UN PROFESSEUR D'ANGLAIS
enseignant sa langue (membre du Marché commun ou carte de travail).
Diplôme universitaire exigé.
Téléphoner urgent au : 523-33-33.

Embauche pour PARIS et sa région. PEINTRES. QUALIFIÉS. Références exigées : 2 ans minimum. Téléphone 854-83-74.

DEMANDES D'EMPLOIS

GRAND GOURMAND DE L'ALIMENTAIRE ET DE LA GRANDE CONSO...
... attend toute proposition à la hauteur de son appétit :
Au menu :
- une formation HEC grand cru (1966)
- 10 ans d'expérience, du terrain à la direction marketing.
- anglais à la carte, allemand et portugais en option.
- efficacité et entregent.
Objectif : une Direction du Marketing et des Ventes.
Disponibilité : 15 Septembre.
Ecrire à C. GLEYZE, 99 Bd de Grenelle 75015 PARIS qui transmettra.

DIRECTEUR 39 ANS
MULTIPOSTES
Expérience direction P.M.E. + 50 PERSONNES.
10 ans marketing, publicité commerce international.
Formation supérieure complète, (Droit, + Sciences Po). Anglais, espagnol, connaissances allemand, italien.
France ou étranger.
Ecr. s/n° 6.287 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre autodidacte, 33 ans, 10 ans expérience professionnelle VPC, cherche poste stable, adjoint chef produit.
Ecr. s/n° 6.283 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. H. 23 ans lib. O.M. Formation commerciale recherche poste administratif ou commercial. Étudie toutes propositions. Téléphone : 983-51-08 ou : Ecr. s/n° 6.284 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE FÉMININ, 38 ans
Exp. gestion administr. et comm. export (publ., communicat., rel. extér.). Anglais-espagnol cour., bonne connais. allem., italien. Gde disponibilité cherche poste ADJOINTE DIRECTION P.M.E.
Ecrire sous le n° T 032.723 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

L.P.E. BEAUVAIS propose SECRÉTAIRES-COMPTABLES Bac G1 ou G2 ayant suivi stage de 20 semaines en secrétariat, comptabilité, informatique.
S'adresser à M. le Proviseur Lycée Félix-Faure,
31, boulevard de l'Assaut, 60021 BEAUVAIS.
Tél. (4) 445-08-56, p. 13.

J.F., ch. à faire le ménage le samedi pour bureaux ou garde d'enfants. Tél. 865-16-19 à partir de 19 heures.

Cadre, 41 ans, importante expérience direction, hôtellerie, restauration, intendance, recherche direction hôtel 3-4 (*) ou direction exploitation France Sud, étranger.
Appeler : 624-39-50, bureau.

travail à domicile

Cherche COPIES, THÈSES, RAPPORTS, etc. sur I.B.M. 82C Téléphone : 306-08-88.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Particulier vend R4 1976 96.000 km, 4.200 F. Tél. 866-85-89 tte la journée.

Part. vends TOYOTA COROLLA BREAK 1978, rouge, intérieur simili noir, autoradio, pneus et freins récents, carnet d'entretien à disposition Px 11.000 F. Tél. : 489-78-96.

locations

La location de véhicules à des prix
INCROYABLES
EXPRESS ASSISTANCE
A L'ÉTOILE, tél. : 504-01-50.
MONTPARNASSE 222-00-16.

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITÉ-PRIX

Volvo 244 GL	81
Volvo 343 DL	80
Peugeot 604 SL	77
Opel Break Rekd Dies.	80
GS Break	77
GSA Club	80
CX Super	79
R. 14 TL	77
R. 20	79
Chrysler 1308	77

VOLVO-NEUILLY
747-50-05
16, R. D'ORLEANS - NEUILLY

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

Mº CHATELET. PLEIN SOLEIL, 5 p., 150 m², 4e ét., cft, asc., prof. libérale poss. 500-78-65.

5e arrdt

BROCA 80 m² sud 354-42-70.
TERRASSE 70 m².

VAL-DE-GRACE
190 m², pierre de taille, stand. Tél. : 546-34-28.

7e arrdt

RUE MONSIEUR, magnifique double living, cuisine, bains, 5e étage, ascenseur, 38 m², vue sur jardin. GARBI 567-22-88.

VERNEUIL
4 p., 110 m², charme, soleil, imm. Directoire, 705-61-91.

8e arrdt

AVENUE MONTAIGNE
TRÈS BEL IMM., LIVING + CHAMBRE. TÉL. : 500-26-62.

12e arrdt

NATION, AV. DU BEL-AIR IDÉAL PLACEMENT
GRAND 2 P. TOUT CFT
1er étage, 235.000 F., gros crédit possible. T. 345-55-10.

13e arrdt

SUPERBE MAISON
parfait état. Tél. 634-08-20.

PATAY-TOLBIAC
IDÉAL PLACEMENT
Très bel immeuble pierre de taille, ascenseur.
2 PIÈCES TOUT CFT
SOLEIL 265.000 345-55-10.

MÉTRO PORTE-D'ITALIE PRÊTS CONVENTIONNÉS
« LISIÈRE DE PARIS »
45, avenue Jean-Jaurès.
GENTILLY
3-4-5 pièces
SERCO
Tél. 546-07-73 ou 723-72-00.

PROXIM. MONTSOURIS
Soleil, calme, étages élevés, 3 et 4 pièces, parking inclus, 625.000 F et 805.000 F. 723-72-00.

14e arrdt

ALÉSIA bel immeuble pierre de taille, 4e étage, grand 4 pièces 84 m², calme, ensoleillé. Prix 850.000 F. S/place jeudi 8 avril 11 h à 17 h : 18, rue FRIANT ou ALIN 539-75-50.

ALÉSIA près. Immeuble 77, 3 poes, tt confort, balcon + box et parking. Prix exceptionnel, 745.000 F. Tél. 278-77-63.

15e arrdt

LOURMEL-ZOLA
immeuble 1967, petit 4 p., cft, ascenseur, chauffage radiateurs. Px 530.000 F. T. 577-96-85.

MAISON INDÉPENDANTE
tt cft, 2 niv. + grenier + cour, 370.000 F. 828-90-50.

16e arrdt

VICTOR-HUGO. Imm. p. de. t., 3e ét., asc., 5 p., cft, 138 m² env. ref. neuf. Prix 1.395.000 F. Pour visiter 781-17-02.

ENVIRONNEMENT EXCEPT. Très grand confort, 2 pièces, cuisine, salle de bains, dans hôtel part., refait neuf, calme, verdure, parking. S/place jeudi 8, 14-17 h., 17, av. des Peupliers.

17e arrdt

GOUVION SAINT-CYR, particul. vend duplex, living, 3 chambres, 2 salles de bains, gde terrasse, plein ciel. Prix : 2.300.000 F. Crédit. Téléphone : 700-07-12.

RUE BARON
IDÉAL PLACEMENT
2e étage sur rue STUDIO tout confort. 145.000 F. Location *possible* 1.300 F *mensuel*. Téléphone : 345-65-10.

PLACE PEREIRE (même)
Pierre de taille, 6 pièces, cuisine, bains, belle distribution, 2e étage sud, ascenseur. 1.200.000 F - 742-25-12.

19e arrdt

PANTIN
LIMITE PARIS. Très bel immeuble pierre de taille ravalé
3 PIÈCES TOUT CFT.
REFAIT NEUF 295.000 F.
Gros crédit possible.
PROPRIÉTAIRE 345-86-41.

20e arrdt

Studios et 2 p. tout équipés, depuis 150.000 F, dans joli petit immeuble rénové, jardin 100 m² à 50 m. rue de Belleville, Mº Télégraphe, 75, r. Pixérécourt. S/place tous les jours 15/19 h ou 590-86-06 de 7 h à 21 h.

78-Yvelines

LE PECQ
Vends appartement 4 pièces, cuis., salle de bs, w.-c., 70 m² de parc résidence très calme. 10' RER. Prix : 400.000 F. Tél. : 973.11.10, après 20 h.

92 Hauts-de-Seine

Fontenay-aux-Roses. Appt 5 p. 101 m², imm. stand., cuis. équip., s. de bns, s. dche, jdin priv. 25 m². 5' Mº, 5' centre, 2 park., cave. 900.000 F. 538-52-53 poste 3111 h. bur.

Province

BIARRITZ terr. s/mer 20 m², duplex, 3 ch., s. à m., salon, 3 s. bns, rep. créd. ancien possible. Tot. 500.000. (59) 03-74-39.

CANNES
Bord de mer, devant la plage, de beaux appartements avec très bon rapport qualité-prix. CANNES-MIDI, bd du Midi, 06150 CANNES. Téléphone : (93) 47-00-65.

PORT BARCARÈS. Rés. Nautica. Appt 2 p. meublées, 4 pers. s. bns, kitch. Balc. plein sud. 220.000 F. 661-19-04 apr. 19 h.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H. Clientèle sélectionnée. Service gratuit. T. : 770-88-65.

Région parisienne

Couple enseignants cherche F4, proximité Buttes-Chaumont. Ecr. s/n° 6.289 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283.57.02.

locaux commerciaux

Particulier vend (raison santé), centre grande ville région Est (Lorraine), SALON DE COIFFURE et INST. de BEAUTÉ 500 m², en pleine expans., très grande renommée, instal. récente, grd stndg, TRES TRES GROS C.A. (il n'est pas important que le successeur soit un profes., mais TRES BON GESTIONNAIRE).
Ecrire sous le n° T032.558 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

fonds de commerce

UZÈS 30, pr. Duché part. vd maison 2 appt + cour, rez s/voûtes. S.H. 219 m². Peut conv. à rest., commerce. J. VIDAL, P.D.B., 48800 VILLEFORT.

pavillons

Part. à part. VILLEJUIF pavil. tt cft, 6 P., cuis. éq., s. bns, cab. toil., garage + studio, cuisine d'été, parf. état, 200 m² habit. Px 800.000 F. T. 677-72-89.

Part. ch. à louer à l'année petit pavillon dans un périmètre de *30 km Aix-en-Provence*. Ecr. s/n° 6.288 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

maisons de campagne

A 17 km de SAINT-MALO
PLEURTUIT-SUR-RANCE
MAISON PIERRES
tt cft, 8 p., dépend., jardin. Px 650.000 F. (96) 27-50-10.

A vendre, 4 km sortie autoroute, *Nanteuil-lès-Meaux, chalet* week-end, s/820 m² + 225 m² séparés. PRIX : 180.000 F. Téléphone : 434-85-22.

A vendre PONT-L'EVEQUE (14). Mais norm. Pans de bois 9 p. + local 300 m². Bureau et communs. Ter. 2000 m². Maisonnette à aménager. Conviendrait à entreprise ou restaurant. Tél. (31) 64.12.68.

RÉGION MONTMIRAIL 51
110 km de Paris
Corps de ferme en toute propriété compren. partie rénovée. RdC : Séj.-salon avec chem., poutres, gde cuis., bns, w.-c. 1er ÉTAGE : 3 chambres, w.-c., gd grenier aménageable, chauffage central gaz propane. Etable + anc. écuries avec sup. gren. Terrain de 400 m² attenant. Dans village calme. Prix : 320.000 francs. Tél. : (16-64) 27-15-22.

Part. village LUBERON, 12 km APT, maison pierre, surf. hab. 130 m² sur 2 niveaux, séjour, salon, 3 chbres, 2 bains, gar., cour 400 m². 700.000 F. (90) 75-23-56, 7-8 h et ap. 20 h.

● ALPES HAUTE-PROVENCE entre MANOSQUE et SISTERON dans site boisé dominant tte la région, splendide chapelle à restaurer, vue féerique, affaire rare. Prix : 180.000 F.
● HAUTES-ALPES, limite Drôme sud, village de ROSANS, maison pierre, 3 p. habit. imméd. + 3 à aménager + dépend. + 2 jard. clos à 2 pas place cent., jolie vue. Prix 320.000 F.
● Entre NYONS et SERRES dans site except. sur 3,7 ha terrain cultivable, splend. fermette, ent. restaurée, tt cft, 130 m² habit. + 230 m² dépend., vue impr. Prix 650.000 F.
● Choix important, maisons, fermettes, terrains, villas (04) (05). Les prix les plus bas de la région.
LOGINTER S.A.,
26, rue Pousterle, SISTERON.
Tél. : (92) 61-14-18.

PERIGORD Part. vd ferme anc. rest. meublée, cuisine, salle à manger, salon, 2 salles de bns, 2 w.-c., 4 chambres poss. 5e, chauf. cent., nombr. dépend., 6.000 m² : 850.000 F. Téléphone : (53) 06-54-49.

Vends mais. anc. 25 km sud d'Auxerre. Bon état. Comm., gare, riv., 4 pièces + cuis., s. de bns, w.-c. aménagés, ch. cent., cave. Gran. poss. 2 P. S/jard. clos, terrasse, gde grange, remise atelier. Tél. (ap. 20 h) : 306-84-96.

boutiques

MONTMARTRE
Emplac. 1er ordre, vends mini-boutique libre AVEC MURS
Prix : 65.000 F
MATIN : 722-78-99.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris-XIe. Téléph. 355.61.58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ 266.19.00
8, R. LA BOETIE-8e.
Px rentes indexées garanties. Étude gratuite discrète.

châteaux

A vendre, en Hte-Saône, château bien entret. Tt cft. Surf. hab. : 4.500 m² env. Parc. Px à conv. Rens.: Mme Jeanne Renée, 11, r. de Genève, 67000 Strasbourg.

propriétés

LUBERON MENERBES
Bastide en pierres dans 3 hect. magnifiques, colline en partie boisée, vue grandiose, séjour, salon, 5 chambres, 4 bains, terrasse, garage pour 2 voitures. Prix : 1.365.000 F. affaire unique.
Les Mas de Provence.
121, avenue du Maréchal-Joffre, 84300 CAVAILLON.
Téléphone : (90) 71-67-41.

Vue panoramique sur CHATEAU DE VALENÇAY (36), maison bourgeoise. 7.000 m² arboré, agrément et fruit. très bon état. Prix 625.000 F. *Tél. : (48) 51-64-90 ap. 20 H.*

Part. vd cause mutation 120 km Paris, limite 77-51. Ppté 2 ha. sortie ville importante. Panoramique, arbres. Salon (poutres, cheminée), S.à.M., 3 chambres, écuries 16 boxes + petite maison. Viabilité neuve. 820.000 F. Tél. : (25) 24-07-55.

terrains

EN PROVENCE
A 8 KM DE FAYENCE
Le Clos de La Chesnaye
TERR. A BATIR BOISÉS
3.136 m² à 9.335 m².
Superficie moyenne 5.000 m², prix 145.000 à 176.000 F H.T. Crédit poss. Doc. grat. s/dem. Téléphone : 16 (38) 95.00.24 ou (94) 76-21-59.

fermettes

YONNE 15 km de TONNERRE
à vend. ferm. en pierres 8 p., sanit., chauf. cent., dépend., petit jard., prox. riv. P. 350.000 F. Tél. 16 (40) 79-39-06 entre 12/14 h. et ap. 18 h.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

Particulier vend bois de lit, chevets, 2 chaises, 2 fauteuils 1930, 1 paire de vases 1900. Téléphone : 209-21-34.

Animaux

Le contraire d'un chenil
Vie de famille - 731-36-11.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Bijoux anciens et occasions Or, argent, plaqué or anciens. Vente - Achat - Echange
AU DIAMANT ROSE
84, av. d'Italie. Mº Tolbiac.

OR. MONNAIES DIV.
Condit. intéress.
Tél. de 12 à 14 h., sauf w.-e. : 19-32-24665035, M. Dubuy.

Carrelages

DIRECT USINES
BOCAREL - 357-09-46
113, av. Parmentier, Paris-11e.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Avec les prix directs CAP, vous trouvez maintenant une collection suivie de papiers japonais de 1re qualité.
A PARTIR DE
160 F LE ROULEAU
(7,80 × 0,91 m.)
Grand choix de coloris et de pailles.
Magasin d'exposition
CAP 37, rue de Citeaux, 75012 PARIS.
Téléphone : 307-24-01.
Vente par correspondance.
Documentation complète et échantillons contre 10 F par chèque.

Artisans

Tous travaux bât. du ss-sol à toiture, int. ext. longues expér., exact. loyauté, meill. réf. Entr. Keukdjian, 18, rue Marbeuf, Paris-8e, tél. : 723-34-65, 56. CONSERVEZ MON ADRESSE.

Rénovation appart., bureau, magasin, tout corps d'état. Devis gratuit TTB. 822-48-71.

Cours

Apprendre l'ALLEMAND à MUNICH
3 sem. (6, 9, 12...) de cours intensifs. 1.600 F. Avec héberg. central, 2.400 F. Rens. : ORBIS International Sprecheninstitut Baaderstr. 12-14. D-8000 Munchen 5. Téléphone : 224939.

LEÇONS PRIVÉES D'ANGLAIS, professeurs qualifiés à Londres. Téléph. : 678-24-23.

Cours d'Anglais par avocat Américain, expérience professorat. Téléphone : 887-15-20.

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
★ L'école est dans le même bâtiment que notre hôtel au bord de la mer, célèbre dans le monde entier (100 chambres).
★ Pas de limite d'âge (juniors 8 à 15 ans, seniors 16 à 95 ans !). Pas de séjour minimum (mais réduction de 25 % pour 90 jours).
★ Piscine couverte, sauna, discothèque, etc. Londres à 100 km.
★ Efficacité reconnue par le British Council et l'ARELS.
Brochure en couleurs et formulaire d'inscription sur demande écrite à
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
ROYAL CRESCENT
RAMSGATE, KENT
(ANGLETERRE)
Téléphone : 843 51212

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES
refaits et garantis par artisan, facteur
DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52

PIANOS STENWAY droit, 7.500 F. Pianos mécan. « Duo Art », 17.500 F - 258-78-99.

Sanitaires

PROMOTIONS
CABINE Douche complète en couleur 2.200 F.
SANI BROYEUR, S.F.A. complet 2.300 F.
W.-C. CHIMIQUE, S.F.A. 550 F.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e.
Ouvert le samedi, 222-44-44.

Maisons de retraite

Le Pavillon Girardin à Ermenonville (Oise), 40 km de Paris autoroute Nord. Retraite, repos, convalescence, soins assurés, ambiance familiale, grand cft, parc, pension à court et long termes à part. de 200 F/j. TTC. Tél. : (16-4) 454-01-49.

Matériel de bureau

Cause arrêt activité, cède sur leasing facturière SHARP 4600 avec cassette et programme. État neuf. Prix à débattre. Tél. : 821-97-95 matin ou soir.

Mode

DIRECT 5 USINES
COSTUMES - VESTES
TOP COLLECTIONS ACTUELLES
Ventes à marges réduites. 5, av. de Villiers, 17e. Mº Villiers

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
- 50 %
DE SA VALEUR
Tél. : 842-42-62.

INCROYABLE
50.000 m²
de moquette
pure laine et synthétique
ET REVÊTEMENTS DE MURS
Prix d'usine, pose assurée.
Renseignements : 757-19-19.

Vidéo

TÉLÉ-HIFI-VIDÉO
CLUB VIDÉO
2 formules
avec ou sans abonnements
TÉLÉGRÉSILLONS
Centre commercial Charras
92400 Courbevoie
Téléphone : 334-20-42

19, av. des Grésillons
92230 Gennevilliers
Téléphone : 793-56-54

PHOTO LÉO
HIFI - TÉLÉ - CINÉ - VIDÉO
Club Sony Vidéo
3 Formules d'abonnement
VHS
★ 9,50 la K7 par semaine.
★ Avec contrat.
13, avenue Aristide-Briand
94230 CACHAN - 665-54-01.

Vacances Tourisme Loisirs

Les Arcs 1800, studio 4/5 pers. 2e quinz. juillet, tt conf. 2.000 F. Cussac, Auriolles 07120 Ruoms Téléphone, le soir 75-39-90-45.

ANDALOUSIE
Particulier loue appartement Algeciras 80 m², 3 chambres, salle à manger, cuisine, salle de bains, balcon, vue sur mer, situé à 2 km de la plage.
juin septembre **3.000 F/mois**
Téléphone :508-13-13.

Pour des VACANCES pas CHERES : ÉCHANGER VOTRE MAISON France, Europe, U.S.A. Inscr. gratuite INTERHOME ECHANGE, 5, rue St-Jean, 71000 MACON. Tél. : 16 (74) 66-45-45.

ESPAGNE. Choix villas, appts, mer, mont. Bourdin, 2, rue Delessert, 77140 NEMOURS - 428-41-52.

CANNES CROISETTE. Studio 2 pers. Pâques 750 F + ch. Festival 1.000 F, saison 3.000-4.000 F. Tél. 660-41-36 après 19 h.

Environ AIX-EN-PROVENCE, de juin à septembre, villa grand standing 300 m² habitable, 6 chambres, 3 salles de bains, salle à manger d'été et d'hiver sur 5.000 m² de jardin décoré, piscine 14×7, barbecue, etc. Tél. : (16-42) 28-03-19.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

RÉGIONS

Ile-de-France

A PROPOS DE...

Les manifestations des défenseurs de la bicyclette

Un naïf à vélo

Il a l'œil bleu des candides, mais la musculature d'un pistard et la barbe grisonnante des vieux briscards. Sur son lit de l'hôpital Saint-Louis, à Paris, et malgré la vis avec laquelle les chirurgiens, voici dix jours, ont réparé le col de son fémur fracturé par un chauffard, Jacques Essel jubile. Lui, modeste artisan dessinateur d'enseignes, animateur depuis dix ans du Mouvement de défense de la bicyclette (M.D.B.), il est sur le point de gagner son pari : obliger les pouvoirs publics à considérer les cyclistes comme des citoyens à part entière.

Ce jeudi 8 avril, quelque dizaines de ses partisans sont en train de manifester à l'endroit même où son vélo et lui ont été renversés. Sous l'œil des agents de ville qui détournent les voitures, certains tracent symboliquement sur la chaussée le couloir réservé aux vélos qu'ils demandent en vain depuis des années. D'autres apposent sur les feux rouges les panneaux, également réclamés, qui rappelleraient aux conducteurs que, selon le code de la route, ils doivent laisser 1 mètre entre leur carrosserie et les deux roues.

Sur son lit, une lettre vient d'être déposée. Elle est signée Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports. « Je vous assure de ma sympathie à l'égard des préoccupations que vous exprimez, *écrit le ministre,* la pratique de la bicyclette est l'objet d'aspirations nouvelles, dont un ensemble de dispositions et d'incitations doit concrètement améliorer les conditions. Les associations d'usagers ont un rôle important à jouer. Il me serait utile et agréable d'en discuter avec vous, dès votre rétablissement. »

A soixante-deux ans, Jacques Essel en a vu d'autres. Il a déjà eu une clavicule et plusieurs côtes brisées lors d'un autre accident. Cette fois, il ne pourra pas poser le pied par terre avant deux mois. En dix ans de militantisme, il a fréquenté maintes commissions, feuilleté d'innombrables rapports et entendu pas mal de promesses. Ce coup-ci, dès le lendemain de son opération, loin de se laisser abattre il a réclamé un téléphone, mobilisé ses troupes, organisé la manifestation et ameuté la presse. « Il faut que cet accident fasse avancer la cause de la sécurité des cyclistes, *dit-il.* Ce que nous demandons ? Des couloirs de 1,5 mètre où les vélos seront prioritaires, des panneaux de signalisation spéciaux, des parkings et, surtout, la consultation systématique des habitants lorsqu'on aménage un boulevard ou un carrefour. »

Son mouvement, qui a des « filiales » en province, a déjà obtenu de la S.N.C.F. la mise en service de rames de week-end dans lesquelles les cyclistes peuvent monter avec leurs bécanes. « Il en faut davantage et tous les jours » *insiste Essel. L'un de ses adhérents, ingénieur mécanicien, donne à Paris, deux fois par semaine, des cours pratiques d'entretien des machines. Les vélocipédistes aussi ont besoin d'être formés.*

Jacques Essel ira voir le ministre des transports lorsqu'il pourra pédaler à nouveau. En attendant il mène son offensive en passant « le grand braquet ». Non seulement l'automobiliste qui l'a renversé va faire l'objet d'une plainte, mais le M.D.B. se constituera partie civile. Quant à la Ville de Paris, à laquelle Jacques Essel reproche de n'avoir rien fait pour assurer la sécurité des deux-roues alors qu'elle réalise des aménagements pour les voitures, pour les bus et pour les piétons, elle sera traînée devant les tribunaux administratifs. Rien n'est plus redoutable qu'un naïf découvrant la chicane ou qu'un véloce réduit à l'immobilité.

MARC AMBROISE-RENDU.

★ M.D.B., 43, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010, Paris.

Languedoc-Roussillon

Nîmes voudrait récupérer les terrains utilisés par l'armée

De notre correspondant

Nîmes (130 000 habitants) est une garnison importante de France puisqu'elle abrite vingt mille officiers et hommes de troupe appartenant aux trois armes. Les relations, jusqu'ici exemplaires, que la ville entretenait avec l'armée vont-elles se gâter à cause d'une vaste opération foncière contestée par les conseillers P.S.U. appartenant à la municipalité union de la gauche ?

L'armée utilise gratuitement, depuis cent ans, un terrain municipal de 1 800 hectares situé dans la banlieue nord. Elle possède aussi dans le centre-ville plusieurs parcelles occupées par des entrepôts et des casernes d'une surface totale de 150 hectares. L'opération projetée consistait pour la ville à racheter une partie de ces précieux mètres carés urbains et, en contrepartie, à vendre aux militaires les 1 800 hectares de garrigues sur lesquels leurs chars manœuvrent.

Mais les conseillers P.S.U. ne l'entendent pas ainsi : ils trouvent l'échange trop désavantageux. Ils estiment, d'une part, que les garrigues constituent un espace vert qui doit profiter d'abord aux Nîmois et, d'autre part, qu'elles ne sont plus indispensables aux militaires puisque ceux-ci doivent envoyer à Canjuers, dans le Var, un régiment d'artillerie et le remplacer à Nîmes par des unités d'infanterie.

Campagnes de pétitions et réunions d'information ont abouti à un revirement du conseil municipal. M. Jourdan, député communiste du Gard et maire de Nîmes, repousse à présent toute aliénation des garrigues et même toute location. « *Il convient*, dit-il, *de reprendre les négociations sur de nouvelles bases.* » Le dossier est actuellement examiné au ministère de la défense à Paris.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

SAINT-TROPEZ ABANDONNE LE PROJET « POUILLON »

Le maire de Saint-Tropez, M. Bernard Blua (U.D.F.), a annoncé son intention de renoncer au projet d'aménagement du terre-plein du nouveau port qui avait été confié à Fernand Pouillon.

Après un premier examen du projet en 1977, la municipalité avait demandé à l'architecte d'alléger ses esquisses et de modifier la disposition des bâtiments. En dépit de nombreuses réunions de travail des représentants de la commune et de l'équipement, « *le projet*, a dit le maire, *demeure irréalisable. Le site ne supporterait pas une telle densité de constructions et le parking semi-enterré qui serait nécessaire reviendrait trop cher. Selon le marché de la construction tel qu'il est aujourd'hui, les logements prévus, même réalisés par tranches, trouveraient difficilement preneurs* ».

M. Blua a aussi précisé que la direction départementale de l'équipement a accepté de financer la venue à Saint-Tropez d'un bureau d'architecture qui sera chargé de recevoir les suggestions des Tropéziens sur l'aménagement du parking et de ses abords.

Fernand Pouillon, qui a travaillé plusieurs années sur le projet, avait renoncé à tout honoraire pour ses études.

FAITS ET PROJETS

QUELS INVESTISSEMENTS POUR DUNKERQUE ?

Paralysée depuis le 2 mars, l'activité a repris le 5 avril dans le secteur de la réparation navale de Dunkerque. Principalement employés dans le groupe Beliard-Crighton, les grévistes voulaient avant tout sauvegarder les avantages qu'ils ont acquis, notamment en 1978. Mais ce conflit a en fait surtout mis l'accent sur la question plus générale de la restructuration du troisième port de France.

Les projets qui voient le jour sont tous liés à la sidérurgie. Il y a sept mois, on avait retenu l'idée du creusement d'un canal entre les parties est et ouest du port afin de raccorder le nouveau quai pour les produits pondéreux à la voie d'eau à grand gabarit Dunkerque-Valenciennes. Or ce projet a été remis en question par la direction d'Usinor, qui estime que ce quai ne remédierait pas au handicap portuaire dont souffre l'usine sidérurgique de Dunkerque. Actuellement, la direction d'Usinor étudie un projet de « *mise en eau profonde* » qui permettrait aux gros navires d'arriver jusqu'à l'usine sans transbordement.

En fait, tout dépend de la place que les pouvoirs publics veulent accorder à la sidérurgie à Dunkerque. Or le projet d'Usinor, estimé à 1,3 milliard de francs, n'est pas bien accueilli par ceux qui pensent qu'il risquerait de compromettre la vocation du port, en matière de marchandises transportées par conteneurs. C'est notamment la position du Syndicat des dockers. — *(Corresp.)*

PAS DE MENACES SUR LES ÉTANGS PRIVÉS.

« *La nationalisation des étangs privés n'est qu'un poisson d'avril inventé par la droite.* » C'est en ces termes qu'à l'occasion de la clôture des entretiens écologiques de Dijon, M. Michel Crépeau avait parlé des rumeurs répandues lors de la campagne des élections cantonales selon lesquelles le projet de loi sur la pêche aboutirait à une nationalisation des étangs. Ce bruit avait d'ailleurs suscité la création de groupements de défense en Alsace, Lorraine et Franche-Comté (*le Monde* du 1er avril).

La loi sur la pêche, qui sera votée au début de 1983, a précisé le ministre, posera trois principes. Le premier est que la protection et la mise en valeur piscicole des milieux aquatiques doivent être reconnus d'intérêt général, car les poissons des eaux libres constituent un patrimoine national. Le second, c'est que le droit de pêche doit s'accompagner d'un devoir de gestion piscicole. Le troisième, c'est qu'il faut distinguer entre les pêcheurs professionnels, qui ont seuls le droit de vendre leurs prises, et les pêcheurs qui pratiquent dans un but de loisir (1).

La loi sur la pêche, a rappelé M. Crépeau, ne concerne pas les plans d'eau qui ne sont pas reliés aux cours d'eau. Dans ce cas « *l'eau et les poissons appartiennent au propriétaire du terrain au même titre que les radis de son jardin* ». — *(Corresp.)*.

(1) Voir à ce propos l'entretien avec M. Crépeau dans « le Monde » du 20 février.

LES NUISANCES DES LIGNES A HAUTE TENSION.

Plusieurs associations, qui ont maille à partir avec E.D.F. pour des tracés de lignes électriques qu'elles contestent, viennent de fonder à Paris un « *comité national de défense contre les lignes à très haute tension* ». Ce comité se donne pour objectif de faire mieux connaître les nuisances des lignes haute tension et les moyens à mettre en œuvre pour les éviter, d'étudier scientifiquement les risques sanitaires encourus par les riverains des lignes, d'obtenir des pouvoirs publics par la concertation une modification de la réglementation pour une meilleure protection des personnes et des biens.

Le comité a son siège, 4, rue du Pressoir, 50250 La Haye-du-Puits.

ACHÈRES : LA GRÈVE EST SUSPENDUE.

Les eaux d'égout de Paris recommencent à être traitées. Les employés de l'usine d'épuration d'Achères, en grève depuis un mois ont repris le travail vendredi 9 avril « *afin de faciliter la négociation avec la Ville de Paris* ». Le personnel réclame la création d'une cinquième équipe, c'est-à-dire la réduction de la semaine de travail à trente-trois heures trente, alors que le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne s'en tient à la réduction à trente-sept heures et demie décidée au début de l'année.

Les employés demandent également l'institution d'un comité d'hygiène et de sécurité car leurs conditions de travail sont particulièrement insalubres. Or si l'obligation des comités d'hygiène a été étendue en 1980 à toutes les communes, la Ville de Paris — curieusement — en a été dispensée. Les négociations continuent à l'Hôtel de Ville.

LE T.G.V.-ATLANTIQUE A L'ÉTUDE.

Le ministre des transports, M. Charles Fiterman, vient de confier à M. Raoul Rudeau, vice-ponts-et-chaussées, la présidence d'une commission d'étude sur le T.G.V.-Atlantique.

Cette commission, annonce le ministère des transports, est chargée de présenter au gouvernement, avant l'été prochain, un rapport global sur ce projet de ligne ferroviaire à grande vitesse. Elle se servira des études techniques préliminaires réalisées par la S.N.C.F. et se réunira pour la première fois le 15 avril.

UN MONUMENT : SAINT-LAURENT-DES-EAUX.

La centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux est, après les châteaux de Chambord, de Blois et la chocolaterie Poulain, le lieu le plus visité du Loir-et-Cher : quarante mille personnes y sont passées en 1981.

On compte parmi elles, d'une part, des touristes qui ajoutent la centrale à la liste des châteaux de la Loire et, d'autre part, des personnes du département ou des départements limitrophes qui viennent chercher à Saint-Laurent des informations plus complètes sur une installation qui suscite souvent leur inquiétude. Près de la moitié des visiteurs sont des scolaires. S'ils ont moins de quatorze ans, ils ne peuvent pénétrer dans la centrale et se contentent de grimper sur le belvédère, qui donne vue sur l'ensemble du site, et de parcourir le centre d'informations où sont présentés des panneaux explicatifs, des photographies, des maquettes et des montages audiovisuels.

En revanche, les touristes étrangers restent fidèles aux châteaux et dédaignent la centrale : seulement cinq cent vingt-trois d'entre eux ont visité Saint-Laurent l'année dernière. — *(Corresp.)*

CONCOURS OUVERT POUR LA VILLETTE.

Un concours international pour la réalisation du futur parc de La Villette, dont le projet a été arrêté par le président de la République, le 8 mars dernier, vient d'être lancé.

Selon un communiqué de l'Elysée, ce concours, lancé par l'établissement public du parc de La Villette est ouvert « aux créateurs du monde entier ». C'est un jury international qui en désignera « en toute indépendance » le lauréat.

Ce concours « permettra de choisir le maître d'œuvre général ainsi que l'esquisse du futur parc de La Villette qui sera un parc urbain, vivant, animé, exemplaire par son caractère culturel, modèle si possible des parcs urbains du vingt et unième siècle ». Couvrant plus de 30 hectares, le parc accueillera un Musée national des sciences, des techniques et des industries ainsi qu'une cité de la musique.

Dans un communiqué publié le 9 mars dernier, l'Elysée avait annoncé que le président François Mitterrand avait arrêté huit grands projets parisiens d'architecture et d'urbanisme dont l'ensemble comprenant le parc de La Villette, après concertation avec le maire de Paris, M. Chirac.

MÉTRO OU TRAMWAY A TOULOUSE ?

Non au métro, oui au tramway. Peu après que M. Pierre Baudis, maire de Toulouse, eut fait connaître ses projets d'amélioration de la circulation, notamment par la construction d'un métro au centre-ville (*le Monde* du 7 avril), la fédération socialiste de la Haute-Garonne a rendu publiques ses propres propositions. Les socialistes toulousains prônent la construction d'un tramway qui circulerait sur les boulevards de ceinture et relierait les quartiers périphériques du Mirail, de Rangueil et de Jolimont. Des navettes transporteraient ensuite les usagers vers le cœur de la ville.

« *Notre solution est moins spectaculaire, mais moins coûteuse* (un milliard de francs couvert à 50 % par l'Etat) *et plus efficace que celle du tramway passant en souterrain au centre-ville* ». Les socialistes vont lancer une vaste consultation auprès de la population. La présentation de leur projet s'est faite en présence du docteur Gérard Bapt, député P.S. de la Haute-Garonne et candidat tête de liste du P.S. pour les élections municipales. — *(Corres.)*

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

I.S.S.N. : 0395-2037.

SPORTS

TENNIS

Tournoi de Monte-Carlo

Borg lourdement défait par Noah

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Eh ! bien, nous nous sommes royalement fourré une raquette dans l'œil — et même « grand tamis » — à propos de la rentrée de Bjorn Borg en compétition. Le super-champion suédois qui nous avait tant éblouis devant Adriano Panatta a été éliminé sans recours mercredi 8 avril en quarts de finale de l'Open du Monte-Carlo Country Club. Yannick Noah, son valeureux vainqueur, nous aura donné le spectacle jamais vu depuis dix ans d'un Borg écrasé en deux sets secs (6-1, 6-2) après un festival d'erreurs colossales. Une primeur qui rappelle, dans la légende, celle de Mark Cox se payant le scalp de Pancho Gonzales à la naissance de l'Open.

Le public monégasque qui se pressait autour du Central, sous un soleil chaleureux, est resté tout interdit de la mésaventure... tel point que Noah, qui avait eu un mérite extrême à garder la tête calme durant la petite heure de ce débat unilatéral fut à peine applaudi. Ainsi, bien au-delà du cadre de Monte-Carlo, les foules avides de merveilleux seront touchées au cœur par la chute de celui dont le bras ne tremblait jamais.

L'arène sportive, quand lui est révélée une défaillance chez les jamais battus, diffus: comme nulle part ailleurs un chant de petite mort, où résonnent désagréablement, aux oreilles de tous, les sombres échos de la décrépitude. Nous n'aurons pas le front d'accabler aujourd'hui l'homme que nous prônions hier. Mais, à pratiquer depuis tant d'années le jeu si subtil du tennis, à en observer de saison en saison les compétitions pleines d'impondérables, où la guerre des nerfs, la « gamberge » comptent autant que la technique et la condition athlétique, où mille combinaisons sur le terrain sont présentes à l'esprit dans une confrontation infinitésimale, nous redoutons que cette élimination catégorique ne laisse chez Borg une plaie durable, comme une banderille fichée dans sa confiance. Au cours des épreuves qui l'attendent — en deux sets, distance périlleuse, — il risque d'en rester blessé.

Le plus curieux, le plus inquiétant aussi, c'est que la victoire totale de Noah parut ne faire nulle peine à Borg. Durant tout le match, dans lequel il ne rentra à aucun moment, nous l'avons vu désinvolte, distrait, tout drôle, « phony », disent les Anglais. Les gestes stéréotypés entre les échanges auxquels il nous avait habitués s'étaient évaporés, remplacés par des badinages qui consistaient à garder deux balles dans sa main pour servir, balayer un caillou sur la ligne de fond comme s'il *puttait* au golf, contempler les premiers rangs du public en détournant la tête : toutes plaisanteries qu'il ne s'autorisait jamais au temps où ses yeux louchaient uniquement sur le rectangle de terre battue. Le comble pour quelqu'un que nous imaginions avide d'en découdre, lui, le galopeur infatigable, n'allait même pas chercher les amortis de son adversaire.

C'est heureux au fond que le tirage au sort ait permis à Borg de rencontrer Yannick Noah plutôt qu'Ivan Lendl. Car celui-ci, qui a réduit en chair à pâté l'excellent volleyeur hongrois Balasz Taroczy dans l'autre quart de finale, l'aurait vraisemblablement « massacré ». Et l'état de relâchement psychique du Suédois, constaté par tous, et si intéressant dans le domaine moral, serait passé inaperçu. On aurait simplement cru que Lendl, en pleine possession de ses moyens, en pleine ascension — vingt-quatre victoires d'affilée depuis sa défaite par Noah à Palm-Springs — était le successeur désigné qui tournait la page.

Dernière observation : le tennis professionnel est devenu une discipline impitoyable. Cinq mois d'arrêt pour un seigneur de la raquette et sa concentration se perd, et sa carrière oscille. C'est Lendl, toujours lui, qui a montré cette évidence en faisant le procès de Wimbledon où les forçats du gazon n'ont licence de s'entraîner qu'une seule heure par jours, alors qu'il leur faut quatre heures de préparation matinale pour affronter les matches en cinq sets de l'après-midi.

A l'époque héroïque des anciens d'avant-guerre, il nous souvient que les Cochet, les Lacoste, les Big Bill Tilden ne jouaient de tout l'hiver que quelques « *parties de château* », dites amicales. Et s'il prenait la fantaisie à Borg de jouer lui aussi en amateur, enfin pour rire ? Quelle tête ferait les commanditaires !

OLIVIER MERLIN.

RESULTATS
(Quarts de finale)

Lendl (Tch.) bat Taroczy (Hongrie), 6-0, 6-1 ; Noah (Fr.) bat Borg (Suède), 6-1, 6-2.

SKI

M. Alain Methiaz est nommé directeur de la F.F.S.

Le comité directeur de la Fédération française de ski (F.F.S.), qui s'est réuni récemment à Lyon, a désigné comme directeur général administratif, M. Alain Methiaz, âgé de quarante-deux ans, qui fut directeur technique national (D.T.N.) adjoint au ski nordique de 1976 à 1980. Professeur d'éducation physique, puis inspecteur de la jeunesse et des sports, il dirigeait depuis deux saisons l'école de Premanon dans le Jura. Sa nomination à la F.F.S. doit être entérinée par le ministère de la jeunesse et des sports.

Le nouveau directeur général de la Fédération française aura la responsabilité de l'administration. Le directeur actuel, M. Marius Vittet, prend sa retraite à la fin du mois. Soixante et une personnes avaient fait acte de candidature. Trois avaient été retenues avant le dernier tour, samedi : MM. Alain Methiaz, Jean-Claude Fritsch, directeur des sports de Val-d'Isère, et Paul Zilbertin, rédacteur en chef de la revue fédérale *Ski français*.

La première tâche de M. Alain Methiaz sera de régler le problème du regroupement en province — une dizaine de villes sont sur les rangs — de la fédération actuellement divisée entre Paris et Saint-Gervais. Il pourrait également inciter Jean-Paul Pierrat, dont il a dirigé la carrière jusqu'en 1980, à rester dans le giron fédéral.

La désignation d'un nouveau directeur technique national — un des problèmes épineux que devait examiner le comité directeur — a pour l'instant été abandonnée. Elle se heurtait notamment à l'opposition de M. Georges Coquillard, président du comité alpin, constitué uniquement de bénévoles et à structure collégiale, dont l'activité, depuis deux saisons, a été pour beaucoup dans le renouveau actuel du ski français.

Les modifications à apporter à l'encadrement des sélections alpines n'ont pas non plus été déterminées. Un seul est partant certain, M. Gabriel Molliet, entraîneur des slalomeuses, mais son successeur n'a pas encore été désigné. L'affaire est d'autant plus compliquée que la décision du comité directeur de la F.F.S., de ne pas renouveler le contrat du kinésithérapeute de l'équipe féminine, M. Michel Aguilanin, a provoqué l'inquiétude des deux chefs de file du ski féminin français, Perrine Pelen et Marie-Cécile Gros-Gaudenier.

D'un sport à l'autre...

BASKET-BALL. — *Au cours des deux matches avancés disputés le 8 avril pour les huitièmes de finale retour de la Coupe de la Fédération, Villeurbanne et Orthez se sont qualifiés pour le tour suivant, bien qu'ils aient perdu respectivement contre Caen (80-74) et Tours (95-71). Les deux équipes s'affronteront en quarts de finale (match aller à Villeurbanne le 17 avril).*

SPORTS EQUESTRES. — *Seul cavalier français sélectionné pour la finale de la Coupe du Monde de sauts d'obstacles, du 16 au 19 avril à Goeteborg (Suède), Gilles Bertran de Balanda a dû déclarer forfait à la suite d'un accident dont a été victime son cheval* Grand Cœur, *le vétérinaire ayant jugé préférable que l'autre cheval de son piquet,* Galoubet, *ne participe pas à une compétition où il faut effectuer quatre parcours difficiles en cinq jours.*

SKI ALPIN. — *Lors des championnats de France qui se disputent jusqu'au 11 avril à Valberg (Alpes-Maritimes), le slalom géant messieurs a été gagné, le 8 avril, par l'Espagnol Jorge Perez Villanueva et l'Allemand de l'Ouest Egon Hirt, qui ont été crédités du même temps (2 minutes 43 secondes 49) au terme des deux manches. Avec trente centièmes de seconde de retard, Didier Bouvet, du Mont-Blanc, est le premier Français devant Patrick Lamotte, de la Savoie, Yves Tavernier, du Mont-Blanc, Alain Navillod et Gilles Mazzega de la Savoie*

Le Monde

économie

SOCIAL

« LIBÉRANT » 3.500 EMPLOIS

Le contrat de solidarité signé chez Renault est surtout critiqué par la C.G.C.

Un nouveau mouvement de grève s'est déclenché à l'usine Renault de Flins (Yvelines), paralysant, ce vendredi 9 avril, l'ensemble de l'établissement, à l'exception des chaînes de tôlerie. Partie des chaînes de montage mécanique, cette action, entreprise principalement par la C.F.D.T., s'est étendue à d'autres ateliers. Elle vise à appuyer des revendications des O.S. qui réclament de meilleures qualifications, en particulier le passage au niveau P 1.

Ce mouvement prend le relais de la grève des caristes de Flins, qui avaient repris le travail jeudi après-midi — au terme d'un vote favorable à 68 % — après avoir obtenu satisfaction : tous les P 1 « confirmés » (coefficient 185) seront rémunérés à l'indice le plus élevé d'ici à 1983, ce qui représente une augmentation de 132 F par mois.

Au siège de la Régie, jeudi après-midi, M. Pierre Mauroy a signé le plus important contrat de solidarité conclu jusqu'à présent avec une entreprise, contrat qui permet de libérer 3 500 emplois.

Entouré de MM. Auroux, ministre du travail, et Dreyfus, ministre de l'industrie, M. Pierre Mauroy a solennellement procédé, le 8 avril, avec M. Bernard Hanon, P.-D. G. de la régie nationale des usines Renault, à la signature du contrat de solidarité le plus conséquent qui ait été passé jusqu'ici entre une entreprise et l'Etat. A cette occasion, c'est la première fois, ont indiqué MM. Mauroy et Hanon, qu'un premier ministre se rendait au siège de la Régie.

Ce contrat porte sur 3 500 emplois, qui devront être libérés, sauf impérieuses raisons de service, avant le 30 juin. Pour bénéficier de ce départ à la retraite anticipé et volontaire (avec 70 % du salaire calculés sur les douze derniers mois), les postulants doivent être âgés de moins de soixante ans, et de plus de cinquante-huit ans pour les cadres, cinquante-sept ans pour ceux qui ont un coefficient supérieur à 200 (employés, techniciens, agents de maîtrise : ETAM), cinquante-cinq ans pour les autres (agents de production).

Ces limites, encore resserrées par l'institution de quotas, ont été critiquées par l'ensemble des syndicats, qui se sont exprimés devant le premier ministre, et surtout par la C.G.C., qui a parlé d'un *« contrat au rabais »*. Dans son allocution, M. Mauroy a, du reste, souhaité que ce contrat puisse être *« ultérieurement complété »*.

Alors que les dispositions prévues doivent théoriquement bénéficier à 57 cadres, 609 ETAM et 2 834 ouvriers, ce sont, en effet, 9 000 personnes de la Régie, qui auraient pu, à ce régime, profiter d'un départ à la retraite anticipé, si, comme le stipulent les textes législatifs, ce contrat de solidarité s'était appliqué à tous les salariés de la Régie âgés de cinquante-cinq à soixante ans. Mais c'eût été, pour Renault, une *« hémorragie trop brutale »*, a expliqué, devant la presse, M. Max Richard, directeur du personnel. Et le coût de ce contrat, qui est estimé, toutes données incluses, à 250 millions de francs, soit 2 % de la masse salariale, aurait été bien plus élevé.

Pour la Régie, a souligné M. Richard, il s'agit d'abord, avec la signature de ce contrat, d'une *« volonté politique de participer à la lutte contre le chômage »*. Mais l'entreprise nationale va aussi en tirer un certain nombre d'avantages, notamment le réajustement des effectifs d'un établissement à l'autre. Il est en effet prévu que tout départ sera compensé par une embauche et que le volume global des effectifs sera maintenu jusqu'en juin 1983, mais que ces départs et embauches ne seront pas faits nombre pour nombre et poste pour poste dans chaque unité. Ainsi, il sera procédé à 981 départs et 600 embauches à Billancourt, 702 embauches et 648 départs au Mans, 385 départs et 450 embauches à Cléon, etc., etc.

Ensuite, selon le directeur du personnel, ce contrat va apporter un *« ballon d'oxygène »* à la Régie, en engendrant une vague de promotions et en permettant de rééquilibrer des structures professionnelles. Mais tout le pari, a précisé M. Richard, repose sur une conjoncture économique favorable pour Renault. Les premières embauches doivent être effectuées début mai. Pendant quinze jours, les offres d'emploi, notamment pour les jeunes âgés de moins de vingt-six ans, devront obligatoirement transiter par l'A.N.P.E. Ensuite, la Régie, qui a, au total, trois mois pour recruter ces 3 500 salariés, pourra engager selon sa convenance.

« AU MILIEU DU GUÉ », un livre de M. Jean-Louis Moynot

Plaidoyer pour un renouveau de la C.G.T.

Quatre mois après avoir démissionné du bureau confédéral de la C.G.T., M. Jean-Louis Moynot n'est pas tombé dans le piège qui guette tant de militants en rupture de ban avec leur mouvement. L'ouvrage qu'il vient de publier, *Au milieu du gué*, n'est ni un pamphlet ni un règlement de comptes ni un recueil de révélations plus ou moins spectaculaires. Toujours cégétiste, encore communiste, cet ancien militant de l'Action catholique ouvrière, puis de l'UNEF, n'a pas rompu ses amarres. Il ne se renie pas. A quarante-cinq ans, après une évolution non exempte de contradictions et de zigzags qu'il a le mérite de reconnaître (comme sa position très figée et pro-parti communiste au moment de la rupture du programme commun), M. Moynot vient d'écrire un plaidoyer riche et courageux pour le renouveau de la C.G.T. et du syndicalisme. *« Je n'ai pas fini d'y croire »*, confie-t-il *in fine*. Cette confiance, on la retrouve tout au long des dix chapitres de l'ouvrage.

Au terme du quarante et unième congrès confédéral de la C.G.T., en juin prochain à Lille, cet ancien président de l'UGICT n'aura sans doute plus aucune responsabilité syndicale de premier plan. Mais il abandonne ses responsabilités sans plier. Mieux, il persiste et signe. Le tort de M. Moynot, son erreur d'espérance, c'est d'avoir cru que le quarantième congrès de la C.G.T. à Grenoble, en 1978, allait permettre de trouver une issue à la crise de la syndicalisation. Ces assises étaient à peine achevées qu'ils souhaitait *« aller plus loin »*, alors même que *« le point d'arrivée du congrès était sans doute davantage au milieu du gué que nous ne voulions l'admettre »*. L'ouverture s'éclipsait, mais M. Moynot ne se résignait pas à la voir irrésistiblement enfouie.

Le livre contient plusieurs textes inédits de l'auteur, dont l'un fût remis au début de 1979 au bureau confédéral. C'est ce document que M. Henri Krasucki utilisa lors d'un comité confédéral national, en octobre 1981 — celui qui devait aboutir à la démission de Mme Gilles et de M. Moynot — pour démontrer qu'il était l'« antithèse » du quarantième congrès, aboutissant à *« recentrer la C.G.T. dans un sens voisin du recentrage de la C.F.D.T. »*. Si l'ouvrage de M. Moynot prend effectivement sur de nombreux points le contrepied du « krasuckisme », il n'est pas pour autant cédétiste.

Cependant si M. Moynot justifie le combat contre le recentrage « équivoque » de la C.F.D.T. c'est surtout, semble-t-il, parce qu'il reproche à M. Maire d'avoir refusé en 1978 un pacte unitaire avec la C.G.T. sur des réformes de portée transformatrice. Cela aurait permis de faire converger l'ouverture cégétiste et le recentrage cédétiste...

Car il est vrai qu'il y a des points de rencontre entre les analyses de M. Edmond Maire et celles de M. Jean-Louis Moynot. Quand celui-ci s'inquiète du rôle que peuvent jouer les *« corporatismes »* à l'encontre de l'unité des travailleurs, qu'il reproche à la C.G.T. et même au mouvement communiste en général de ne pas prendre en compte les changements au sein même d'une classe ouvrière pourtant non figée, il tient des propos que ne renierait pas le secrétaire général de la C.F.D.T. Quand il récuse toute solution nationale à la crise, et qu'il s'interroge longuement sur *« les contraintes réelles »* qu'elle impose (qu'il s'agisse des coûts de production ou des restructurations industrielles), quand il amorce une réflexion sur les risques qui peuvent naître parfois d'un combat syndical consistant à tout prix à *« préserver l'acquis antérieur »*, il avance des idées qui pourraient être contresignées par M. Maire. *« C'est l'ensemble des expériences du mouvement ouvrier dans le champ social*, écrit-il, *qui est remis en question aujourd'hui par la crise, la maturité des forces productives, les aspirations politiques et culturelles du monde du travail. C'est à ce défi qu'il faut répondre. »*

« Esprit de scission et esprit de bastion »

Ce défi, c'est à sa propre Confédération que M. Moynot le lance puisque pour lui c'est *« de la C.G.T. que dépend le progrès de tout le mouvement syndical »*. Mais encore faut-il qu'elle reprenne la voie de sa propre rénovation. M. Moynot qui, lorsqu'il fût membre du bureau confédéral de 1967 à 1981, a largement contribué à doter sa Confédération d'une démarche industrielle et a ouvert le débat sur les conseils d'atelier, analyse sans complaisance une C.G.T. qui lui paraît *« gravement menacée »* si elle persiste à tourner le dos à la ligne du quarantième congrès. On retiendra la finesse de son étude, charpentée sur des bases historiques et sociologiques solides, sur *« l'esprit de scission »* (par lequel la classe ouvrière tout en affirmant son existence s'est souvent coupée des intellectuels), et sur *« l'esprit de bastion »* (qui amène la C.G.T. à se tailler des champs d'action sans partage). C'est cet esprit à double facette qu'il prend résolument à contre-courant pour prôner *« au prix de sauts qualitatifs »* un renouveau.

Le livre est émaillé de jugements sévères tant sur l'« impasse » du socialisme dans les pays de l'Est que sur le P.C.F. et surtout la C.G.T. M. Moynot voit un effet de l'influence communiste sur la C.G.T. dans son *« incapacité à dépasser le faux dilemme entre deux maux : unité-opportunisme sans principes ou sectarisme-dogmatisme stérile »*. *« Ce genre de dogmatisme*, souligne-t-il, *nous rend même réformistes au mauvais sens du terme, c'est-à-dire récupérables ou nous place en situation de faiblesse »*. Il dénonce « la cooptation » des responsabilités au sein de l'appareil et évoque les effets pervers du système de délégation (que la C.G.T. n'est pas seule à pratiquer).

Il met en cause aussi une *« vision fantasmagorique de la lutte des classes »*, *« l'amour de la lutte pour la lutte »*, s'inquiétant qu'à partir d'une vision du rapport de forces exagérément optimiste la C.G.T. privilégie le principe de la lutte par rapport au contenu du résultat. Manufrance est cité comme un *« exemple coûteux »* de ce genre de *« course à la défaite »*, le nombre d'emplois préservés ayant été inférieur à celui qui aurait été obtenu par une autre voie.

Au milieu du gué présente ainsi une démarche réaliste permettant de *« découvrir les voies nouvelles de la révolution »*. Son intérêt réside aussi dans le fait que M. Moynot ne tombe pas dans un quelconque égocentrisme hexagonal. Partisan d'une approbation « conditionnelle » de l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce, il plaide lucidement pour un eurocommunisme et un eurosyndicalisme encore en pleine *« maladie infantile »*. Au risque de ne pas toujours éviter une abstraction qui peut limiter la portée de son message auprès de la grande masse des travailleurs à laquelle il s'adresse, il ouvre les sentiers d'une réflexion globale sur *« l'idéalité sociale »*. Pour cet ingénieur civil de l'aéronautique, la transformation sociale suppose un engagement de tous les individus *« jusqu'à ce que la révolution sociale et le sens de la vie personnelle se confondent »*. Utopie ? Peut-être... Comme sa volonté, difficilement réalisable dans le contexte actuel, de jeter les bases d'une unité syndicale et ouvrière présentée comme *« une nécessité fondamentale du combat de classe »*. Mais ce sont parfois les démarches qui paraissaient les plus utopiques au départ qui ont permis ensuite des progrès...

MICHEL NOBLECOURT.

★ *Au milieu du gué, C.G.T., syndicalisme et démocratie de masse.* Presses universitaires de France, 319 pages, 82 F.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

« LES PROFESSIONS LIBÉRALES APPROCHENT DE LA RÉVOLTE », DÉCLARE M. BEAUPÈRE, PRÉSIDENT DE L'U.N.A.P.L.

« Les professions libérales sont non seulement inquiètes et mécontentes, elles approchent de la révolte », a déclaré récemment devant la presse le docteur Jacques Beaupère, président de l'Union nationale des associations de professions libérales (U.N.A.P.L.). *« Il n'est plus possible d'attendre, il n'est plus possible de se taire »*, a souligné M. Beaupère, qui a voulu tirer *« le signal d'alarme devant le grignotage dont font l'objet les professions libérales »*.

En 1980, l'U.N.A.P.L. avait publié un Livre blanc : *A armes inégales*, sur la *« concurrence déloyale »* du secteur public ou para-public qui *« permet à des fonctionnaires de l'Etat d'empiéter sur le domaine libéral »*, notamment pour ce qui est du placement d'assurances. Pour M. Beaupère, président d'une union qui regroupe une soixantaine d'organisations professionnelles, *« il n'est pas supportable qu'on retire aux professions libérales les moyens économiques d'un service moderne et de qualité alors que nul, hier comme aujourd'hui, ne le remet en cause »*. Le président de l'U.N.A.P.L. a évoqué la menace que fait peser selon lui un développement inconsidéré du secteur public.

Satisfaite de la nomination d'un « Monsieur professions libérales », l'U.N.A.P.L. ne recourera pas à des manifestations avant d'avoir utilisé *« toutes les armes possibles de la concertation et du dialogue pour une meilleure prise en compte de la profession libérale »*. Le 22 avril, M. Pierre Bérégevoy, secrétaire général de la présidence de la République, doit inaugurer officiellement la Maison des professions libérales.

A Verdun, un ouvrier est légèrement blessé en forçant un piquet de grève

● A VERDUN (MEUSE), M. Claude Saintignon, conducteur d'une pelle mécanique, âgé de trente-six ans, a été blessé, le 8 avril dans l'après-midi, par des grévistes soutenus par la C.G.T., alors qu'il tentait de franchir avec son véhicule un piquet de grève mis en place à une centaine de mètres de l'entrée d'un chantier, à la caserne de gendarmerie mobile. M. Saintignon n'appartenait pas à la même entreprise, mais travaillait sur le même chantier que es grévistes, qui réclament l'application des trente-neuf heures et la cinquième semaine de congés payés. Assailli dans sa cabine, ce conducteur, qui a reçu des pierres au cours de sa fuite, souffre d'un léger traumatisme crânien et d'une fracture de l'index. Tout en rejetant la responsabilité des faits sur le conducteur, la C.G.T. a condamné la violence et levé le piquet de grève.

● A HURIONVILLE (PAS-DE-CALAIS), deux ouvriers du centre d'incinération de déchets industriels, près de Béthune, fermé pour *« insalubrité publique »*, observent une grève de la faim pour que les vingt et un salariés du centre soient reclassés. M. Pascal Vincent, vingt-trois ans, marié sans enfant, s'abstient de prendre toute alimentation depuis le 5 avril au soir. M. Jean-Louis Deconinck, vingt-sept ans, célibataire, l'a rejoint le 7 avril au soir dans sa grève *« illimitée »* de la faim. Les deux ouvriers veulent mettre les élus locaux qui ont fait des promesses de reclassement *« face à leurs responsabilités »*.

● A PIERRELATTE (DROME), plusieurs dizaines d'employés des deux sociétés chargées du nettoyage de la centrale E.D.F. du Tricastin et de trois usines préparant le combustible nucléaire poursuivent l'occupation de la mairie commencée le 6 avril dans l'après-midi. Soutenus par les syndicats C.F.D.T. et F.O., ils demandent un salaire minimum de 4 500 francs, le treizième mois et le libre accès pour les délégués syndicaux sur les lieux de travail.

● A L'USINE DE TARBES-BAZET du groupe Ceraver, filiale de la Compagnie générale d'électricité, la C.G.T. estime, dans une déclaration, le 8 avril, que *« les accords conclus le 16 mars dernier, après cinquante-neuf jours d'occupation de l'usine par les travailleurs de ce syndicat majoritaire, ne sont pas respectés par la direction générale du groupe Ceraver et par la direction de l'usine »*. Selon la C.G.T., *« la direction agit unilatéralement et vient de frapper les travailleurs en leur notifiant leur licenciement. Les travailleurs syndiqués à la C.G.T. ou ayant participé avec la C.G.T. aux luttes de ces derniers mois ont été plus particulièrement touchés (...). La direction prend une lourde responsabilité en ayant l'esprit revanchard et en continuant à vouloir éliminer la C.G.T. de l'entreprise. C'est pourquoi la direction générale de Paris et celle de l'usine de Tarbes doivent démissionner »*. — (Corresp.)

● A LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS, la C.G.T. a appelé les mille huit cents agents du secteur ferroviaire à observer un arrêt de travail du jeudi 8 avril, à 20 heures, au samedi 10 avril, à 20 heures.

● A ORLY : TOUJOURS PAS DE NETTOYAGE. — La grève du personnel de la société de sous-traitance ONET, chargée du nettoyage de l'aérogare d'Orly-Sud, continue depuis deux semaines. Les employés de l'enregistrement d'Air France ont cessé le travail durant une heure, le 8 avril, pour protester contre l'état de saleté des locaux dans lesquels ils sont obligés de travailler.

Les deux cent quatorze ouvriers en grève demandent des augmentations de primes et une cinquième semaine de congés.

● *L'assemblée-débat organisée le 7 avril* par le parti communiste à l'ex-banque Rothschild (*le Monde* du 8 avril), a réuni une trentaine de participants autour de M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C. et responsable de sa section économique. Après un début de réunion très animé, M. Herzog a invité l'assistance *« à riposter au pilonnage de la droite »*. De son côté, l'Association du personnel de Rothschild qui regroupe environ la moitié des mille trois cents salariés de la future Compagnie européenne de banque, a condamné *« sans ambiguïté l'introduction de la politique dans l'entreprise »*.

Il n'est de bon émail que de Limoges...

Avec le décret paru au *Journal officiel* du 5 mars, les émailleurs de Limoges voient aboutir leur revendication essentielle, vieille de près d'un demi-siècle. Depuis 1936 en effet, la chambre syndicale a engagé la lutte contre les faux émaux, peintures recouvertes de vernis vitrifié à froid entre autres ou encore décalcomanies, sérigraphies ou œuvres obtenues par photogravure. S'ouvrant aux expressions nouvelles, les émailleurs entendent, pour ce qui concerne la technique, rester dans la tradition huit fois séculaire qui fait que l'émail procède essentiellement de la main de l'homme et de l'action du feu.

Cette pérennité a été établie par le décret signé par les ministres de la communication, de la justice, de l'économie et des finances, de l'industrie, de l'agriculture et de la culture, qui énonce dans son article premier : *« Les dénominations émail ou émaux sont réservées aux produits vitrifiables résultant de la fusion, vitrification ou frittage d'une substance composée de matière minérale. Ces produits sont destinés à former en une ou plusieurs couches un revêtement vitrifié fondu à une température d'au moins 500 degrés »* ; et dans son article 3 : *« Il est interdit de fabriquer, d'exposer, de détenir en vue de la vente ou de mettre en vente des œuvres ou de distribuer à titre gratuit, sous les dénominations émail ou émaux, suivies d'une qualification se référant à l'art, des objets émaillés, décorés sur tout support susceptible d'être émaillé par des procédés autres qu'exclusivement manuels. »* Il faut souligner aussi que les importateurs sont tenus aux mêmes conditions qui s'étendent jusqu'aux objets partiellement émaillés offerts à la vente et qui devront comporter dorénavant une étiquette indiquant la nature du surplus de leur revêtement présentant l'aspect de l'émail.

La chambre syndicale des émailleurs limousins a exprimé sa satisfaction par la voix de son président, M. Guitard, à laquelle s'est jointe celle du Syndicat national des industries de l'émail ; les deux organisations ont œuvré de concert pour ce résultat.

AGRICULTURE

Après quatorze mois de lutte

LES PRODUCTEURS DE PINEAU DES CHARENTES SUSPENDENT LEUR GRÈVE DE L'IMPOT

Les producteurs de pineau des Charentes ont décidé de suspendre la « grève de l'impôt » qui les oppose à l'administration depuis quatorze mois et d'acquitter leurs taxes au taux légal de 6 795 F par hectolitre d'alcool pur.

C'est en février 1981 que la plupart d'entre eux avaient décidé de ne pas payer les sommes résultant de l'augmentation des taxes sur les alcools. Cette majoration prévue par la loi de finances 1981 afin d'aligner la taxation des eaux de vie sur celle des alcools de grain atteint près de 50 % en deux ans (1981 et 1982). L'affrontement avec l'administration s'est poursuivi en dépit de l'aide de 1 000 francs par hectolitre accordée aux producteurs par la Forma (Fonds européen d'orientation et de régularisation des marchés agricoles). Finalement menacés de se voir ôter toute possibilité de commercialisation, les professionnels, réunis en assemblée générale à Saintes (Charente-Maritime) le 5 avril, ont jugé qu'il ne fallait pas aller trop loin et ils sont convenus que l'aide de 1 000 francs par hectolitre était déjà une satisfaction. *« L'administration a fait un pas en avant avec l'aide, nous ferons désormais le nôtre »*, ont-ils déclaré.

PATRONAT

Après l'entretien entre M. Mitterrand et M. Gattaz

Le C.N.P.F. espère que les engagements du gouvernement seront précisés le 16 avril par M. Mauroy

Après plus d'une heure d'entretien avec le président de la République, M. Yvon Gattaz est sorti de l'Elysée, jeudi 8 avril, persuadé que son interlocuteur avait pris conscience des difficultés actuelles des entreprises. Le président du C.N.P.F. a rappelé son souci de voir alléger immédiatement et substantiellement les charges de ces entreprises, et de les voir figées pendant dix-huit mois. On ne fait aucun commentaire à l'Elysée, où on laisse le soin au premier ministre d'annoncer les décisions qui seront prises. C'est en effet lors de l'entretien qu'il aura le 16 avril avec M. Pierre Mauroy que M. Yvon Gattaz saura s'il a été non seulement écouté, mais entendu.

Ce qui préoccupe M. Gattaz, c'est son rendez-vous du 16 avril avec le premier ministre. Par deux fois, les 2 et 22 mars, M. Pierre Mauroy a laissé repartir le président du C.N.P.F. les mains vides. Celui-ci en a conçu une grande amertume et n'accepterait pas qu'il en soit ainsi une nouvelle fois. Aussi a-t-il bâti sa stratégie sur deux axes : faire apparaître d'une part la réalité de la situation et, d'autre part, convaincre le gouvernement socialiste que le patronat ne lui est pas délibérément hostile.

Le premier point ne pouvait que donner lieu à une mauvaise querelle de chiffres, plusieurs milliards de francs s'envolant ou se rajoutant selon la réalité que l'on met sous les mots. Au ministère de l'économie et des finances, par exemple, on ne veut considérer que les charges nouvelles alors que, du côté du C.N.P.F., on fait le bilan de l'accroissement des charges existantes. M. Delors, en outre, ne prend en compte que ce qui va se passer en 1982, tandis que M. Gattaz et ses adjoints calculent les dépenses en année pleine. Dans ces conditions, la rencontre entre les deux hommes ne pouvait aboutir qu'à une confrontation sur l'analyse économique qui était faite de part et d'autre.

A la sortie de la Rue de Rivoli, après un entretien de plus de deux heures avec le ministre des finances, M. Gattaz pouvait ainsi affirmer que *« si certains des chiffres avancés se réfèrent à des estimations qui peuvent donner lieu à des interprétations »*, le C.N.P.F. *« maintient l'ordre de grandeur de son analyse économique »* et se sent fondé à réclamer un allégement des charges *« d'une certaine importance »*.

Plus explicite, M. Jacques Delors, à l'occasion d'un bref entretien avec la presse, faisait état d'un rapprochement des points de vue sur la conjoncture nationale et internationale, sur la nécessité de consolider une reprise économique dont personne n'a nié l'existence. Le ministre des finances n'a évidemment pris aucun engagement vis-à-vis de son interlocuteur, mais on sait que la Rue de Rivoli souhaite regagner la confiance du patronat.

Un nouveau mot est apparu, celui de moratoire, qui est préféré à celui de pause. Le délai réclamé est de dix-huit mois, le temps, pour les industries françaises de se refaire une santé. Après quoi, selon l'expression de M. Guy Brana, vice-président de l'organisation patronale, *« on pourra normalement demander les dividendes du progrès »*.

Car, dit de son côté M. Gattaz, les patrons ne sont pas *« des imprécateurs du système politique. Nous ne traînons pas les pieds*, ajoute-t-il, *nous voulons, si les conditions le permettent, relancer l'économie, accroître les investissements, développer l'emploi et augmenter les exportations, objectifs que nous avons en commun avec le gouvernement... »*.

Cette volonté transparaissait dans les propos qu'avait tenus la veille M. Guy Brana (*le Monde* du 9 avril). *« Nous constatons des faits, nous n'avons pas dit quels en étaient les auteurs »*, s'est-il plu à répéter, faisant remarquer qu'il ne disait pas non plus depuis quand la situation se détériorait.

Ces gages de bonne volonté suffiront-ils pour que le gouvernement satisfasse toutes les revendications patronales ? On ne l'imagine pas avenue Pierre-Ier-de-Serbie où l'on a tout de même le sentiment que le gouvernement est prêt à faire un geste important qui porterait à la fois sur la taxe professionnelle, dont le chef de l'Etat a déjà souhaité la suppression à terme, et sur les charges sociales que M. Mitterrand avait promis de stabiliser.

FRANÇOIS SIMON.

AFFAIRES

Manufrance va recevoir 170 millions de francs dont 40 millions de subventions publiques

De notre correspondant régional

Saint-Etienne. — *« Nous partons pour un long voyage. »* M. Paul Chaumont, président du directoire de la SCOPD Manufrance, avait de bonnes raison à mettre en avant, jeudi 8 avril en fin d'après-midi, pour faire partager son optimisme aux journalistes conviés à une conférence de presse. Après de longs mois d'incertitude, le plan financier pour l'ultime relance de la société a été entériné par un protocole d'accord signé avec les pouvoirs publics et quinze banques, le 19 mars dernier.

Le plan mérite un examen détaillé. Il porte sur un total impressionnant de 170 millions de francs. Premier aspect souligné avec force par les dirigeants : les salariés coopérateurs, c'est-à-dire la très large majorité des cinq cent quatre-vingt-dix-sept employés apporteront 18 millions de francs dans la balance. Cette somme se répartit pour 7 millions en primes de licenciement, pour 9 millions en indemnités ASSEDIC et pour 2 millions en prélèvement de 1 % sur les salaires nets. A cette somme de 18 millions s'ajouteront 2 millions de francs des actionnaires sympathisants extérieurs. Cet effort plus que symbolique des salariés a très vraisemblablement pesé dans la décision gouvernementale d'apporter, directement ou indirectement, une aide considérable.

40 millions de francs seront versés sous forme de subventions directes de l'Etat, la même somme sera débloquée sous forme de prêts participatifs du FDES à des taux privilégiés : 4 % par an sur quinze ans, avec un différé d'amortissement de quatre ans. Au-delà, les taux seront modulés en fonction des résultats de l'entreprise. A cette aide globale de l'Etat de 80 millions, s'ajouteront 19 millions de prêts participatifs qui émanent de « vieilles connaissances » du secteur mutualiste, dont la MACIF, ancienne actionnaire de la Société nouvelle Manufrance pour 2 millions et demi de francs. Les banques apporteront des crédits à long termes (14 millions) et à moyen terme (24 millions). Enfin, la municipalité d'union de la gauche de Saint-Etienne, qui n'a jamais démenti son soutien, est encore présente au travers d'une aide logistique évaluée à 13 millions de francs : acquisition de 3 hectares du terrain industriel de Duché, rue Poylo, et rachat des actifs du cours Fauriel en 1983.

Cette aide importante sera étalée sur trois ans, et elle devra s'appliquer sur le seul secteur de la production. Plus que de fonds alimentant un gouffre dans des structures périmées, Manufrance avait besoin, aux yeux des pouvoirs publics, d'investissements massifs dans le secteur de la production des armes, des machines à coudre et des cycles. Ce choix implique à court terme la disparition de la vente par correspondance, qui se contente aujourd'hui, sur les stocks de l'entrepôt de Molina, *« de répondre à la demande des anciens clients »*.

La production sera rationnalisée. Géographiquement d'abord, les armes et les machines à coudre (objectif 1982 : trente-deux mille fusils et trois mille deux cents machines) devront, dans deux ans, être fabriqués au terrain Duché, tandis que les cycles resteront cours Fauriel. Techniquement ensuite, grâce à un renouvellement quasi total des outils de production. Cette révolution sera, on s'en doute, beaucoup plus aisée à réaliser dans une entreprise qui a connu, pour des motifs autres que la modernisation, d'importantes saignées d'effectifs. Le nouveau Manufrance devrait donc consacrer environ 100 millions de francs pour l'achat de nouvelles machines-outils, notamment des robots à commande numérique. Les ateliers vétustes et le matériel de trente ans d'âge — dont on reconnaît enfin aujourd'hui la réalité — appartiendront bientôt à l'histoire mouvementée de Manufrance. — C. R.

Le groupe suisse ASUAG s'apprête à licencier 10 % de son personnel

Le groupe suisse Allgemeine Schweizerische Uhrenindustrie A. G. (ASUAG), numéro deux mondial de l'industrie horlogère, traverse une passe difficile et, pour redresser la barre, s'apprête à procéder à des fermetures d'établissements et à des coupes claires dans ses effectifs.

Soumis à la dure concurrence des pays du Sud-Est asiatique (surtout dans les produits électroniques bon marché) et freiné dans ses efforts pour développer ses exportations (84 % de son chiffre d'affaires) par la hausse du franc suisse, mais aussi par une conjoncture assez mauvaise, il a enregistré de biens piètres résultats en 1981. Ses ventes ont seulement augmenté de 6,1 % en valeur (1,41 milliard de F.S.), ce qui correspond en réalité à un recul important, avec une progression moyenne de 17,8 % de la monnaie helvétique, mais signifie aussi que le groupe a dû consentir de sérieux sacrifices sur ses prix quand ses ventes de montres et de mouvements terminés (13,2 millions de pièces) ont progressé de 11,7 %.

Rien n'a encore filtré sur les profits dégagés par le groupe, mais tout laisse à penser que sa marge bénéficiaire s'est considérablement érodée (3,3 millions de F.S. pour 1980).

Après avoir décidé de suspendre la distribution de son dividende pour l'exercice écoulé, l'ASUAG s'est lancé dans un vaste plan de restructuration et de rationalisation de ses activités. Ce plan consiste essentiellement à intégrer dans une entité industrielle unique trois de ses plus grosses filiales, ETA-Fabrique d'Ebauches, les Fabriques d'horlogerie de Fontainelon et Ebauches électroniques, le fleuron du groupe, à laquelle seront rattachées deux fabriques étrangères contrôlées, SEFEA (Annemasse, France) et Durowe (Pforzheim, R.F.A.). Ce plan va, d'autre part, être accompagné de la fermeture de deux entreprises déficitaires, Oris Watch (firme rattachée à la filiale General Watch), qui cessera son activité à l'automne prochain, et l'entreprise Rochat Frères (groupe Pierre Holdings, autre filiale de l'ASUAG).

Aucun signe de reprise n'étant apparu depuis le retournement assez brutal de la conjoncture enregistré dès le second semestre de 1981, des réductions importantes d'effectifs vont, en outre, avoir lieu (plus de 10 % sur les 12 832 personnes employées en Suisse à fin 1980). Au total, 1 300 emplois seront supprimés cette année, soit par incitation aux départs volontaires, soit par cession de sociétés.

D'après certaines informations, les grands établissements bancaires suisses, actionnaires et partenaires de l'ASUAG, auraient refusé de donner au groupe le soutien financier que ce dernier aurait sollicité, ayant déjà fort à faire, dit-on, pour remettre sur pied l'autre groupe horloger suisse, la S.S.I.H., qui avait frôlé la faillite en 1981.

Quoi qu'il en soit, les mesures prises par l'ASUAG ne semblent pas avoir été appréciées par tout son état-major. M. Heinz Hammerli, directeur financier, a donné sa démission. — A.D.

CONJONCTURE

M. MONORY JUGE LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE « D'INSPIRATION GÉNÉREUSE MAIS TROP BUREAUCRATIQUE ».

La création du livret d'épargne populaire indexé — dont l'Assemblée nationale vient d'adopter le projet en première lecture — *« est d'inspiration généreuse et va dans le bon sens, mais elle implique une bureaucratie à outrance en raison des conditions posées pour son octroi, »* estime M. René Monory, ancien ministre de l'économie.

Le sénateur centriste de la Vienne, par ailleurs président de l'association Défense-épargne, considère en effet que l'autorisation d'ouverture de chacun de ces nouveaux livrets exigera un certain nombre de contrôles administratifs, et notamment fiscaux, qui coûteront environ 120 F par livret selon certaines estimations.

M. Monory a apporté cette précision jeudi 8 avril au cours d'une conférence de presse consacrée au lancement du numéro un de la *Lettre de l'épargne*, la nouvelle publication mensuelle de son association, qui, selon lui, compte dès à présent plus de quarante mille adhérents depuis sa création le 29 septembre 1981.

Regroupés en comités départementaux, les adhérents de Défense-épargne ont désigné un comité d'experts chargé d'animer sept groupes de travail (politique économique, fiscale, bancaire, épargne sociale, bourse, budget). Un huitième est en cours de création sur la *« défense du contribuable »*.

● *LA S.N.C.F. et ses sous-traitants.* — A l'appel de la C.F.D.T., quelque trois cents cheminots se sont rassemblés, le 8 avril, devant le ministère des transports. Ils demandent une réouverture des discussions sur la titularisation de quelque vingt-et un mille auxiliaires et contractuels, et sur le retour à la S.N.C.F. des quelque sept mille ouvriers de la manutention et du nettoyage travaillant en sous-traitance.

● *L'exécution du budget de l'Etat se traduit par un déficit de 39,22 milliards de francs* pour les mois de janvier et février contre 21,67 milliards durant la même période de 1981, indique le ministère de l'économie et des finances dans un communiqué publié habituellement chaque mois. Pour le seul budget général, les dépenses ont atteint 147,05 milliards et les recettes nettes de prélèvements, 114,72 milliards de francs. (— 32,33 milliards). Pour les comptes spéciaux du Trésor, le solde déficitaire a été de 6,83 milliards de francs. Toutefois, souligne le ministère, *« il n'est pas possible de déduire, sans précaution, à partir des résultats mensuels, une prévision pour l'ensemble de l'exercice budgétaire »*. Des écarts peuvent apparaître, même en l'absence de loi de finances rectificative, qui *« reflètent notamment le jeu des évolutions saisonnières des reports de crédit, des fonds de concours et de comptes d'avances aux collectivités locales »*.

ÉTRANGER

HAUSSE DE 0,2 % DU COUT DE LA VIE EN R.F.A.

Le coût de la vie en R.F.A. a finalement augmenté de 0,2 % en mars, a annoncé l'office fédéral de statistiques sur la base de données définitives, et non de 0,1 %, comme indiqué précédemment en fonction de résultats provisoires (« le Monde » du 2 avril).

La hausse des prix, qui a en mars été identique à celle enregistrée en février, s'établit sur douze mois à 5,2 % (et non à 5,1 %) contre 5,8 % en février.

● *Le coût de la vie aux Pays-Bas* a augmenté de 1 % en mars, portant le taux annuel d'inflation à 6,8 % contre 6,7 % en février. L'indice des prix de détail, calculé au 15 mars, s'est situé à 149,8 au lieu de 148,3. — *(A.F.P.)*

ÉNERGIE

LE MARCHÉ DE L'URANIUM SOUFFRE DE SURCAPACITÉ ET DE SURPRODUCTION

Au cours des deux années passées, un peu plus de 82 000 tonnes d'uranium ont été produites dont plus de 31 000 tonnes aux Etats-Unis ; les autres grands producteurs ont été le Canada (14 000 tonnes), l'Afrique du Sud (11 000 tonnes), la Namibie (8 000 tonnes), le Niger (8 000 tonnes) et la France (5 000 tonnes). C'est ce que précise la dernière édition du rapport sur les ressources, la production et la demande d'uranium, publié le 6 avril par l'O.C.D.E. et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'industrie se trouve confrontée actuellement à une surcapacité et à une surproduction. Or avec les investissements engagés, les capacités théoriques de production vont encore augmenter, passant de 49 000 tonnes par an en 1981 à un niveau maximal atteignant 78 000 tonnes en 1986. *« L'expansion médiocre »* de l'électronucléaire et cet accroissement des capacités de production ont entraîné, depuis plusieurs années, une baisse des prix, un ralentissement de la prospection et une réduction des investissements dans ce secteur. Autant de facteurs qui pourraient avoir une influence marquée sur l'offre d'uranium à plus long terme.

Les ressources raisonnablement assurées exploitables, à des coûts inférieurs à 130 dollars par kg/U, ont, pour la première fois, connu un certain fléchissement (— 11 %), du fait de l'inflation et de l'augmentation des coûts de production. Elles se montent, néanmoins, à 2,3 millions de tonnes. Les ressources supplémentaires estimées se sont, en revanche, accrues de 270 000 tonnes, avec 2,7 millions de tonnes. *« Les niveaux actuels des ressources mondiales*, estime l'étude, *peuvent alimenter une production suffisante pour faire face à tout niveau probable de la demande d'uranium, au-delà de l'an 2000. »*

La réunion de la « Trilatérale » à Tokyo

LE JAPON RENFORCERAIT SON AIDE AU DÉVELOPPEMENT

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Réunis pendant trois jours à Tokyo, les délégués de la commission trilatérale (Etats-Unis, C.E.E. et Japon) sont tombés d'accord pour lutter contre les tendances protectionnistes, tout en affirmant la nécessité d'une mise en place de règles commerciales plus équitables et d'un dépassement des conflits bilatéraux par une approche globale des problèmes.

Le Japon n'a pas été mis en accusation. Ses partenaires lui ont expliqué les difficultés créées aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest par les déséquilibres commerciaux. Ils l'ont incité à un meilleur partage des responsabilités mondiales, qui tienne compte de sa puissance économique.

« Les Japonais ont paru bien comprendre ce *langage et s'organisent en fonction de ces demandes, dans la perspective du sommet de Versailles »*, nous a déclaré M. Georges Berthoin, président de la commission pour l'Europe.

La commission a également débattu de la réforme et du renforcement du GATT, nécessaire pour résoudre globalement les conflits et éviter les dérapages des tensions bilatérales. Enfin, estimant que les échanges Est-Ouest ne sauraient être soumis aux seuls critères commerciaux, la commission s'est prononcée en faveur d'un renforcement institutionnel du Cocom.

R.-P. PARINGAUX.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	6,3080	6,3110	+ 20	+ 90	+ 40	+ 130	— 70	+ 160
$ can. .	5,1172	5,1209	— 18	+ 49	— 47	+ 40	— 395	— 185
Yen (100)	2,5446	2,5488	+ 188	+ 234	+ 390	+ 440	+1084	+1195
D.M.	2,6062	2,6093	+ 142	+ 179	+ 293	+ 338	+ 791	+904
Florin	2,3537	2,3557	+ 152	+ 185	+ 307	+ 353	+ 813	+ 914
F.B. (100)	13,8031	13,8157	— 326	+ 53	— 582	— 169	—1565	— 724
F.S.	3,1980	3,2019	+ 296	+ 349	+ 624	+ 686	+1527	+1809
L. (1 000)	4,7436	4,7176	— 464	— 302	— 814	— 639	—2003	—1668
£	11,0516	11,0673	+ 257	+ 406	+ 459	+ 654	+ 851	+1295

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	8 7/8	9 1/4	8 15/16	9 5/16	8 15/16	9 5/16	8 15/16	9 5/16
$ E.-U. ..	14 3/4	15 1/4	15 5/16	15 11/16	15 5/16	15 11/16	15 3/8	15 3/4
Flo.Ls	7 7/8	8 1/2	7 15/16	8 9/16	7 15/16	8 9/16	7 15/16	8 9/16
F.B. (100)	13 3/4	16 1/4	16 9/16	19 3/16	17 3/16	18 3/4	17	18
F.S.	1 7/8	3 1/8	4 1/16	4 7/16	4 5/16	4 11/16	5 5/16	5 11/16
L. (1 000)	19 3/4	24 1/4	24 11/16	28 3/16	24 7/16	26 1/2	23 1/8	24 7/16
£	12 1/8	12 7/8	12 7/8	13 1/2	13 3/16	13 13/16	13 3/8	14
F. français	17 3/4	25 1/4	25 3/4	28 1/4	24 3/4	27 1/4	21 3/4	24 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Plus ferme

A la veille du long week-end de Pâques, le marché new-yorkais s'est affermi, jeudi, l'indice Dow Jones des industrielles achevant la séance sur un gain de 6,09 points, à 842,94, alors que l'on dénombrait 867 hausses face à 523 baisses et 466 titres inchangés.

Le volume d'affaires est resté étoffé puisque 57 millions d'actions ont finalement été échangées contre un peu plus de 53 millions la veille, ce que les spécialistes jugent comme un élément encourageant, dans la mesure où le chiffre d'affaires de Wall Street a régulièremen progressé tout au long de la semaine, en dépit du conflit des îles Malouines et de la modération que suscite traditionnellement l'approche d'une fermeture prolongée du « Big Board ».

Selon les analystes, certains opérateurs commenceraient à penser que l'environnement économique n'est peut-être pas, après tout, aussi sinistre qu'on pourrait le croire, et il faudra attendre les prochaines statistiques sur la courbe de l'inflation aux Etats-Unis pour avoir une approche plus précise de la situation depuis le début de l'année.

Il est pratiquement acquis, par contre, que les résultats trimestriels que vont commencer à publier les entreprises américaines ne seront pas très bons dans leur ensemble, et les investisseurs anticipent un certain nombre de surprise désagréables, notamment sur les compagnies pétrolières, qui pourraient figurer en première ligne parmi les titres les plus affectés.

VALEURS	Cours du 7 avril	Cours du 8 avril
Alcoa	25 7/8	25 7/8
A.T.T.	55 1/2	55 1/4
Boeing	17 7/8	18 3/8
Chase Man. Bank.	58 1/4	58 7/8
Du Pont de Nem.	35 3/4	36
Eastman Kodak	74 1/8	74 1/4
Exxon	28 1/2	28 5/8
Ford	21 1/8	21 1/4
General Electric .	63 3/4	64 1/8
General Foods	35	36 1/4
General Motors .	42	42 3/8
Goodyear	21	21 1/8
I.B.M.	61 3/4	62 3/8
I.T.T.	25 3/4	26
Mobil Oil	21 5/8	21 7/8
Pfizer	54	54 1/2
Schlumberger ...	46 1/8	46 1/2
Texaco	29 7/8	29 7/8
U.A.L. Inc.	20 1/4	20 1/4
Union Carbide ..	46 3/4	46 5/8
U.S. Steel	23 1/8	23 3/8
Westinghouse ...	25	25 1/8
Xerox Corp.	37 1/2	38 1/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	7 avril	8 avril
Valeurs françaises......	105,2	105,2
Valeurs étrangères	108,4	108,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général.........	109,4	109,3

MARCHE MONETAIRE
COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7/4	8/4
1 dollar (en yens)....	247,45	248,05
Marché monétaire............		17 %

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté du 9 avril 1982 a été tiré à 490 691 exemplaires.

A B C D E F G

Au 1er janvier 1984

LES 4 300 SALARIÉS DE GERVAIS-DANONE TRAVAILLERONT 35 HEURES PAR SEMAINE.

La direction de la société Gervais-Danone-France, filiale du groupe B.S.N., indique qu'elle vient de négocier « *un important accord sur la réduction du temps de travail* », qui a été signé, à ce jour, par la C.F.D.T., la C.G.C. et la C.S.L. (ex-C.F.T.). Cet accord prévoit que l'horaire hebdomadaire moyen sera ramené, pour l'ensemble du personnel (quatre mille trois cents salariés) à 37 h 30 au 1er janvier 1983 et à 35 heures au 1er janvier 1984.

Le texte stipule, selon la direction, que sera entreprise « *un effort collectif pour réorganiser le travail et mieux utiliser l'outil, se traduisant par un gain de productivité de 10 %* ». D'autre part, « *les modalités de rémunération et de compensation comportement, avec le maintien du salaire réel pour le personnel présent, des augmentations générales complètes sur le minima mensuels de la grille* » de la société. Enfin, « *cet accord, couplé avec un contrat de solidarité pour les départs anticipés, conduira à trente jours de temps libre supplémentaire par an, dès 1984, et à plus de quatre cents embauches* ».

APAISEMENT DANS LES CONFLITS TRANS-MANCHE

Plusieurs dizaines de marins de Dunkerque Calais et Boulogne se sont rendus, le 8 avril, à Paris pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés du pavillon français sur la Manche. Dans la matinée de jeudi, à l'appel de la C.G.T., ils avaient bloqué pendant trois heures les passerelles d'accès au terminal des car-ferries de Calais, tandis qu'à Dieppe l'équipage du *Villandry*, assurant la liaison Dieppe-Newhaven, avait déclenché une grève de 24 heures.

Une délégation a été reçue par un représentant du ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, qui a affirmé à ses interlocuteurs qu'aucun licenciement économique n'interviendrait en 1983 et qu'aucune décision de la S.N.C.F. concernant les trafics à partir de Dunkerque ne serait prise sans l'accord du ministre de la mer.

[A la S.N.C.F. on indique que les informations suivantes ont été données jeudi soir aux délégués des marins :

— La commande d'un nouveau navire transbordeur sera soumise au prochain conseil d'administration de la S.N.C.F. ;

— Le car-ferry moderne « Chartres » sera transféré sur la ligne Dieppe-Newhaven au début de mai, et il sera remplacé sur la ligne du détroit par le « Chantilly ».]

Après le décès d'un quatrième représentant des forces de l'ordre

M. Badinter s'engage à demander des peines sévères contre les meurtriers de policiers

Après le décès, jeudi 8 avril, d'un quatrième policier, Jacques Lagauche, blessé par un malfaiteur le 23 mars à Rueil-Malmaison, le mécontentement monte chez les syndicats de policiers. Jeudi après-midi une délégation de la Fédération autonome des syndicats de police a été reçue par le ministre de la justice, M. Robert Badinter. Selon cette organisation syndicale, le garde des sceaux s'est engagé à adresser une circulaire au parquet « afin de demander des réquisitions sévères à l'encontre des délinquants s'étant rendus coupables d'actes de violences sur les fonctionnaires de police », et à mettre en place « des réunions périodiques entre les officiers de police judiciaire et les magistrats du parquet en vue d'étudier les divers phénomènes et les réalités de la délinquance ».

Un gardien de la paix, M. Jacques Lagauche, quarante-quatre ans, marié et père de quatre enfants qui avait été grièvement blessé le 23 mars à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) par un malfaiteur, est décédé jeudi 8 avril à l'hôpital Ambroise-Paré à Boulogne-Billancourt. M. Jacques Lagauche avait été touché au foie et à l'estomac d'un coup de feu tiré par un repris de justice Bernard Durbec, trente ans, alors qu'il tentait de l'interpeller *à la demande d'un chauffeur* de taxi qu'il menaçait avec un revolver pour qu'il lui remette sa caisse. Bernard Durbec, sorti récemment d'une section psychiatrique de prison après avis médical, a été arrêté un quart d'heure plus tard.

Avec le décès de ce gardien de la paix, c'est le quatrième membre des forces de l'ordre, qui est tué en l'espace de trois semaines. Le 21 mars un C.R.S. Jacques Bouyer, trente et un ans, est décédé des suites de ses blessures après un attentat à Saint-Etienne de Baigorry (Pyrénées-Atlantiques). Le 27 mars à Versailles, un gendarme âgé de vingt-sept ans, Michel Theule est tué de deux balles par un repris de justice Jean-Luc Sebin, circulant à bord d'une voiture volée. Malgré d'importantes recherches ce malfaiteur n'a pu pour l'instant être retrouvé.

Le 6 avril, un inspecteur âgé de trente-sept ans, André Bourgue, est écrasé par une voiture conduite par des malfaiteurs sur un parking de Bagnols-sur-Cèze (Gard). Son corps avait été traîné sur une centaine de mètres par ceux qu'il venait de surprendre en train de voler dans des voitures. Ses obsèques on teu lieu jeudi après-midi 8 avril dans le petit village de Branoux-les-Taillades dont il est originaire. Il a été cité à l'ordre de la nation. *L'enquête sur ce meurtre n'a pas* encore abouti malgré l'audition de près de trois cents personnes. Les policiers recherchent toujours la Mercedes 450 SLE, immatriculée 17 PH 78, de couleur gris métallisé volée à Monteux près de Carpendras.

Les réactions des syndicats

Enfin deux gardiens de la paix, MM. Bernard Bonnifay, trente-deux ans, et Claude Babin, quarante-quatre ans, ont été fauchés par une voiture jeudi 8 avril, dans une rue de Poitiers alors qu'ils fent à un contrôle. M. Claudnce procédaient à un contrôle. M. Claude Babin a été grièvement blessé et pourrait rester paralysé. Selon les premiers éléments de l'enquête, le conducteur, M. Patrick François, trente-deux ans, qui a été interpellé, conduisait en état d'ébriété et aurait heurté accidentellement les deux policiers.

Ces quatre « victimes du devoir », autant que pour toute l'année 1981 alors qu'il y en avait eu douze en 1980 et dix en 1979 a provoqué la colère des syndicats de police.

● F.O. parle de la « *détermination des malfaiteurs liée à un vide juridique en l'absence de peines suffisamment dissuasives* ».

● La C.F.T.C. évoque le « *cycle infernal de la violence qui place désormais le policier en état de légitime défense vingt-quatre heures sur vingt-quatre* ».

● La Fédération indépendante de la police déclare : « *les réformes annoncées par le gouvernement sont loin d'être rassurantes pour l'avenir de notre profession. Nous ne pouvons rien changer au passé, mais nous pouvons sûrement changer l'avenir* ».

● L'Union des syndicats catégoriel de la police (U.S.C.) lance « *un appel solennel au gouvernement pour que celui-ci octroie immédiatement les moyens en matériel et en effectifs nécessaires pour faire face à l'audace grandissante des malfaiteurs* ».

LES INTERNES DES HOPITAUX NON UNIVERSITAIRES ANNULENT LEUR PRÉAVIS DE GRÈVE

Les internes des hôpitaux non universitaires annulent leur préavis de grève des soins. A la suite de la réunion organisée dans la matinée du vendredi 9 avril à l'hôtel Matignon avec des représentants des ministères de la santé et de l'éducation nationale, les responsables de la Fédération nationale des internes des hôpitaux de régions sanitaires ont décidé d'annuler leur préavis de grève des soins. Cette grève devait commencer le 13 avril prochain. (*le Monde* du 8 avril).

REGAIN DE TENSION EN CISJORDANIE

Un soldat israélien a tué une palestinienne près de Ramallah

De notre correspondant

Jérusalem. — Une semaine après le *retour à un calme* précaire en Cisjordanie, deux événements ont provoqué un brusque regain de tension dans la région.

Une Palestinienne a été tuée le jeudi 8 avril par une sentinelle israélienne près d'un camp militaire non loin de Ramallah. Accompagnée de quatre de ses enfants, la victime, âgée de quarante ans, était en train de cultiver un champ voisin d'un dépôt de munitions, lorsque des coups de feu ont éclaté. Selon le porte-parole de l'armée, la femme n'aurait pas entendu, ou aurait ignoré, les avertissements du soldat de garde qui voulait l'empêcher de s'approcher du terrain militaire. Le porte-parole a précisé qu'une enquête était en cours et que le soldat avait été soumis à un interrogatoire. Cette précision n'a cependant pas apaisé la colère des habitants du voisinage qui savent que les investigations officielles sur le comportement des militaires ou des civils israéliens dans les territoires occupés aboutissent très rarement à des conclusions probantes.

A Bethléem, trois cents personnes ont protesté le 8 avril dans les rues de la ville contre la passivité des autorités israéliennes après les incidents qui s'étaient produits la veille dans l'agglomération. Un commando de cinq hommes — des Arabes — armés de pistolets mitrailleurs israéliens, avait agressé le gardien et le doyen de l'université de Bethléem, puis s'était livré à des déprédations dans un café et dans les locaux d'une église et d'un patronage grec orthodoxe à Bet-Sahour, faubourg de Bethléem.

Plusieurs témoins ont formellement identifié trois des assaillants. L'un d'entre eux serait le fils du président de la ligue de villages de la région. Ces incidents avaient alourdi le dossier des ligues de villages, ces mouvements dont la création a été fortement encouragée par l'administration israélienne parce qu'ils rassemblent dans les zones rurales de Cisjordanie des Palestiniens prêts à « coopérer » avec elle. Les ligues sont dénoncées comme étant des instruments de « collaboration » au service de l'occupant, notamment depuis que des armes leur ont été fournies, à la suite de l'assassinat d'un de leurs leaders, en novembre 1981, près de Ramallah. Dernièrement, des menaces de mort ont été adressées à plusieurs personnalités de Cisjordanie, parmi lesquelles le maire de Bethléem, M. Elias Freij. Ces menaces étaient adressées par des membres des ligues de villages.

Le *Jerusalem Post*, dans son éditorial ce vendredi 9 avril, dénonce l'attitude des autorités israéliennes, en soulignant qu'à Bethléem, après le raid du commando, aucune arrestation n'a eu lieu. D'autre part, l'éditorialiste remarque qu'une fois de plus, dans le cas de la mort de la mère de famille près de Ramallah, les soldats de l'armée israélienne ont manifestement eu « la gâchette facile ».

FRANCIS CORNU.

SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

● Franc français faible.
● Franc belge au plancher.

Seuls les marchés des changes de Paris et de Bruxelles étaient ouverts ce vendredi matin (mais sans cotation officielle à Paris, étant donné que la Bourse était fermée). Le franc continuait à se montrer faible ; le dollar se traitait sur la base de 6,3150 F et le DM autour de 2,6080 F. Dans la journée de jeudi, la Banque de France était intervenue pour stabiliser les cours. Les montants de devises vendues par l'institut d'émission ne sont pas connus mais semblent avoir été relativement modestes. Quant au franc belge, il était coté à son plancher par rapport au DM. Notons aussi un accès de faiblesse de l'escudo portugais. Jeudi soir, le prix de l'or avait de nouveau monté à New-York, où il était coté autour de 359 dollars l'once. La nouvelle de la fermeture de la frontière entre la Syrie et l'Irak semble être à l'origine de cette nouvelle hausse.

Expatrié de force de R.D.A. il y a cinq ans

LE CHANTEUR ROLF BIERMANN A PU SE RENDRE A BERLIN-EST

Le chanteur contestataire Rolf Biermann, expatrié de force de R.D.A. en novembre 1976, a pu se rendre au début du mois pendant quatre jours à Berlin-Est afin d'y rendre visite au professeur Havemann, âgé de soixante-douze ans et gravement malade. Selon certaines informations, R. Biermann a demandé et obtenu un visa d'entrée par l'intermédiaire de l'ambassade de R.D.A. à Paris, où il fait de fréquents séjours. Selon d'autres informations le chanteur s'était adressé par lettre personnelle au chef de l'Etat et du P.C. est-allemand, M. Erich Honecker, pour obtenir l'autorisation nécessaire.

M. Honecker et le professeur Havemann, un physicien connu, avaient été persécutés tous deux par les nazis et incarcérés en même temps à la prison de Brandebourg-Gorden. Condamné à mort en 1943, M. Havemann avait vu son exécution suspendue par les autorités du IIIe Reich, qui voulaient utiliser ses travaux de chercheur. Les souffrances endurées ensemble par l'actuel « numéro un » est-allemand et le savant pendant l'ère hitlérienne ont valu au professeur dissident certains égards malgré ses virulentes critiques du régime est-allemand. La prison lui a été épargnée. Mais le gouvernement de la République démocratique allemande l'a placé, depuis plusieurs années, en résidence surveillée et l'a coupé de tout contact, en particulier avec les visiteurs occidentaux. — (*A.F.P.*)

Ancien agent de renseignement de la France libre

Jean Rousseau-Portalis, dit « Parent », est mort

Compagnon de la libération et responsable, pendant la dernière guerre mondiale, de réseaux de renseignements, M. Jean Rousseau-Portalis, surnommé Parent dans la résistance à l'occupation nazie, est décédé, le mardi 6 avril, à Tegucigalpa (Honduras), à l'âge de soixante-deux ans. Il est inhumé, ce vendredi 9 avril, à Buenos-Aires (Argentine).

Ingénieur des travaux publics de métier, Jean Rousseau-Portalis est sous-officier d'artillerie au moment de l'armistice de 1940 et il décide de s'engager dans la Résistance où, dès 1941, il est au service camouflage du matériel qu'avait créé le colonel (futur général) Mollard et qui réunissait, au lendemain de l'armistice, des officiers désireux de conserver et de cacher des stocks d'armes.

Lorsque plusieurs noyaux de Résistance décident de fusionner pour donner naissance à l'Organisation civile et militaire (O.C.M.), Jean Rousseau-Portalis exécute des missions de renseignements et de sabotage dans la moitié nord de la France et, en 1942, au titre de l'armée secrète, il est notamment chargé du transport de documents et d'armes. En août 1943, il est en contact avec Madrid et anime le Service de recherche et de renseignements qui utilise des agents et des liaisons télégraphiques et téléphoniques (au moyen d'un code sur le réseau officiel de transmissions).

Sous le pseudonyme de Parent, il est, en 1943, condamné à mort par contumace par un tribunal militaire allemand siégeant à Lille.

Arrêté à Paris, en avril 1944, au siège du mouvement Combat, Jean Rousseau-Portalis parvient à se faire relâcher et il repoint à Londres l'état-major du général Pierre-Marie Koenig. Durant ses missions après la libération de Paris, il est très grièvement blessé aux poumons, le 3 septembre 1944 à Nantua (Ain) alors qu'il tentait de rejoindre un régiment parachutiste.

C'est le 6 avril 1945 que Jean Rousseau-Portalis sera fait compagnon de la Libération au titre de capitaine à la Direction générale des études et des recherches (D.G.E.R.), les services secrets de l'époque qui ont donné naissance au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (aujourd'hui, la Direction générale de la *sécurité* extérieure).

Après la guerre, Jean Rousseau-Portalis, décoré de la *Distinguish Service Order* et de la *King Medal of Courage*, reprend sa profession d'ingénieur et crée une exploitation agricole en Argentine.

● *M. Cheysson, ministre des relations extérieures*, ayant déclaré dans une interview à *Paris-Match* que « *l'Union soviétique vit avec un régime monarchique* » (*le Monde* du 9 avril), *l'Humanité* de vendredi 9 avril écrit : « *Certes, M. Cheysson n'en est pas à son coup d'essai. On peut se demander cependant s'il a été bien inspiré en tenant des propos dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils paraissent peu compatibles avec la fonction d'un ministre des affaires étrangères. Mais peut-être veut-il seulement montrer qu'il n'est pas obligatoire d'être courtois pour occuper des fonctions gouvernementales. Dans ce cas, l'objectif est pleinement atteint.* »

● *Les ambassades de Tchécoslovaquie, de Hongrie et de Pologne* ont fait des démarches auprès du ministre des relations extérieures avant la diffusion, mardi 6 avril, par Antenne 2 des « Dossiers de l'écran » consacrés à « l'invasion » de la Tchécoslovaquie et à la répression du « socialisme à visage humain » en Europe de l'Est. Sans protester formellement, les trois ambassades ont attiré l'attention du Quai d'Orsay sur un film et un débat qu'ils pensaient être « *hostile et partisan* ». Le Quai d'Orsay a répondu que les chaînes de télévision étaient autonomes et établissaient librement leurs programmes.

Du 10 au 14 avril

ANTENNE 2 AU JAPON

Pendant cinq jours, du samedi 10 avril au mercredi 14 avril, les téléspectateurs d'Antenne 2 pourront vivre à l'heure du Japon. A la veille du voyage du président de la République, la rédaction d'Antenne 2 propose en effet de présenter chaque jour l'actualité japonaise et l'actualité internationale vue de Tokyo (et par Tokyo) : c'est ainsi que les nouvelles seront données en direct par un journaliste de la télévision japonaise N.H.K. dans le journal de midi (à 12 h. 45), et celui d'Antenne 2 dernière (23 h. 15). Il y aura aussi des reportages, des enquêtes sur différents aspects de la société japonaise : de la littérature au phénomène du rock'n roll, de la vie dans les banlieues au problème du nucléaire, des questions économiques aux grandes confrontations sociales, la vie politique, les scandales, le réarmement japonais. Tout cela sera traité au cours du journal de 20 heures, et dans le magazine « C'est la vie », à 18 h. 30.

● *L'autopsie pratiquée sur le corps de M. Jacques Hélie*, maire R.P.R. de Varanges (Côte-d'Or), retrouvé, mardi 6 avril, décédé dans les vespasiennes publiques du quartier de la gare de Dijon (*le Monde* du 8 avril), a montré qu'il avait été tué d'une balle de petit calibre, tirée en plein visage. — (*Corresp.*)